MANITOU BF

Société anonyme au capital de 37.567.540 euros
Siège social : 430 rue de l'Aubinière, 44150 ANCENIS
857 802 508 RCS NANTES

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES PAR MANITOU

Annexe aux rapports des conseils d'administration des sociétés Manitou et Société Financière Etudes Réalisations et Techniques (SFERT) respectivement présentés aux assemblées générales extraordinaires du 9 juin 2011

Enregistrement par l'Autorité des marchés financiers

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-34, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.11-025 en date du 9 mai 2011. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le numéro d'enregistrement a été attribué, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure sur le marché d'Eurolist de NYSE Euronext Paris des titres, qui, sous réserve de l'accord des assemblées générales des actionnaires, seront émis suite à la fusion.

Les comptes sociaux et consolidés de Manitou BF au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes sociaux et consolidés et sur les conventions réglementées conclues pendant ces exercices et les rapports des commissaires aux comptes sur les rapports du Président au Conseil d'administration en application de l'article 225-37 du Code de commerce figurant dans les rapports financiers annuels 2008, 2009 et 2010 de Manitou BF sont incorporés par référence au sein du présent document (disponibles sur www.manitou.com rubrique « relations investisseurs »)

L'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de Manitou contenant les projets des résolutions qui lui seront soumises a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mai 2011.

Le présent document est disponible gratuitement au siège de la société Manitou (430 rue de l'Aubinière, 44150 ANCENIS), et sur les sites Internet de Manitou (www.manitou.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

RESUME DU DOCUMENT

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent document. Toute décision d'un actionnaire concernant les sujets abordés dans le présent document doit être fondée sur un examen exhaustif du présent document. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter des frais de traduction du présent document avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent document.

A. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ABSORBANTE

Société absorbante	Manitou BF, société anonyme de droit français à Conseil d'Administration (ci-après « Manitou » ou la « Société » ou, avec ses filiales, le « Groupe »)
Secteur d'activité	Manutention
Aperçu des activités	Depuis 2009, les activités de Manitou sont réparties en trois secteurs d'activités rassemblés en divisions : – la division « RTH - Rough Terrain Handling », spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain ; – la division « IMH – Industrial Material Handling » centrée sur le matériel de manutention industrie ; et – la division « CE – Compact Equipment » spécialisée dans le matériel compact. L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention. Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.
Principaux facteurs de risque propres à la Société et son activité	La liste complète et détaillée des risques se trouve section 3.4. **Risque de liquidité** Le Groupe dispose de lignes de crédit, principalement au sein de la société Manitou. Le montant de ces lignes au 31 décembre 2010 s'élève à 127 millions d'euros, utilisées à hauteur de 14 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les lignes existantes couvrent les besoins requis pour les 12 prochains mois.

Aucune modification significative des lignes de crédit n'est intervenue depuis le 31 décembre 2010.

Risque de taux
Manitou et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les lignes de crédits et le financement des ventes.

Risque de change
Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. En 2010, les couvertures de change ont consisté principalement en achats à terme de dollars et ventes à terme de livres sterling, et de dollars australiens.

Risque de crédit
Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. Aucun client ne représente plus de 1,6% du chiffre d'affaires et le groupe veille à repartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

Risques fournisseurs
Les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par les fournisseurs depuis la crise de 2009 ont renforcé l'exposition de Manitou au risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Risque industriel
Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie, d'explosion d'un site particulier, de qualité des produits, ou de dépendance par rapport au bon fonctionnement des systèmes d'information.

Risque commercial
Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux. En outre, au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de deux contrats significatifs qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe et son résultat d'exploitation : Distribution de produits Toyota pour la France (Echéance Décembre 2012, chiffre d'affaires 2010 de 57 M€) et sous-traitance d'assemblage de mâts pour Toyota (pas d'échéance déterminée, chiffre d'affaires 2010 de 14 M€)

Risque exceptionnel
Les événements intervenus au Japon exposent le Groupe à des risques de rupture d'approvisionnements qui pourraient porter sur 25% du chiffre d'affaires du Groupe de façon directe ou indirecte. Il n'a pas été possible de déterminer de façon précise le risque réel d'exposition à la date de production de ce document.

Principaux chiffres consolidés

en millions d'euros	**2010**	**2009**	**2008**
Chiffre d'affaires	838	684	1 278
Résultat opérationnel courant	4	-81	97
Résultat opérationnel	2	-146	45
Résultat net part du Groupe	-17	-131	4
Capitaux propres	333	334	469
Total de bilan	800	857	1 316
Dividendes (en euros)	0	0	0
Capacité d'autofinancement	-7	-35	101
Endettement financier net	139	243	479
Effectif total au 31/12	2778	2 643	3 319

Les données sont reportées telles que publiées et ne tiennent pas compte des changements de périmètre intervenus au cours des exercices, dont l'acquisition de Gehl à partir du 1er novembre 2008.

Chiffre d'affaires par Division *en millions d'euros*	**2010**	**2009**	**2008 proforma**	**2008 publié**
Division RTH - Matériel tout terrain	586	485	1034	n.a.
Division IMH – Manutention industrielle	124	124	224	n.a.
Division CE – Compact Equipment	128	75	223	n.a.
Total	838	684	1481	1278

Les données 2008 pro forma intègrent GEHL sur les 12 mois de l'exercice. Les données publiées de 2008 intègrent GEHL à compter du 1er novembre 2008.

Chiffre d'affaires au 31 mars par Division *en millions d'euros*	**Mars 2011**	**Mars 2010**
Division RTH - Matériel tout terrain	192	116
Division IMH – Manutention industrielle	34	25
Division CE – Compact Equipment	41	21
Total	266	162

Évolution récente de la situation financière et perspectives

2010 a été l'année du rebond avec des prises de commandes en hausse de 60% par rapport à 2009, venant d'abord des effets-rattrapage puis progressivement consolidées par l'amélioration des conditions de marché. Le chiffre d'affaires fait état d'une progression de 23% à 838 millions d'euros. La croissance a été particulièrement forte au sein des divisions les plus touchées en 2009, à savoir la division CE (+71% en 2010 contre -66% en 2009) et la division RTH (+21% en 2010 contre -53% en 2009). Après deux ans de crise, les chiffres d'affaires des trois divisions RTH, CE et IMH se retrouvent respectivement à -43%, -43% et -45% du chiffre d'affaires pro forma de 2008. Ce même niveau de recul est constaté sur les zones de ventes de la France (-45%), de l'Europe hors France (-45%) et de la zone Amériques (-45%).

Sur l'exercice 2010, le Groupe a également tourné la page de ses problèmes financiers à travers :

- le retour de la profitabilité opérationnelle avec un résultat opérationnel courant de +2 millions d'euros par rapport à une perte de -146 millions d'euros en 2009 ;
- la réduction de la dette nette de 43% à 139 millions d'euros contre 243 millions d'euros fin 2009 qui fait suite à une réduction de 49% en 2009 par rapport à un point haut de 478 millions d'euros fin 2008. Cette réduction a par ailleurs été accompagnée du refinancement de Gehl et du réaménagement des financements du Groupe ;
- la poursuite de la baisse du BFR qui a diminué de 14% alors que le chiffre d'affaires augmentait de 23%.

	Compte tenu des charges d'intérêt et de l'impôt, le résultat net part du Groupe est arrêté à -16,7 millions d'euros, par rapport à une perte nette de -131,3 millions d'euros en 2009. En dépit des difficultés liées aux problématiques d'approvisionnement, les perspectives d'activité ne mettent pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe qui devrait continuer à profiter en 2011 de meilleures conditions de marché. Les actions mises en œuvre en 2010, la poursuite en 2011 de l'optimisation des processus, le positionnement commercial du Groupe, sa structure financière et l'engagement des équipes constituent les atouts essentiels pour permettre à Manitou de sortir renforcé de la crise. Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a décidé de proposer à ses actionnaires la fusion-absorption de SFERT par Manitou, objet du présent document. **Activité du premier trimestre 2011** Manitou a connu une croissance de 64% par rapport au premier trimestre 2010 et de +10% par rapport au quatrième trimestre 2010. Cette croissance repose sur un affermissement de la demande finale, tous secteurs et pays confondus. Par ailleurs, la chaîne opérationnelle ne soutient pas cette accélération, et induit des retards de livraisons multiples qui pénalisent les montées en cadence. Ces incidents changent constamment, et les événements récents au Japon vont certainement induire un niveau de volatilité supplémentaire, même s'il est toujours impossible d'être plus spécifique à l'heure d'aujourd'hui. Cette visibilité détériorée affecte au premier plan les sites de production et les concessionnaires. Les lignes d'assemblage doivent passer du chômage partiel au rattrapage accéléré, en fonction de la disponibilité des composants, et nos concessionnaires ont beaucoup de mal à réguler la demande de leurs clients dans un tel contexte. Cette situation ne semble pas anormale au moment où un nouveau cycle de croissance émerge après une crise aiguë, et où il faut un peu de temps à l'offre et la demande pour s'accorder tout au long de la filière industrielle. Manitou concentre tous ses efforts dans cette direction, et vers une amélioration continue – processus, produits, individus, organisation – qui entraînera le groupe le long du nouveau cycle. A ce stade, le groupe confirme ses objectifs de croissance de 20% du chiffre d'affaires sur l'exercice, une marge opérationnelle de 2% à 4% et le retour à un résultat net positif.
Actions	37.567.540 actions de 1 euro de valeur nominale soit 37.567.540 euros, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Société absorbante	Manitou
Société absorbée	Société Financières Etudes Réalisations et Techniques, société anonyme de droit français à Conseil d'Administration (ci-après la « SFERT »).
Liens en capital	A la date du présent document, SFERT détient 15.801.756 actions parmi les 37.567.540 actions composant le capital de la société Manitou, soit 42,06% de son capital et 42,45% de ses droits de vote.

Actifs apportés

La société absorbée apporte l'ensemble de ses éléments d'actifs à la société absorbante, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Le patrimoine de SFERT est transmis à la société Manitou dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. La société Manitou sera débitrice des créanciers de SFERT aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.
Les principaux actifs transférés sont constitués de la société LUCAS G, société spécialisée dans les machines pour l'alimentation du bétail ayant réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros et de 36,2 millions d'euros de disponibilités détenues par la SFERT.

A) Actif apporté

1. Terrains	1.405.362 €
2. Constructions	2.626.358 €
3. Participations (Valeur d'équivalence IFRS)	145.407.406 €
- Manitou :	140.566.493 €
- LUCAS G :	4.840.913 €
4. Autres immobilisations financières	436 €
5. Autres créances d'exploitation	296.167 €
6. Créances diverses	1.168.508 €
7. Disponibilités	50.569.514 €
Soit un montant de l'actif apporté de	201.473.751 €

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour pertes et charges	72.542 €
1. Dettes financières diverses	52.255 €
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.518 €
3. Dettes fiscales et sociales	68.379 €
4. Autres dettes d'exploitation	227.491 €
Soit un montant de passif apporté de	434.185 €

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la SFERT à Manitou s'élève donc à :

- Total de l'actif	201.473.751 €
- Total du passif	434.185 €
Soit un actif net apporté de.....	201.039.566 €

Valeur d'apport au 31 décembre 2010

Actif net apporté : 201.039.566 euros.

Valeur d'apport retraitée

Avant la réalisation de la fusion, il est prévu que SFERT réduise son capital et distribue 14.300.000 euros à la société HB-Holding Braud, société holding de la branche familiale Braud. Cette distribution réalisée pour motifs personnels de la branche concernée à la HB HOLDING BRAUD et viendra en déduction de l'actif net apporté qui s'élèvera donc à 186.739.566 euros.

Objectifs de l'opération	Réorganiser la structure de détention de Manitou par ses actionnaires familiaux historiques tout en assurant la stabilité de l'actionnariat et du contrôle. Cette opération aura aussi pour effet d'augmenter les liquidités de Manitou.
Appréciation de la parité	45,83 actions de la société Manitou pour 1 action de SFERT.

Evaluation de Manitou selon Lazard Frères

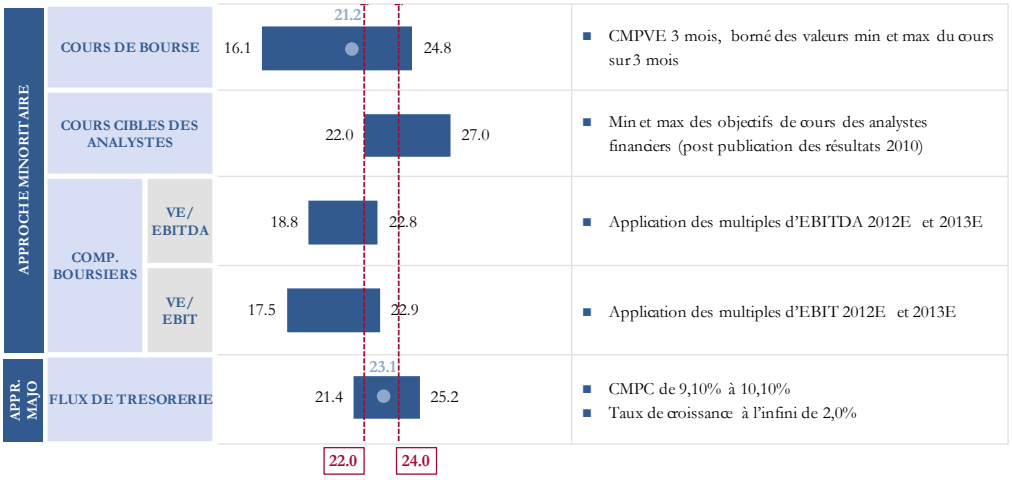

Evaluation de la SFERT selon Lazard Frères

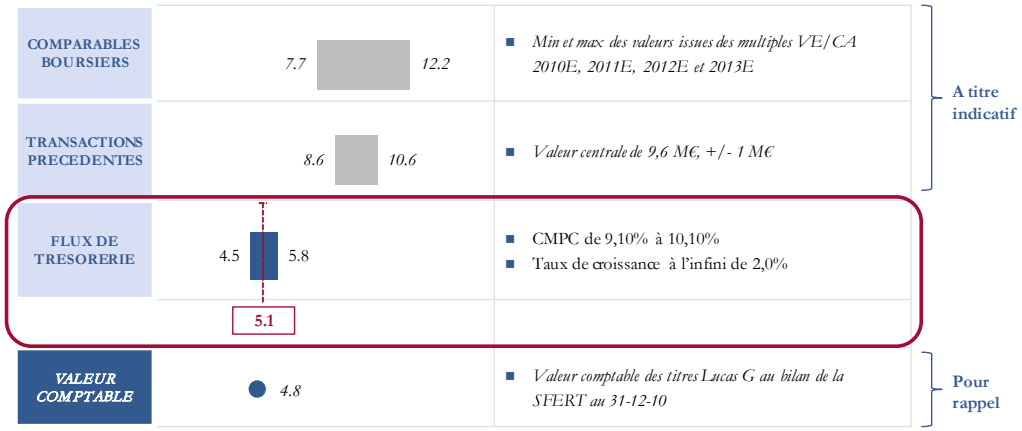

Résumé de la conclusion de l'analyse de Lazard Frères sr la parité

Sur la base d'un nombre d'actions de 401 000 et d'une valorisation comprise entre 410 et 441 millions d'euros (avant réduction de capital), la SFERT est donc valorisée entre 1 021,5 euros et 1 100,3 euros par action.

Le prix par action Manitou compris entre 22,0 euros et 24,0 euros par action implique donc une parité d'échange comprise entre 45,8 actions et 46,4 actions Manitou pour une action de la SFERT.

sensibilite de la parite a la valeur par action de manitou

VALEUR PAR ACTION MANITOU (€)				
21.0	22.0	23.1	24.0	25.0
46.8	**46.4**	**46.1**	**45.8**	45.6

Evaluation de la parité par l'expert indépendant selon la méthode retenue

En M€	Cours de bourse spot[1]	Cours de bourse moyen[2]	DCF - valeur centrale
Valeur de l'action Manitou (1)	21,3	22,2	24,1
Participation Manitou	337,2	351,3	381,3
Autres actifs et passifs	47,3	47,3	47,3
Actif net réévalué SFERT	385	399	429
Valeur SFERT par action (2)	995	1 030	1 104
Rapport d'échange pour une action SFERT (2)/(1)	46,6	46,3	45,8
Nombre de titres SFERT post réduction de capital (en milliers)	386,6	387,1	388,1
Nombre de titres Manitou annulés (en milliers)	15 802	15 802	15 802
Nombre net de titres Manitou à émettre (en milliers)	2 217	2 128	1 961

[1] Cours de bourse spot au 29/03/2011

[2] Cours de bourse moyen pondéré un mois au 29/03/2011

Conclusion de l'expertise indépendante de Ricol & Lasteyrie :

A l'issue de nos travaux, nous observons que le rapport d'échange proposé de 45,83 actions Manitou pour 1 action de la SFERT est proche du rapport calculé sur la base de la valeur centrale issue d'une analyse des flux futurs actualisés (DCF) de Manitou, étant rappelé que le plan d'affaires repose sur des hypothèses économiques dont la variation est susceptible d'entraîner des impacts sensibles sur la valeur et intègre l'hypothèse selon laquelle la société sera en mesure d'augmenter son niveau de marge jusqu'en 2015 tout en développant son activité.

Nous observons que la valeur de l'action Manitou retenue pour déterminer le rapport d'échange proposé fait ressortir des primes comprises entre 7,9% et 12,5% par rapport, respectivement, au cours de bourse moyen pondéré 1 mois et au cours spot de Manitou au 29 mars 2011.

Dans ce contexte et sur ces bases, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 45,83 actions Manitou pour 1 action de la SFERT envisagé dans le cadre de la fusion absorption de la SFERT par Manitou, est équitable pour les actionnaires minoritaires de Manitou d'un point de vue financier.

Prime de fusion	183.257.526 euros sur laquelle sera imputée la distribution de liquidité de 14.300.000 euros, ce qui la portera à 168.957.526 euros.
Réduction de capital	Réduction de 15.801.756 euros, correspondant aux titres Manitou détenus par la SFERT avant l'opération de fusion(et qui seront donc autodétenus par Manitou à l'issue de la fusion), de sorte qu'à l'issue des opérations le capital de la société Manitou soit porté à un montant de 39.547.824 euros.
Date des assemblées générales extraordinaires	La fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires de Manitou et de SFERT, prévues le 9 juin 2011.

Date de réalisation de fusion	La fusion sera réalisée à la date de l'assemblée générale extraordinaire de Manitou, actuellement prévue le 9 juin 2011 avec effet rétroactif le 1er janvier 2011.
Contrôle de la fusion	La fusion fait l'objet de rapports des commissaires à la fusion, désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nantes du 23 février 2011, joints en Annexe 5.1 au présent document.
Conclusion du commissaire à la fusion	« En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports s'élevant à 186 739 566 €uros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission. » Cabinet Strego – Roland Rousseau « En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 1 action SFERT pour 45,83 actions MANITOU BF est équitable » - Cabinet Strego – Roland Rousseau
Capital social à l'issue de la fusion et de la réduction du capital	A l'issue de la fusion et de la réduction de capital par annulation des actions autodétenues du fait de la fusion, le capital social de Manitou sera égal à 39.547.824 euros, divisé en 39.547.824 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
Intention des actionnaires	A la date du présent document, la SFERT et Manitou n'ont pas connaissance d'une intention des actionnaires familiaux de céder à des tiers au concert des actions de la Société, au cours des douze prochains mois. Toutefois, Monsieur et Madame Himsworth se sont engagés à procéder à une donation d'une partie de leurs actions de la Société à leurs enfants. Dans ce cadre, ils pourraient être amenés à céder des actions de la Société à des tiers au concert afin de payer les droits d'enregistrement afférents à ces donations. En tout état de cause, bien que les bénéficiaires des donations pourraient céder des actions de la Société, ces derniers devront respecter le pacte d'actionnaires qui prévoit que chaque branche familiale devra conserver 20% des actions de la Société (soit 40% pour l'ensemble des actionnaires familiaux).
Principaux facteurs de risque liés à l'opération	Compte-tenu de l'importance de l'opération, le cours de l'action Manitou pourrait être affecté de manière favorable ou défavorable. Le nombre d'actions Manitou émises en rémunération des apports, demeurera insensible à toute fluctuation de marché. La rémunération des apports comporte un nombre préétabli d'actions Manitou qui n'est pas susceptible d'ajustements. Le cours de bourse des actions Manitou pourrait varier ou avoir varié significativement à la date de réalisation des apports par rapport à la date du 30 mars 2011, date à laquelle a été arrêtée la parité de fusion.

C. REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

	2010 % du Capital	2010 % des droits de vote
SFERT (holding détenue par les familles BRAUD et HIMSWORTH)	42,06%	42,45%
Monsieur Marcel BRAUD	9,82%	9,92%
HB HOLDING BRAUD (Famille BRAUD)	0,35%	0,36%
Autres actionnaires familiaux BRAUD	0,44%	0,44%
Madame Jacqueline HIMSWORTH	5,07%	5,12%
Ancemat (famille HIMSWORTH)	5,03%	5,08%
Autres actionnaires familiaux HIMSWORTH	0,41%	0,41%
GENEVAL (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)	6,59%	6,65%
TOYOTA	2,98%	3,01%
Auto-contrôle	0,91%	-
Actionnariat salarié	0,79%	0,80%
Autres	25,54%	25,77%
Total	100,00%	100,00%

Répartition du capital et des droits de vote avant la fusion (30 mars 2011)

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Famille HIMSWORTH	3.949.202	10,51%	3.949.202	10,72%
Famille BRAUD	4.001.214	10,65%	4.001.214	10,61%
SFERT (50-50 Braud/Himsworth)	15.801.756	42,06%	15.801.756	42,45%
Total concert familial	**23.752.172**	**63,23%**	**23.752.172**	**63,77%**
Autres	13.475.817	35,87%	13.475.817	36,23%
Auto contrôle	339.551	0,90%	-	-
TOTAL	**37.567.540**	**100%**	**37.227.989**	**100%**

Répartition du capital et des droits de vote après la fusion

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Famille HIMSWORTH	13.138.117	33,22%	13.138.117	33,51%
Famille BRAUD	12.594.339	31,85%	12.594.339	32,12%
SFERT (50-50 Braud/Himsworth)	0	0%	0	0%
Total concert familial	**25.732.456**	**65,07%**	**25.732.456**	**65,63%**
Autres	13.475.817	34,07%	13.475.817	34,37%
Auto contrôle	339.551	0,86%	-	-
TOTAL	**39.547.824**	**100%**	**39.208.273**	**100%**

Incidence de la fusion sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe pour le détenteur d'une action Manitou

En EURO	Quote-part des capitaux propres consolidés	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant la fusion	8,85	8,78
Après la fusion	9,61	9,54

** Le calcul sur base diluée prend pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions Manitou soit 314.200 options.*

Incidence de l'apport sur la situation de l'actionnaire :

En %	Quote-part du capital social total	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant la fusion	1,000 %	0,992%
Après la fusion	0,949%	0,942%

** Le calcul sur base diluée prend pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions Manitou soit 314.200 options.*

Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique.

Le 19 avril 2011, l'AMF a accordé, aux actionnaires familiaux, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire sur le fondement des articles 234-8, 234-9 6°, 7° et 234-10 du règlement général de l'AMF dans la mesure où les groupes familiaux Himsworth et Braud détiennent, d'ores et déjà, la majorité des droits de vote de la Manitou et, d'autre part, que l'opération envisagée consiste en la simplification de l'actionnariat familial par la fusion-absorption de la SFERT détenue à parité par les branches familiales Himsworth et Braud et la signature d'un pacte d'actionnaires organisant dorénavant formellement les relations entre ces branches, sans conséquences sur l'exercice du contrôle ultime de Manitou (décision n°211C0481).

Projet de pacte d'actionnaire entre les actionnaires familiaux

Les actionnaires familiaux ont prévu de signer un pacte d'actionnaires qui entrera en vigueur lorsque la fusion-absorption sera approuvée par les assemblées générales des actionnaires des sociétés Manitou et de la SFERT devant se réunir le 9 juin 2011.

Ce pacte prévu pour une durée de 6 ans comporte notamment les stipulations suivantes :

· un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;

· un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de Manitou ou la participation totale

des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées ;

· la gouvernance de Manitou continuera d'être assurée par 9 administrateurs ; trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants nommés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité ;

· la présidence non-exécutive de Manitou continuera d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte ;

· toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

D. MODALITES PRATIQUES

Le présent document est disponible sans frais au siège de Manitou. Il peut également être consulté sur les sites internet de la Manitou (www.manitou.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES 18
1.1 **Pour Manitou** 18
1.1.1 **Responsable du document** 18
1.1.2 **Attestation du responsable du document** 18
1.1.3 **Responsables du contrôle des comptes** 19
1.2 **Pour la Société Financière Etudes Réalisations et Techniques (SFERT)** 20
1.2.1 **Responsable du document** 20
1.2.2 **Attestation du responsable** 20
1.2.3 **Responsables du contrôle des comptes** 21
1.3 **Responsables de l'information** 22
2. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES 22
2.1 **Aspects économiques de l'opération** 22
2.1.1 **Liens préexistants entre les sociétés en cause** 22
2.1.2 **Motifs et buts de l'opération** 23
2.2 **Aspects juridiques de l'opération** 24
2.2.1 **Présentation générale** 24
2.2.2 **Contrôle de l'opération** 25
2.3 **Rémunération de l'apport** 26
2.3.1 **Valeur nominale des actions** 26
2.3.2 **Nombre d'actions à créer** 26
2.3.3 **Date de jouissance** 27
2.3.4 **Date de négociabilité** 27
2.3.5 **Date d'admission à la cote** 27
2.3.6 **Réduction de capital** 27
2.4 **Comptabilisation de l'apport** 27
2.4.1 **Désignation et valeur des actifs apportés par la SFERT** 28
2.4.2 **Expertise des valeurs d'apport** 29
2.4.3 **Détail du calcul de la prime de fusion** 29
2.5 **Rémunération des apports** 29
2.5.1 **Rapport d'expert préparé par Lazard Frères** 30
2.5.2 **Rapport d'expert préparé par Ricol & Lasteyrie** 42
2.5.3 **Rapports du Commissaire à la fusion** 59
2.6 **Conséquences de l'opération** 60
2.6.1 **Conséquences pour Manitou et ses actionnaires** 60
2.6.2 **Conséquences pour la SFERT et ses actionnaires** 62
3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : MANITOU 64
3.1 **Personnes responsables** 64
3.1.1 **Responsable du document** 64
3.1.2 **Attestation du responsable** 64
3.2 **Contrôleurs légaux des comptes** 64
3.3 **Informations financières sélectionnées** 64
3.4 **Facteurs de risque** 64
3.4.1 **Risques financiers** 64
3.4.2 **Risque de liquidité** 65

3.4.3 **Risque de taux** 66
3.4.4 **Risque de change** 67
3.4.5 **Risque de crédit** 68
3.4.6 **Risques fournisseurs** 69
3.4.7 **Risques opérationnels** 70
3.4.8 **Risques relatifs aux prix des matières premières et composants** 70
3.4.9 **Risques industriels et environnementaux** 71
3.4.10 **Risques commerciaux** 72
3.4.11 **Risques juridiques** 72
3.4.12 **Autres risques** 73
3.4.13 **La couverture des risques par des assurances** 73
3.4.14 **Risques liés à la fusion** 74
3.4.15 **Autres informations sur les risques** 74
3.5 **Informations concernant l'émetteur** 74
3.5.1 **Histoire et évolution de la société** 74
3.5.2 **Investissements** 77
3.6 **Aperçu des activités** 77
3.6.1 **Principales activités** 77
3.6.2 **Principaux marchés** 81
3.6.3 **Evènement exceptionnels** 88
3.6.4 **Impact sur la rentabilité** 88
3.6.5 **Position concurrentielle** 88
3.7 **Organigramme au 31 décembre 2010** 90
3.7.1 **Données caractéristiques des sociétés filiales significatives** 91
3.8 **Propriétés immobilières, usines et équipements** 93
3.8.1 **Immobilisations corporelles existantes ou planifiées** 93
3.8.2 **Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles** 93
3.9 **Examen de la situation financière et du résultat** 94
3.9.1 **Situation financière** 94
3.9.2 **Résultat d'exploitation** 96
3.10 **Trésorerie et capitaux** 100
3.10.1 **Capitaux propres de l'émetteur** 100
3.10.2 **Source et montant des flux de trésorerie** 101
3.10.3 **Conditions d'emprunt et structure de financement** 103
3.10.4 **Existence de restrictions à l'utilisation des capitaux** 103
3.10.5 **Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements prévus au 3.5.2.3 et au 3.8.1** 103
3.11 **Recherche et développement, brevets et licences** 103
3.11.1 **Informations sur la recherche et le développement** 103
3.11.2 **Information sur les brevets et licences** 104
3.12 **Information sur les tendances** 104
3.12.1 **Principales tendances et dernières communications** 104
3.12.2 **Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur** 107

3.13 **Prévisions ou estimations du bénéfice** 107
3.14 **Organes d'administration et direction générale** 109
3.14.1 **Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale** 109
3.14.2 **Indépendance des administrateurs** 115
3.14.3 **Evaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés** 115
3.14.4 **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et la direction générale** 116
3.15 **Rémunération et avantages** 116
3.15.1 **Rémunérations versées** 116
3.15.2 **Rémunérations provisionnées** 125
3.16 **Fonctionnement des organes d'administration et de direction** 125
3.16.1 **Gouvernement d'entreprise** 125
3.16.2 **Date d'expiration des mandats des personnes mentionnées section 3.16.1** ... 128
3.16.3 **Contrats de service et octroi d'avantages** 128
3.16.4 **Autres dirigeants** 128
3.16.5 **Comité d'Audit, Comité de Rémunération, Comité de Développement, Comité Stratégique** 129
3.16.6 **Gouvernance et gouvernement d'entreprise** 132
3.16.7 **Dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne** 132
3.17 **Salariés** 136
3.17.1 **Salariés** 136
3.17.2 **Participations et stock options** 138
3.18 **Principaux actionnaires** 138
3.18.1 **Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2010** 138
3.18.2 **Détention et contrôle** 139
3.18.3 **Existence d'accords dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de contrôle** 140
3.19 **Opérations avec les apparentées** 140
3.20 **Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur** 140
3.20.1 **Informations financières historiques** 140
3.20.2 **Etats financiers consolidés** 141
3.20.3 **Vérifications des informations financières historiques annuelles** 141
3.20.4 **Informations financières intermédiaires et autres** 141
3.20.5 **Politique de distribution des dividendes** 141
3.20.6 **Procédures judiciaires et d'arbitrage** 142
3.20.7 **Changement significatif de la situation financière ou commerciale** 142
3.21 **Informations complémentaires** 143
3.21.1 **Capital social** 143
3.21.2 **Actes constitutifs et statuts** 146
3.22 **Contrats importants** 149
3.23 **Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts** 150
3.23.1 **Déclarations d'experts** 150
3.23.2 **Attestation de tiers** 150

3.24 **Documents accessibles au public** 150
3.25 **Informations sur les participations** 150
3.26 **Facteurs de risque liés à l'opération** 150
3.27 **Déclaration sur le fonds de roulement net** 151
3.28 **Capitaux propres et endettement** 151
3.29 **Intérêt des personnes morales participant à l'opération** 152
3.30 **Dilution** 152
3.31 ***Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des CAC et des experts)*** 153
4. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE : SOCIETE FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES (SFERT) 154
4.1 **Renseignements à caractère général** 154
4.1.1 **Dénomination et siège social** 154
4.1.2 **Date de constitution et durée de la société** 154
4.1.3 **Forme juridique et législation** 154
4.1.4 **Objet social** 154
4.1.5 **Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés** 154
4.1.6 **Direction** 154
4.1.7 **Exercice social** 155
4.1.8 **Commissaires aux comptes** 155
4.1.9 **Conventions réglementées** 155
4.1.10 **Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société** 156
4.2 **Renseignements à caractère général concernant le capital** 156
4.2.1 **Montant du capital souscrit, nombre et catégories des titres qui le composent** .. 156
4.2.2 **Evolution du capital sur 5 ans** 156
4.2.3 **Répartition du capital et des droits de vote** 157
4.3 **Renseignements relatifs à l'activité de la SFERT** 157
4.3.1 **Historique** 157
4.3.2 **Principales activités de la société** 157
4.3.3 **Principaux indicateurs financiers des comptes sociaux des 3 derniers exercices** 160
4.3.4 **Information sur les sociétés filiales significatives** 160
4.3.5 **Faits exceptionnels et litiges** 160
4.4 **Renseignements financiers** 160
4.5 **Evolution récente** 161
5. ANNEXES 162
5.1 **Rapports du commissaire à la fusion** 163
5.1.1 Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports effectués par la SFERT 163
5.1.2 Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports effectués par la SFERT 168
5.2 **Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions** 174

5.3 **Comptes sociaux et consolidés de la SFERT pour les exercices 2008, 2009 et 2010 et rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes et sur les conventions et engagements réglementés.** 177

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Pour Manitou

1.1.1 Responsable du document

Monsieur Jean-Christophe Giroux, Directeur général de Manitou.

1.1.2 Attestation du responsable du document

« *J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document relatives à Manitou, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de Manitou données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 incorporés par référence dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, comportant des observations figurant en page 135 du rapport financier, portant sur :

- *la continuité d'exploitation,*
- *le reclassement de l'emprunt à terme syndiqué (France) en dette moyen et long terme pour la part à plus d'un an suite au réaménagement de l'accord de crédit intervenu en juillet 2009 et le maintien en dette financière courante de la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme (USA) compte tenu du non-respect des ratios financiers,*
- *l'application pour la première fois de la norme IFRS 8 ("secteurs opérationnels"),*
- *les modalités d'établissement de l'information sectorielle et l'absence de comparaison avec 2008.*

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 incorporés par référence dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, comportant des observations figurant en page 116 du rapport financier, portant sur :

- *la continuité d'exploitation,*
- *le reclassement des emprunts à terme syndiqués d'un montant de 288 M€ en dette financière court terme compte tenu du non-respect des ratios financiers,*
- *les corrections et changements de présentation effectués par le Groupe MANITOU en vertu de la norme IAS 8 ("Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs"). »*

Fait à Ancenis le 9 mai 2011.

Jean-Christophe Giroux, Directeur général

1.1.3 **Responsables du contrôle des comptes**

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041) représentée par Monsieur Thierry de GENNES Impasse Augustin Fresnel Saint Herblain 44800 SAINT HERBLAIN	Commissaire aux comptes titulaire
RSM SECOVEC (RCS Nantes 864 800 388) représentée par Monsieur Jean-Michel PICAUD 213 route de Rennes, L'Arpège, Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Patrick Denis MESSUS 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur Alain PONS 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	Commissaire aux comptes suppléant

1.2 **Pour la Société Financière Etudes Réalisations et Techniques (SFERT)**

1.2.1 **Responsable du document**

Madame Jacqueline Himsworth, Président-Directeur général de SFERT

1.2.2 **Attestation du responsable**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice 2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, comportant une observation, portant sur la réorganisation du contrôle familial de Manitou dans le cadre du projet de fusion-absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, comportant des observations, portant sur :

- *la continuité d'exploitation,*
- *le reclassement de l'emprunt à terme syndiqué (France) en dette moyen et long terme pour la part à plus d'un an suite au réaménagement de l'accord de crédit intervenu en juillet 2009 et le maintien en dette financière courante de la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme (USA) compte tenu du non-respect des ratios financiers,*
- *l'application pour la première fois de la norme IFRS 8 ("secteurs opérationnels"),*
- *les modalités d'établissement de l'information sectorielle et l'absence de comparaison avec 2008.*

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, comportant des observations, portant sur :

- *la continuité d'exploitation,*
- *le reclassement des emprunts à terme syndiqués d'un montant de 288 M€ en dette financière court terme compte tenu du non-respect des ratios financiers,*
- *les corrections et changements de présentation effectués par le Groupe SFERT en vertu de la norme IAS 8 ("Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs"). »*

Fait à Ancenis le 9 mai 2011.

Madame Jacqueline Himsworth, Président-Directeur général

1.2.3 **Responsables du contrôle des comptes**

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041) représentée par Mme Anne BLANCHE Impasse Augustin Fresnel Saint Herblain 44800 SAINT HERBLAIN	Commissaire aux comptes titulaire
RSM SECOVEC (RCS Nantes 864 800 388) représentée par Monsieur Jean-Michel PICAUD 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Patrick Denis MESSUS 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur Alain PONS 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	Commissaire aux comptes suppléant

1.3 **Responsables de l'information**

Pour Manitou :

Monsieur Hervé Rochet, Directeur financier de Manitou
430, rue de l'Aubinière
44150 Ancenis,
Tel. : 02 40 09 10 06

Pour la SFERT :

Madame Jacqueline Himsworth, Président-Directeur général de SFERT
BP 40051
44152 Ancenis CEDEX

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

2.1 **Aspects économiques de l'opération**

2.1.1 **Liens préexistants entre les sociétés en cause**

2.1.1.1 ***Liens en capital***

La SFERT détient 15 801 756 parmi les 37 567 540 actions composant le capital de Manitou, soit 42,06% de son capital et 42,45% de ses droits de vote.

En revanche, Manitou ne détient aucune participation dans le capital de la SFERT.

Schéma des liens en pourcentage de capital détenu :

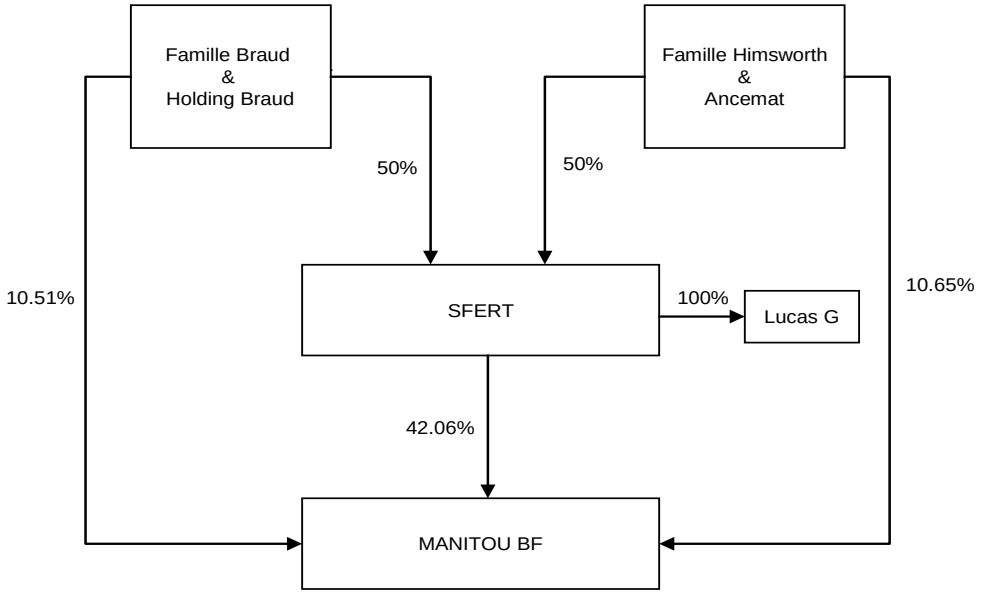

2.1.1.2 ***Filiales communes, dépendance à l'égard d'un même groupe, accords techniques ou commerciaux, administrateurs et dirigeants communs***

a) Cautions

Aucune des sociétés Manitou et la SFERT n'a octroyé de caution au bénéfice l'une de l'autre.

b) Administrateurs et dirigeants communs

Madame Jacqueline HIMSWORTH, Président Directeur Général de la SFERT, est également Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la société Manitou.

Monsieur Gordon HIMSWORTH, membre du Conseil d'Administration de LA SFERT, est également membre du Conseil d'Administration de Manitou, et administrateur de Manitou UK.

c) Filiales communes et la dépendance à l'égard d'un même groupe

Il n'existe pas de filiales communes entre Manitou et la SFERT

d) Accords techniques ou commerciaux

Il existe un accord de distribution entre Manitou et Lucas G, autorisé par le Conseil d'Administration du 24 juin 2010. Cet accord de distribution porte sur :

- La distribution par Manitou d'un produit « chargeuse articulée » fabriquée par LUCAS G
- La fourniture par LUCAS G à MANITOU BF d'une gamme d'accessoires

2.1.2 **Motifs et buts de l'opération**

2.1.2.1 ***Intérêt de l'opération pour la société bénéficiaire et ses actionnaires***

Réorganiser la structure de détention de Manitou par ses actionnaires familiaux historiques tout en assurant la stabilité de l'actionnariat et du contrôle de Manitou. Cette opération aura aussi pour effet de renforcer Manitou en lui apportant 46,2 millions d'euros d'actifs qui figurent au bilan de la SFERT. Les apports sont d'environ 36,3 millions d'euros de liquidités, ainsi que 100% du capital de Lucas G, société spécialisée dans les matériels d'élevage ayant réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros valorisée à 4,8 millions d'euros, 1 million d'euros d'actifs et passifs circulants divers, le solde étant principalement constitué par des bâtiments détenus par la SFERT affectés à l'exploitation de Lucas G.

2.1.2.2 ***Intérêt de l'opération pour la société apporteuse***

Réorganisation du concert familial et simplification de la structure de contrôle de Manitou. Cette opération contribue à stabiliser l'actionnariat familial et facilitera la transmission aux générations suivantes.

2.2 Aspects juridiques de l'opération

2.2.1 Présentation générale

2.2.1.1 *Date du projet de fusion*

Le projet de traité de fusion a été adopté par les Conseils d'Administration de Manitou et de la SFERT le 30 mars 2011 et a été signé le 30 mars 2011.

2.2.1.2 *Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'appor*t

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies :

- sur la base des comptes de Manitou au 31 décembre 2010, arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 mars 2011, et

- sur la base des comptes de la SFERT au 31 décembre 2010, arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 mars 2011. La détermination définitive de la valeur nette des apports sera faite sur la base des comptes de la SFERT au 31 décembre 2010.

- Les comptes arrêtés par les Conseils d'administration respectifs de la SFERT et de MANITOU n'ont pas été modifiés suite à leurs revues par les Commissaires aux comptes.

2.2.1.3 *Date de réalisation et de rétroactivité de l'opération*

La fusion sera définitivement réalisée à l'issue des deux assemblées générales extraordinaires de Manitou et de la SFERT qui devront approuver les comptes de l'exercice de 2010 et statuer sur la fusion sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2010 par l'assemblée générale de la SFERT;

- Réalisation de la réduction du capital de la SFERT mentionnée s ci-après section 2.4.1 ;

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la SFERT, du projet de traité de fusion ainsi que de sa dissolution anticipée, sans liquidation ;

- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Manitou ainsi que des augmentations et réduction de capital, conséquences de la fusion ;

Conformément aux dispositions de l'article L236-4 du Code de Commerce, il est précisé que la fusion projetée aura un effet rétroactif au 1er janvier 2011. Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2011 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société absorbante.

2.2.1.4 *Date de réunion des Conseils d'Administration ayant approuvé le projet de traité de fusion*

Le projet de traité de fusion a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SFERT réuni le 30 mars 2011 et le Conseil d'Administration de la société Manitou réuni le 30 mars 2011.

2.2.1.5 *Date de dépôt du projet de traité de fusion au Tribunal de commerce*

Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes le 30 mars 2011.

2.2.1.6 *Régime fiscal de l'opération*

Manitou et la SFERT déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1er janvier 2011, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

2.2.1.7 *Consultation des instances représentatives du personnel*

Le comité d'entreprise de Manitou a été convoqué le 8 février 2011 pour avis. Il a pris acte du projet de fusion le 8 mars 2011.

Le comité d'entreprise de Lucas G a été convoqué le 15 février 2011 pour avis. Il a émis son avis positif le 4 mars 2011.

2.2.2 **Contrôle de l'opération**

2.2.2.1 *Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération*

La fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires de Manitou et de la SFERT convoquées le 9 juin 2011.

2.2.2.2 *Commissaire à la fusion*

Statuant sur requête conjointe de Manitou et de la SFERT, le Président du Tribunal de commerce de Nantes a, suivant ordonnance en date du 23 février 2011 désigné en qualité de commissaire à la fusion, le cabinet STREGO, représenté par Monsieur Roland ROUSSEAU, 5, rue Albert Londres, 44303 Nantes.

Ses rapports, en date du 20 avril 2011, sont annexés au présent document en Annexe 5.1 et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de Manitou et de la SFERT au plus tard un mois avant la date des assemblées générales.

2.2.2.3 *Experts désignés par le tribunal de commerce et mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes*

Néant.

2.2.2.4 *Autre expert*

Le Conseil d'Administration de la société Manitou, en date du 1er décembre 2010, a demandé la désignation d'un expert indépendant afin d'apprécier le caractère équitable de la parité retenue en vue de la fusion.

Le Cabinet Ricol & Lasteyrie, 2 avenue Foch, 75008 PARIS représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, a été désigné en tant qu'expert indépendant.

Son rapport reporté au paragraphe 2.5.2 est daté du 30 mars 2011.

2.3 **Rémunération de l'apport**

2.3.1 **Valeur nominale des actions**

Le capital de Manitou préalablement à la fusion est de 37.567.540 euros divisé en 37.567.540 actions de valeur nominale de 1 euro chacune.

2.3.2 **Nombre d'actions à créer**

L'actif net apporté par la SFERT à la société Manitou sur la base des comptes au 31 décembre 2010, s'élève à 201.039.566 euros, étant observé que dans cet actif net apporté sont comprises les 15.801.756 actions de la société Manitou détenues par la SFERT et la somme en numéraire de 14.300.000 euros attribuée à la société HB-Holding Braud dans le cadre de la réduction de capital de la SFERT.

En rémunération de cet apport net, 17.782.040 actions nouvelles (388.000 actions x 45,83, étant entendu que les 388.000 actions représentent le nombre d'actions restant après la réduction de capital de la SFERT) de la société Manitou de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société Manitou à titre d'augmentation de son capital. Ces actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la SFERT à raison de 45,83 actions de la société Manitou pour 1 action de la SFERT.

Il est précisé que pour les actions de la SFERT dont la propriété est démembrée, le démembrement sera reporté sur les actions Manitou émises en rémunération de l'apport fusion par l'effet de la subrogation réelle.

2.3.3 **Date de jouissance**

Les 17.782.040 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition de bénéfices ou de tout remboursement effectué par Manitou et décidé à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion ou lors de sa liquidation.

2.3.4 **Date de négociabilité**

Les actions nouvelles seront négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de Manitou rémunérant l'apport-fusion de la SFERT, conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, soit le 9juin sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues par le traité de fusion.

2.3.5 **Date d'admission à la cote**

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé Eurolist de NYSE Euronext Paris dans les meilleurs délais et dans les conditions qui seront précisées dans un avis publié par NYSE Euronext Paris.

2.3.6 **Réduction de capital**

Dans les biens transmis par la société absorbée figurent 15.801.756 actions de la société absorbante. La société Manitou, absorbante, n'ayant pas vocation à les conserver, elle réduira immédiatement son capital de 15.801.756 euros, de sorte qu'à l'issue des opérations le capital de Manitou soit porté à un montant de 39.547.824 euros.

La réduction de capital par annulation des titres transmis par la société absorbée se traduira par un écart égal à la différence entre la valeur d'inscription des titres annulés dans les comptes de la société absorbée (140.566.493 euros) et la réduction de capital de la société absorbante (15.801.756 euros).

Cet écart d'un montant de 124.764.737 euros, viendra en déduction de la prime de fusion.

2.4 **Comptabilisation de l'apport**

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, la présente fusion étant réalisée entre sociétés sous contrôle commun, les apports sont effectués sur la base de la valeur nette comptable.

Les éléments d'actif et de passif sont donc apportés, par la SFERT à Manitou, pour la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010. Les titres de participations figurent dans les comptes de la SFERT pour leur valeur réévaluée, en application de la méthode dite de « mise en équivalence ». Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

2.4.1 **Désignation et valeur des actifs apportés par la SFERT**

A) *Actif apporté*

1. Terrains	1.405.362 €
2. Constructions	2.626.358 €
3. Participations (Valeur d'équivalence IFRS)	145.407.406 €
- Manitou :	140.566.493 €
- LUCAS G :	4.840.913 €
4. Autres immobilisations financières	436 €
5. Autres créances d'exploitation	296.167 €
6. Créances diverses	1.168.508 €
7. Disponibilités	50.569.514 €
	==========
Soit un montant de l'actif apporté de	201.473.751 €

B) *Passif pris en charge*

1. Provisions pour pertes et charges	72.542 €
1. Dettes financières diverses	52.255 €
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.518 €
3. Dettes fiscales et sociales	68.379 €
4. Autres dettes d'exploitation	227.491 €
	==========
Soit un montant de passif apporté de	434.185 €

Dans les comptes de la société absorbée figurent des amortissements dérogatoires pour un montant de 60.940 euros. Afin de permettre le suivi de ces amortissements dérogatoires dans les capitaux propres de la société absorbante, leur montant sera repris distinctement au passif du bilan de la société absorbante. La reconstitution de ces amortissements dérogatoires dans les comptes de la société absorbante sera constatée par prélèvement sur la prime de fusion pour un montant de 60.940 euros.

C) *Actif net apporté*

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la SFERT à Manitou s'élève donc à :

- Total de l'actif	201.473.751 €
- Total du passif	434.185 €
	==========
Soit un actif net apporté de.....	201.039.566 €

Du montant de l'actif net apporté déterminé ci-dessus, il conviendra de soustraire le montant de 14.300.000 euros correspondant aux liquidités qui seront distribuées à la suite de la réduction inégalitaire de capital de la SFERT pour raisons personnelles, au profit de la HB HOLDING BRAUD, qui sera réalisée dans les conditions décrites dans le traité de fusion, soit un actif net apporté de :

- Total de l'actif	187.173.751 €
- Total du passif	434.185 €
	==========
Soit un actif net apporté de	186.739.566 €

2.4.2 **Expertise des valeurs d'apport**

Voir section 2.5.2 ci-dessous.

2.4.3 **Détail du calcul de la prime de fusion**

La prime de fusion est d'un montant de :

- Valeur nette des apports :	201.039.566 €
- Montant de l'augmentation effective du capital :	-17.782.040 €
Montant de la prime de fusion	183.257.526 €

Le montant prévu de la prime de fusion, est inscrit au passif du bilan de la société Manitou, dans un compte « Prime de fusion » sur lequel sera imputé la distribution de liquidité de 14.300.000 euros effectuée dans le cadre de la réduction inégalitaire de capital de la SFERT qui sera réalisée dans les condition décrites dans le traité de fusion.

Le solde de la prime de fusion, soit 168.957.526 euros, demeurera inscrit au passif du bilan de Manitou dans le compte « Prime de fusion » sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires de la société absorbante et sur lequel sera éventuellement prélevée la somme nécessaire à la dotation de toutes réserves, en ce compris la réserve légale ou provisions à caractère règlementé résultant ainsi que l'ensemble des frais occasionnés par la fusion (sous réserve de la répartition prévue au dans le traité de fusion) ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation du capital de Manitou subséquente à la réalisation de la fusion ou de toute autre affectation décidée par l'assemblée générale**.**

2.5 **Rémunération des apports**

L'acquisition de 75% de la société SAVIM, annoncée le 22 mars 2011 est sans impact sur la valorisation de Manitou. Ce point a été partagé par la société avec les experts de Lazard Frères et de Ricol & Lasteyrie. Cette acquisition a un caractère temporaire (s'apparente à un portage) et porte sur des montants non significatifs, tant en ce qui concerne le coût s'acquisition des titres que de la consolidation de ses actifs, passifs et résultats de SAVIM.

2.5.1 **Rapport d'expert préparé par Lazard Frères**

Le document reproduit dans la présente section a été préparé par Lazard Frères (Lazard) sur la base d'informations publiques, publiées par Manitou ou par des tiers, ainsi que sur la base d'informations confidentielles communiquées par Manitou.

2.5.1.1 **Eléments de Valorisation de Manitou**

(i) Aspects Méthodologiques

La valorisation de Manitou a été faite sur la base de l'information publique disponible. Une approche multicritère a été retenue :

- Approche par le cours de bourse ;
- Approche par les cours cibles des analystes financiers ;
- Approche par les multiples de valorisation des sociétés comparables (approche minoritaire) ;
- Approche par les multiples de valorisation des transactions précédentes comparables;
- Approche par actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

(ii) Approche par le cours de bourse

L'action Manitou est admise aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B) et fait partie de l'indice CAC All-Tradable (ex-SBF 250).

Durant les 12 derniers mois, 71% du flottant [1] et 18% du capital ont été échangés. Le titre est par ailleurs suivi par plus d'une dizaine d'analystes de banques de premier plan, jouissant ainsi d'une couverture significative. L'action Manitou bénéficie donc d'une liquidité satisfaisante et la méthode d'évaluation par les cours de bourse peut être considérée comme pertinente.

Les deux tableaux ci-dessous présentent (i) les Cours Moyen Pondéré des Volumes Échangés (C.M.P.V.E.) sur différentes périodes et (ii) les cours minimum et maximum sur ces mêmes périodes jusqu'au 21 mars 2011.

[1] Le Flottant est calculé comme le nombre total d'actions Manitou excluant les actions d'auto-contrôle, les actions détenues par les salariés, les actions détenues par les actionnaires familiaux, et les actions détenues par Société Générale et Toyota.

C.M.P.V.E				MIN ET MAX		
	Cours Manitou (€)	Capitalisation boursière implicite (M€)	Cours vs. spot		Min (€)	Max (€)
Spot au 21-03-11	22.1	821		*Spot au 21-03-11*	*22.1*	*22.1*
CMPVE - 1 mois	22.4	831	1.2%	-1 mois	20.3	24.8
CMPVE - 3 mois	21.2	785	(4.4%)	-3 mois	16.1	24.8
CMPVE - 6 mois	18.9	700	(14.8%)	-6 mois	11.8	24.8
CMPVE - 12 mois	16.1	599	(27.1%)	-12 mois	10.0	24.8

Note: Le CMPVE s'appuie sur les cours de clôture journaliers
Source : Datastream au 21-03-11

Le spot n'étant qu'un point de valorisation, nous retenons comme référence le CMPVE 3 mois pour atténuer les variations brutales du prix de l'action au cours des derniers mois, soit un prix par action Manitou de 21,2 euros , encadré des valeurs minimum et maximum atteintes au cours des 3 derniers mois (16,1 euros et 24,8 euros respectivement).

(iii) Objectifs de cours des analystes financiers

Les analystes de recherche publient un objectif de cours estimant la valeur intrinsèque de l'action Manitou. Seuls ont été retenus les rapports publiés après l'annonce des résultats 2010 le 2 mars 2011. Ces cours cibles sont présentés dans le tableau ci-dessous, et s'échelonnent de 22,0 euros à 27,0 euros par action :

ANALYSTE	DATE	COURS CIBLE (EUROS)
Societe Generale	21/03/2011	24,0
CM-CIC	08/03/2011	27,0
Portzamparc	08/03/2011	23,0
IDMidcaps	07/03/2011	23,0
Gilbert Dupont	04/03/2011	26,6
Oddo & Cie	04/03/2011	25,0
Exane BNP Paribas	04/03/2011	22,0
Kepler Capital	03/03/2011	22,0
CA Cheuvreux	03/03/2011	26,5
Moyenne		**24,3**
Max		*27,0*
Min		*22,0*

Source : Bloomberg

(iv) Comparables boursiers

La méthode d'évaluation par les multiples boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers de Manitou les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés cotées comparables.

Nous avons retenu Caterpillar, Deere, Komatsu, CNH Global, Terex, Wacker Neuson et Haulotte, ce dernier étant un proche comparable (taille, géographie, produits) malgré son positionnement quasi exclusif sur le segment des nacelles.

Le tableau ci-dessous présente les multiples de valorisation retenus pour les sociétés cotées comparables, en remarquant que Manitou est moins rentable que ses comparables :

MULTIPLES DE VALORISATION DES SOCIETES COMPARABLES DE MANITOU

Société	*Cap. Boursière (Mds€)*	*Valeur d'Entreprise (Mds€)*	VE / CA			VE / EBITDA			VE / EBIT		
			2011E	2012E	2013E	2011E	2012E	2013E	2011E	2012E	2013E
Caterpillar	*46.1*	*50.1*	1.51x	1.32x	1.14x	10.7x	8.3x	7.0x	14.1x	10.2x	8.3x
Deere	*26.7*	*26.8*	1.34x	1.27x	n.a.	9.9x	9.4x	n.a.	11.5x	11.1x	n.a.
Komatsu	*22.0*	*25.9*	1.50x	1.39x	n.a.	8.1x	7.2x	n.a.	10.7x	9.5x	n.a.
CNH	*7.9*	*5.5*	0.55x	0.52x	n.a.	6.1x	5.6x	n.a.	7.5x	6.7x	n.a.
Terex	*2.7*	*3.1*	0.83x	0.69x	0.60x	13.2x	7.4x	5.2x	17.9x	8.7x	5.5x
Haulotte	*0.4*	*0.6*	1.97x	1.61x	1.25x	n.a.	11.1x	6.6x	n.a.	16.6x	9.1x
Wacker Neuson	*0.8*	*0.8*	0.94x	0.86x	n.a.	7.1x	5.8x	n.a.	11.7x	8.8x	n.a.
Moyenne			1.23x	1.09x	1.00x	9.2x	7.8x	6.3x	12.2x	10.2x	7.6x
Médiane			1.34x	1.27x	1.14x	9.0x	7.4x	6.6x	11.6x	9.5x	8.3x

Note : Capitalisation boursière calculée sur la base d'un cours moyen 1 mois. Multiples calendarisés au 31-12
Source : Sociétés, Datastream au 21-03-11

VALORISATION INDUITE DE MANITOU

	Chiffre d'affaires			EBITDA			EBIT		
	2011E	2012E	2013E	2011E	2012E	2013E	2011E	2012E	2013E
Multiple retenu (médiane)	1.34x	1.27x	1.14x	9.0x	7.4x	6.6x	11.6x	9.5x	8.3x
Agrégat (M€)	1,004	1,181	1,387	63	101	135	35	74	109
Valeur d'Entreprise (M€)	**1,347**	**1,504**	**1,587**	**567**	**744**	**893**	**406**	**697**	**899**
Dette financière nette (31-12-10)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)
Autres ajustements [1] (31-12-10)	91	91	91	91	91	91	91	91	91
Valeur des Capitaux Propres (M€)	**1,299**	**1,456**	**1,539**	**519**	**696**	**845**	**358**	**649**	**851**
Prix par action (€)	35.0	39.3	41.5	14.0	18.8	22.8	9.7	17.5	22.9

Source : Société, I.B.E.S., Datastream au 21-03-11
Note : (1) Inclus les intérêts minoritaires, les SME et les provisions pour départ à la retraite post tax

A la suite de la crise économique qu'a connu le secteur, les années 2012 et 2013 apparaissent comme représentatives du niveau de performance que la Société serait en mesure de retrouver en sortie de crise, et qui serait en ligne avec ses niveaux pré-crise (marge d'EBITDA 2012E de 8.3% vs. marge d'EBITDA 2008A de 8.9%).

Le multiple de chiffre d'affaires n'est pas représentatif de la capacité de génération de cash flow de Manitou, les multiples d'EBITDA et d'EBIT apparaissent donc plus pertinents dans le cadre de la valorisation.

Sur la base de l'application des multiples d'EBITDA 2012E et 2013E, le prix par action se situe entre 18,8 euros et 22,8 euros. Sur la base de l'application des multiples d'EBIT 2012E et 2013E, le prix par action se situe entre 17,5 euros et 22,9 euros.

(v) Transaction précédentes

La méthode des multiples de transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de Manitou les multiples de valorisation observés sur un échantillon de transactions intervenues dans le même secteur d'activité.

La difficulté de cette méthode réside dans le choix des transactions retenues comme références de valorisation alors que :

- La qualité et la fiabilité de l'information varient fortement d'une transaction à l'autre en fonction du statut des sociétés rachetées (cotées, privées, filiales d'un Groupe) et du niveau de confidentialité de la transaction ;
- Les sociétés acquises ne sont jamais parfaitement comparables à l'objet de l'évaluation du fait de leur taille, de leur positionnement, de leur présence géographique, de leur rentabilité, de leurs perspectives de croissance ; et
- L'intérêt stratégique d'une acquisition varie et le prix payé en conséquence peut inclure une prime de contrôle plus ou moins élevée.

Sous réserve de ces conditions, l'échantillon retenu est constitué des transactions significatives intervenues dans le secteur de la construction de matériel de manutention au cours des 5 dernières années, sélectionnées en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la date de la transaction, la taille et l'activité de la cible.

TRANSACTIONS PRECEDENTES

Date	Acquéreur	Cible	Valeur d'Entreprise (M€)	VE/CA (1)	VE/EBITDA (1)	VE/EBIT (1)
17/12/2008	Mitsubishi Caterpillat Forklift	Roda Oyj	112	0.90x	9.3x	23.0x
08/09/2008	Manitou BF S.A.	Gehl	309	0.99x	9.4x	10.3x
15/08/2008	Calvi SpA	Lift Technologies	58	0.67x	n.a.	n.a.
23/09/2007	Wacker	Neuson Kramer	544	1.50x	7.4x	7.8x
06/11/2006	Oshkosh	JLG	2,312	1.40x	10.7x	12.2x
05/11/2006	KKR / GS	Kion Group	4,000	1.10x	7.0x	17.9x
Moyenne				**1.09x**	**8.8x**	**14.2x**
Médiane				**1.04x**	**9.3x**	**12.2x**

Source : Sociétés, Presse
Note : (1) Sur la base des derniers chiffres publiés par les sociétés

Ces transactions ont été réalisées juste avant le début de la crise des subprimes. De plus, les ratios de valorisation des transactions sont calculés sur les données financières des douze derniers mois précédant la transaction (ci-après « LTM ») et doivent donc être appliqués aux agrégats LTM de Manitou, soit les agrégats 2010. Or ces agrégats 2010 ne sont pas représentatifs du niveau normatif de performance de la société. Dans ce cadre, cette méthode de valorisation n'a pas été retenue et seulement présentée à titre informatif.

(vi) Actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'actif économique de Manitou par actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels. En l'absence de plan d'affaires établi par la société, les projections de flux de trésorerie disponibles pour la période 2011-2015 reposent sur des prévisions des analystes pour la période 2012-2013 et des extrapolations pour la période 2014-2015. Cette méthode est extrêmement sensible aux hypothèses retenues pour les projections financières.

La valeur d'entreprise a été obtenue par actualisation au 1er janvier 2011 des flux de trésorerie disponibles futurs au coût moyen pondéré du capital ; elle comprend la valeur actualisée des flux sur l'horizon explicite (2011-2015), ainsi qu'une valeur terminale correspondant à l'actualisation des flux au-delà de cet horizon.

Le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») est calculé comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres (estimé à partir du Modèle d'Équilibre des Actifs Financiers, "MEDAF") et du coût de la dette. Le coût moyen pondéré du capital de Manitou ressort à 9,6% et repose sur les hypothèses suivantes :

- taux sans risque de 3,53% (Source: OAT 10 ans de la France, Datastream en date du 18 mars 2011) ;
- prime de marché de 5,77% (Source: Natixis en date du 29 janvier 2011) ;
- beta désendetté de 1,24 (Source: Moyenne des Barra Beta des sociétés comparables en date de février 2011) ;
- coût de la dette après impôts de 3,2%, correspondant à la somme du taux Swap 5 ans sur Euribor de 2,92% au 18 mars 2010 et d'un spread de crédit de 200bp (taux d'impôts de 34,43%) ;
- niveau de dette nette / capitaux propres de 60%, en ligne avec le gearing historique des sociétés comparables.

En cas central, le prix par action résultant de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles ressort à 23,1 euros.

SENSIBILITE AU CMPC ET TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

CMPC	VAN FCF	VAN Valeur Terminale (M€)			Valeur d'entreprise (M€)		
		1.50%	2.00%	2.50%	1.50%	2.00%	2.50%
9.10%	122	799	859	929	921	981	1,051
9.35%	121	766	**822**	886	886	**943**	1,007
9.60%	**120**	**734**	**786**	**846**	**854**	**906**	**966**
9.85%	119	705	**754**	809	824	**872**	928
10.10%	118	678	723	774	795	841	892

CMPC	Dette nette et autres ajust. (M€) [1]	Valeur des CP induite (M€)			Prix par action induit (€) [2]		
		1.50%	2.00%	2.50%	1.50%	2.00%	2.50%
9.10%		873	933	1,003	23.5	25.2	27.0
9.35%		839	**895**	959	22.6	**24.1**	25.9
9.60%	**48**	**806**	**858**	**918**	**21.7**	**23.1**	**24.7**
9.85%		776	**824**	880	20.9	**22.2**	23.7
10.10%		747	793	844	20.2	21.4	22.8

Source : Société
Note : (1) Au 31-12-10
(2) Nombre d'actions ajusté des actions d'autocontrôle et des plans de stock-options (37,1m)

La dette nette comprend les éléments suivants :

- 104 millions d'euros de dette long terme et 89 millions d'euros de dette court terme (incluant 52 millions d'euros de dette de financement des créances de financement des ventes) ;
- 54 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- 73 millions d'euros de créances de financement à recevoir.

Les autres ajustements sont les suivants :

- 0,2 millions d'euros d'intérêts minoritaires (valeur comptable) ;
- 19 millions d'euros de participations dans les entreprises associées (valeur comptable) ;
- 16 millions d'euros de provisions pour garantie (valeur comptable) ;
- 15 millions d'euros de déficits fiscaux reportables (estimation).

(vii) Synthèse

PRIX PAR ACTION (M€) – SYNTHESE

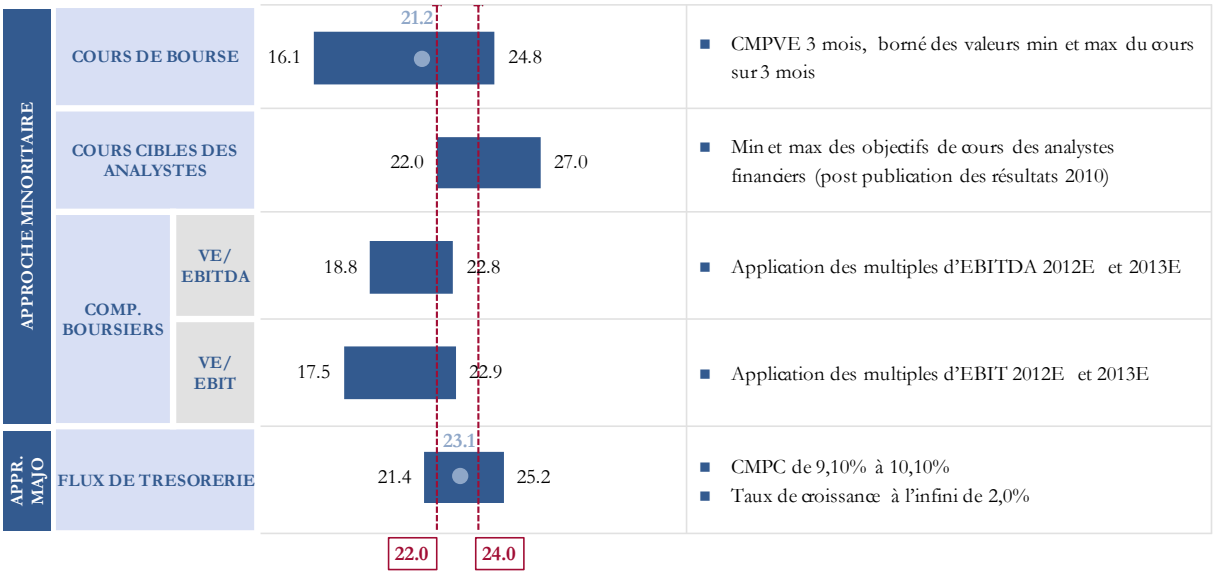

Nous privilégions la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs (méthode DCF) qui nous parait valoriser le mieux la capacité réelle de génération de cash de Manitou, tout en constatant par ailleurs que les marges de Manitou sont différentes de celles des sociétés cotées comparables en raison notamment d'un positionnement stratégique un peu différent.

Au regard des autres méthodes de valorisation intervenant à titre confirmatoire, le prix par action Manitou nous semble compris entre 22 euros et 24,0 euros, ce qui induit une valorisation de la participation de la SFERT dans Manitou comprise entre 348 et 379 millions d'euros.

2.5.1.2 **Eléments de Valorisation de la SFERT**

(i) Aspects Méthodologiques

Nous avons retenu une approche par somme des parties pour la valorisation de la SFERT, celle-ci étant constituée des éléments suivants :

- 15.801.756 titres Manitou ;
- Selon nos informations, l'intégralité des titres de la société Lucas G, spécialisée dans la construction de machines agricoles (désileuses, mélangeuses, pailleuses) ;
- Actifs immobiliers SFERT (terrain et usine) ;
- 52,8 millions d'euros de disponibilités au 31 décembre 2010, incluant le compte-courant SFERT à Lucas G (1,2 millions d'euros) et les plus-values sur cessions de valeurs mobilières (1,1 millions d'euros).

Concernant la valorisation des titres Manitou, elle est alignée avec celle résultant de la méthodologie décrite dans le paragraphe 2.5.1.1.

La société Lucas G a été initialement valorisée suivant une approche de type multi-critères, reposant sur 3 méthodes :

- L'application des multiples de comparables cotés (approche minoritaire) ;
- L'application des multiples de transactions historiques (approche majoritaire) ;
- L'application de la méthode des flux de trésorerie disponibles futurs.

Par ailleurs, certaines méthodes de valorisation ont été écartées pour la valorisation de Lucas G :

- La méthode d'actualisation des dividendes futurs en raison de l'absence d'information permettant de conduire cette approche ;
- La méthode du cours de bourse n'a pas été retenue car la société n'est pas cotée.

(ii) Approche de Valorisation de Lucas G

(a) Comparables boursiers

La méthode d'évaluation par les multiples boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers de Lucas G les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés cotées comparables, c'est-à-dire la construction de machines agricoles.

En raison des derniers résultats financiers de Lucas G (EBITDA et EBIT 2009 négatifs, marges pour les années 2010 à 2012 très en deçà des sociétés comparables), seul le multiple de chiffre d'affaires a pu être retenu comme premier paramètre de valorisation.

Nous avons retenu John Deere, CNH Global, AGCO, Turk Traktor et Kverneland, ce dernier étant le plus proche comparable (taille, machines fabriquées, géographie européenne, marges).
Le tableau ci-dessous présente les multiples de valorisation retenus pour les sociétés cotées comparables :

MULTIPLES DE VALORISATION DES SOCIETES COMPARABLES DE LUCAS G

	Capi. boursière	Valeur d'Entreprise	VE/CA				VE/EBITDA				VE/EBITA			
Société	(M€)	(M€)	2010E	2011E	2012E	2013E	2010E	2011E	2012E	2013E	2010E	2011E	2012E	2013E
John Deere	26,683	26,767	1.56x	1.34x	1.27x	n.a.	11.6x	9.9x	9.4x	n.a.	13.9x	11.5x	11.1x	n.a.
CNH	7,872	5,547	0.54x	0.55x	0.52x	n.a.	6.7x	6.1x	5.6x	n.a.	8.9x	7.5x	6.7x	n.a.
AGCO	3,531	3,379	0.69x	0.62x	0.57x	0.53x	9.9x	7.7x	6.4x	5.9x	13.8x	11.1x	8.9x	7.6x
Turk Traktor	642	606	1.14x	1.15x	1.14x	1.06x	5.5x	6.4x	7.1x	7.0x	5.6x	7.1x	7.6x	7.3x
Kverneland	127	154	0.40x	0.34x	0.31x	0.28x	n.a.	5.7x	4.4x	3.5x	n.a.	8.6x	6.3x	4.8x
Moyenne			**0.87x**	**0.80x**	**0.76x**	**0.63x**	**8.4x**	**7.2x**	**6.6x**	**5.5x**	**10.6x**	**9.2x**	**8.1x**	**6.6x**
Médiane			**0.69x**	**0.62x**	**0.57x**	**0.53x**	**8.3x**	**6.4x**	**6.4x**	**5.9x**	**11.3x**	**8.6x**	**7.6x**	**7.3x**

Note : Capitalisation boursière calculée sur la base d'un cours moyen 1 mois. Multiples calendarisés au 31-12
Source : Sociétés, Datastream au 21-03-11

VALORISATION INDUITE DE LUCAS G

	VE/CA			
	2010A	2011E	2012E	2013E
Multiple retenu (médiane)	0.69x	0.62x	0.57x	0.53x
Agrégat (M€)	14.0	22.7	25.1	26.0
VE de Lucas G induite (M€)	**9.7**	**14.1**	**14.2**	**13.8**
Dette financière	*3.0*	*3.0*	*3.0*	*3.0*
Disponibilités	*(0.9)*	*(0.9)*	*(0.9)*	*(0.9)*
Dette nette au 31-12-10 (1)	2.1	2.1	2.1	2.1
Capitaux propres de Lucas G induits (M€)	**7.7**	**12.0**	**12.2**	**11.7**

Source : Sociétés, Datastream au 21-03-11
Note : (1) Incluant compte-courant SFERT

Cette méthode de valorisation est cependant présentée à titre illustratif en raison de la différence de profil financier (croissance et marges) entre Lucas G et les différents acteurs cotés du secteur.

(b) Multiples de transaction

La méthode des multiples de transactions consiste à appliquer aux agrégats financiers de Lucas G les multiples de valorisation observés sur un échantillon de transactions intervenues dans le même secteur d'activité.

La difficulté de cette méthode réside dans le choix des transactions retenues comme références de valorisation alors que :

- La qualité et la fiabilité de l'information varient fortement d'une transaction à l'autre en fonction du statut des sociétés rachetées (cotées, privées, filiales d'un Groupe) et du niveau de confidentialité de la transaction ;
- Les sociétés acquises ne sont jamais parfaitement comparables à l'objet de l'évaluation du fait de leur taille, de leur positionnement, de leur présence géographique, de leur rentabilité, de leurs perspectives de croissance ; et
- L'intérêt stratégique d'une acquisition varie et le prix payé en conséquence peut inclure une prime de contrôle plus ou moins élevée.

Sous réserve de ces conditions, l'échantillon retenu est constitué des transactions significatives intervenues dans le secteur de la construction de matériel agricole au cours des 7 dernières années, sélectionnées en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la date de la transaction, la taille et l'activité de la cible.

DATE ANN.	CIBLE	% DU CAPITAL	ACQUEREUR	CA (M€)	VE 100% (M€)	VE/CA	VE/EBITDA	VE/EBIT
Matériel agricole								
03/03/2010	Belair (FR)	100.0%	Elgi Equipment (IND)	6.5	0.7	0.11x	n/a	n/a
19/12/2008	Kuhn-Geldrop BV (NL)	100.0%	Bucher Industries AG (CH)	97.4	115	1.18x	9.7x	n/a
08/09/2008	Gehl Company (US)	85.6%	Manitou BF S.A. (FR)	313.6	309.3	0.99x	9.4x	10.3x
28/02/2008	Uzel Makina Sanayii Anonim Sirketi (TUR)	64.4%	SS Distribution PTE Ltd (SIN)	267.6	122.3	0.46x	n/a	n/a
20/02/2008	Agram (FR)	100.0%	Cobalt Capital (FR)	39.6	43.0	1.08x	10.5x	10.6x
13/09/2007	Buhler Industries Inc (CAN)	80.0%	Combine Factory Rostselmash Ltd (RUS)	117.6	130.4	1.11x	11.0x	15.4x
25/06/2007	GSI Holding Corporation (US)	100.0%	Centerbridge Partners, L.P. (US)	324.7	371.4	1.14x	9.3x	11.6x
08/06/2007	Ningbo Benye Tractor & Automobile Manufacture (CN)	100.0%	Deere & Company (US)	29.3	63.6	2.17x	n/a	n/a
05/03/2007	Punjab Tractors Ltd (IN)	43.5%	Mahindra & Mahindra Ltd (IN)	180.2	373.8	2.07x	10.5x	11.4x
15/04/2005	Companhia de Implementos Agricolas MTS (BRA)	100.0%	Bucher Industries AG (CH)	22.7	15.1	0.67x	n/a	n/a
24/02/2003	Renault Agriculture (FR)	51.0%	CLAAS (GER)	636.8	274.5	0.43x	n/a	n/a
Pièces détachées de matériel agricole - Equipements pour la culture de la vigne								
12/12/2008	Gregoire ASA (NOR)	67.0%	Umoe Industri AS (NOR)		11.3	0.28x	n/a	n/a
28/05/2007	MG Mini Gears SPA (IT)	100.0%	Carraro SpA (IT)		50.0	0.68x	4.5x	n/a
23/03/2006	Morton Metalcraft Co (US)	100.0%	Brazos Private Equity Partners LLC (US)		80.4	0.49x	5.1x	8.7x
			Moyenne			**0.92x**	**8.8x**	**11.3x**
			Médiane			**0.83x**	**9.6x**	**11.0x**

Source : Sociétés, Presse

VALORISATION INDUITE DE LUCAS G

Multiple retenu (médiane)	0.83x
Chiffre d'affaires 2010 (M€)	14.0
VE de Lucas G induite (M€)	**11.6**
Dette nette au 31-12-10	2.1
Capitaux propres de Lucas G induits (M€)	**9.6**

Source : Société

Néanmoins, au regard de la taille relativement modeste de Lucas G par rapport aux sociétés cibles des transactions identifiées, cet exercice de valorisation par la méthode des transactions comparables est présenté à titre illustratif. Par ailleurs, les multiples d'EBITDA et d'EBIT ne sont pas applicables en l'état faute d'agrégats LTM positifs.

(c) Approche par l'actualisation des flux de trésorerie libres disponibles

Cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'actif économique de Lucas G par actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels.

La valeur d'entreprise a été obtenue par actualisation au 1er janvier 2011 des flux de trésorerie disponibles futurs au coût moyen pondéré du capital ; elle comprend la valeur actualisée des flux sur l'horizon explicite (2011-2015), ainsi qu'une valeur terminale correspondant à l'actualisation des flux au-delà de cet horizon.

Les projections de flux de trésorerie disponibles pour la période 2011-2015 reposent sur le Plan d'Affaires du Management pour la période 2011-2014 et des extrapolations pour l'année 2015.

Compte-tenu de la valeur négative et proche de zéro des flux actualisés sur l'horizon explicite, la valorisation de Lucas G par cette méthode repose sur la valeur terminale et est donc extrêmement sensible aux hypothèses de construction du flux de trésorerie normatif, en particulier à la marge normative de Résultat Opérationnel (estimée tendre vers celle de ses comparables cotés).

Le CMPC a été pris équivalent à celui de Manitou, soit en valeur centrale 9,60%.
En cas central, la valeur induite des capitaux propres de Lucas G ressort à 5,1 euros.

SENSIBILITE AU CMPC ET TAUX DE CROISSANCE A L'INFINI

		VAN Valeur Terminale (M€)			Valeur d'entreprise (M€)		
CMPC	VAN FCF	1.50%	2.00%	2.50%	1.50%	2.00%	2.50%
9.10%	(0.2)	7.5	8.1	8.7	7.4	7.9	8.6
9.35%	(0.2)	7.2	**7.7**	8.3	7.0	**7.6**	8.2
9.60%	**(0.2)**	**6.9**	**7.4**	**8.0**	**6.7**	**7.2**	**7.8**
9.85%	(0.2)	6.6	**7.1**	7.6	6.5	**6.9**	7.4
10.10%	(0.2)	6.4	6.8	7.3	6.2	6.6	7.1

	Dette nette [1]	Valeur des CP induite (M€)			VE / CA 12E		
CMPC	(M€)	1.50%	2.00%	2.50%	1.50%	2.00%	2.50%
9.10%		5.3	5.8	6.5	0.29x	0.32x	0.34x
9.35%		5.0	**5.5**	6.1	0.28x	**0.30x**	0.33x
9.60%	**2.1**	**4.7**	**5.1**	**5.7**	**0.27x**	**0.29x**	**0.31x**
9.85%		4.4	**4.8**	5.4	0.26x	**0.28x**	0.30x
10.10%		4.1	4.5	5.0	0.25x	0.26x	0.28x

Source : Société
Note : (1) Au 31-12-10

La dette nette comprend les éléments suivants :

- 3,0 millions d'euros de dettes financières dont 1,2 millions d'euros de compte-courant SFERT ;
- 0,9 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

(d) Synthèse

VALORISATION DES CAPITAUX PROPRES (M EUROS) – SYNTHESE

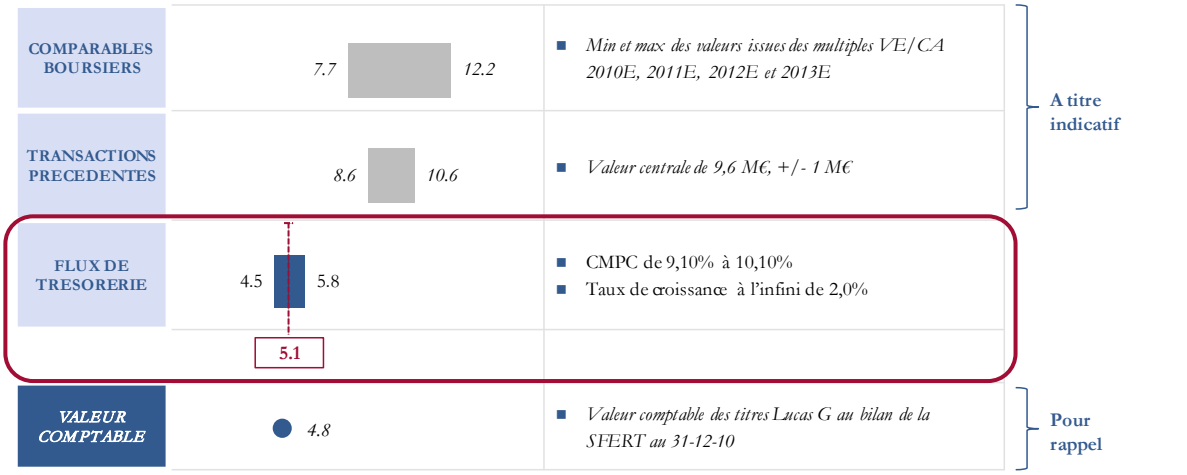

Au regard des performances financières de Lucas G (croissances et marges bien inférieures aux sociétés du secteur), il ne parait pas adapté de fonder la valorisation sur les multiples des comparables boursiers et des transactions précédentes. Dans ce cadre, seule la méthode de valorisation par l'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs a été jugée pertinente. La valeur des capitaux propres de Lucas G se situe alors à environ 5,1 millions d'euros.

(iii) Synthèse

VALEUR DES CAPITAUX PROPRES IMPLICITE (M EUROS) – SYNTHESE

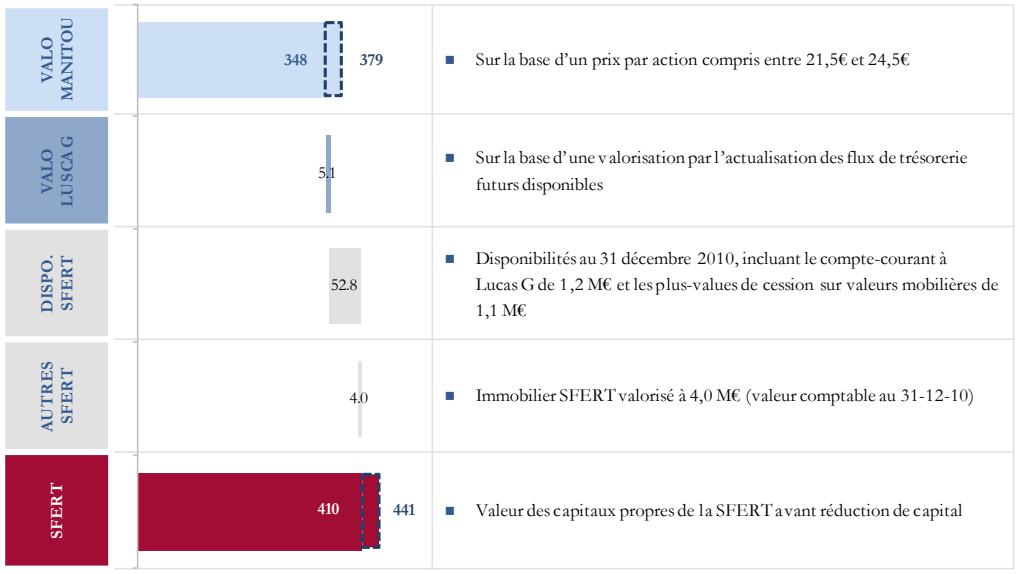

2.5.1.3 **Détermination de la Parité**

Sur la base d'un nombre d'actions de 401 000 et d'une valorisation comprise entre 410 et 441 millions d'euros (avant réduction de capital), la SFERT est donc valorisée entre 1 021,5 euros et 1 100,3 euros par action.

Pour information, après la réduction de capital de 14,3 millions d'euros (réduction de capital inégalitaire entre les deux actionnaires familiaux), le nombre d'actions de la SFERT varie entre 387 001 et 388 003.

Le prix par action Manitou compris entre 22,0 euros et 24,0 euros par action implique donc une parité d'échange comprise entre 45,8 actions et 46,4 actions Manitou pour une action de la SFERT.

Par ailleurs, dans la détermination de la parité, nous n'appliquons pas de décote de holding pour deux raisons : (i) la fusion-absorption se réalise sur la base d'un prix par action de Manitou supérieur à son cours actuel de bourse, et (ii) l'apport de liquidités (40 millions d'euros) vient améliorer la situation financière de Manitou.

SENSIBILITE DE LA PARITE A LA VALEUR PAR ACTION DE MANITOU

VALEUR PAR ACTION MANITOU (€)				
21.0	22.0	23.1	24.0	25.0
46.8	**46.4**	**46.1**	**45.8**	45.6

2.5.2 Rapport d'expert préparé par Ricol & Lasteyrie

2.5.2.1 Présentation de l'opération

(i) Contexte de l'opération

Manitou, société cotée sur Eurolist compartiment B d'Euronext Paris, est actuellement détenue à hauteur de 42,06% par la SFERT, société codétenue par les deux branches familiales (Braud et Himsworth) à l'origine de la création du Groupe. Chaque branche familiale détient par ailleurs une participation directe d'environ 10,5% dans Manitou.

Un protocole d'accord global entre les familles Braud et Himsworth a été signé le 3 février 2011. Il prévoit une restructuration de l'actionnariat familial incluant notamment une opération de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle familial, la SFERT.

Le protocole d'accord prévoit par ailleurs :

- préalablement à la fusion, une réduction inégalitaire du capital de la SFERT de 14,3 millions d'euros au profit de la branche familiale Braud et la signature d'un pacte d'actionnaires ;

- postérieurement à la fusion, et dans un délai d'un an, des donations d'actions Manitou au sein de la branche familiale Himsworth ;
- l'adhésion à un ou plusieurs engagements collectifs de conservation dans le cadre de « Pactes Dutreil ».

Cette restructuration a pour principal objectif de réorganiser la structure de détention de Manitou par ses actionnaires familiaux historiques tout en assurant la stabilité de l'actionnariat et du contrôle de Manitou.

L'actionnariat familial a par ailleurs décidé de renforcer sa participation dans Manitou au travers essentiellement de l'apport à Manitou, dans le cadre de la fusion, de la trésorerie et des autres actifs de la SFERT après réduction du capital mentionnée ci-dessus.

(ii) Présentation des sociétés concernées par la fusion

(a) Manitou

Manitou, société cotée sur Eurolist compartiment B d'Euronext Paris, est une société anonyme au capital de 37.567.540 euros divisé en 37.567.540 actions de 1 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

Elle est spécialisée dans la conception, l'assemblage et la distribution de matériels de manutention pour des clients des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction. Elle est organisée en trois divisions : manutention industrielle (IMH), manutention tout terrain (RTH) et équipements compacts (CE).

Le Groupe, implanté dans 120 pays au travers de 24 filiales, emploie plus de 2 600 collaborateurs. L'activité de Manitou est réalisée à 75% environ en Europe (y compris la France), et à 25% dans le reste du monde.

Manitou a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 838,3 millions d'euros en 2010 (en hausse de 23% par rapport à 2009) et une perte nette de 16,7 millions d'euros (contre une perte nette de 146 millions d'euros en 2009). L'augmentation du chiffre d'affaires et la réduction substantielle de la perte sur l'exercice 2010 s'expliquent par une reprise de l'activité après une année 2009 sévèrement impactée par la crise économique et financière, qui a notamment touché les secteurs d'activité constituant les débouchés naturels des produits Manitou (industrie, agriculture et construction).

(b) La SFERT

La SFERT est une société par actions au capital de 8.020.000 euros divisé en 401.000 actions de 20 euros de nominal chacune intégralement libérées.

La société a pour principal actif une participation de 42,06% dans Manitou. Elle détient par ailleurs l'intégralité du capital de la société Lucas G (mise en équivalence pour 4,8 millions

d'euros), des terrains et constructions donnés en location à cette même société ainsi que des valeurs mobilières de placement pour une valeur nette comptable de 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

2.5.2.2 **Déclaration d'indépendance**

Ricol Lasteyrie n'entretient aucun lien juridique ou en capital avec les sociétés concernées par l'opération ou leurs conseils et ne détient aucun intérêt financier dans la réussite de l'opération, ni aucune créance ou dette sur l'une des sociétés concernées par l'opération ou toute personne contrôlée par ces sociétés au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Ricol Lasteyrie ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts avec les sociétés concernées par l'opération et leurs conseils, notamment au sens des articles 1.1 à 1.4 de l'instruction AMF n° 2006-08 du 25 juillet 2006 relative à l'expertise indépendante.

La mission qui nous est confiée ne nous conduit pas à intervenir de façon répétée avec la banque conseil de l'opération, au sens de l'article 261-4 I du Règlement Général de l'AMF.

A titre informatif, figure en annexe 2 la liste des expertises indépendantes réalisées par Ricol Lasteyrie au cours des deux dernières années, avec l'indication des établissements présentateurs des opérations concernées.

Ricol Lasteyrie atteste de l'absence de tout lien passé, présent ou futur connu de lui, avec les personnes concernées par le projet d'opération et leurs conseils, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement dans le cadre de la présente mission.

2.5.2.3 **Diligences effectuées**

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du protocole d'accord du 3 février 2011 et de ses annexes ;
- Mettre en œuvre les travaux d'évaluation des sociétés Manitou et la SFERT selon les méthodes jugées pertinentes. Dans ce cadre, nos échanges avec nos interlocuteurs ont principalement porté sur :
  - l'activité de la SFERT et l'analyse de ses principaux actifs et passifs ;
  - l'activité de la société Lucas G détenue à 100% par la SFERT ainsi que son budget et ses perspectives de développement ;
  - l'activité de Manitou au titre de l'année 2010 ;
  - les données prévisionnelles de Manitou et les principales hypothèses sous-jacentes ;
  - les perspectives de développement du Groupe à moyen et long terme ;
- Prendre connaissance des travaux de valorisation de la banque conseil dans le cadre de l'opération ;

- Nous assurer, auprès des dirigeants des sociétés Manitou et la SFERT, qu'aucun événement susceptible de remettre en cause la valeur réelle de leur société n'était intervenu depuis le 31 décembre 2010.

Pour accomplir notre mission, nous avons utilisé les documents et informations qui nous ont été transmis par les sociétés la SFERT et Manitou, sans avoir la responsabilité de les valider.

Conformément à la pratique en matière d'expertise indépendante, nous n'avons pas audité ni revu les données historiques et prévisionnelles utilisées, dont nous nous sommes limités à vérifier la vraisemblance et la cohérence.

2.5.2.4 **Prise de connaissance du protocole d'accord et de ses annexes**

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du protocole d'accord du 3 février 2011 et de ses annexes. Le protocole n'appelle pas de commentaire particulier.

Les principales annexes concernent :

- Le projet de traité de fusion, dont un projet révisé fixant la valeur des apports ainsi que la parité retenue dans le cadre de l'opération nous a été transmis. La parité retenue de 45,83 actions Manitou pour une action de la SFERT est fondée sur une valeur de l'action Manitou de 24 euros et une valeur de l'action SFERT de 1 100 euros ;
- Le projet de pacte d'actionnaires devant être signé par les branches familiales.

Le projet de pacte d'actionnaires, établi pour une durée de six ans, comporte un engagement de conservation de 40% des actions Manitou par les branches familiales prises dans leur ensemble.

2.5.2.5 **Evaluation des actions de Manitou**

Nous avons mis en œuvre des travaux de valorisation selon une approche multicritère. Cette approche comprend les méthodes d'évaluation et références suivantes :

- A titre principal :
  - le cours de bourse, Manitou disposant d'une liquidité raisonnable et étant suivie par 8 analystes financiers ;
  - une approche intrinsèque : la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.
- A titre de recoupement : l'application de multiples de sociétés comparables cotées.

Nous n'avons pas retenu les méthodes de l'actif net, de l'actif net réévalué ni du rendement, pour les raisons suivantes :

- La méthode de l'actif net ne prend pas en considération la totalité de la valeur des actifs incorporels constituant Manitou (marques, savoir-faire, réseaux de distribution…). A titre d'information, l'actif net comptable par action de Manitou au 31 décembre 2010 s'élève à 8,9 euros, après prise en compte de la dilution liée au plan d'options et après retraitement de l'autocontrôle.

- Compte tenu de la nature essentiellement incorporelle des éléments d'actifs devant être réévalués (marques, savoir-faire, réseaux…), nous n'avons pas retenu la méthode de l'actif net réévalué, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie mise en œuvre par ailleurs nous permettant de mieux prendre en compte ces éléments dans leur ensemble.
- La méthode du rendement n'a pas été retenue en raison de l'absence de versement de dividendes en 2009 et 2010.

Nous n'avons pas retenu la méthode des transactions comparables en l'absence de transactions comparables récentes.

(i) Hypothèses retenues dans le cadre de nos travaux

Pour la mise en œuvre des méthodes mentionnées ci-dessus, nous avons retenu les éléments suivants :

Eléments prévisionnels

Le management de Manitou a établi un budget 2011 dans le cadre de son processus budgétaire et prévisionnel annuel. Ce budget a été validé par le Conseil d'Administration de la société le 28 janvier 2011.

En l'absence de plan d'affaires, nous avons retenu le consensus des analystes financiers pour les années 2012 et 2013. Les éléments de ce consensus ont fait l'objet d'une discussion avec le management de Manitou.

Nombre d'actions

Nos calculs sont réalisés sur la base du nombre d'actions après annulation des actions auto détenues et après prise en compte de la dilution liée à l'exercice des stocks options, à la date de notre rapport.

Le nombre d'actions ainsi déterminé ressort à 37 362 milliers.

Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres

L'ajustement permettant le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres a été déterminé sur la base des éléments de trésorerie et de dettes financières au 31 décembre 2010 (en cours d'audit) communiqués par le management.

Cet ajustement ressort à 48,6 millions d'euros et comprend les éléments suivants au 31 décembre 2010 :

- dette financière : 193 millions d'euros ;
- provisions à moins d'un an considérées comme décaissables : 16 millions d'euros ;
- trésorerie : (54) millions d'euros ;

- actifs financiers : (0,4) millions d'euros ;
- créances de financement des ventes : (72) millions d'euros ;
- impôts différés actifs sur déficits reportables : (15) millions d'euros ;
- participations dans les entreprises associées : (19) millions d'euros.

(ii) Méthode du cours de bourse

Le flottant représente 26 % des actions en circulation[2]. Compte tenu du nombre d'actions échangées en bourse au cours des 12 derniers mois, le taux de rotation du flottant s'élève à 68,4 %.

Malgré une rotation du flottant limitée et une forte volatilité, l'action Manitou reste bien suivie par les analystes financiers (8 analystes financiers). La méthode du cours de bourse nous paraît constituer une référence pertinente de la valeur de l'action Manitou.

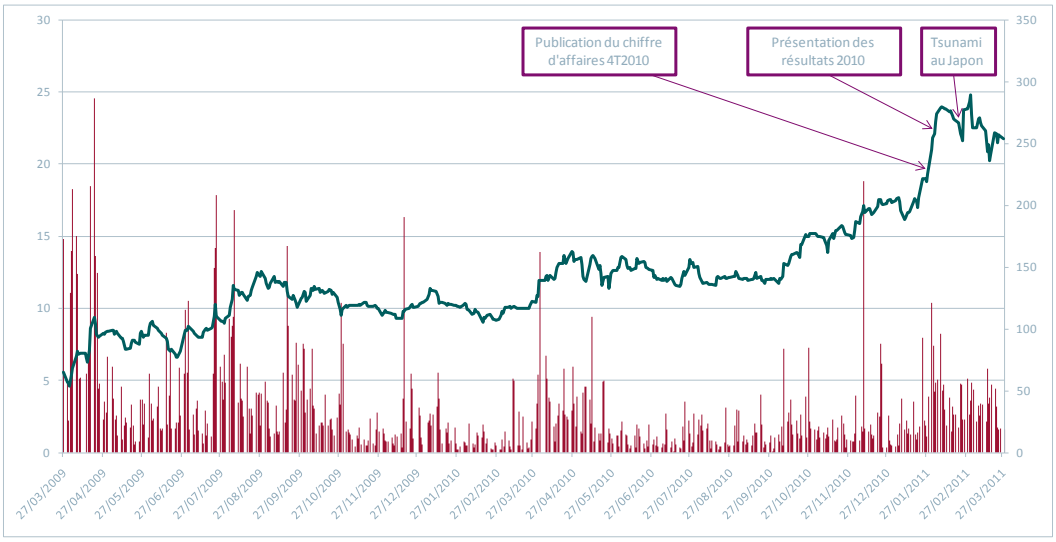

Le cours de l'action Manitou a subi une forte chute au cours de l'année 2008 jusqu'au premier trimestre 2009. Depuis le second trimestre 2009, le cours est orienté à la hausse. Il a connu une stabilité autour de 10 euros entre le troisième trimestre 2009 et le premier trimestre 2010. Le cours connaît ensuite une forte progression fin novembre 2010, que la publication du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2010 vient conforter. Le cours reste depuis relativement volatile tout en s'inscrivant dans une fourchette de 19,4 à 24,8 euros.

[2] Le flottant correspond au nombre d'actions en circulation excluant : les actions détenues par les familles directement et au travers de SFERT, les actions autodétenues, les actions détenues par les salariés, les actions détenues par le Groupe Société Générale et les actions détenues par Toyota.

	Cours moyen	Cours moyen pondéré des vol.	Vol. quotidien moyen
Spot	21,34	na	na
1 mois	22,25	22,23	36,48
3 mois	20,79	21,48	35,47
6 mois	17,87	19,02	33,38
12 mois	15,16	16,32	25,87
Plus haut-1 mois	24,80		
Plus bas- 1 mois	20,25		
Plus haut-12 mois	24,80		
Plus bas- 12 mois	10,80		

Données au 29/03/2011

Les cours moyens pondérés par les volumes 1 mois et 3 mois s'établissent entre 21,48 euros (3 mois) et 22,23 euros (1 mois). Le cours spot au 29 mars 2011 est de 21,34 euros.

Nous présentons, à titre d'information, le cours cible retenu par les analystes. Il s'établit dans une fourchette de 21,6 euros à 27,0 euros et en moyenne à 24,3 euros par action.

Objectifs de cours - post présentation des résultats 2010

	Date	Objectif cours
Chevreux	03/03/2011	26,50
CM-CIC	10/03/2011	27,00
Exane BNP	04/03/2011	22,00
Gilbert dupont	03/03/2011	26,60
Kepler	03/03/2011	22,00
Oddo	03/03/2010	25,00
Portzamprac	08/03/2011	21,60
Société générale	04/03/2011	24,00
Moyenne		24,3
Min		21,6
Max		27,0

(iii) Méthode des flux futurs actualisés

Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation des flux financiers issus de son plan d'affaires à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise, en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon de ce plan.

(a) Hypothèses retenues au titre du plan d'affaires

Nous avons mis en œuvre nos travaux sur la base du budget 2011. En l'absence de plan d'affaires, nous avons retenu, pour les années 2012 et 2013, le consensus d'analystes établi sur la base des notes disponibles.

Les analystes prévoient une forte croissance du chiffre d'affaires sur la période 2011-2013 avec une croissance moyenne annuelle de 18,2%. Les analystes considèrent que la société est au début d'un nouveau cycle haussier. Les clients de Manitou devraient chercher à renouveler leur matériel, après l'arrêt brutal des investissements qui a causé la forte baisse du chiffre d'affaires en 2009.

Le résultat d'exploitation s'améliore sous l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires. 2011 devrait être l'année du redressement et du retour à un résultat net positif. Avec une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 20%, la performance opérationnelle dépendra notamment, selon le management, de la capacité des fournisseurs de composants nécessaires à l'assemblage des machines, à adapter leur capacité de production afin de répondre à la demande.

(b) Travaux d'évaluation

Nous avons extrapolé ce plan d'affaires sur deux années pour prendre en compte la restauration de la rentabilité, en retenant une progression annuelle de l'activité de 2% pour aboutir à un chiffre d'affaires représentant un milieu de cycle proche de 1 500 millions d'euros.

Nous avons retenu un taux de marge d'exploitation de 10% en année terminale, taux conforme aux réalisations historiques sur longue période et aux anticipations des analystes.

Le niveau de BFR en pourcentage du chiffre d'affaires est aujourd'hui élevé en raison de la baisse de l'activité. Le Groupe souhaite par ailleurs constituer des stocks pour les pièces essentielles afin de limiter les ruptures dans la chaîne de production. Au-delà de l'année 2011, nous avons simulé une baisse du BFR en pourcentage du chiffre d'affaires pour revenir au niveau historiquement constaté.

Nous avons retenu une convergence des amortissements et des investissements en fin de période d'extrapolation.

Coût moyen pondéré du capital

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé sur la base :

- d'un bêta de 1,18 désendetté déterminé sur la base de la moyenne des bêtas de notre échantillon de sociétés comparables cotées ;
- d'une prime de risque de 5,39 % (Associés en Finance, février 2011) ;
- d'un taux sans risque calculé par différence entre le rendement espéré du marché[3] (Associés en Finance, février 2011) et la prime de risque ci-dessus, qui ressort à 3,89 % ;
- d'une structure financière cible de 21% (moyenne observée sur les sociétés comparables cotées).

Sur ces bases, le taux d'actualisation ressort à 9,56 %.

[3] E(Rm) selon les données Associés en Finance

Les flux financiers ont été actualisés à partir du 1er janvier 2011 et à mi-année.

Croissance à l'infini

Nous avons retenu un taux de croissance à l'infini de 2 % en valeur centrale, en ligne avec les anticipations à long terme d'inflation pour la zone Euro.

Calculs de valorisation

Sur ces bases, la valeur d'entreprise globale ressort à 950 millions d'euros et la valeur des fonds propres à 902 millions d'euros, soit une valeur par action de 24,1 euros.

Les sensibilités à une variation de :

- +/- 0,5 point de taux de croissance,
- +/- 0,25 point de taux d'actualisation,

sont présentées dans le tableau suivant :

Sensibilité de la valeur de l'action Manitou

		Taux d'actualisation		
		9,31%	9,56%	9,81%
Taux de croiss. à LT	1,5%	23,7	22,8	22,0
	2,0%	25,1	24,1	23,2
	2,5%	26,8	25,6	24,6

La valeur par action ressort dans une fourchette de 22,8 euros à 25,6 euros avec une valeur centrale à 24,1 euros par action.

(iv) Méthode des multiples de sociétés comparables cotées, retenue à titre de recoupement

Nous avons mis en œuvre la méthode des multiples boursiers en nous appuyant sur un échantillon de 8 sociétés du secteur : Caterpillar, Haulotte Groupe, Terex, AGCO, CNH Global, Deere, Wacker Neuson, Komatsu.

Les niveaux de capitalisation boursière, de chiffre d'affaires et de marge d'EBIT de ces sociétés sont présentés dans le tableau suivant :

Million devises	Devise	Capi boursière [1]	CA 2010	Marge d'Ebit			
				2010	2011	2012	2013
Caterpillar	U$	65 902	39 867	9%	11%	13%	14%
Haulotte groupe	€	431	209	na	nd	nd	nd
Terex	€	3 846	4 418	na	5%	8%	11%
Agco	€	5 002	6 897	5%	6%	6%	7%
CNH Global	€	10 975	14 474	na	8%	9%	nd
Deere	U$	37 900	24 720	11%	13%	13%	nd
Wacker Neuson	U$	767	872	8%	10%	10%	nd
Komatsu	U$	2 564	1 726	11%	14%	15%	nd
Moyenne				9%	9%	11%	11%
Manitou (consensus)		843	838	1%	3%	6%	8%

[1] Base cours moyen pondéré un mois au 25 mars 2011

Aucune de ces sociétés n'étant véritablement comparable, notamment en termes d'activité et de rentabilité, nous présentons cette méthode uniquement à titre de recoupement.

Nous avons recalendarisé les agrégats des sociétés Deere et Komatsu, qui clôturent leurs comptes respectivement au 30 octobre et au 31 mars de chaque année.

Nous avons retenu le multiple de Valeur d'Entreprise rapportée à l'EBIT, multiple usuel dans le secteur, et présentons également le multiple de chiffre d'affaires. Nous avons retraité l'EBIT et la valeur d'entreprise des sociétés de l'échantillon pour exclure leurs activités de financement lorsque l'information financière le permettait.
Le tableau ci-après synthétise les multiples issus de notre échantillon :

	VE/CA			VE/Ebit		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Caterpillar	1,4 x	1,2 x	1,1 x	12,4 x	9,1 x	7,9 x
Haulotte groupe	2,3 x	1,8 x	nd	nd	nd	nd
Terex	0,8 x	0,7 x	0,6 x	17,1 x	8,3 x	5,3 x
Agco	0,6 x	0,6 x	0,5 x	11,3 x	9,1 x	7,7 x
CNH Global	0,4 x	0,3 x	nd	4,7 x	3,8 x	nd
Deere	1,2 x	1,1 x	nd	9,5 x	8,4 x	nd
Wacker Neuson	0,8 x	0,8 x	nd	8,2 x	7,4 x	nd
Komatsu	1,5 x	1,4 x	nd	11,1 x	9,8 x	nd
Moyenne	1,1 x	1,0 x	0,7 x	10,6 x	8,0 x	6,9 x
Valeur induite action Manitou	29,0	29,6	26,7	7,2	14,4	18,6

Manitou étant en phase de restauration de sa rentabilité, les valeurs obtenues sur la base des multiples de chiffre d'affaires sont très supérieures à celles obtenues sur la base des multiples d'EBIT. En retenant les multiples 2013, la valeur ressort entre 18,6 et 26,7 euros par action.

2.5.2.6 **Evaluation des actions de la SFERT**

La SFERT est une société holding dont l'actif principal consiste en sa participation de 42,1% dans Manitou. Elle n'est pas cotée.

Elle détient par ailleurs :

- des valeurs mobilières de placement ;
- une participation dans la société Lucas G, qu'elle détient à 100%, comptabilisée par mise en équivalence pour 4,8 millions d'euros ;
- un bâtiment industriel loué à la société Lucas G.

Compte tenu de l'activité de la SFERT nous avons retenu la méthode de l'actif net réévalué, méthode généralement mise en œuvre dans le cas des sociétés détenant des participations financières ou des actifs immobiliers.

Les actifs suivants ont été évalués sur la base de leur valeur réelle :

- les titres de Manitou ont été évalués sur la base des méthodes décrites au chapitre 5 ;
- les valeurs mobilières de placement ont été retenues pour leur valeur de marché au 7 mars 2011, soit 51,7 millions d'euros ;
- les titres de la société Lucas G ont fait l'objet d'une évaluation multicritère ci-après ;
- le bâtiment industriel construit en 2010 et le terrain, loués à Lucas G, ont été retenus pour leur valeur nette comptable, soit 4 millions d'euros ;
- les autres actifs et passifs (créances et dettes financières) ont été retenus pour leur valeur nette comptable.

Pour information, l'actif net comptable par action de la SFERT au 31 décembre 2010 s'élève à 501,3 euros, avant réduction de capital.

(i) Evaluation de Lucas G

Lucas G est une société spécialisée dans la conception et la fabrication de machines agricoles (désileuses pailleuses, mélangeuses).

Nous avons retenu à titre principal la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

A titre de recoupement, nous avons retenu la valeur issue des multiples extériorisés lors de l'acquisition de Lucas G par la SFERT en 2008 ainsi que la méthode des comparables boursiers.

(a) Hypothèses retenues dans le cadre de nos travaux

Pour la mise en œuvre des méthodes mentionnées ci-dessus, nous avons retenu les éléments suivants :

Eléments prévisionnels

Le management de la société Lucas G a établi un plan d'affaires sur la période 2011-2014.

Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres

L'ajustement permettant le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres a été déterminé sur la base des éléments de trésorerie et de dettes financières au 31 décembre 2010 communiqués par la société. Il ressort à 1,8 millions d'euros.

(b) Méthode des flux futurs actualisés

Le plan d'affaires anticipe une forte croissance en 2011, soutenue essentiellement par le démarrage d'une activité de production de chargeurs, permis par les actifs acquis en 2010 auprès d'une société irlandaise en liquidation. Des commandes ont déjà été enregistrées et un contrat de distribution a été signé avec Manitou. Le chiffre d'affaires est prévu en augmentation d'environ 6% par an sur la période et le taux de marge d'exploitation devrait s'améliorer pour atteindre, en année normative, un niveau intermédiaire entre le taux moyen sur la durée du plan et le taux de rentabilité actuel des comparables, soit un taux de cible de 4,6%.

Nous avons retenu les mêmes hypothèses financières que pour la valorisation de Manitou :

- Taux d'actualisation de 9,56%
- Croissance perpétuelle de 2%

Sur cette base, la valeur des fonds propres de la société Lucas G s'établit à :

		Taux d'actualisation		
		9,31%	9,56%	9,81%
Taux de croiss. à LT	1,5%	4,7	4,5	4,2
	2,0%	5,3	5,0	4,7
	2,5%	6,0	5,6	5,3

La valeur centrale conforte la valeur de la société mise en équivalence selon les normes IFRS dans les comptes de la SFERT.

(c) Transaction de référence 2008 à titre de recoupement

La SFERT a acquis la société Lucas G en mars 2008 pour un prix de 7,8 millions d'euros.

Compte tenu de la dette financière nette, du chiffre d'affaires et de l'EBIT de la société au 31 décembre 2008, cette acquisition extériorise des multiples de 0,4x le chiffre d'affaires et de 9,4x l'EBIT.

Sur la base des multiples ainsi extériorisés et appliqués aux agrégats prévisionnels 2011, la valeur de la société Lucas G s'établit entre 1,8 millions d'euros (multiple d'EBIT) et 7,6 millions d'euros (multiple de chiffre d'affaires), illustrant le fait que la société Lucas G est toujours en phase de reconstitution de sa rentabilité en 2011.

(d) Méthode des sociétés comparables cotées à titre de recoupement

Nous avons mis en œuvre la méthode des multiples boursiers en nous appuyant sur un échantillon de 3 sociétés du secteur : Kverneland, Turk Traktor et Kesla.

Les niveaux de capitalisation boursière, de chiffre d'affaires et de marge d'EBIT de ces sociétés sont présentés dans le tableau suivant :

Million devise	devise	Capi boursière [1]	CA 2010	Ebit 2010	Croissance du CA			Marge d'Ebit			
					2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Kverneland	€	126	380	-5	19%	9%	10%	na	4%	5%	6%
Turk Traktor	TL	1 499	1 164	213	4%	3%	nd	18%	19%	19%	nd
Kesla	€	22	34	2	33%	29%	nd	6%	10%	11%	nd
Moyenne					19%	14%	10%	12%	11%	12%	6%

[1] Base cours moyen pondéré un mois au 25 mars 2011

Les sociétés de l'échantillon n'étant pas totalement comparables en raison de leur taille et de leur rentabilité, nous présentons cette méthode uniquement à titre de recoupement.

Nous avons retenu le multiple de Valeur d'Entreprise rapportée à l'EBIT, multiple usuel dans le secteur, et présentons également le multiple de chiffre d'affaires.

Le tableau ci-après synthétise les multiples issus de notre échantillon :

	VE/CA			VE/Ebit		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Kverneland	0,3 x	0,3 x	0,3 x	8,6 x	6,3 x	4,8 x
Turk Traktor	0,9 x	0,8 x	nd	4,6 x	4,4 x	nd
Kesla	0,7 x	0,5 x	nd	6,9 x	4,8 x	nd
Moyenne	0,6 x	0,6 x	0,3 x	6,7 x	5,2 x	4,8 x
Valeur de Lucas G induite	12,8	12,5	5,7	0,7	1,1	1,3

Sur la base des multiples 2013, la valeur de Lucas G ressort dans une fourchette de 1,3 millions d'euros (multiple d'EBIT) à 5,7 millions d'euros (multiple de chiffre d'affaires).

(e) Valeur retenue pour Lucas G

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons privilégié la valeur de mise en équivalence dans les comptes de la SFERT, soit 4,8 millions d'euros, proche de la valeur issue de la méthode DCF.

(ii) Actif net réévalué de la SFERT

L'actif net réévalué de la SFERT s'établit ainsi dans une fourchette de 384,5 millions d'euros à 428,6 millions d'euros, après prise en compte de la réduction de capital envisagée pour un montant de 14,3 millions d'euros.

Sur cette base, la valeur de l'action la SFERT s'établit dans une fourchette de 994,6 euros à 1 104,4 euros.

En M€	Valeur de Manitou - base cours de bourse spot[1]	Valeur de Manitou - base cours de bourse moy. pond. un mois[1]	Valeur de Manitou - base DCF valeur centrale
Terrains	1,4	1,4	1,4
Constructions	2,6	2,6	2,6
Participation Lucas G	4,8	4,8	4,8
Créances d'exploitation	0,3	0,3	0,3
Créances diverses	1,2	1,2	1,2
Disponibilités	51,7	51,7	51,7
Total des actifs hors titres Manitou	62,0	62,0	62,0
Provisions pour risques et charges	0,1	0,1	0,1
Dettes financières	0,1	0,1	0,1
Dettes d'exploitation	0,3	0,3	0,3
Total des dettes	0,4	0,4	0,4
Rédution de capital	-14,3	-14,3	-14,3
Valeur de l'actif net réévalué hors titres Manitou	47,3	47,3	47,3
Participation Manitou	337,2	351,3	381,3
Valeur unitaire de l'action Manitou	*21,3*	*22,2*	*24,1*
Valeur de l'actif net réévalué y compris titres Manitou	384,5	398,7	428,6
Valeur de l'action SFERT	994,6	1 029,8	1 104,5

2.5.2.7 **Analyse de la parité**

Nous avons analysé le rapport d'échange proposé sur la base des valeurs relatives résultant de nos travaux.

L'essentiel de l'actif de SFERT étant constitué de sa participation dans Manitou, la valeur des actions de la SFERT est très étroitement corrélée à celle des actions de Manitou.

Considérant le fait que la SFERT a pour fonction essentielle de porter la participation conjointe de la famille Braud et de la famille Himsworth dans Manitou, et à l'instar d'opérations précédentes comparables, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de tenir compte ni de décote ni de prime pour la valorisation de la SFERT :

- une prime de liquidité ne nous semble pas justifiée car les actions Manitou reçues en échange des actions SFERT subissent un ensemble de restrictions quant à leur cessibilité aux termes d'un pacte d'actionnaires ;
- il n'y a pas lieu non plus d'appliquer de prime de contrôle puisque la famille détient déjà le contrôle de Manitou préalablement à l'opération de fusion ;
- la valorisation des actions SFERT par transparence, sur la base de la valeur des actions Manitou, nous paraît donc justifiée.

La fusion envisagée aura pour conséquence, après annulation des actions Manitou détenues par la SFERT, l'apport à Manitou par la SFERT d'actifs pour un montant total de 47,3 millions d'euros composés essentiellement de liquidités à hauteur de 37,4 millions d'euros et d'une activité de production de machines agricoles, évaluée, y compris l'ensemble immobilier abritant l'activité, à 8,8 millions d'euros. Ces éléments sont directement appréhendables par Manitou, sans frottement fiscal, et à une valeur qui nous paraît raisonnable.

Nous avons analysé le nombre d'actions à émettre pour rémunérer cet apport sur la base de la valeur de l'action Manitou déterminée selon les deux méthodes retenues à titre principal, la méthode du cours de bourse et la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

En M€	Cours de bourse spot[1]	Cours de bourse moyen[2]	DCF - valeur centrale
Valeur de l'action Manitou (1)	21,3	22,2	24,1
Participation Manitou	337,2	351,3	381,3
Autres actifs et passifs	47,3	47,3	47,3
Actif net réévalué SFERT	385	399	429
Valeur SFERT par action (2)	995	1 030	1 104
Rapport d'échange pour une action SFERT (2)/(1)	46,6	46,3	45,8
Nombre de titres SFERT post réduction de capital (en milliers)	386,6	387,1	388,1
Nombre de titres Manitou annulés (en milliers)	15 802	15 802	15 802
Nombre net de titres Manitou à émettre (en milliers)	2 217	2 128	1 961

[1] Cours de bourse spot au 29/03/2011

[2] Cours de bourse moyen pondéré un mois au 29/03/2011

Le rapport d'échange retenu par les parties se situe dans la fourchette haute des rapports d'échange fondés sur notre analyse multicritère de la valeur (favorable pour l'actionnaire minoritaire de Manitou). Il est proche du niveau ressortant de la valeur centrale DCF de Manitou.

Ce rapport d'échange conduit à émettre 1.980.284 actions Manitou.

2.5.2.8 **Analyse du travail d'évaluation réalisé par la banque conseil**

Lazard, banque conseil de l'opération, a préparé les éléments d'appréciation du rapport d'échange relatif à l'opération.

Nous avons analysé ces éléments et nous nous sommes rapprochés des représentants de la banque pour en discuter. La banque nous a également communiqué son rapport d'évaluation.

(i) Evaluation des actions de Manitou

La banque conseil retient une valeur de l'action Manitou comprise dans une fourchette de 22 euros à 24 euros.

La banque conseil a retenu une approche similaire à la nôtre pour valoriser les actions de Manitou, avec à titre principal l'analyse des flux de trésorerie futurs disponibles (DCF) et à titre confirmatoire la méthode des comparables boursiers.

La seule divergence concerne la référence au cours de bourse que nous utilisons à titre principal et non à titre confirmatoire comme la banque.

Nous n'avons pas de divergence d'appréciation sur le rejet des méthodes de l'actif net réévalué, des multiples de transactions et du rendement, ayant nous-mêmes écarté ces méthodes.

(a) Méthode des flux futurs actualisés

La valeur de l'action Manitou s'établit dans une fourchette de 21,4 euros à 25,2 euros avec une valeur centrale de 23,1 euros (contre 24,1 euros selon nos travaux).

Les principales divergences d'analyse résident dans la prise en compte des points suivants par la banque conseil :

- un effet de saisonnalité haut de cycle des ventes sur la période d'extrapolation du plan ;
- un chiffre d'affaires normatif inférieur en valeur terminale ;
- des investissements normatifs plus importants ;
- une absence de variation de BFR en année terminale ;
- l'actualisation des flux disponibles au taux de 9,60%, contre 9,56% retenu dans nos calculs.

(b) Méthodes retenues à titre confirmatoire

Nous n'avons pas de divergence d'analyse concernant le cours de bourse que nous utilisons cependant à titre principal.

Concernant la méthode des sociétés comparables, les différences proviennent essentiellement de la prise en compte par la banque conseil de multiples sur la société Haulotte, que nous n'avons pas retenus en raison de l'impossibilité de retraiter l'activité de financement.

(ii) Evaluation des actions de la SFERT

La banque conseil retient une valeur de l'action SFERT comprise dans une fourchette de 1 021,5 euros à 1 100,3 euros.

La banque conseil a retenu une approche similaire à la nôtre pour valoriser les actions de la SFERT, soit la méthode de l'actif net réévalué.

S'agissant d'une société holding, nous n'avons pas de divergence d'appréciation sur le fait de retenir cette unique méthode de valorisation.

Les résultats obtenus par la banque conseil ne sont pas significativement différents des nôtres.

(iii) Analyse de la parité

La banque conseil retient une parité comprise dans une fourchette de 45,8 à 46,4 actions, sur la base d'une valeur de l'action Manitou comprise entre 22 et 24 euros.

La parité retenue par les parties se situe dans la fourchette haute des parités proposées par la banque conseil.

2.5.2.9 **Synthèse de nos travaux et attestation sur le caractère équitable du rapport d'échange proposé**

(i) Synthèse de nos travaux d'évaluation

A l'issue de nos travaux, le rapport d'échange proposé dans le cadre de l'opération, soit 45,83 actions Manitou pour 1 action de la SFERT, fait ressortir les primes et décotes suivantes par rapport aux valeurs résultant des méthodes d'évaluation que nous avons jugées pertinentes :

	Cours de bourse spot[1]	Cours de bourse moyen[2]	DCF - valeur centrale
Valeur de l'action Manitou	21,3	22,2	24,1
Rapport d'échange retenu par les partie	45,83	45,83	45,83
Valeur de l'action (projet de traité de fusion)	24,0	24,0	24,0
Prime (décote) induite	12,5%	7,9%	-0,5%

[1] Cours de bourse spot au 29/03/2011

[2] Cours de bourse moyen pondéré un mois au 29/03/2011

(ii) Attestation sur le caractère équitable du rapport d'échange

A l'issue de nos travaux, nous observons que le rapport d'échange proposé de 45,83 actions Manitou pour 1 action de la SFERT est proche du rapport calculé sur la base de la valeur centrale issue d'une analyse des flux futurs actualisés (DCF) de Manitou, étant rappelé que le plan d'affaires repose sur des hypothèses économiques dont la variation est susceptible d'entraîner des impacts sensibles sur la valeur et intègre l'hypothèse selon laquelle la société sera en mesure d'augmenter son niveau de marge jusqu'en 2015 tout en développant son activité.

Nous observons que la valeur de l'action Manitou retenue pour déterminer le rapport d'échange proposé fait ressortir des primes comprises entre 7,9% et 12,5% par rapport, respectivement, au cours de bourse moyen pondéré 1 mois et au cours spot de Manitou au 29 mars 2011.

Dans ce contexte et sur ces bases, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 45,83 actions Manitou pour 1 action de la SFERT envisagé dans le cadre de la fusion absorption de la SFERT par Manitou, est équitable pour les actionnaires minoritaires de Manitou d'un point de vue financier.

2.5.3 **Rapports du Commissaire à la fusion**

Les rapports du Commissaire à la fusion en date du 20 avril 2011 sont annexés au présent document (en Annexe 5.1)

2.6 **Conséquences de l'opération**

2.6.1 **Conséquences pour Manitou et ses actionnaires**

2.6.1.1 ***Impact de la fusion sur les capitaux propres de Manitou***

	Nombre de titres financiers	Capital social (euros)	Prime de fusion (euros)
Situation de départ au 31/12/2010	37.567.540	37.567.540	-438.710
Opération :			
Augmentation de capital au titre de la fusion	17.782.040	17.782.040	-183.527.526
Imputation de la distribution de liquidité de la SFERT de 14.300.000 euros	-	-	-168.957.526
Réduction de capital de Manitou par annulation des actions autodétenues à la suite de la fusion	-15.801.756	-15.801.756	-44.192.789
Reconstitution des amortissements dérogatoires			-44.131.849
Situation après l'opération	39.547.824	39.547.824	-44.570.559

2.6.1.2 ***Organigramme après opération***

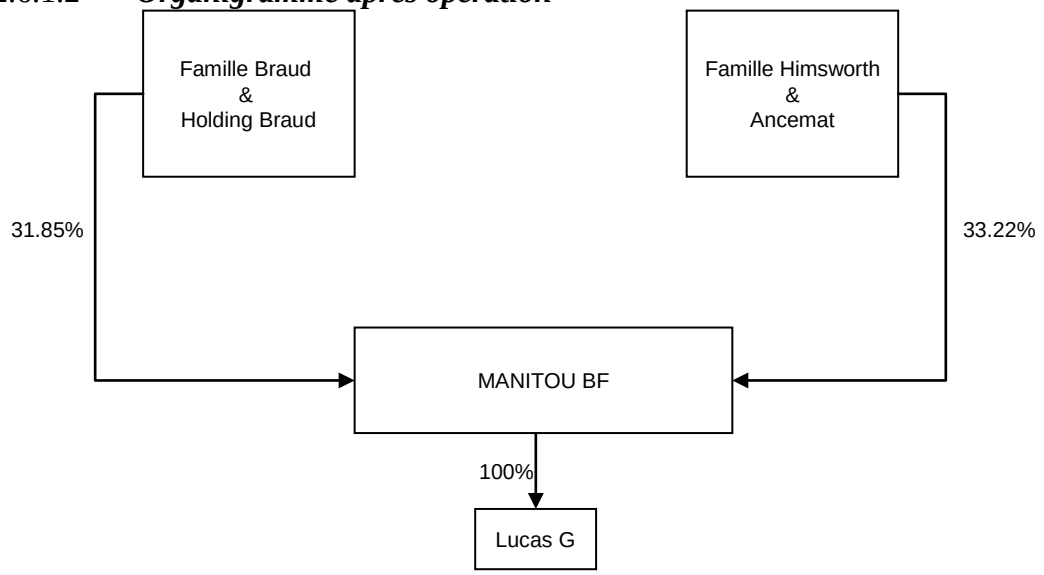

2.6.1.3 ***Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction.***

Aucun changement n'est envisagé suite à la fusion dans la composition des organes d'administration de Manitou.

2.6.1.4 ***Évolution de la capitalisation boursière :***

Situation avant l'annonce de l'opération pour Manitou (la SFERT n'étant pas cotée).

	Nombre de titres	Cours de clôture	Capitalisation boursière
Avant l'annonce de l'opération 08/02/2011	37.567.540	23,95	899.742.583
Après l'annonce de l'opération 10/02/2011	37.567.540	23,79	893.731.777

Pour mémoire, annonce de l'opération le 08/02/2011

2.6.1.5 ***Mise en évidence de l'incidence sur le calcul du bénéfice net par action sur la base du dernier exercice clos, pour chacune des sociétés concernées par l'opération et pour l'entité fusionnée.***

Le tableau ci-dessous présente l'impact de l'opération de fusion sur le bénéfice net par action de Manitou.

	Avant la fusion	Après la fusion
Résultat net part Groupe en K euros	-16.681	-16.681
Nombre d'actions	37.567.540	39.547.824
BNPA en euros	-0,45	-0,43

2.6.1.6 ***Orientations nouvelles envisagées.***

Cette opération devrait être sans effet sur les orientations stratégiques de Manitou.

2.6.1.7 ***Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes.***

L'année 2011 doit confirmer le redressement opérationnel et financier de la société. Manitou est entrée dans un nouveau cycle de croissance avec un renouvellement, et une extension des parcs clients, mais aussi l'ouverture de nouveaux marchés.

Les contraintes étant situées du coté de l'approvisionnement, plutôt que du coté de la demande, les prévisions d'activité restent très délicates, tant en terme de chiffre d'affaires que de marge. Avec un chiffre d'affaires en hausse de 20% par rapport à 2010, Manitou a pour objectif de délivrer une marge opérationnelle de 2% à 4% et un résultat net positif en année pleine.

Les tendances susmentionnées ne constituent pas des prévisions de résultats ou de tout autre indicateur de performance. Elles sont soumises à des risques et des incertitudes (voir Facteurs de Risques). Elles ne reflètent en aucun cas, les performances futures de Manitou.

2.6.1.8 *Dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique*

Par une décision en date du 19 avril 2011 publiée sous le numéro 211C0481, l'AMF a accordé une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique, indiquant que la réalisation de la fusion ne nécessiterait pas qu'une offre publique sur les titres Manitou soit déposée par Madame Jacqueline Himsworth et sa branche familiale et par Monsieur Marcel Braud et sa branche familiale, sur le fondement des articles 234-9-3°, 234-9-6° et 234-9-7° du Règlement Général de l'AMF.

2.6.2 **Conséquences pour la SFERT et ses actionnaires**

Sous réserve de l'approbation des apports et de la réduction du capital, la SFERT et ses actionnaires détiendront à l'issue des apports 65.07% du capital et 65.63% des droits de votes.

A la date du présent document, la SFERT et Manitou n'ont pas connaissance d'une intention des actionnaires familiaux de céder à des tiers au concert des actions de la Société, au cours des douze prochains mois. Toutefois, Monsieur et Madame Himsworth se sont engagés à procéder à une donation d'une partie de leurs actions de la Société à leurs enfants. Dans ce cadre, ils pourraient être amenés à céder des actions de la Société à des tiers au concert afin de payer les droits d'enregistrement afférents à ces donations. En tout état de cause, bien que les bénéficiaires des donations pourraient céder des actions de la Société, ces derniers devront respecter le pacte d'actionnaires qui prévoit que chaque branche familiale devra conserver 20% des actions de la Société (soit 40% pour l'ensemble des actionnaires familiaux).

Les actionnaires familiaux ont prévu de signer un pacte d'actionnaires qui entrera en vigueur lorsque la fusion-absorption sera approuvée par les assemblées générales des actionnaires des sociétés Manitou et de la SFERT devant se réunir le 9 juin 2011.

Ce pacte, prévu pour une durée de 6 ans, comporte notamment les stipulations suivantes :

· un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;

· un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de Manitou ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées ;

· la gouvernance de Manitou continuera d'être assurée par 9 administrateurs ; trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants nommés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité ;

· la présidence non-exécutive de Manitou continuera d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte ;

· toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE : MANITOU

3.1 Personnes responsables

3.1.1 Responsable du document

Voir section 1.1.1

3.1.2 Attestation du responsable

Voir section 1.1.2

3.2 Contrôleurs légaux des comptes

Voir section 1.1.3

3.3 Informations financières sélectionnées

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS SUR TROIS ANS – CHIFFRES PUBLIÉS (1)

en millions d'euros	**2010**	**2009**	**2008**
Chiffre d'affaires	838	684	1 278
Résultat opérationnel récurrent	4	-81	97
Résultat opérationnel	2	-146	45
Résultat net part du Groupe	-17	-131	4
Capitaux propres	333	334	469
Total de bilan	800	857	1 316
Dividendes (en euros)	0	0	0
Capacité d'autofinancement	-7	-35	101
Endettement financier net	139	243	479
Effectif total au 31/12	2778	2 643	3 319

(1) Les données sont reportées telles que publiées et ne tiennent pas compte des changements de périmètre intervenus au cours des exercices, dont l'acquisition de Gehl à partir du 1er novembre 2008.

La société a clôturé ses derniers comptes consolidés le 31 décembre 2010, lesquels seront soumis pour approbation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2011.

3.4 Facteurs de risque

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

3.4.1 Risques financiers

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction Financière de Manitou et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du Groupe sont gérées par la Direction Financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

3.4.2 Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Les moyens de financement à long terme sont essentiellement concentrés au sein de la société mère. Le Groupe dispose de lignes de crédit, principalement au sein de Manitou. Le montant de ces lignes au 31 décembre 2010 s'élève à 127 millions d'euros, utilisées à hauteur de 14 millions d'euros 31 décembre 2010.

La convention de crédit signée entre Manitou et son pool bancaire est assortie de clauses de ratios (covenants) ou de « Material Adverse Change » ou « Event of Default » qui peuvent en limiter la possibilité d'utilisation ou en affecter le terme. Les contrats comprennent des clauses de « Negative Pledge » portant sur les actifs non donnés en garantie et assortis d'un seuil de dérogations.

L'utilisation de certaines lignes est subordonnée à la mise en place de contre garanties auprès des créditeurs. Les financements de Manitou envers sa filiale Gehl est limité à un plafond de 45 millions de dollars.

ECHEANCIER DES PASSIFS LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE.

Lignes *en millions*	**Bénéficiaires**	**Exigible au 31 décembre 2010**	**Montant en devise locale**	**Montant en euros**	**Utilisation au 31.12.10**	**A moins de 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Term Loan A	Manitou	Non	**116**	**116**	**116**	**27**	**89**	
Revolver ligne B	Manitou	Non	**40**	**40**				
Revolver ligne C * *multidevise ($/ euros)*	Manitou	Non	**45**	**34**	**8**	**8**		
Facilités	Manitou							
Limited Recourse	Gehl	Non	**69**	**52**	**52**	**42**	**10**	
Autres	Divers	Non		**53**	**6**	**6**		
Total Groupe				**295**	**182**	**83**	**99**	

** 45 M$ ou équivalent euros.*

La marge bancaire appliquée fluctue de 70 à 300 points de base pour les lignes A et B et de 65 à 250 points de base pour la ligne C en fonction d'une fourchette de ratio de Leverage allant de 0,5 à 3,5.

RECAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHEES AUX LIGNES DE CREDIT.

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles			
		2010	S1 2011	S2 2011	> 2011
Lignes A / B	Manitou	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Liquidité Dec 2010 ≥ euros25m Non accessible pour Gehl Cash Cover > 0,8	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Gehl Leverage < 6	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Gehl Leverage < 4,2	Gearing < 1 Excess Cash Flow Limitation des investissements Limitation des acquisitions Non accessible pour Gehl Leverage < 3,0 à 2,5
Ligne C	Manitou	Idem A et B contregarantie Dailly sur les créances Manitou Financement de Gehl ≤ $45m	Idem A et B contregarantie Dailly sur les créances Manitou Financement de Gehl ≤ $45m	Idem A et B contregarantie Dailly sur les créances Manitou Financement de Gehl ≤ $45m	Idem A et B contregarantie Dailly sur les créances Manitou Financement de Gehl ≤ $45m

La note 7.6 " Passifs financiers courants et non courants" de l'annexe aux compte consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du Groupe.

Les covenants de l'ensemble des financements étaient respectés au 31/12/2010.
Aucune modification significative des lignes de crédit n'est intervenue depuis le 31 décembre 2010.

Les lignes existantes couvrent les besoins requis pour les 12 prochains mois.

3.4.3 **Risque de taux**

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction Financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le Groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

Manitou et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les éléments suivants :

3.4.3.1 ***Lignes de crédit***

Le Groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour l'acquisition de Gehl et pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net, et la position financière du Groupe.

Tableau de couverture et de sensibilité de la dette d'acquisition

Couverture de la dette d'acquisition	Taux de couverture			
	Couverture Fixe	Cap	Total	Impact d'une variation de +/- 0,5% des taux d'intérêt*
31/12/2010	74%	26%	100%	0,2 M euros
31/12/2011	51%	17%	68%	0,2 M euros
31/12/2012	37%		37%	0,1 M euros

Sur la base du taux Euribor 1 mois de 0,847% appliqué au 31 décembre 2010

3.4.3.2 ***Financement des ventes***

Cette activité exercée à travers les participations Manitou Finance Ltd. et Manitou Finance France SAS reste sensible à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité à corréler les taux de financement et de refinancement.

3.4.4 **Risque de change**

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2010, le Groupe a facturé environ 26% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (12,4%), en livres sterling (6,9%), en rands sud africains (3,0%) et en dollars australiens (2,2%), les autres devises étant le dollar Singapour, le yuan chinois et le rouble russe.

En 2010, les couvertures de change ont consisté principalement en achats à terme de dollars et ventes à terme de livres sterling, et de dollars australiens.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle génèrerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2010 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

en milliers d'euros	USD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	AUD/EUR +5%
Créances	911	264	300
Dettes	94	-81	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215	132	-18
Effet en résultat	**1 220**	**315**	**355**

3.4.5 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci après :

en millions d'euros	**2010**	**2009**	**2008**
Créances de financement des ventes	73	125	208
Clients et comptes rattachés	188	157	306
Autres créances	30	13	17
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54	72	57
Total	**345**	**367**	**588**

3.4.5.1 *La gestion du risque crédit des créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux (Gehl)*

Cette gestion est assurée par le service trésorerie de Gehl, service indépendant de la direction commerciale de l'entreprise. Des procédures définissent le mode de fonctionnement du service ainsi que les règles d'évaluation et les délégations de pouvoir.

Le financement des ventes chez Gehl a été externalisé auprès d'un partenaire bancaire depuis octobre 2010. Les créances mentionnées à l'actif du bilan chez Gehl ne représentent plus que des contrats préexistants à cette date qui s'amortissent sur leur duration contractuelle. Le Groupe se

réserve néanmoins la possibilité de réaliser des opérations de refinancement de créances avec recours.

La gestion contentieuse fait l'objet d'une procédure stricte et d'un suivi personnalisé des dossiers. Le but de cette procédure est de permettre le remboursement des sommes impayées ou la récupération rapide des matériels par voie amiable ou judiciaire.

3.4.5.2 *La gestion du risque crédit*

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées de credit-management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours client. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de Manitou.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base client du Groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 1.6% du chiffre d'affaires consolidé. (voir section 3.6.2.3).

La direction financière veille également à repartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

3.4.6 **Risques fournisseurs**

Le Groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à un fort ralentissement de l'activité économique représentent des risques pour Manitou et ses filiales.

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers ;
- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité ;
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du Groupe en matière de qualité, coûts et délais ;
- un plan de substitution ou dédoublonnement des approvisionnements les plus sensibles.

Un comité des risques fournisseurs auquel participent le Président de la Division RTH, le Directeur des achats, le Secrétaire Général, le responsable juridique et le responsable risques fournisseurs revoit régulièrement les dossiers jugés les plus critiques.

Les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par les fournisseurs depuis la crise de 2009 ont renforcé l'exposition de Manitou au risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs. Les principales difficultés sont concentrées sur le territoire français. Dans ce contexte, Manitou a initié le plan « Synapse » en collaboration avec l'ensemble des autorités administratives, économiques et financières de la région des Pays de la Loire afin de favoriser le renforcement de la filière des industries de la manutention gravitant autour des sites industriels français du Groupe. L'opération a pour objectif d'aider les fournisseurs à identifier des sources de renforcement de leur situation financière ainsi qu'à diversifier leur développement économique : recherche de nouveaux marché, diversification produit, etc.

Les événements intervenus au Japon exposent le Groupe à des risques de rupture d'approvisionnements qui pourraient porter sur 25% du chiffre d'affaires du Groupe de façon directe ou indirecte. Il n'a pas été possible de déterminer de façon précise le risque réel d'exposition. Les premiers effets de la crise japonaise sont attendus à partir du second trimestre 2011. Leur amplitude et leur durée dans le temps ne sont pas prédictibles.
En l'absence d'information précise sur ce risque, les perspectives annoncées par Manitou pour 2011 ne sont pas remises en cause.

3.4.7 **Risques opérationnels**

Le Groupe précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couvertes par des assurances crédit.

3.4.8 **Risques relatifs aux prix des matières premières et composants**

Le coût des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, Manitou est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et composants pourrait obérer la profitabilité de l'entreprise.

Manitou n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons suivantes :

Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achats par fournisseurs altère la corrélation de l'évolution des prix d'achats par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

3.4.9 **Risques industriels et environnementaux**

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier.

Le Groupe dispose de dix sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

La gestion environnementale du site d'Ancenis a été définie par un arrêté préfectoral de 2008. Il est par ailleurs précisé que le stockage et la gestion des matières dangereuses est généralement réalisé auprès d'établissements tiers spécialisés dans ce domaine.

3.4.9.1 ***Risque de qualité des produits***

Les matériels fabriqués par le Groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du Groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Le plan de renforcement de la qualité des produits de la division RTH initié en 2009 et renforcé en 2010 a conduit à relever le niveau d'exigence demandé tant aux fournisseurs qu'aux équipes de production et d'assemblage.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, Manitou et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du Groupe.

3.4.9.2 ***Dépendance par rapport au bon fonctionnement des systèmes d'information***

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du Groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Le Groupe a décidé en 2006 de procéder à la refonte de ses systèmes d'information, par la mise en place d'un système d'information intégré. Démarré par lots depuis 2007, le nouveau système supporte les principales activités de la société mère et des filiales de production françaises. Il sera élargi début 2011 à la gestion des activités de pièces de rechange et de service puis sera progressivement déployé au sein de certaines filiales de distribution.

3.4.10 Risques commerciaux

3.4.10.1 *Risque de non-renouvellement de contrats importants*

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de deux contrats significatifs qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe et son résultat d'exploitation. Les contrats concernés sont les suivants :

Un contrat de sous-traitance d'assemblage de mâts pour le compte de la société Toyota Industrial Equipment qui a représenté, en 2010, un chiffre d'affaires de 13,7 millions d'euros. Le contrat d'assemblage en vigueur depuis 1995 a été renouvelé en juillet 2007 pour couvrir l'ensemble de la durée de vie de production des chariots Toyota de type Tonero. Sans préjuger de la durée de vie du Tonero, la durée de vie des séries précédentes était de l'ordre de 6 à 7 ans. Une nouvelle version de mâts sera par ailleurs lancée courant 2011 en substitution de la génération préexistante.

Un contrat de distribution pour la France des matériels de manutention industrielle de marque Toyota accordé à la filiale Compagnie Française De Manutention (« CFM »), qui est en vigueur depuis 1972. Ce contrat de distribution a été renouvelé en juin 2009 pour une période courant jusqu'en décembre 2012. En 2010, la CFM a réalisé un chiffre d'affaires de 56,7 millions d'euros et dégagé un résultat net de 0,4 millions d'euros.

3.4.10.2 *Risque pays*

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence de la crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du Groupe et sur son résultat d'exploitation.

3.4.11 Risques juridiques

3.4.11.1 *Réglementation et environnement réglementaire*

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

3.4.11.2 *Risque de litige*

Plusieurs sociétés du Groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires. Dans l'état actuel des connaissances, le Groupe pense que le niveau des provisions suffit pour couvrir les risques en cours.

3.4.12 Autres risques

3.4.12.1 *Risque fiscal*

Manitou et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

3.4.12.2 *Dépendance par rapport à des personnes occupant des positions clés et au personnel qualifié*

La réussite du Groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'Administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs Membres du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés.

3.4.13 La couverture des risques par des assurances

Le Groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le Groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le Groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile « Master » à laquelle sont intégrées quasiment toutes les filiales, y compris Gehl. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement.

A la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 30 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type « tous risques sauf » pour des montants conformes aux risques identifiés.

D’autres contrats d’assurance sont conclus par le Groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes.

3.4.14 Risques liés à la fusion

La réalisation de l’opération pourrait affecter le cours de l’action Manitou

Compte-tenu de l’importance de l’opération, le cours de l’action Manitou pourrait être affecté de manière favorable ou défavorable.

Le nombre d’actions Manitou émises en rémunération des apports, demeurera insensible à toute fluctuation de marché.

La rémunération des apports comporte un nombre préétabli d’actions Manitou qui n’est pas susceptible d’ajustements. Le cours de bourse des actions Manitou pourrait varier ou avoir varié significativement à la date de réalisation des apports par rapport à la date du 30 mars 2011, date à laquelle a été arrêtée la parité de fusion.

3.4.15 Autres informations sur les risques

La société a procédé à une revue de ses risques, et estime qu’il n’y a pas d’autres risques significatifs.

3.5 Informations concernant l’émetteur

3.5.1 Histoire et évolution de la société

3.5.1.1 *Raison sociale et nom commercial de l’émetteur*

Manitou BF, SA.

3.5.1.2 *Lieu et numéro d’inscription au Registre du Commerce et des Sociétés*

857 802 508. R.C.S Nantes.

3.5.1.3 *Date de constitution et durée de la société*

La société Manitou a été a été constituée le 23 septembre 1957 pour une durée allant jusqu’au 2 juin 2079.

3.5.1.4 *Siège social, forme juridique de l’émetteur et législation régissant ses activités*

Manitou BF, 430 rue de l’Aubinière, 44150 Ancenis

Numéro de téléphone : 02 40 09 10 11

Manitou est une société anonyme de droit français faisant appel public à l'épargne, régie par les lois et règlements en vigueur applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à ses statuts.

Les actions de Manitou sont admises aux négociations sur le marché Eurolist - compartiment B de NYSE EURONEXT PARIS.

Code et tickers de l'action :
Code ISIN : FR0000038606
MNO : MTU
Code Reuters : MANP.PA
Code Bloomberg : MTU.FP

3.5.1.5 ***Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur***

1945 : Création à Ancenis, Loire Atlantique, de la société « Braud Mécanique Générale ».

1958 : Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70 :
Début de l'internationalisation du Groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.
Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80 :
Recentrage des activités du Groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.
Implantation du Groupe aux Etats-Unis.

1981 : Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 : Introduction au Second Marché de Manitou.

1989 : Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90 :

Poursuite de l'internationalisation du Groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud)

1995 : Création à Ancenis d'un partenariat avec le Groupe Toyota, destiné à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe.
Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000 :
Poursuite de l'internationalisation du Groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde…

Signature avec la société Gehl Company aux Etats-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux Etats-Unis et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de la société Gehl.

Année de célébration du 200.000ème chariot Manitou.

Lancement d'une Offre publique de rachat sur les 85% d'actions non détenues de la société Gehl. L'opération est annoncée une semaine avant la chute de la banque Lehman Brothers. La société Gehl deviendra filiale à 100% de Manitou à l'issue de la période d'offre et rentrera dans le périmètre de consolidation des comptes du Groupe à compter du 1er novembre

L'opération a pour but de renforcer la présence du Groupe en Amérique du nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires.

Année de célébration des 50 ans de Manitou.

2009 : Evoluant dans un contexte très difficile, le Groupe doit affronter simultanément trois crises majeures :

- une crise économique d'une ampleur inégalée avec un retrait de 54% de son chiffre d'affaires à périmètre constant nécessitant d'adapter les structures du Groupe à ce brutal retournement.
Une crise financière qui l'oblige à renégocier dans des conditions difficiles les financements de sa nouvelle filiale aux Etats-Unis et ceux de la société mère ;

- une crise de gouvernance qui conduit les familles fondatrices à recruter un dirigeant hors de la famille, Jean-Christophe Giroux. L'organisation du Groupe a, par ailleurs, été refondue en trois divisions afin de mieux répondre aux besoins des différents marchés.

Dans la foulée de ces évolutions, la forme juridique de la société est transformée le 17 décembre 2009 en une structure à Conseil d'Administration au sein de laquelle Marcel Braud assume la fonction de Président non exécutif, et Jean-Christophe Giroux devient Directeur Général.

2009 a également été l'année de célébration des 150 ans de la marque Gehl, ancienneté exceptionnelle pour une société américaine.

2010 : L'année du rebond.

Le Groupe connait un rebond de 23% de son chiffre d'affaires et recouvre un niveau de résultat opérationnel à l'équilibre. Le crédit syndiqué américain de Gehl, si délicat lors de la crise de 2008-2009 est entièrement remboursé. Gehl est depuis financé par sa maison mère.

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a décidé de proposer à ses actionnaires la fusion-absorption de la SFERT par Manitou, objet du présent document.

3.5.2 Investissements

3.5.2.1 *Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques*

Les investissements réalisés en 2010 sont de 20 millions d'euros par rapport à 22 millions d'euros en 2009. Hors investissement exceptionnel de 7 millions d'euros relatif au nouveau contrat de gestion de flotte de matériel de manutention industriel de l'usine Peugeot Citroën Automobile d'Aulnay-sous-Bois, les investissements ont été quasiment divisés par deux par rapport à 2009. Ils se décomposent en 5 millions d'euros d'investissement incorporels (4 millions d'euros d'activation de frais de recherche et de développement et 1 millions d'euros de frais de logiciels et de services associés) et de 8 millions d'euros d'immobilisations corporelles réparties en 1 millions d'euros relatifs aux bâtiments, 2 millions d'euros en équipements industriels, 3 millions d'euros de flotte locative (hors PCA) et 2 millions d'euros d'immobilisations diverses.

3.5.2.2 *Investissements en cours*

Il n'existe pas d'investissements significatifs en cours.

3.5.2.3 *Investissements futurs*

Il n'existe pas d'investissements significatifs futurs identifiés.

3.6 Aperçu des activités

3.6.1 Principales activités

Depuis 2009, les activités de Manitou sont réparties en trois secteurs d'activités rassemblés en divisions :

– la division « RTH - Rough Terrain Handling », spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain ;
– la division « IMH – Industrial Material Handling » centrée sur le matériel de manutention industriel ;
– la division « CE – Compact Equipment » spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention.

Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.

3.6.1.1 *Division RTH – Manutention tout terrain*

MATERIELS POUR LA CONSTRUCTION

Ces produits sont principalement composés de chariots à mâts « Manitou », de chariots télescopiques fixes et rotatifs « Maniscopic ». Les chariots ont une portée de 4 à 30 mètres de hauteur et lèvent des charges pouvant aller jusqu'à 5 tonnes.

Les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de distribuer efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs. Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

NACELLES ELEVATRICES DE PERSONNES

La gamme de nacelles élévatrices de charges et de personnes dénommée « Maniaccess » est rattachée à la division RTH. Les nacelles conçues et commercialisées par le Groupe sont à bras articulé, à bras vertical télescopique ou à plateau télescopique. Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipée d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.
Les nacelles sont majoritairement commercialisées à travers des sociétés de locations régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.

MATERIEL POUR L'AGRICULTURE

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 5 à 10 mètres, et peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désensileur, manipulation de balles de paille, godet de reprise de vrac, etc..). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1.500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont

ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation, et du « JSM », Joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

CHARIOTS TOUT TERRAIN « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc. Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de 21 tonnes jusqu'à 10 mètres de hauteur.

3.6.1.2 ***Division IMH – Manutention industrielle***

CHARIOTS INDUSTRIELS ET SEMI INDUSTRIELS

La division IMH conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- chariots à mât semi industriels pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts ;
- chariots industriels thermiques ou électriques destinés à évoluer sur sol entièrement stabilisé, en intérieur ou en extérieur ;
- chariots embarqués sur des camions qui permettent à un chauffeur de charger, décharger et manutentionner sa cargaison.

La division distribue également des chariots industriels Toyota pour le territoire français.
En fonction des applications, la motorisation des chariots peut être thermique (diesel ou gaz) ou électrique.

MATERIEL DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différentiations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques. La division IMH dispose d'une très forte expertise dans le secteur des matériels spécifiques. Les produits de magasinage distribués sont de marque Toyota (France uniquement), Loc et Manilec.

FABRICATION DE MATS

Le mât constitue l'élément central du chariot élévateur. La diversité des applications nécessite d'adapter le mât frontal des chariots afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales différenciations portent sur la hauteur et la capacité de levage.

La fabrication de mâts est destinée aux besoins internes du Groupe ainsi qu'aux besoins de la société Toyota Industrial Equipment, basée à Ancenis.

GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grand-comptes, la division IMH gère en direct la maintenance de certaines flottes de chariots industriels qui lui sont propres. Les contrats de maintenance les plus significatifs portent sur la maintenance de la flotte de matériels de manutention des usines PCA Peugeot Citroën de Rennes et d'Aulnay-sous-Bois en France.

3.6.1.3 *Division CE – Equipements Compacts*

La division Compact Equipment conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CE est commercialisé sous la marque Gehl et sous la marque Mustang. Par ailleurs, une marque Edge permet d'offrir une gamme complète d'accessoires.

MINICHARGEURS OU « SKIDSTEERS »

Les minichargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un coté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des minichargeurs sont principalement la construction et l'agriculture. Certaines machines peuvent être mues par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles.

CHARIOTS TELESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment est exclusivement composée de matériels simples et robustes adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.

CHARGEUSES ARTICULEES

Les chargeuses articulées conçues, assemblées et commercialisées par Gehl sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible capacité.

MINIPELLES

La division distribue une gamme de minipelles sourcées auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel plus tourné vers les applications de travaux publics est maintenu en complément de gamme dans la division.

3.6.2 **Principaux marchés**

3.6.2.1 ***Le chiffre d'affaires consolidé***

Le secteur d'activité des biens d'équipement sur lequel intervient Manitou a connu un vif rebond en 2010 après avoir traversé une crise sans précédent en 2008-2009.

Le processus de déstockage des réseaux de concessionnaires et de réduction des flottes locatives des loueurs qui avait privé le Groupe d'un accès direct à une partie de la demande des utilisateurs finaux a pris fin progressivement sur l'exercice. Cette stabilisation a par ailleurs été accompagnée d'un rebond d'activité dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie. Le chiffre d'affaires a atteint 838 millions d'euros en progression de 23% par rapport à 2009.

Depuis 2009, le Groupe est organisé en 3 divisions de ventes qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

EVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

	Chiffre d'Affaires 12 mois 2009						Chiffre d'Affaires 12 mois 2010				
M euros *% tot*	France	Europe	USA	Autres zones	Total	M euros *% tot*	France	Europe	USA	Autres zones	Total
RTH	163 *24%*	250 *37%*	23 *3%*	49 *7%*	485 *71%*	RTH	184 *22%*	302 *36%*	30 *4%*	72 *9%*	586 *70%*
IMH	79 *11%*	27 *4%*	5 *1%*	13 *2%*	124 *18%*	IMH	88 *10%*	24 *3%*	4 *0%*	8 *1%*	124 *15%*
CE	1 *0%*	23 *3%*	45 *7%*	6 *1%*	75 *11%*	CE	1 *0%*	34 *4%*	80 *10%*	12 *1%*	128 *15%*
Total	243 *35%*	300 *44%*	72 *11%*	69 *10%*	684 *100%*	Total	272 *32%*	361 *43%*	114 *14%*	92 *11%*	838 *100%*

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE PAR DIVISION

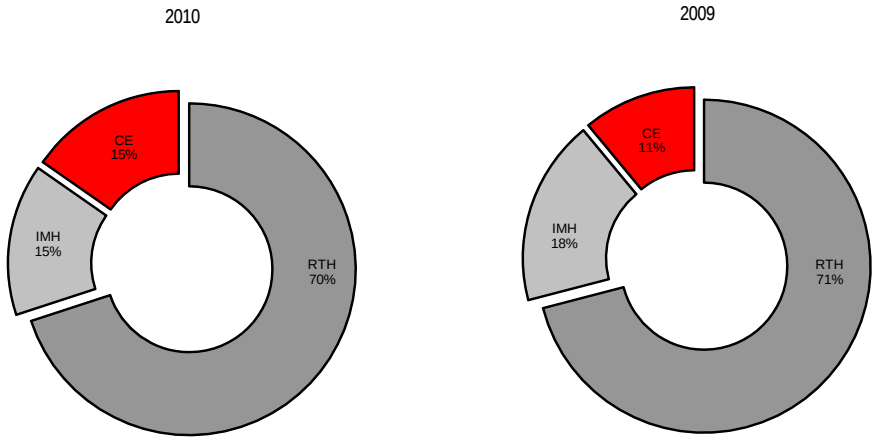

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

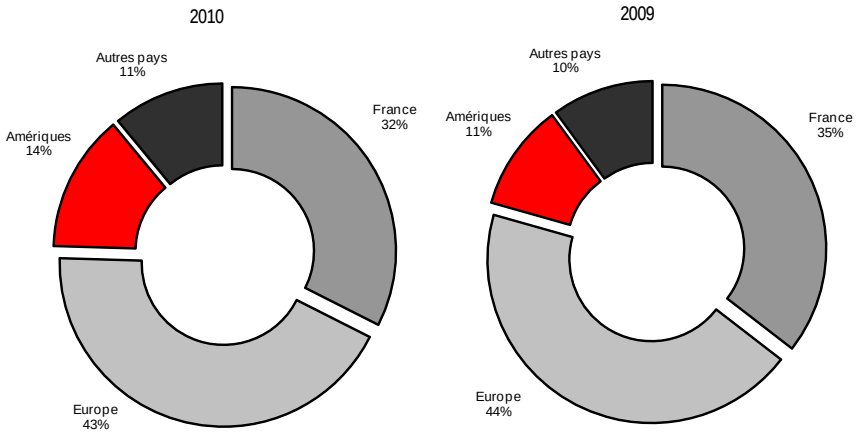

3.6.2.2 ***L'évolution des ventes par division***

Evolution des ventes de la division Manutention Tout Terrain (RTH)

La division RTH (matériel tout terrain), commercialise des matériels de manutention et d'élévation de personnes dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, dans des secteurs industriels tels les mines, l'environnement, ou encore auprès de clients institutionnels, des armées etc. Elle représente, en 2010, 70% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'une progression de 21% par rapport à 2009.

Les ventes de matériels de construction enregistrent un rebond amplifié par la fin du déstockage chez les distributeurs et des cessions de matériels excédentaires chez les loueurs.

L'activité agricole, qui a connu un recul marqué depuis mi 2009, a bénéficié d'achats de renouvellements de matériels à compter du second semestre 2010 et clos l'exercice en légère progression.
Enfin la croissance de l'activité pièces de rechange confirme le retour à une utilisation prolongée et plus intensive des matériels.

- L'activité de la division RTH en France

En France, le chiffre d'affaires de la division de 184 millions d'euros croît de 12% par rapport à 2009. Le rebond de l'activité a été concentré sur le secteur de la construction résultant de la fin du déstockage chez les concessionnaires et des commandes de réassort des loueurs. Dans l'agricole, l'activité a connu un léger retrait, pour partie lié à un allongement du carnet de commandes sur la fin de l'exercice. Sur l'exercice, les concessionnaires ont adapté leur mode de commercialisation à la mise en place du concept de machines « Red Series » qui représentent désormais près de 50% des volumes livrés.

- L'activité de la division RTH en Europe

Le chiffre d'affaires progresse de 21% à 302 millions d'euros. Bénéficiant d'un contexte économique de reprise, l'activité en Allemagne et en Europe du nord enregistre un vif rebond, tout particulièrement dans la construction. En Russie, l'amélioration de la situation économique du pays et des conditions d'accès au crédit a également entrainé un rebond important de l'activité. Moins affecté par la crise que ses pairs en 2009, le chiffre d'affaires réalisé au Royaume-Uni reste étale en 2010 mais avec une situation contrastée entre le secteur de la construction de nouveau en progression et le secteur agricole pénalisé par une morosité marquée de l'environnement et par l'allongement des délais de livraisons de matériels. En Espagne, pays très impacté par l'éclatement de la bulle immobilière, le Groupe recouvre une dynamique de croissance sous l'effet d'une intensification de ses efforts de développement sur les marchés de l'agriculture et de l'industrie. Cette tendance diffère de la situation du Portugal qui souffre de la dégradation de son économie, tout particulièrement dans le secteur de la construction.

- L'activité de la division RTH sur les continents américains.

Les activités de la division sur les continents américains sont principalement représentées par la distribution au Etats-Unis et au Canada de chariots à mâts assemblés dans l'usine de Waco au Texas et de chariots télescopiques importés d'Europe. L'activité en Amérique du Sud est concentrée sur la distribution de chariots télescopiques européens.

Le chiffre d'affaires de 30 millions d'euros en 2010 progresse de 31% par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe continue de souffrir du contexte économique déprimé des Etats-Unis, alors que le chiffre d'affaires du Canada et de l'Amérique du Sud fait état d'un vif rebond dans les secteurs respectifs de l'agriculture et de la construction.

- L'activité de la division RTH dans les autres régions du monde.

Le chiffre d'affaires de 72 millions d'euros progresse de 46% par rapport à 2009.

Les évolutions les plus significatives sont enregistrées sur la zone Inde - Asie du Sud Est - Chine, et en Afrique du Sud qui bénéficient respectivement d'une plus grande ouverture aux matériels de manutention tout terrain et d'un élargissement de leur diffusion dans tous les secteurs d'activité.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION RTH PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

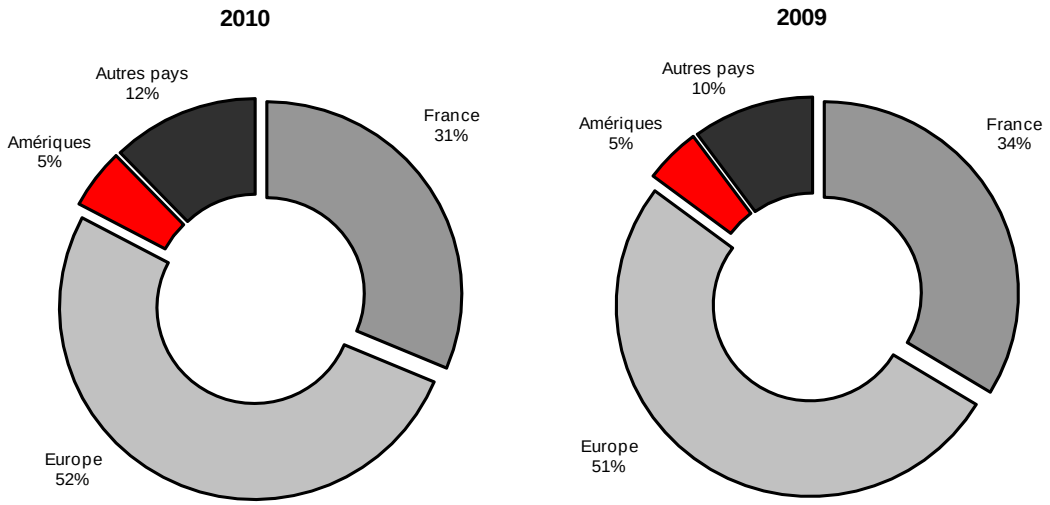

Evolution des ventes de la division Industrial Material Handling (IMH)

La division IMH commercialise des matériels de manutention et de magasinage destinés aux applications industrielles, des services de gestion de parc de matériel de manutention et fournit une prestation de sous-traitance de mâts pour le compte de Toyota. Elle représente, en 2010, 15% du chiffre d'affaires du Groupe à 124 millions d'euros, étale par rapport à 2009.

- L'activité de la division IMH en France

Le chiffre d'affaires de 88 millions d'euros enregistre une progression de 12% par rapport à 2009 réparti à travers trois différentes activités :

- La distribution de chariots industriels Toyota, de chariots semi industriels et embarqués Manitou, et de matériels de magasinage Toyota et Manitou, enregistre une croissance d'activité de 18% sur l'exercice.
- La fabrication de mâts en sous-traitance pour le compte de Toyota fait état d'un accroissement de 13%.

– Enfin les activités de service, comprenant principalement la gestion de flotte de matériels de manutention pour le compte de Peugeot Citroën Automobile, des prestations de location courte durée, et la vente de pièces de rechange font état d'un retrait issu de l'activité pièces de rechange. Au cours de l'exercice, la division a remporté le contrat de fourniture et de gestion de matériels de manutention du site de Peugeot Citroën Automobile à d'Aulnay-sous-Bois. Ce contrat d'une durée de 5 ans renouvelable éventuellement pour 3 ans a entrainé, un investissement de 7 millions d'euros de matériel.

- L'activité de la division IMH en Europe

Le chiffre d'affaires de 25 millions d'euros réalisé en Europe enregistre un retrait de 11% par rapport à 2009. Les activités européennes de la division sont restées étales dans la distribution de chariots de manutention et font état d'un retrait dans le magasinage au Portugal et au Benelux, ainsi que dans la distribution de pièces et de service divers sur l'ensemble des territoires.

- L'activité de la division IMH sur le continent américain

L'activité de la division est principalement constituée de la distribution aux USA et au Canada de chariots à mâts semi industriels et de chariots embarqués assemblés dans l'usine de Waco au Texas et par la distribution de chariots industriels Manitou en Amérique du Sud.
En 2010, le chiffre d'affaires de 4 millions d'euros enregistre un retrait de 18% par rapport à 2009, principalement dans la distribution de pièces.

- L'activité de la division IMH dans les autres régions du monde

Dans les autres régions du monde, la division distribue des chariots à mât et des chariots industriels Manitou ainsi que des produits compléments de gamme sourcés auprès d'acteurs tiers. L'activité est principalement réalisée en Afrique australe et en Australie.

Le chiffre d'affaires de 8 millions d'euros enregistre un retrait de 40% par rapport à 2009, dont 38% sont issus de l'arrêt de la distribution courant 2009 d'une gamme de produits de négoce en Afrique du Sud.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION IMH PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

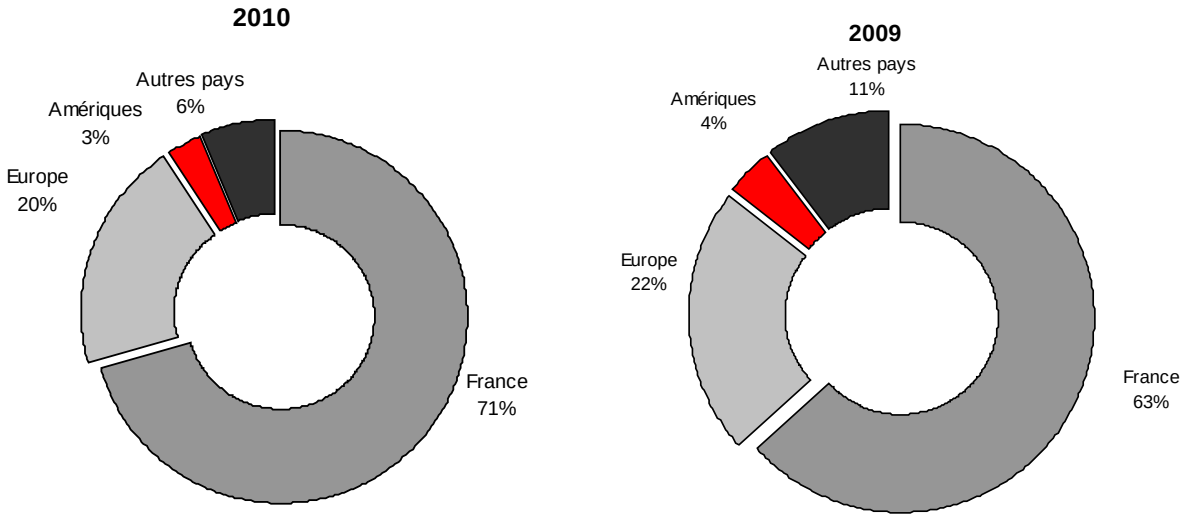

Evolution des ventes de la division Compact Equipment (CE)

La division Compact Equipment commercialise sous les marques Gehl, Mustang et Edge des matériels de manutention compacts dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. Elle regroupe l'ensemble des activités de Gehl acquise fin 2008 par Manitou. En 2010, la division représente 15% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'un rebond de son activité de 71% par rapport à 2009.

- L'activité de la division CE sur les continents américains.

Après avoir connu une année noire en 2009, la division bénéficie d'un rebond technique de 79% pour un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros. La remontée du chiffre d'affaires tient à la fin du déstockage massif réalisé par les distributeurs en 2009 et par un contexte agricole rendu moins dépressif par la remontée des prix du lait et des céréales. La stabilisation des financements de Gehl a également contribué à redonner confiance aux concessionnaires et utilisateurs finaux dans la pérennité de la marque.

La signature d'un nouveau contrat de financement des ventes avec un organisme de financement externe auprès des utilisateurs finaux contribue également à doter le marché des Etats-Unis d'un outil d'aide à la vente plus pérenne et plus facile à gérer pour le Groupe.
Enfin, le rapprochement des équipes commerciales de Gehl et de Manitou North America, intervenu en fin d'exercice pose les fondations d'un meilleur maillage du territoire et d'une plus grande efficacité du service clients.

- L'activité de la division CE en France

La division fait état d'un chiffre d'affaires de 1 millions d'euros, en croissance de 23% par rapport à 2009. Les canaux de distribution ont été réorganisés sur l'exercice et permettent aux concessionnaires historiques Manitou d'accéder aux produits de la division depuis juillet 2010.

- L'activité de la division CE en Europe

La division fait état d'un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros en 2010, en croissance de 50% par rapport à 2009. Le développement a été tiré par un meilleur accès au crédit des acquéreurs russes, par une amélioration de l'activité en Italie et en Allemagne ainsi qu'un renforcement de la distribution en Europe du Nord. Les synergies apportées par le réseau de concessionnaires historiques de Manitou ont par ailleurs commencé à porter leurs fruits.

- L'activité de la division CE dans les autres régions

Le chiffre d'affaires de 13 millions d'euros progresse de 90% sur l'exercice compte tenu d'un meilleur contexte économique et des synergies commerciales de distribution des produits CE dans les réseaux historiques Manitou donnant accès à de nouveaux marchés. La croissance est portée par le développement en Afrique du Sud et en Asie du Sud-est, ainsi que par un contexte plus favorable au Moyen-Orient.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

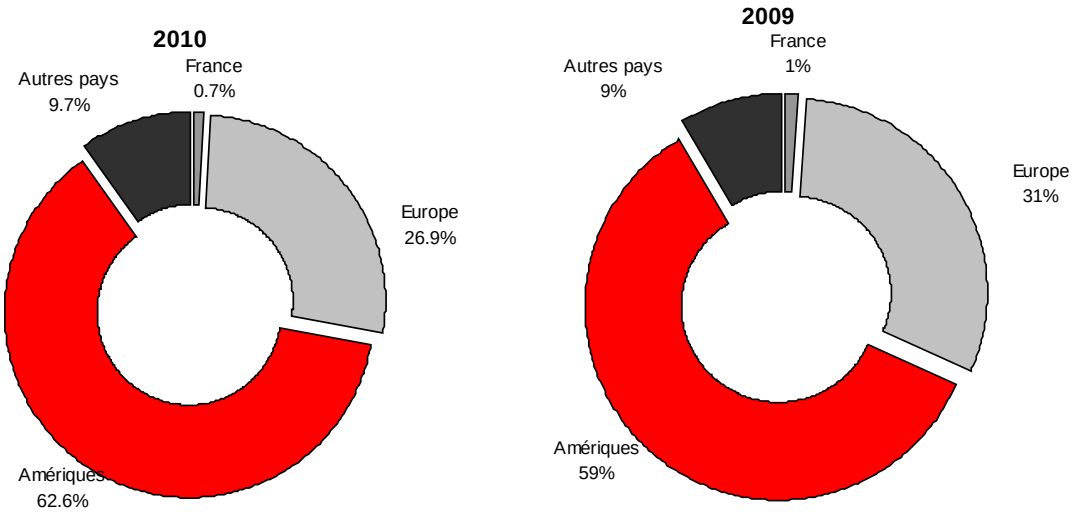

3.6.2.3 *Répartition des ventes par secteurs d'activité*

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agricole et des industries.

Dans le secteur de la construction, le marché a connu un vif rebond, conséquence de la fin des mesures de déstockage chez les concessionnaires et de l'arrêt de la revente de parcs de machines excédentaires chez les loueurs. En dépit de cette amélioration technique, les marchés de base de la construction sont restés atones sur l'ensemble de l'exercice. Le secteur résidentiel n'a pas connu de signe d'amélioration sur l'ensemble des continents, à l'exception de la zone Allemagne et des pays nordiques sur la seconde partie de l'exercice. Les sociétés de location, après avoir été totalement absentes de l'activité en 2009 ont initié des achats de réassort de parcs. Ces commandes, sans comparaison avec le niveau d'activité historique des années 2007-2008 ont représenté 4% du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 dans le marché de la construction représente 45% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à 42% en 2009.

Dans le secteur de l'agriculture, la demande a progressivement connu une amélioration tirée par le renouvellement de matériels, par une amélioration du prix du lait en Europe et aux Etats-Unis ainsi que par le retour à un meilleur accès au crédit sur la zone d'Europe de l'Est, Ukraine et Russie. Avec des marchés d'application beaucoup plus tournés sur l'élevage et le lait, le Groupe a peu bénéficié de la flambée des cours des céréales qui entraîne une hausse des prix des intrants pour les éleveurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur agricole représente 31% du chiffre d'affaires consolidé en 2010 contre 34% en 2009.

Dans le secteur de l'industrie, où le Groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, l'industrie du bois, le retraitement de déchets et la transformation des matériaux, l'investissement en biens d'équipement a connu un retrait généralisé.

Le secteur des industries représente 24% du chiffre d'affaires consolidé en 2010, inchangé par rapport à 2009.

3.6.3 **Evènement exceptionnels**

Les événements intervenus au Japon exposent le Groupe à des risques de rupture d'approvisionnements qui pourraient porter sur 25% du chiffre d'affaires du Groupe de façon directe ou indirecte. Il n'a pas été possible de déterminer de façon précise le risque réel d'exposition à la date de production de ce document.

3.6.4 **Impact sur la rentabilité**

Il n'a pas été possible de déterminer de façon précise l'impact sur la rentabilité des événements au Japon.

3.6.5 **Position concurrentielle**

Les principaux concurrents du Groupe sont :

Pour les divisons RTH et CE :
- JCB ;
- Merlo ;
- JLG ;
- Terex/Genie ;
- Doosan/Bobcat ;
- Haulotte ;
- Caterpillar ;
- Ausa ;
- Dieci ;
- CNH ;
- John Deere ; et
- Claas.

Pour la division IMH:
- Kion ;
- Jungheinrich ; et
- Nacco.

3.7 **Organigramme au 31 décembre 2010**

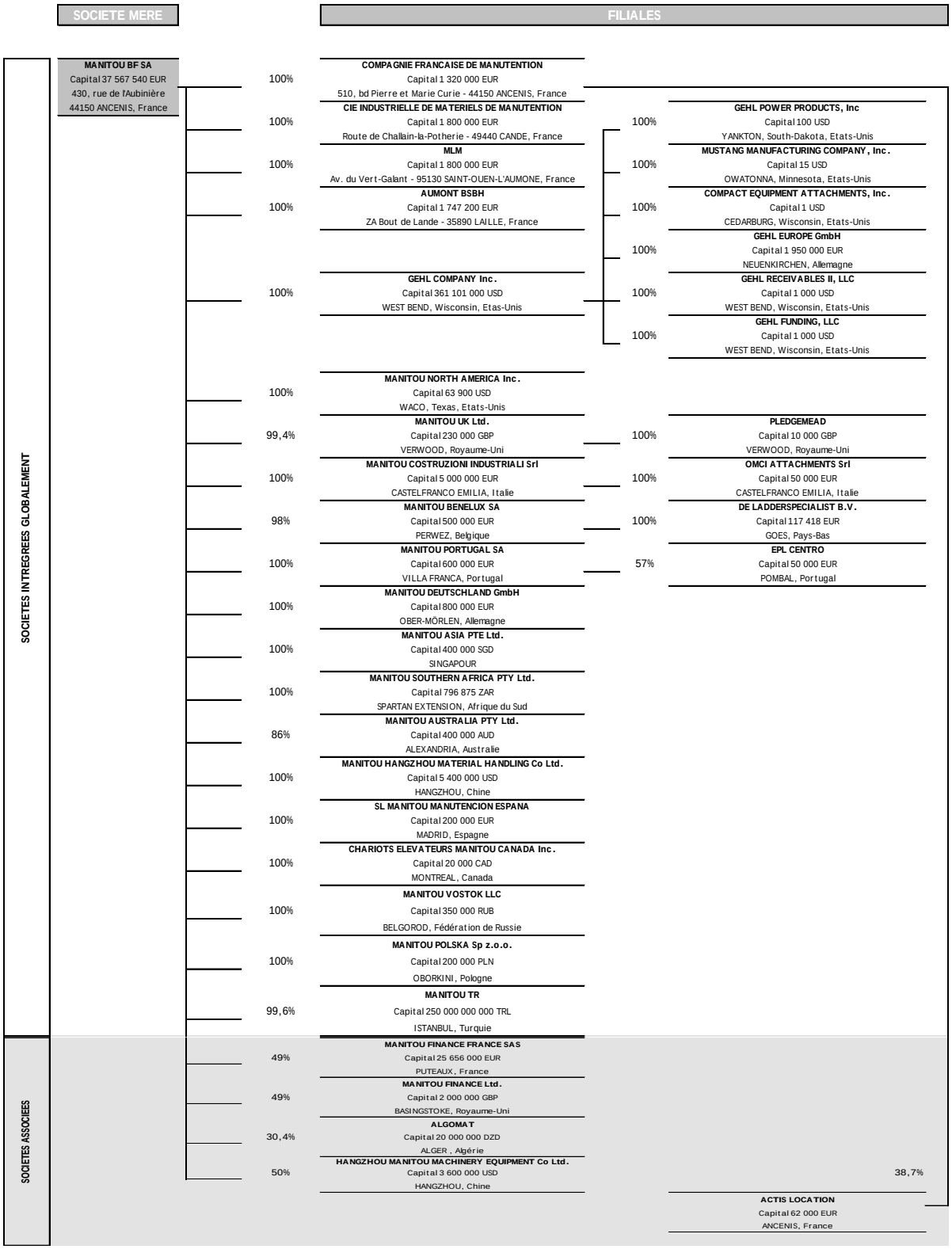

3.7.1 **Données caractéristiques des sociétés filiales significatives**

Manitou Costruzioni Industriali Srl

Via Emilia – Cavazzona
41013 Castelfranco - Italie
Filiale à 100% de Manitou
Activité : conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du Groupe sur le territoire italien.

en normes IFRS	**2010**	**2009**
Chiffre d'affaires	145,5 M euros	85,9 M euros
Résultat net	7,2 M euros	0.5 M euros
Effectifs au 31.12	235	241

Gehl Company Inc.

One Gehl Way
West Bend Wisconsin 53095 – Etats-Unis
Filiale à 100% de Manitou
Activité : conception, assemblage et distribution de matériels compacts à travers un réseau de distributeurs indépendants dans l'ensemble du monde : minichargeurs, chariots télescopiques, chargeuses articulées et minipelles.

La société, dont le siège social est basé à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de deux filiales de production localisées à Yanktown et Madison dans le South-Dakota.

Gehl offre également, pour les Etats-Unis, des solutions de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux sous le label Gehl Finance. Cette offre réalisée sur bilan propre jusqu'en septembre 2010 a été depuis totalement externalisée auprès d'un partenaire financier tiers.

en normes IFRS	**2010**	**2009**
Chiffre d'affaires	117,6 M euros	61,3 M euros
Résultat net	- 10,4 M euros	-92,0 M euros
Effectifs au 31.12	491	416

Manitou UK Ltd

Ebblake Industrial Estate
Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni
Filiale à 99,4% de Manitou
Activité : Distribution des produits du Groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

en normes IFRS	**2010**	**2009**
Chiffre d'affaires	58,3 M euros	57,3 M euros
Résultat net	0,9 M euros	1,3 M euros
Effectifs au 31.12	40	39

Compagnie Française de Manutention SAS

510, Boulevard Pierre et Marie Curie
44152 Ancenis Cedex
Filiale à 100% de Manitou
Activité : Distribution exclusive de chariots industriels de marque Toyota et de matériel de magasinage Toyota et Manitou pour la France et gestion de la maintenance de parc de chariots industriels pour le compte de PCA Peugeot Citroën à Rennes et, depuis 2010 à Aulnay-sous-Bois.

en normes IFRS	**2010**	**2009**
Chiffre d'affaires	56,7 M euros	46,1 M euros
Résultat net	0,4 M euros	-1,1M euros
Effectifs au 31.12	126	118

Manitou Deutschland

Dieselstr. 34
61239 OBER MÖRLEN
Filiale à 100,0% de Manitou
Activité : Distribution des produits des divisions RTH et IMH pour l'Allemagne et l'Autriche.

en normes IFRS	**2010**	**2009**
Chiffre d'affaires	46,9 M euros	27,5 M euros
Résultat net	1,3 M euros	0,6M euros
Effectifs au 31.12	19	21

3.8 **Propriétés immobilières, usines et équipements**

3.8.1 **Immobilisations corporelles existantes ou planifiées**

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	82 000	Siège du Groupe, siège de la division RTH, centre de recherche de la division RTH, Assemblage de chariots télescopiques et de chariots à mât
	Ancenis, 44	28 000	Centre Logistique de Pièces de Rechange
	Candé, 49	9 000	Centre de recherche et de production de nacelles
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts
	Beaupréau, 49	8 000	Siège de la division IMH, centre de recherche IMH, centre d'assemblage des chariots à mat, chariots embarqués et matériel de magasinage
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage
Etats-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment
	Madison, SD	24 000	Centre de production des minichargeurs
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mât et de chariots embarqués

3.8.2 **Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles**

Conformément à l'article R225-105 du Code de commerce complété par les décrets et arrêtés d'application des 20 février 2002 et 30 avril 2002, Manitou publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité".

Conscient des enjeux liés aux problématiques environnementales, Manitou a inscrit dans sa Vision Stratégique sa volonté de « recherche d'un développement rentable et durable ». L'engagement a été renforcé en 2008 par l'adhésion au projet « Global Compact » de l'O.N.U., à travers lequel Manitou s'engage à mettre en œuvre de nouvelles actions de sauvegarde de l'environnement.

Manitou est certifiée ISO 14001 depuis le mois de juin 2007 pour ses activités de fabrication sur le site d'Ancenis et le processus de certification sera déployé sur les autres sites industriels dans les prochaines années.

Le site d'Ancenis est une installation classée soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La politique environnementale pour le site a été écrite à partir de la Vision et de la charte Sécurité Santé Environnement du Groupe.

L'analyse des sensibilités des milieux et des impacts principaux du site sur l'environnement fait ressortir une forte sensibilité à l'eau, compte tenu de la proximité de cours d'eau, de marais et de l'importance des surfaces imperméables, et une forte sensibilité au patrimoine naturel résultant d'un voisinage de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique ainsi que d'une zone importante pour la conservation des oiseaux. Les activités du site révèlent également une sensibilité moyenne à forte au bruit, en raison de la proximité de zones urbaines. Un plan d'action précis a été dressé afin de limiter les effets de l'activité sur chacun des thèmes sensibles.

Les objectifs d'amélioration environnementaux portent sur la maîtrise des rejets, la diminution des déchets, la baisse de consommation en eau et énergie, la formation du personnel, l'élargissement du panel de fournisseurs stratégiques certifiés ou engagés dans des processus de certification, et enfin l'amélioration de la performance environnementale moyenne du site.

3.9 Examen de la situation financière et du résultat

3.9.1 Situation financière

Les comptes sociaux et consolidés de Manitou sont incorporés par référence au présent document et figurent dans les rapports financiers annuels 2008, 2009 et 2010.

Après avoir connu une année noire en 2009, le Groupe clôt l'exercice 2010 sur un rebond de 23% de son chiffre d'affaires.

Les créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux concernent principalement le programme de financement auprès des utilisateurs finaux de Gehl. Elles sont reportées à l'actifs pour 73 millions d'euros (part courante et non courante) ont été réduites de 42% sur l'exercice compte tenu de l'arrivée à terme des contrats ou de remboursements anticipés de ceux-ci. En Septembre 2010, Gehl a signé un partenariat avec DLL Financials pour mettre un place un nouveau programme de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux déconsolidé car sans recours. Cette évolution permet au Groupe de ne plus devoir porter sur bilan propre ce type de financement à compter du 1er Octobre 2010. Le solde résiduel de créances de financements des ventes s'amortira au rythme des échéanciers des contrats existants ou de leurs remboursements anticipés. Le refinancement de ces créances auprès d'établissements de crédit a par ailleurs été réduit de 32% sur 2010 et représente une dette résiduelle de 52 millions d'euros de dossiers avec clauses de recours limités. Le solde des 73 millions d'euros de créances et de 52 millions d'euros de refinancement de ces créances constitue un actif de 21 millions d'euros de flux positif futur de trésorerie (à la sinistralité des dossiers près).

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes, (BFR) de 233 millions d'euros fait état d'une baisse de 14% alors même que le chiffre d'affaires croît de 23%. Cette situation peu courante tient au retour du crédit fournisseurs qui croit de 62 millions d'euros (+78%) sur l'exercice, conséquence de la reprise progressive de la production sur les sites industriels et dont la variation surpasse le développement de 31 millions d'euros (+19%) du poste client. Notons par ailleurs, que la valeur nette des stocks est réduite de 6 millions d'euros sur l'exercice à 221 millions d'euros grâce à la poursuite de la baisse des stocks de produits finis et de matières premières et composants. Rapporté en nombre de jours de chiffre d'affaires, le BFR représente 100 jours de rotation en 2010 par rapport à 144 en 2009, une amélioration de 31% qui n'atteint cependant pas encore le niveau attendu par le Groupe.

Les capitaux propres sont arrêtés à 333 millions d'euros, étales par rapport à 2009. La perte de 16,7 millions d'euros de l'exercice est presque entièrement compensée par les écarts de change des activités à l'étranger de 12 millions d'euros, les écarts d'évaluation IFRS pour 1,2 millions d'euros et les mouvements sur titres en autocontrôle de 2,9 millions d'euros. Les capitaux propres représentent 41,6% du total du bilan.

La dette nette de 139 millions d'euros est réduite de 43% sur l'exercice, après avoir été déjà divisée par deux en 2009. Le gearing est désormais de 42% contre 73% en 2009.

La trésorerie active de 54 millions d'euros en baisse de 25% contribue à entretenir un niveau significatif de liquidité pour de Groupe.

La dette d'acquisition de Gehl fait état d'une baisse de 31% à 118 millions d'euros, conséquence de l'application d'une clause d'excess cash flow relative à l'exercice 2009 pour 32,9 millions d'euros et de l'amortissement correspondant à l'annuité de 2010 pour 27,3 millions d'euros.

Les financements américains de Gehl ont été restructurés en 2010.

Le programme de titrisation a été totalement refinancé en mai 2010 en dette de refinancement de créances de financement des ventes avec clauses de recours limité qui, avec un solde de 52 millions d'euros fin 2010 croit de 8% sur l'exercice. Cette dette ne devrait plus être rechargée du fait de la mise en place en septembre 2010 d'un programme de financement des ventes externe chez Gehl. Le refinancement du programme de titrisation a eut un impact de 0,4 millions d'euros sur le compte de résultat.

Le crédit syndiqué US, en défaut fin 2009, a entièrement été refinancé par Manitou en Septembre 2010. La société mère finance désormais directement les opérations courantes de Gehl, dans la limite de 45 M$. Le refinancement du crédit syndiqué a eu un impact de 1 millions d'euros sur le compte de résultat, correspondant à l'amortissement des frais résiduels associés qui, conformément aux IFRS, avaient été enregistrés en moins de la dette associé lors des renégociations successives.

3.9.2 **Résultat d'exploitation**

Les comptes sociaux et consolidés de Manitou sont incorporés par référence au présent document et figurent dans les rapports financiers annuels 2008, 2009 et 2010.

3.9.2.1 ***Compte de résultat consolidé***

En M euros	**2010**	**2009**	**2008 ***	**2008****
Chiffre d'affaires	838.3	684	1 480	1 278
Marge brute	278.1	192	ND	404
% du C.A.	*33.2%*	*28,1%*	*ND*	*31,6%*
Résultat opérationnel récurrent	**4**	**-81**	**ND**	**97**
% du C.A.	*0.5%*	*-11,8%*	*ND*	*7,6%*
Charges de restructuration & Dépréciation des actifs	-2.2	-64	ND	-52
Résultat opérationnel	**2**	**-146**	**13**	**45**
Résultat net - Part du Groupe	-16.7	-131	-17	4

*Pro forma incluant les données de Gehl sur 12 mois
**Manitou incluant Gehl depuis le 1ier novembre 2008

Après avoir connu une année noire en 2009, le Groupe clôt l'exercice 2010 sur un rebond de 23% de son chiffre d'affaires. Cette amélioration du contexte économique lui permet de recouvrer une rentabilité opérationnelle positive de +4,3 millions d'euros par rapport à une perte de -81,1 millions d'euros en 2009. La perte nette est par ailleurs réduite à -16,7 millions d'euros par rapport à une perte de 131,3 millions d'euros en 2009.

La marge brute fait état d'une progression de 5,1 points à 33,2%. Cette amélioration découle à hauteur de 4,4 points de la fin des effets exceptionnels de 2009 que représentaient les programmes d'aides à la réduction des stocks chez les concessionnaires (impact +1,5 points), l'effet négatif de la quote-part de valeur ajoutée intégrée dans la variation des stocks (impact +2,2 points) et les effets de la revalorisation (IFRS3) à la juste valeur des stocks de produits finis de Gehl lors de son acquisition en 2008 (impact +0,7 points).

Les autres éléments d'amélioration de +0,7 point permettent au Groupe de clore l'exercice avec un niveau de marge brute élevé. Cette situation est la conséquence du maintien d'une pondération importante des activités de pièces de rechange (du fait d'une activité de vente de machines toujours en-deçà de son niveau normatif), d'une activité restée limitée envers la clientèle de loueurs, d'évolutions favorables des prix d'achats des matières premières renégociés en 2009 et acquis en 2010 ainsi que d'une revalorisation de devises tierces par rapport à l'euro, notamment du rand sud africain et du dollar australien.

Les charges de personnel croissent de 15,1 millions d'euros à 130,0 millions d'euros. L'évolution découle, à hauteur de +10,5 millions d'euros de la fin progressive des mesures de chômage des sites de production, compensée à hauteur de -8,5 millions d'euros par les effets des plans de réduction des effectifs réalisés en 2009. Les autres variations proviennent de la

réactivation des rémunérations variables (+9,4 millions d'euros), de la hausse des rémunérations, des charges sociales et des retraites (+2,6 millions d'euros) et enfin d'une évolution défavorable des taux de change (+1,1 millions d'euros).

Les charges externes progressent de 12% à 114,0 millions d'euros sous l'effet d'un accroissement de +4,3 millions d'euros de charges externes variables à 54 millions d'euros et d'un développement de +7,8 millions d'euros des charges externes fixes qui fait suite à une année 2009 de report et de contrôle drastique de tous les coûts.

Compte tenu du ralentissement des investissements au cours des deux derniers exercices, les dotations aux amortissements enregistrent un retrait de 8% à 33 millions d'euros.

Les dotations aux provisions font état de reprises de 25,1 millions d'euros réparties en 17,7 millions d'euros de reprises de provision pour risques et charges portant sur les garanties et les engagements de départ à la retraite et sur une reprise de 7,4 millions d'euros de dépréciations sur actifs circulants.

Les autres produits et charges d'exploitation de 14,5 millions d'euros sont constitués de 20,4 millions d'euros de charges de retraites et de pertes sur créances couvertes par les reprises de provisions reportées au paragraphe précédent.

Le résultat courant d'exploitation ressort à +4,3 millions d'euros contre une perte de -81,1 millions d'euros en 2009. L'exercice 2010 marque le retour à l'équilibre de la marge opérationnelle qui représente 0,5% du chiffre d'affaires.

Les éléments non récurrents de 2,2 millions d'euros portent principalement sur les coûts de départ du personnel de l'activité de magasinage de Saint Ouen l'Aumône (95) en région Parisienne qui ne souhaitent pas suivre le Groupe dans son projet de relocalisation de l'activité sur le site de Beaupreau (49) dans le Maine et Loire. Ce projet devrait être achevé sur le second semestre 2011.

Après imputation des éléments non récurrents, le résultat opérationnel est établi à +2,0 millions d'euros par rapport à - 145,9 millions d'euros en 2009.

Le résultat financier fait état d'une baisse de 5,0 millions d'euros de charges financières, conséquence de la réduction de la dette nette du Groupe. Les produits financiers de 8,4 millions d'euros ont principalement pour origine les intérêts perçus sur les créances de financement des ventes aux Etats-Unis.

L'amélioration de la rentabilité du Groupe conduit à constater une charge nette d'impôt de 7,1 millions d'euros localisée dans les filiales profitables. Le niveau de perte constaté chez Gehl a conduit le Groupe à ne pas comptabiliser d'impôt différé actif sur les pertes reportable de cette filiale.

La quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence évolue d'une perte de 1,1 millions d'euros en 2009 à un profit de 1,1 millions d'euros en 2010. L'amélioration est issue de la sortie de périmètre de la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT en juillet 2010 qui avait eu une contribution négative de 1,7 millions d'euros en 2009, et d'une augmentation de la rentabilité de Manitou Finance France de 0,6 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe est arrêté à -16,7 millions d'euros, par rapport à une perte de -131,3 millions d'euros pour 2009.

3.9.2.2 *Compte de résultat par divisions*

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe est désormais organisé autour de trois divisions :
- Division RTH (Manutention Tout Terrain) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain ;
- Division IMH (Manitou Industrielle) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage ;
- Division CE (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts (matériels assemblés par GEHL).

31.12.2010 *en milliers d'euros*	RTH Manutention tout terrain	IMH Manutention industrielle	CE Compact Equipment	Total
Chiffre d'affaires	586 474	123 766	128 069	838 309
Marge brute	202 953	36 121	39 001	278 075
Charges de personnel	-83 860	-20 711	-25 478	-130 049
Charges externes	-80 008	-13 743	-20 283	-114 035
Dotations aux amortissements	-21 240	-5 527	-6 256	-33 023
Dotations nettes aux provisions risques et charges	5 313	743	11 658	17 714
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	2 288	769	4 373	7 430
Autres produits et charges d'exploitation	362	-1 220	-21 004	-21 862
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**25 809**	**-3 569**	**-17 991**	**4 250**
Perte de valeur des actifs				0
Autres charges opérationnelles non courantes	-210	-2 031		-2 241
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**25 599**	**-5 600**	**-17 991**	**2 009**
EBITDA	**38 063**	**-34**	**-27 765**	**10 263**

31.12.2009 *en milliers d'euros*	RTH Manutention tout terrain	IMH Manutention industrielle	CE Compact Equipment	Total
Chiffre d'affaires	485 248	123 762	75 101	684 111
Marge brute	151 072	39 247	1 848	192 167
Charges de personnel	-76 188	-21 213	-17 510	-114 911
Charges externes	-72 523	-14 306	-15 091	-101 920
Dotations aux amortissements	-20 606	-6 847	-8 524	-35 977
Dotations nettes aux provisions risques et charges	7 561	1 363	3 345	12 269
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	-7 761	-2 025	-11 531	-21 317
Autres produits et charges d'exploitation	-248	75	-11 201	-11 374
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**-18 693**	**-3 706**	**-58 664**	**-81 063**
Perte de valeur des actifs		-1 422	-50 007	-51 429
Autres charges opérationnelles non courantes	-9 776	-2 643	-942	-13 362
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**-28 469**	**-7 771**	**-109 613**	**-145 854**
EBITDA	**-7 415**	**1 078**	**-41 955**	**-48 292**

EBITDA : Résultat courant + /- dot. - rep. amortissements + / - dot. - rep. prov. actifs circulants + / - dot. - rep. prov. risques

3.10 Trésorerie et capitaux

3.10.1 Capitaux propres de l'émetteur

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minori-taires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2008	**37 809**	**439**	**-21 009**	**466 722**	**4 126**	**-23 535**	**908**	**465 460**	**3 599**	**469 059**
Résultats 2008				4 126	-4 126			0		0
Résultats au 31.12.2009					-131 320			-131 320	76	-131 244
Dividendes hors Groupe								0	-427	-427
Variation écarts de conversion						-1 241		-1 241	90	-1 151
Ecarts d'évaluation IFRS				-591				-591		-591
Mouvements sur titres d'auto-contrôle	-241		6 570	-4 734				1 595		1 595
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				981				981		981
Variation de périmètre et divers								0	-3 785	-3 785
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-911				-911	777	-134
Situation au 31.12.2009	**37 568**	**439**	**-14 439**	**465 592**	**-131 320**	**-24 776**	**908**	**333 973**	**331**	**334 304**
Résultats 2009				-131 320	131 320			0		0
Résultats au 31.12.2010					-16 681			-16 681	17	-16 664
Dividendes hors Groupe								0	-120	-120
Variation écarts de conversion						11 962		11 962	78	12 040
Ecarts d'évaluation IFRS				1 171				1 171		1 171
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			4 760	-1 858				2 902		2 902
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-658				-658		-658
Variation de périmètre et divers				-22				-22	-77	-99
Variation des pactes d'actionnaires (2)				12				12	-52	-40
Situation au 31.12.2010	**37 568**	**439**	**-9 679**	**332 917**	**-16 681**	**-12 814**	**908**	**332 659**	**177**	**332 836**

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	3 781
Réserve facultative	338 334
Report à nouveau	21 111

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2010 s'élève à -343 K€

3.10.2 **Source et montant des flux de trésorerie**

Voir ci-dessus section 3.9.1.

3.10.2.1 ***Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2010***

en milliers d'euros		31.12.2010	31.12.2009
RÉSULTAT NET		**-16 664**	**-131 244**
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-1 097	1 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+	Amortissements	33 024	35 977
+/-	Variation de provisions	-23 431	63 330
-	Variation des impôts différés	104	-4 418
-	Produits de cession éléments de l'actif	-12 202	-1 276
+	Valeur nette comptable des éléments cédés	12 586	1 208
+/-	Autres	381	89
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		**-7 300**	**-35 254**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation			
+/-	Variations des stocks	17 957	170 419
+/-	Variations des créances clients	-28 484	143 066
+/-	Variation des créances de financement des ventes	66 355	69 472
+/-	Variations des autres créances d'exploitation	-4 261	-8 598
+/-	Variations des dettes fournisseurs	61 203	-62 145
+/-	Variations des autres dettes d'exploitation	16 298	-15 845
+/-	Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-30 487	-72 743
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		**91 281**	**188 372**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+	Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	705	839
+	Cessions d'actifs financiers non courants	11 497	1 059
-	Acquisition d'immobilisations incorporelles	-4 890	-6 393
-	Acquisition d'immobilisations corporelles	-14 951	-15 160
-	Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-1 337	-37 218
-	Augmentation de capital des entreprises associées	-2 967	0
+	Dividendes reçus d'entreprises associées	0	592
+/-	Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-729	-7 379
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		**-12 672**	**-63 660**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
-	Distributions mises en paiement	-120	-427
+/-	Vente/rachat d'actions propres	1 927	154
+/-	Variation des dettes financières	-101 568	-87 951
+/-	Variation des actifs financiers courants	-64	-46
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		**-99 825**	**-88 270**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		**-21 216**	**36 442**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		72 060	34 380
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		1 934	1 238
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE		**52 778**	**72 060**
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)		**364**	**300**

3.10.2.2 *Tableau des flux de trésorerie au niveau des comptes sociaux de Manitou au 31 décembre 2010*

en milliers d'euros	**31.12.2010**	**31.12.2009**
RESULTAT NET	**-2 631**	**-99 349**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	46 059	98 417
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-3 197	-2 405
- Produits de cession éléments de l'actif	-11 813	-183
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	4 189	243
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-3	-4
- Boni de fusion	-552	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**32 052**	**-3 281**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation		
+/- Variations des stocks	-5 954	100 292
+/- Variations des créances clients	-30 940	78 961
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-22 376	-12 585
+/- Variations des dettes fournisseurs	44 035	-37 224
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	29 538	-6 359
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	**46 355**	**119 804**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		
+ Cessions d'immobilisations corporelles	316	96
+ Cessions d'immobilisations financières	11 497	87
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 704	-4 967
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-4 096	-5 716
- Acquisition d'immobilisations financières	-5 016	-35 364
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-554	-6 658
+/- Flux de trésorerie lié aux fusions	-75	
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	**-632**	**-52 522**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
+ Augmentation de capital		
- Réduction de capital		-1 908
- Distributions mises en paiement		
+ Augmentation des dettes financières	15 083	477
- Remboursement des dettes financières	-68 013	-34 362
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	**-52 930**	**-35 793**
Trésorerie d'ouverture	40 917	9 428
Trésorerie de clôture	33 710	40 917
VARIATION DE LA TRESORERIE	**-7 207**	**31 489**

(1) Hors actif circulant

3.10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les financements du Groupe sont principalement répartis au sein de Manitou et de Gehl de la façon suivante : situation au 31 décembre 2010.

Lignes *en millions*	Bénéficiaires	Exigible au 31.12.2010	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.10	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Term Loan A	Manitou	Non	**116**	**116**	**116**	**27**	**89**	
Revolver ligne B	Manitou	Non	**40**	**40**				
Revolver ligne C * *multidevise ($/ euros)*	Manitou	Non	**45**	**34**	**8**	**8**		
Facilités	Manitou							
Limited Recourse	Gehl	Non	**69**	**52**	**52**	**42**	**10**	
Autres	Divers	Non		**53**	**6**	**6**		
Total Groupe				**295**	**182**	**83**	**99**	

** 45 M$ ou équivalent euros.*

3.10.4 Existence de restrictions à l'utilisation des capitaux

Voir ci-dessus section 3.10.3.

3.10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements prévus au 3.5.2.3 et au 3.8.1

Les sources de financement nécessaires pour honorer les engagements de Manitou pourront être obtenues des lignes existantes décrites à la section précédente 3.10.3.

3.11 Recherche et développement, brevets et licences

3.11.1 Informations sur la recherche et le développement

En conformité avec sa stratégie, le Groupe continue à investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans six bureaux d'études et représentent près de 8% des effectifs du Groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

Les principales évolutions réglementaires à venir sont les suivantes :

- à partir de 2012 : passage progressif aux normes Euro III B ou Tier 3B relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs ;

- à partir de 2014 : passage progressif aux normes Euro IV ou Tier 4 relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs.

Le passage aux nouvelles normes relatives aux émissions polluantes est assorti de clauses de flexibilité permettant aux constructeurs d'assembler un quota de machines avec des moteurs répondant aux anciennes normes. Les quotas sont déterminés en fonction de la moyenne des motorisations du même type commercialisée au cours des trois dernières années.
Les contraintes de passage aux nouvelles normes conduiront le Groupe à procéder à des stockages de moteurs d'anciennes générations afin de mieux gérer la période de transition.

Evolutions de frais de développement

en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice	**2010**		**2009**	
	Montant	**% du CA**	**Montant**	**% du CA**
Frais capitalisés	3,6	0,4%	3,8	0,6%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	12,7	1,5%	11,8	1,7%
Total	**16,3**	**1,9%**	**15,6**	**2,3%**

3.11.2 Information sur les brevets et licences

Le Groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total actif à la fin de l'exercice 2010 s'élève à 73.

3.12 Information sur les tendances

3.12.1 Principales tendances et dernières communications

3.12.1.1 Principales tendances

Manitou a présenté en janvier 2011 un nouveau plan opérationnel "Manitou Up!" visant à favoriser le développement de sa croissance.

Ce plan vise à accompagner Manitou tout au long du nouveau cycle, en améliorant la capacité du Groupe à la fois à capturer la croissance et à la délivrer.

L'année 2011 doit confirmer le redressement opérationnel et financier de la société. Manitou est entrée dans un nouveau cycle de croissance avec un renouvellement, et une extension des parcs clients, mais aussi l'ouverture de nouveaux marchés.

Les contraintes étant situées du coté de l'approvisionnement, plutôt que du coté de la demande, les prévisions d'activité restent très délicates, tant en terme de chiffre d'affaires que de marge.

3.12.1.2 C**ommuniqué sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2011**

Ancenis le 6 mai 2011

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 : Amplification de la demande et des tensions

• Chiffre d'affaires du T1'11 de 266 M€, en hausse de +64% par rapport au T1'10
• Croissance séquentielle de +10% par rapport au T4'10
• Prises de commandes toujours soutenues et hausse du carnet (plus de 10,000 unités au 31 mars)
• Amplification des contraintes opérationnelles et incertitudes sur la crise japonaise
• Réapparition du chômage technique dû aux manques de composants
• Maintien des prévisions 2011 avec 20% de croissance du CA et le retour à un résultat net positif

Jean-Christophe Giroux, Directeur général de Manitou a déclaré: « *Nous sommes heureux de cet excellent premier trimestre, qui se situe dans la lignée des précédents mais avec une double amplification. Tout d'abord, la demande finale continue de s'affermir, tous secteurs et pays confondus, alors que les stocks-réseaux sont à un plus bas historique. Par ailleurs, la chaîne opérationnelle ne soutient pas cette accélération, et induit des retards de livraisons multiples qui pénalisent les montées en cadence. En termes simples, nous continuons de prendre des commandes plus vite que nous les livrons, et comme tous nos confrères, nous sommes à tout moment aussi performants que notre fournisseur le plus faible. Ces incidents changent constamment, et les événements récents au Japon vont certainement induire un niveau de volatilité supplémentaire, même s'il est toujours impossible d'être plus spécifique à l'heure d'aujourd'hui.*

Cette visibilité détériorée affecte au premier chef nos usines et nos concessionnaires. Les lignes d'assemblage doivent passer du chômage partiel au rattrapage accéléré, en fonction de la disponibilité des composants, et nos concessionnaires ont beaucoup de mal à réguler la demande de leurs clients dans un tel contexte.

Ceci dit, nous pensons que la situation n'est pas anormale au moment où un nouveau cycle de croissance émerge après une crise aiguë, et où il faut un peu de temps à l'offre et la demande pour s'accorder tout au long de la filière industrielle. Nous concentrons tous nos efforts dans cette direction, et vers une amélioration continue – processus, produits, individus, organisation – qui nous entraînera le long du nouveau cycle. A ce stade, nous confirmons donc notre carnet de route pour 2011 et au-delà."

Chiffre d'affaires par division

	Croissance annuelle			Croissance séquentielle		
En million d'€	**T1'2010**	**T1'2011**	**%**	**T4'2010**	**T1'2011**	**%**
RTH	116,2	191,5	+65%	168,8	191,6	+13%
IMH	24,9	34,0	+37%	35,3	33,9	-3%
CE	21,0	40,8	+95%	39,0	40,8	+5%
Total	**162,1**	**266,3**	**+64%**	**243,0**	**266,3**	**+10%**

Chiffre d'affaires par région

	Croissance annuelle			Croissance séquentielle		
En million d'€	**T1'2010**	**T1'2011**	**%**	**T4'2010**	**T1'2011**	**%**
France	58,6	85,1	+45%	75,0	85,1	+13%
Europe	67,6	118,8	+76%	106,2	118,8	+12%
Amériques	17,3	37,7	+118%	34,1	37,7	+10%
Reste du monde	18,6	24,8	+33%	27,8	24,8	-11%
Total	**162,1**	**266,3**	**+64%**	**243,0**	**266,3**	**+10%**

Revue par Division

• La Division Manutention Tout Terrain (RTH) a réalisé un chiffre d'affaires de 192 M€ en progression de 65% par rapport au T1 2010. L'activité Construction s'est maintenue à un niveau élevé et a profité d'une demande des loueurs plus importante. L'Agriculture a continué à croître, tirée par des renouvellements de matériels rendus beaucoup plus dynamiques par la saisonnalité et par la remontée des prix des matières premières. Enfin, tirée par la reprise générale d'activité, les ventes de pièces de rechange continuent à progresser.

• La Division Manutention Industrielle (IMH) a réalisé un chiffre d'affaires de 34 M€ en progression de 37% par rapport à 2009. En France et en Europe, les ventes ont bénéficié de la reprise soutenue du marché de la manutention industrielle et du magasinage, en dépit, pour cette dernière activité des premiers transferts de production du site de production parisien à Beaupréau (Maine-et-Loire). L'activité de sous-traitance de mâts parvient également à capter le dynamisme du marché.

• Avec un chiffre d'affaires de 41 M€, la Division Compact Equipment (CE) enregistre un rebond de 95% de son activité par rapport au T1 2010 qui confirme la normalisation progressive de l'activité, notamment sur la zone Amériques. L'activité télescopique (Telehandler) principalement tournée vers les loueurs fait également état d'une reprise de la demande. La Division poursuit le développement de ses synergies avec les autres organisations du groupe, et renforce son positionnement commercial avec le lancement d'une nouvelle gamme de minichargeurs à chenilles qui vient compléter les familles de skidsteers.

'Combination Plans' avec Gehl Company

Manitou a récemment atteint deux paliers importants dans son effort d'intégration de Gehl:

• Aux Etats-Unis, après avoir unifié les équipes Marketing et Ventes en septembre, et harmonisé les processus et les outils en janvier, les unités légales Manitou North America et Gehl Company ont fusionné le 31 mars dernier pour créer Manitou Americas. Cette 'nouvelle' société abrite à la fois les équipes Marketing et Ventes Americas (pour l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine, sur les marques Manitou, Gehl, Mustang et EDGE au travers de réseaux commerciaux dédiés) et la division Compact Equipment qui s'appuie sur des centres de R&D et des usines au Wisconsin, Dakota du Sud et au Texas.

• En Europe, sur un schéma identique, les fonctions opérationnelles abritées chez Gehl Europe GmbH (filiale de distribution pour les marques Gehl et Mustang en Europe) ont été reventilées sur les entités Manitou dans chaque pays, et l'activité pièces de rechange consolidée sur l'organisation centrale basée à Ancenis. Gehl Europe GmbH fusionnera avec Manitou Deutschland GmbH le 31 août prochain.

Annonce organisationnelle

Christian Caleca, Président de la division Manutention Tout-Terrain, a décidé de quitter le groupe pour poursuivre d'autres opportunités. M. Caleca avait rejoint Manitou en décembre 2008 comme Directeur général en charge des Opérations et membre du Directoire. Le Conseil d'Administration a remercié M. Caleca pour son action au sein du groupe, et en particulier salué la qualité de son accompagnement humain à un moment particulièrement difficile de son histoire.

Perspectives 2011

A ce stade, nous confirmons nos perspectives 2011 avec 20% de croissance du chiffre d'affaires, une marge opérationnelle entre 2 et 4% et le retour à un résultat net positif

3.12.2 Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

Voir ci-dessus section 3.12.1

3.13 Prévisions ou estimations du bénéfice

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 20% par rapport à 2010, Manitou a pour objectif de délivrer une marge opérationnelle de 2% à 4% et un résultat net positif en année pleine.

Principales hypothèses sur lesquelles Manitou a fondé ses prévisions

Division RTH – Manutention tout terrain :

Secteur de la Construction : Augmentation généralisée des permis de construire et mises en chantier, à l'exception de quelques pays européens touchés par une crise financière aigue. La reprise sera par ailleurs accentuée par un retour plus marqué des loueurs.

Secteur Agricole : Le fort taux d'engagement des matériels du secteur nécessite la reprise des investissements de renouvellement reportés durant la crise. Ce phénomène sera favorisé par la remontée des prix des céréales, du lait et de la viande.

Secteur industriel : Contexte favorable dans les activités minières et dans l'environnement

Division IMH – Manutention Industrielle :

La division devrait connaître un développement modéré dans un marché en croissance. Sa performance devrait être amodiée en 2011 par le transfert industriel de l'activité de magasinage sur le site de Beaupréau et par la profondeur limitée de la gamme produit disponible hors de France.

Division CE – Equipement Compact

La division profitera, hors des Etats-Unis, des synergies commerciales apportées par les réseaux de concessionnaires Manitou.

Secteur de la Construction : Augmentation généralisée des permis de construire et mises en chantier, à l'exception des pays européens touchés par une crise financière aigue. Aux USA, la reprise sera par ailleurs accentuée par la poursuite du rebond constaté en 2010 et le retour des loueurs.

Secteur Agricole : Le marché sera favorisé par la remontée des prix des céréales, du lait et de la viande.

Fort de l'ampleur du carnet de commandes et sur la base de ces hypothèses de marché, le Groupe anticipe une croissance d'activité de l'ordre de 20%.

La marge opérationnelle devrait être impactée favorablement par la croissance de l'activité et par des hausses des prix de ventes annoncées début 2011. Elle sera en revanche affectée par la hausse des prix des matières premières, et par des surcoûts liés aux difficultés d'approvisionnement.

Au global, le groupe prévoit une marge opérationnelle de 2 à 4% du chiffre d'affaires pour 2011.

Les frais financiers sont attendus à un niveau proche de celui de 2010. Le Groupe prévoit un résultat net positif sur l'exercice.

NB :

- Les hypothèses retenues sont celles qui ont servi à la construction du budget, et qui demeurent toujours d'actualité.

- Les prévisions communiqués n'intègrent pas LUCAS G qui, pour mémoire, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros (soit environ 1,4% du chiffre d'affaires prévisionnel de 2011)

3.14 **Organes d'administration et direction générale**

À la connaissance de la Société, et à l'exception de Jacqueline Himsworth et Marcel Braud qui sont frère et sœur, de Gordon Himsworth qui est le mari de Jacqueline Himsworth, de Sébastien Braud qui est le fils de Marcel Braud et de Chrtistopher Himsworth qui est le fils de Jacqueline et Gordon Himsworth, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et de la direction de la Société.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration ou de la direction, (ii) aucun membre du Conseil d'Administration ou de la direction n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration ou de la direction par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du Conseil d'Administration ou de la direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.14.1 **Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'Administration qui doit être une personne physique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 2.1 du règlement intérieur précise le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et 18 au plus, sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat, jusqu'à l'âge de 85 ans, limite prévue par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'Administration qui doit être une personne physique.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 9 membres : Marcel Braud, Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Joël Goulet, Serge Ghysdael, Dominique Bamas et Pierre Henri Ricaud**.**

• Marcel BRAUD
Nationalité : Française

Président du Conseil d'Administration de Manitou
Président du Comité de Développement de Manitou
Président du Comité Stratégique de Manitou

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Co-gérant de HB-Holding BRAUD

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Président de MANITOU TR (Turquie)
Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)
PDG de SFERT SA (France)
Président de MANITOU BENELUX SA (Belgique)
Président de MANITOU PORTUGAL (Portugal)
Président de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Président de MANITOU ASIA PTE (Singapour)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)
Administrateur de MANITOU UK (Royaume-Uni)
Administrateur de OMCI ATTACHMENT (Italie)

• **Jacqueline HIMSWORTH**
Nationalité : Française

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Manitou
Présidente du Comité d'Audit de Manitou
Membre du Comité de Développement de Manitou

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Président Directeur Général de la SFERT SA
Gérante de la société civile ANCEMAT

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Gérante de la société civile SEKOLEG
Gérant de COLIPHIN
Gérante de H20 CAPITAL
Gérante de TRINITY CAPITAL
Gérante de SONAFIN

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Néant

• **Gordon HIMSWORTH**
Nationalité : Britannique

Membre du Conseil d'Administration de Manitou
Membre du Comité Stratégique de Manitou
Suppléant du Comité de Développement de Manitou

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :
Administrateur de la SFERT SA
Administrateur de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)
Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)
Administrateur de MANITOU FINANCE Ltd. (Royaume Uni)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Président Directeur Général de SAEMIA SA
Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France)

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Néant

• **Sébastien BRAUD**
Nationalité : Française

Membre du Conseil d'Administration de Manitou
Membre du Comité Stratégique de Manitou
Suppléant du Comité de Développement de Manitou

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe
Président de la société ACTIMAN sas

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Néant

• **Christopher HIMSWORTH**
Nationalité : Française

Membre du Conseil d'Administration de Manitou

Membre du Comité des Rémunérations de Manitou

Suppléant du Comité Stratégique de Manitou

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Gérant de MENSKIN SARL

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Néant

• Joël GOULET
Nationalité : Française

Membre du Conseil d'Administration de Manitou en qualité d'Administrateur indépendant
Président du Comité des Rémunérations de Manitou
Membre du Comité Stratégique de Manitou

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe
Président du Conseil de Surveillance HMY International
Gérant A.R.S. Consulting
Administrateur de Shanghai Yongguan Commercial Equipment Co Ltd (Chine)
Administrateur de Sichuan Yongguan Commercial Equipment Co Ltd (Chine)
Membre du Conseil de Surveillance de Financière Groupe Pommier
Membre du Comité de Suivi de Financière Groupe Pommier

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Président de YUDIGAR SL (Espagne)
Vice-Président du Conseil d'Administration de TEKNOGON SA
Président de HMY International SAS à Directoire et Conseil de Surveillance
Président de HMY Gestion SAS
Président de HMY Investissements SAS
Président de HMY Management SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président de HERMES METAL SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président d'A.R.M. SAS
Représentant de HMY Gestion SAS : Président de VANNIER SAS
Gérant de CEP EURL
Gérant de SCI Le Gué de L'Epine
Président du Conseil d'Administration d'AGEMETAL SA
Directeur de RADFORD SHELVING (Royaume-Uni)

• Serge GHYSDAEL

Nationalité : Belge

Membre du Conseil d'Administration de Manitou
Membre du Comité des Rémunérations de Manitou

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Administrateur de DE LADDERSPECIALIST BV (Pays Bas) Jusqu'au 26 mai 2010

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Administrateur d'EQUICOM SA (Luxembourg)

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Gérant de SAGEMO SPRL (Belgique)
Directeur exécutif de l'Union Belge des Géomètres-Experts (Belgique)

• **Dominique BAMAS**

Nationalité : Française

Membre du Conseil d'Administration en qualité d'Administrateur indépendant

Suppléant du Comité d'Audit de Manitou

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Directeur Général d'AXEREAL (coopératives)
Directeur Général d'AXEREAL PARTICIPATIONS (SASU)
Directeur Général d'EPIS-CENTRE (coopératives)
Directeur Général de BERRY SILOS (coopératives)
Directeur Général d'AGRALYS (coopératives)
Président de CENTRE GRAINS (SASU)
Président Directeur Général de GRANIT NEGOCE (SAS)
Administrateur Représentant Granit Services de SILOS DU SUD (SAS)
Président de TPR (SASU)
Président de SMTP (SASU)
Représentant Aria-Grains de FERTIBERRY (SAS)
Directeur Général Délégué chez ARIANE (SA)
Président de TNA (SAS)
Administrateur de FORCE CENTRE (SA)
Président de CANTIN (SAS)
Président de SEMBLANCAY (SA)
Président d'ARIANE MEUNERIE (SASU)

Président d'AXIANE MEUNERIE (SASU)
Président de MOULIN CALIX (SAS)
Président de MOULIN DE LA GARE (SASU)
Administrateur de RATARSTVO I STOCARSTVO (Société étrangère)
Administrateur Sté Conserves du Blaisois (SA)
Administrateur PPK (Société étrangère)
Administrateur EBLY (SAS)*
Président de MOULIN NEMOURS (SASU)
Président de MOULIN DU FINISTERE (SASU)
AXIANE MEUNERIE Gérant de SCI du GRILLON (SCI)
AXIANE MEUNERIE Gérant de SCI d'ANAST (SCI)
AXIANE MEUNERIE Gérant de SCI de MANEROS (SCI)
AXIANE MEUNERIE Président de LE COUTELET (SASU)
Président des Ets A. HEBERT (SASU)
Président d'AMO MOULIN DU TEMPLE (SASU)
Président Directeur Général de MFS (SA)
Président de BOORTMALT INTERNATIONAL (Société étrangère)
Président de BOORTMALT n.v. (Société étrangère)
Président de BOORTMALT OVERSEAS (Société étrangère)
Président de COPAGEST (Société Etrangère)
Président de BOORTMALT INDIA (Société étrangère)
Président de SLAVONIJA SLAD (Société étrangère)
Président de FORCE CENTRE (SASU)
Président d'AGRALYS THOREAU (SASU)
Président de JEAN LOUIS BOULET (SASU)
Gérant de ETABLISSEMENT JEAN LOUIS BLANC (SARL)
Président d'ETABLISSEMENTS MORIZE (SASU)
Président de Ghlin (Société belge)
Président de BELGOMALT (Société belge)
Director Boortmalt UK
Director Minch Sales LTD
Director Minch Malt LTD
Director GLOBAL GMP MALTING SERVICES LTD
DIRECTOR W.B. NUNN
Director ZADKINE LTD
Director PAULS MALT

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Director A&L LABORATORIES
Président AGRIPLAS
Président CGB
Directeur Général / Membre du Directoire HYPRED
Administrateur HYPRED IBERICA
Président / Administrateur MAGNA INVERSIONES

Président / Administrateur MAGNA REFRACTORIES LTD
Président / Administrateur MAGNA REFRACTORIOS MEXICO
Président / Administrateur MAGNESITAS NAVARRAS
Administrateur TIMAB Belgique
Administrateur TIMAB IBERICA
Président / Directeur Général TIMAB INDUSTRIES
Président : Administrateur TIMAB TUNISIE

• Pierre-Henri RICAUD
Nationalité : Française

Membre du Conseil d'Administration de Manitou en qualité d'Administrateur indépendant
Membre du Comité d'Audit de Manitou
Suppléant du Comité des Rémunérations de Manitou

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Gérant du Cabinet de conseil financier et stratégique PRAGMA
Administrateur de SEGULA Technologies

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour

Administrateur de Dassault Aviation
Administrateur de filiales du groupe EADS

3.14.2 **Indépendance des administrateurs**

En août 2010, le Groupe a adhéré au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext plus adapté aux valeurs moyennes. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance.

3.14.3 **Evaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés**

Le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur et le Directeur Général ont présenté leur évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance Middlenext, et discuté en conseil le 10 janvier 2011.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été débattu lors du conseil du 30 mars 2011.

DIRECTION GENERALE

• Jean-Christophe GIROUX Directeur Général

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe
Représentant de Manitou, Président de CFM SAS (France)
Représentant de Manitou, Président de MLM SAS (France)
Président de CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc. (Canada)
Président de GEHL Company (Etats-Unis)
Président de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl (Italie)
Administrateur de MANITOU AUSTRALIA (Australie)

Adresse : 430 rue de l'Aubinière, 44158 ANCENIS CEDEX

Mandats occupés au cours des 5 derniers exercices et qui ont pris fin à ce jour :

Directeur Général d' ALCATEL FRANCE

L'organisation et le fonctionnement des organes de direction sont détaillés en section 3.16.

3.14.4 **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et la direction générale**

Il est précisé que Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Voir ci-dessus section 3.4.13, « Risques liés à la fusion ».

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

3.15 **Rémunération et avantages**

3.15.1 **Rémunérations versées**

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le

niveau de rémunération de ses dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure, et transparence.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean Christophe GIROUX Directeur Général depuis le 17 décembre 2009 (Président du Directoire du 02 juin 2009 au 17 décembre 2009, puis	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	300 229	805 538
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		178 777
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	300 229	984 315

Nb : Jean Christophe Giroux a rejoint Manitou le 02 juin 2009

Christian CALECA Directeur Général adjoint depuis le 17 décembre 2009 (Directeur Général du 20 mars 2009 au 17 décembre 2009)	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	287 204	Non mandataire
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	287 204	

Marcel Claude BRAUD Président du Directoire jusqu'au 02 juin 2009	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 055 917	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	1 055 917	

Bruno FILLE Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2009	Exercice 2009	Exercice 2010

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	826 812
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	
TOTAL	826 812

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009		Exercice 2010	
Jean Christophe Giroux Directeur Général depuis le 17 décembre 2009 (Président du Directoire du 02 juin 2009 au 17 décembre 2009)	montants dus	Montants versés	montants dus	montants versés
- Mandat	208 636	208 636	360 000	360 000
- Rémunération fixe				
- Rémunération variable	90 000		316 800	120 000
- Rémunération variable de substitution			122 334	92 456
- Jetons de présence				
- Avantages en nature	1 593	1 593	6 404	6 404
TOTAL	300 229	210 229	805 538	578 860

	Exercice 2009		Exercice 2010	
Christian CALECA Directeur Général adjoint depuis le 17 décembre 2009 (Directeur Général du 20 mars 2009 au 17 décembre 2009)	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
- Mandat	13 500	13 500	Non mandataire	
- Rémunération fixe	223 634	223 634		
- Rémunération variable	45 000			
- Epargne salariale				
- Jetons de présence				
- Avantages en nature	5 070	5 070		
TOTAL	287 204	242 204		

	Exercice 2009		Exercice 2010	
Marcel Claude BRAUD Président du Directoire jusqu'au 02 juin 2009	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
- Mandat	76 353	76 353		
- Rémunération fixe	190 152	190 152		
- Rémunération variable		52 500		
- Epargne salariale		9 422		
- Indemnité supplémentaire	783 532	336 968		783 532
- Jetons de présence		457		
- Avantages en nature	5 880	5 880		
TOTAL	1 055 917	671 732		783 532

	Exercice 2009		Exercice 2010	
Bruno FILLE Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2009	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
- Mandat	15 720	15 720		
- Rémunération fixe	244 927	244 927		
- Rémunération variable				
- Epargne salariale				
- Indemnité supplémentaire	561 413	561 413		
- Jetons de présence				
- Avantages en nature	4 752	4 752		
TOTAL	826 812	826 812	néant	néant

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance et d'Administration

Membres du conseil		Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2010
Marcel BRAUD	Jetons de présence Manitou	17 375	39 000
	Rémunération Manitou	199 311	115 000
	Rémunération la SFERT	101 400	104 000
	Autres rémunérations	11 706	
Jacqueline HIMSWORTH	Jetons de présence Manitou	17 375	108 000
	Rémunération Manitou	99 656	
	Rémunération la SFERT	101 400	104 000
	Autres rémunérations	11 706	457
Gordon HIMSWORTH	Jetons de présence Manitou	17 375	39 000
	Autres rémunérations	11 706	457
Sébastien BRAUD	Jetons de présence Manitou	10 135	39 000
	Autres rémunérations		
Joël GOULET	Jetons de présence Manitou	25 375	45 000
	Autres rémunérations		
Georges-Henri BERNARD	Jetons de présence Manitou	31 765	0
	Autres rémunérations		
Serge GHYSDAEL	Jetons de présence Manitou		0
	Autres rémunérations		
Dominique BAMAS	Jetons de présence Manitou		30 000
	Autres rémunérations		
Christopher HIMSWORTH	Jetons de présence Manitou		45 000
	Autres rémunérations		
Pierre-Henri RICAUD	Jetons de présence Manitou		54 000
	Autres rémunérations		
TOTAL		656 285	722 914

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées en 2010	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean Christophe GIROUX	Plan du 19.05.2010	Souscription	178 777 euros	68 400	13,16 euros	8 ans

Les options sont acquises par quart à chaque date anniversaire d'attribution sous réserve d'une condition de présence, d'une condition d'augmentation annuelle du cours de l'action à la date anniversaire d'octroi et, à compter de l'exercice 2012, d'un taux de rentabilité de l'action définie sur la base du dividende versé par la Société.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de Manitou par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
NEANT			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NEANT					

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NEANT			

Autres informations réglementées.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Christophe Giroux Président du Directoire Date de début de mandat: 02.06.2009		**X**		**X**	**X**		**X**	

Date de fin de mandat: 17.12.2009								
Jean Christophe Giroux Directeur Général Date de début de mandat: 17.12.2009 Date de fin de mandat: 17.12.2013		**X**		**X**	**X**		**X**	

Indemnité de départ de Jean-Christophe Giroux

Le Conseil de Surveillance du 02 juin 2009, se référant aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a fixé l'indemnité de départ forfaitaire de Jean-Christophe Giroux à deux ans de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat, et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Cette indemnité ne serait due qu'en cas de non renouvellement, de révocation de son mandat pour tout motif sauf faute lourde ou grave, ou de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle de Manitou.

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil du paiement au moins une fois sur les deux derniers exercices ou le dernier exercice clos d'au moins 50% de la rémunération variable. Les conditions et avantages relatifs à Jean-Christophe Giroux ont été approuvés lors de l'assemblée générale du 4 juin 2009 et réitérés lors de l'assemblée générale du 24 juin 2010.

Clause de non concurrence de Jean-Christophe Giroux

Jean-Christophe Giroux est tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat sur les territoires de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Il percevra en contrepartie une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation de son mandat, égale à 50% de la rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat. La société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus. L'indemnité ci-dessus relève des conventions visées aux articles L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

Rémunération de Jean-Christophe Giroux

Le Conseil de surveillance du 02 juin 2009 a attribué à Jean-Christophe Giroux, sous réserve de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de Manitou, durant trois années consécutives et ce, pour chacune d'entre elles, sous condition d'atteinte de critères de performance définis par le Conseil d'Administration, des instruments financiers donnant accès au capital de Manitou (de

type actions gratuites, stock options ou combinaison des deux dans un rapport de 4 stock options pour une action gratuite) sachant que cette attribution annuelle sera en valeur de 225.000 euros.

Le Conseil de Surveillance du 02 juin 2009 a attribué à Jean-Christophe Giroux, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 66,67% de la rémunération fixe brute servie au cours de l'année de référence. Une rémunération variable minimum sous la forme d'un bonus de 90.000 euros bruts est garantie au titre de l'année 2009 sous condition de présence à la date de clôture de cet exercice. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération variable est basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs chiffrés.

L'ensemble des conditions de rémunération relatives à Jean-Christophe Giroux ont été adoptées lors de sa nomination par le Conseil de Surveillance du 2 juin 2009 et approuvées par l'assemblée générale du 4 juin 2009. Lors du changement de forme juridique de la société, ces mêmes conditions ont été réitérées par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 et approuvées par l'Assemblée générale du 24 juin 2010.

Informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux

La part variable de la rémunération versée en 2010 était assise sur la réalisation du résultat courant de l'exercice 2009
Par ailleurs, Jean-Christophe Giroux a bénéficié, en 2010 d'une rémunération variable se substituant à l'attribution de stock options qui aurait du lui être octroyée au titre la réalisation de son mandat pour sa première année d'activité et que la Société n'a pas pu honorer. Afin de respecter l'engagement de la Société, le Conseil d'administration du 24.06.2010 a décidé d'autoriser l'octroie d'une rémunération variable dont les conditions d'attribution sont similaires aux conditions fixées pour les stock options et, si les conditions sont remplies, dont le montant sera indexé sur la valeur des actions de la Société au jour du versement de la prime afin de lui permettre de percevoir une somme équivalente à l'avantage qu'il aurait réalisé s'il avait reçu des actions. L'attribution de cette rémunération est répartie sur une période de quatre ans, tout comme l'aurait été l'attribution de stock options à laquelle elle se substitue. Elle est reportée dans le tableau détaillant la rémunération de Jean-Christophe Giroux sous la rubrique Rémunération variable de substitution (valorisée sur la base des 20 derniers cours de bourse de l'action Manitou au 31.12.2010)

3.15.2 **Rémunérations provisionnées**

Il n'existe pas de provisions pour retraites pour les mandataires sociaux de Manitou.

3.16 **Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

3.16.1 **Gouvernement d'entreprise**

Dans sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext » publié en décembre 2009, dont les prescriptions (recommandations et points de vigilance) correspondent mieux à son profil

que le code AFEP/MEDEF auquel la société se conformait jusqu'à cette date. Cette information a été communiquée au marché le 26 octobre 2010 lors de la publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010. Le code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme à toutes les recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, l'Assemblée Générale a opté pour un mode de gouvernance avec une dissociation de fonctions entre un Président de Conseil d'Administration non exécutif et un Directeur Général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

Le pouvoir exécutif : « le Directeur Général »

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur Général, fonction envisagée dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur. Il ne cumule pas de contrat de travail avec le mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, règime de retraite et attribution de stock options sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble de ces éléments a été voté par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R1 à R5 du code MiddleNext.

Le pouvoir de surveillance : « le Conseil d'Administration »

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009, est composé de neuf membres. La durée du mandat, inscrite dans les statuts, est de quatre années.

Le Conseil d'Administration comporte une femme parmi ses membres, respectant ainsi la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, dite loi Copé Zimmermann, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'Administration satisfont aux critères d'indépendance. Les critères évalués pour justifier le caractère indépendant sont les critères énoncés dans la recommandation R8 du code MiddleNext. Cette indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Le Conseil d'Administration n'a pas connu d'évolution dans sa composition au cours de l'année 2010 :

Monsieur Marcel BRAUD, Président ;

Madame Jacqueline HIMSWORTH, Vice-présidente ;

Monsieur Sébastien BRAUD ;

Monsieur Serge GHYSDAEL ;

Monsieur Gordon HIMSWORTH;

Monsieur Christopher HIMSWORTH;

Monsieur Joël GOULET, membre indépendant ;

Monsieur Dominique BAMAS, membre indépendant ; et

Monsieur Pierre-Henri RICAUD, membre indépendant.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, lors de sa réunion du 17 décembre 2009, un règlement intérieur, non-publié, qui définit les modalités de son organisation et son fonctionnement. Ce règlement précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et pouvoirs du Président et de la Direction Générale, ainsi que les obligations incombant à chaque administrateur. A ce titre il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni 13 fois. Au cours de l'année l'activité du Groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours sont revus. Les financements du Groupe et tout particulièrement l'évolution de la situation de Gehl furent des sujets récurrents des réunions de l'année 2010.

Le Conseil d' Administration a, par ailleurs, visité la société GEHL aux Etats-Unis, au siège de West Bend et les usines de Yankton et de Madison. D'autre part, sur la demande de la Direction Générale, le Président Marcel BRAUD a effectué deux déplacements à l'étranger : la première fois une semaine au Japon pour les contacts avec la société TOYOTA et une seconde fois en Chine, dans les filiales MHMH et HMME à l'occasion de la participation au salon BAUMA de Shanghai.

Les réunions du Conseil se sont tenues au siège social ou, de manière exceptionnelle, via une liaison téléphonique sécurisée, sur convocation du Président. Le taux de présence, y compris cas ponctuels de représentation par un autre membre du Conseil tel que prévu dans le règlement intérieur, est de 97%.

Chaque membre du Conseil d'Administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, s'est vu adresser dans un délai suffisant, préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des Rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le président du Conseil bénéficie d'une rémunération spéciale au titre de l'article L.225-47 du Code du commerce et de jetons de présence exclusivement au titre de la présidence du Conseil. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur et le Directeur Général ont présenté leur évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext, et discuté en conseil le 10 janvier 2011.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été présenté au Conseil, qui a pu échanger sur le sujet, lors de sa réunion du 30 mars 2011.

3.16.2 **Date d'expiration des mandats des personnes mentionnées section 3.16.1**

Les membres du Conseil d'Administration ont tous été nommés par l'assemblée générale du 17 décembre 2009 pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le mandat du Directeur Général expirera en date du 17 décembre 2013.

3.16.3 **Contrats de service et octroi d'avantages**

Néant.

3.16.4 **Autres dirigeants**

Les autres dirigeants du Groupe, notamment les membres du Comité exécutif sont :

Christian Caleca - Président de la division RTH
Jean-Louis Hervieu - Président de la division IMH
Dan L. Miller - Président de la division CE
Hervé Rochet - Directeur Financier
Hervé Saulais - Secrétaire Général
Jérôme Tertrais - Directeur des ressources Humaines

3.16.5 Comité d'Audit, Comité de Rémunération, Comité de Développement, Comité Stratégique

Le Conseil de Surveillance, réuni le 02 juin 2009 sous la présidence de M. Marcel Braud, a décidé de nommer M. Jean-Christophe Giroux Président du Directoire, en remplacement de M. Marcel-Claude Braud. Ce changement a été le résultat d'une longue réflexion, dont les événements de fin 2008 ont accéléré la nécessité. En effet, la baisse des commandes au plan mondial, l'acquisition de GEHL aux Etats-Unis, le besoin d'une organisation claire et efficace, nécessitent un management à la fois global et réactif, permettant au Groupe de mieux s'adapter à son nouvel environnement et de consolider son leadership.

Par ailleurs, les actionnaires de référence ont exprimé leur souhait de se concentrer sur la gouvernance de la société et sa stratégie. Ce recentrage s'est traduit le 17 décembre 2009 par un passage de la société à une structure juridique à Conseil d'Administration, à la fois plus simple et plus efficace opérationnellement.

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration a été précisé dans un règlement intérieur prévoyant d'organiser le mode de fonctionnement du Conseil autour de 4 Comités spécifiques : le Comité de Développement, le Comité Stratégique, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit.

Il est précisé que seuls les comités des rémunérations et d'audit existaient dans la structure précédente du Conseil de Surveillance.

3.16.5.1 *Comité d'Audit*

Le Comité d'Audit est composé de Madame Jacqueline HIMSWORTH, présidente, et de Monsieur Pierre-Henri RICAUD. Monsieur Dominique BAMAS agit en qualité de membre suppléant.

Les principales attributions du Comité d'Audit sont de veiller :

- à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière :
  - en examinant les projets de comptes sociaux et consolidés annuels et le rapport de gestion annuel avant que le Conseil en soit saisi ;
  - en vérifiant la méthode et le périmètre de consolidation ainsi que la pertinence et la

permanence des règles comptables ;
  - en examinant les commentaires et ajustements proposés par les commissaires aux comptes, les éventuels désaccords entre ceux-ci et la Direction Générale;
  - en prenant régulièrement connaissance de la situation financière du Groupe, de sa trésorerie, et de ses engagements significatifs ;
  - en s'informant de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.

- à la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques :
  - en appréciant l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle interne du Groupe ;
  - en décidant du plan d'audit annuel et de toutes missions jugées nécessaires et en étudiant les conclusions, recommandations et suite données pour chaque mission ;
  - en examinant les chapitres du rapport de gestion sur l'exposition du Groupe aux risques, et les moyens de contrôle associés ;
  - en s'informant auprès de la Direction Générale de toute critique sur les documents comptables ou procédures de contrôle interne, et des actions mises en place ;
  - en étant saisi par le Président du Conseil ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

- à l'indépendance des commissaires aux comptes :
  - en pilotant leur procédure de sélection pour Manitou, et examinant toute question relative à leur nomination, révocation, ou renouvellement ;
  - en examinant chaque année avec eux leurs plans d'intervention, conclusions, et recommandations résultant de ces travaux ;
  - en revoyant annuellement les honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe, et vérifiant qu'ils n'entravent pas leur devoir d'indépendance ;
  - en pré-approuvant toute mission qui leur serait confiée hors mission de contrôle légal.

Le Comité d'Audit se réunit au minimum 5 fois par an, généralement en présence du responsable du contrôle interne, et impérativement en présence des Commissaires aux comptes avant les arrêtés annuels et semestriels. Il peut à tout moment obtenir de ces derniers toutes précisions utiles à sa mission, et ceux-ci peuvent librement demander à le rencontrer.

En 2010, le Comité d'Audit s'est réuni huit fois. Le compte rendu des travaux a été diffusé au Conseil d'Administration.

Conformément à la recommandation de l'AMF, il est précisé que le Comité d'Audit ne s'est pas explicitement appuyé sur le « rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit » publié le 26 juillet 2010. Les travaux du Comité d'Audit étaient planifiés avant cette date. Pour autant les missions du Comité d'Audit recouvrent bien les domaines évoqués dans ce rapport.

3.16.5.2 *Comité des Rémunérations*

Le Comité des Rémunérations est composé de Messieurs Joël GOULET, président, Serge GHYSDAEL et Christopher HIMSWORTH. Monsieur Pierre-Henri RICAUD agit en qualité de

membre suppléant.
Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence, selon les critères du règlement intérieur, et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,

- du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif :
  - . en se prononçant sur l'ensemble de leurs rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers ;
  - en proposant des règles de rémunération variable, cohérentes avec la stratégie du Groupe ; et les axes d'évaluation associés, et en contrôlant l'application **;**
  - en veillant au respect des obligations de transparence de la Société sur ces rémunérations, notamment dans le rapport annuel.
  - en proposant une politique générale d'attribution d'instruments long terme, en tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du Groupe pour les différentes populations de salariés.

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2010 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'Administration.

3.16.5.3 *Comité Stratégique et Comité de Développement*

Le Comité Stratégique est composé de Messieurs Marcel BRAUD, président, Sébastien BRAUD, Gordon HIMSWORTH, et Joël GOULET. Monsieur Christopher HIMSWORTH agit en qualité de membre suppléant.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie, et de vérifier que l'action de la Direction Générale s'inscrit dans celle-ci. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités, et à toute opération majeure d'investissement ou de désinvestissement.

Le Comité Stratégique s'est réuni deux fois en 2010, à chaque fois en présence du Directeur Général.

Le Comité de Développement est composé de Monsieur Marcel BRAUD et Madame Jacqueline HIMSWORTH. Messieurs Sébastien BRAUD et Gordon HIMSWORTH agissent en qualité de membres suppléants.

Le Comité de Développement a pour objectif de faire un point sur l'activité et les projets en cours et d'assurer pour l'ensemble du Conseil un rôle de liaison et de remontée d'information régulière**.** Il s'est réuni 6 fois en 2010 avec la Direction Générale et a fait l'objet d'un compte rendu. A partir de 2011, sauf exception, ces sujets seront traités en Conseil.

3.16.6 **Gouvernance et gouvernement d'entreprise**

Manitou a adhéré aux recommandations MiddleNext.

Lors de sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext » publié en décembre 2009, dont les prescriptions (recommandations et points de vigilance) correspondent mieux à son profil que le code AFEP/MEDEF auquel la société se conformait jusqu'à cette date. Cette information a été communiquée au marché le 26 octobre 2010 lors de la publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010. Le code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement d'entreprise de Manitou se conforme à toutes les recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, l'Assemblée Générale a opté pour un mode de gouvernance avec une dissociation de fonctions entre un Président de Conseil d'Administration non exécutif et un Directeur Général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

3.16.7 **Dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne**

Suite à la recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010 sur « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne », il est précisé que pour la rédaction de ce rapport, la société s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF, complété par son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites.

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010[4], le plan du rapport correspond au plan du référentiel afin d'en assurer la lisibilité.

(i) Les objectifs du contrôle interne :

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;

[4] Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se réfèrent au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;

- la fiabilité des informations financières ;

- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le contrôle interne du Groupe s'appuie sur une Charte Ethique, déployée en janvier 2010. Elle est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités, fondée tant sur les principes collectifs que le Groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

(ii) Organisation

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie, mise en place en août 2009, par division produit, région de ventes et fonctions support. Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur Général. Les présidents de division produits sont entourés d'un comité de direction regroupant les fonctions opérationnelles de leur division.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Review » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque Division Produit et de chaque Région de Vente.

Par ailleurs, le Groupe a mis à jour en 2010, un manuel de délégation de décisions et de responsabilités, applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe, et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement ;

- opérations financières, y compris engagements hors bilan ;

- processus budgétaire ;

- opérations commerciales ;

- achats ;

- gestion des immobilisations ;

- ressources humaines.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Responsable Audit et Contrôle interne, fonction hiérarchiquement rattachée au Secrétaire Général du Groupe et fonctionnellement au Comité d'Audit, rappelant la qualité essentielle d'indépendance incombant à sa mission.

(iii)Diffusion des informations

La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Les processus budgétaire et d'élaboration de l'information comptable et financière sont des processus structurés et structurants permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du Groupe.

(iv) Le processus budgétaire

Le processus budgétaire se réalise sur le 4ème trimestre de l'exercice en cours afin d'avoir la visibilité suffisante sur l'activité de l'année et une plus grande fiabilité sur les prévisions pour l'exercice à venir. Les hypothèses d'activité sont consolidées sur la base des informations fournies par l'ensemble des directions commerciales du Groupe, partagées avec les Présidents de chaque Division Produit puis validées par le Comité Exécutif.

Sur la base des hypothèses retenues et des orientations données par la direction, l'ensemble des entités juridiques du Groupe réalise un budget prévisionnel qui est revu par la direction financière et la direction opérationnelle de rattachement.

Le Groupe réalise alors une consolidation par entité juridique puis par division, qui est revue et validée par le Comité Exécutif avant présentation pour approbation au Conseil d'Administration.

(v) Elaboration de l'information comptable et financière

Les liasses de consolidation ont été établies par les filiales conformément au manuel financier du Groupe, et transmises au service consolidation de la société mère. L'ensemble de ces travaux a abouti à la présentation des comptes 2010 aux normes IFRS.

Les comptes 2010 de la société mère et du Groupe ont été établis par le chef comptable, la Responsable Consolidation et le Directeur Financier Adjoint, assistés d'un expert-comptable. Ils ont été validés par le Directeur Financier et le Directeur Général puis arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 mars 2011.

Les comptes consolidés, ceux de Manitou, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux Comptes du Groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux Comptes du Groupe et revus avec la Direction Financière.

Les comptes semestriels, établis selon l'IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.

Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'Audit le 25 février 2011. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 mars 2011 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés 2010.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place fin 2010 un nouveau logiciel de consolidation des données opérationnelles. Sa mise en œuvre sera étendue à la consolidation des données financières à compter du mois d'avril 2011. Cette migration s'accompagnera d'une refonte des formats de reporting internes et externes

(vi) Gestion des risques

Le processus de gestion des risques a été renforcé en 2010 au sein du Groupe par la mise à jour de la cartographie des risques.

Cet exercice, réalisé avec l'assistance d'un cabinet de conseil, a permis aux 25 cadres titulaires des postes les plus significatifs dans le Groupe de s'interroger sur les principaux risques auxquels est confronté l'ensemble du Groupe et aussi sur ceux plus spécifiques à leurs activités. Il a pour objectif d'identifier les principaux risques, leur degré de maîtrise, ainsi que leur évaluation en terme d'impact possible sur la situation financière ou l'image du Groupe.

La cartographie des risques est partagée avec les commissaires aux comptes et revue par le Comité d'Audit.

Ce processus d'identification et d'analyse des risques conduira à la mise à jour en 2011 des actions de couverture des principaux risques identifiés. Le pilotage du dispositif de gestion des risques reposera sur la mise en œuvre des plans d'action par les membres du Comité Exécutif, leur revue par le Comité d'Audit et leur présentation synthétique au Conseil.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe sont présentés en détail dans le chapitre « facteurs et gestion des risques » du rapport de gestion.

(vii) Les activités de contrôle

Des missions d'audit interne sont menées suivant un plan d'audit arrêté par le Comité d'audit.

Trois missions d'audit interne ont été menées en 2010 :

- Dans la filiale italienne MCI, sur les domaines des frais généraux et de personnel, des immobilisations, et du crédit clients.

- Dans la filiale américaine GEHL, sur les domaines des moyens commerciaux variables et la gestion du crédit client.

- Dans la division RTH, sur le domaine de la gestion de la garantie.

Les conclusions de chaque audit sont restituées au Comité d'Audit et à la Direction Générale. Les rapports, contenant recommandations et plans d'action associés, sont adressés aux directions

concernées, à la Direction Générale, au Comité d'Audit, aux commissaires aux comptes, et au Président du Conseil. Aucune des missions réalisées en 2010 n'a révélé de dysfonctionnement significatif.

Par ailleurs, un suivi spécifique des recommandations émises dans les rapports d'audit des trois dernières années a été réalisé au cours de l'année 2010 et présenté au comité d'audit, lui permettant de suivre l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Les travaux d'audit interne sont coordonnés à ceux des Commissaires aux Comptes par :

- des échanges réguliers entre le Responsable Audit et Contrôle internes et les Commissaires aux Comptes ;

- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis ; et

- la participation du responsable du contrôle interne aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux Comptes (arrêtés comptables et revues de procédures).

3.17 **Salariés**

3.17.1 **Salariés**

Au 31 décembre 2010, les effectifs du Groupe, Manitou et ses filiales, représentaient 2 778 personnes, en hausse de 135 postes par rapport à décembre 2009. L'augmentation des effectifs a été principalement concentrée sur les zones Amériques et reste du monde.

La crise de 2009 a conduit le Groupe à ajuster ses effectifs au nouveau contexte économique tout en maintenant son savoir faire et sa capacité de rebond à l'issue de la perturbation. Le climat de dialogue social dans lequel s'est déroulée la restructuration de 2009 a permis de tourner rapidement cette page difficile et de concentrer les énergies du Groupe sur la reprise progressive de l'activité en 2010. L'accélération des prises de commandes courant 2010 a conduit progressivement à la fin du chômage partiel sur les différents sites d'assemblage, puis, au retour d'intérimaires de production.

La répartition des effectifs au 31 décembre par société et par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

	2009	**%**	**2010**	**%**	**Variation**	**Var. %**
France	1 576	60%	1 607	58%	31	2%
Europe	465	18%	448	16%	- 17	-4%
Amériques	489	19%	561	20%	72	15%
Reste du monde	113	4%	162	6%	49	43%
Total employés	**2 643**	**100%**	**2 778**	**100%**	**135**	**5%**
Intérimaires	**21**	**1%**	**326**	**12%**	**305**	

Total employés & intérimaires	**2 664**	**3 104**	**440**

La répartition des effectifs au 31 décembre par catégorie de contrat et par catégorie socioprofessionnelle fait état des évolutions suivantes :

	2009				**2010**				**Variation**	
	Effectifs	**Intérimaires**	**Total**	**%**	**Effectifs**	**Intérimaires**	**Total**	**%**	**Var.**	**Var. %**
Opérateurs	1 177	1	1 178	45%	1 218	295	1 513	44%	335	28%
Directs de production	**1 177**	**1**	**1 178**	**45%**	**1 218**	**295**	**1 513**	**44%**	**335**	**28%**
Opérateurs	78		78	3%	90	1	91	3%	13	17%
Employés	208	5	213	8%	246	5	251	9%	38	18%
Cadres	87		87	3%	87	1	88	3%	1	1%
Indirects de production	**373**	**5**	**378**	**14%**	**423**	**7**	**430**	**15%**	**52**	**14%**
Opérateurs	57		57	2%	82	1	83	3%	26	46%
Employés	597	11	608	23%	603	21	624	22%	16	3%
Cadres	439	4	443	17%	452	2	454	16%	11	2%
Hors production	**1 093**	**15**	**1 108**	**41%**	**1 137**	**24**	**1 161**	**41%**	**53**	**5%**
Opérateurs	1 312	1	1 313	50%	1 390	297	1 687	50%	374	28%
Employés	805	16	821	30%	849	26	875	31%	54	7%
Cadres	526	4	530	20%	539	3	542	19%	12	2%
Total	**2 643**	**21**	**2 664**	**100%**	**2 778**	**326**	**3 104**	**100%**	**440**	**17%**

Evolution des effectifs au 31 décembre en équivalent temps plein

en équivalent temps plein	**2009**	**2010**	**Variation**
Inscrits	2 333	2 365	32
Intérimaires	21	326	305
Total effectifs en équivalent temps plein	**2 354**	**2 691**	**337**

Répartition des effectifs au 31 décembre 2010

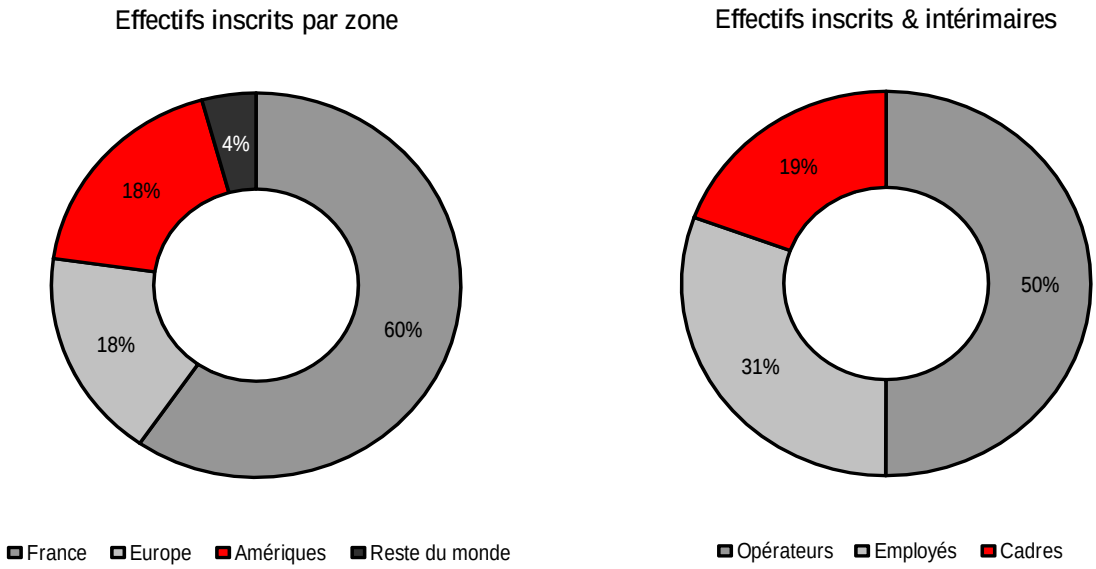

3.17.2 **Participations et stock options**

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 17 décembre 2009, un plan d'attribution d'options de souscription a été octroyé le 19 mai 2010.

Ce plan d'attribution d'options a été valorisé à sa juste valeur à la date d'attribution. Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits de ce nouveau plan sont détaillé dans la note 13.4 des annexes aux comptes de la Société (voir rapport financier annuel pour l'exercice 2010).

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées en 2010	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean Christophe GIROUX	Plan du 19.05.2010	Souscription	178 777 euros	68 400	13,16 euros	8 ans

3.18 **Principaux actionnaires**

3.18.1 **Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2010**

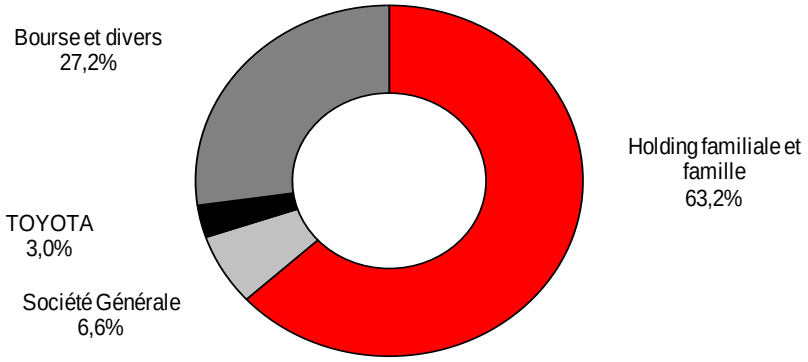

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

	2010 % du Capital	**2010** % des droits de vote
SFERT (holding détenue par les familles BRAUD et HIMSWORTH)	42,06%	42,45%
Monsieur Marcel BRAUD	9,82%	9,92%
Madame Jacqueline HIMSWORTH	5,07%	5,12%
Ancemat	5,03%	5,08%
HB HOLDING BRAUD	0,35%	0,36%
Autres actionnaires familiaux	0,85%	0,86%
GENEVAL (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)	6,59%	6,65%
TOYOTA	2,98%	3,01%
Auto-contrôle	0,91%	-
Actionnariat salarié	0,79%	0,80%
Autres	25,54%	25,77%
Total	100,00%	100,00%

Il n'y a pas eu d'évolutions significatives au sein de l'actionnariat de Manitou hors réaménagement des participations de la famille HIMSWORTH. (cf. section 3.21.1.7 du présent document relative aux franchissements de seuil des 10 et 11 juillet 2010).

3.18.2 **Détention et contrôle**

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent de concert 63,2% du capital. Afin de s'assurer que le contrôle des Familles Braud et Himsworth sur la Société ne soit pas exercé de manière abusive, le Conseil d'Administration de Manitou comprends trois administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de neuf administrateurs et les fonctions de Directeur Général sont dissociées des fonctions de Président du Conseil d'Administration et exercées par Monsieur Jean-Christophe Giroux qui est indépendant des Familles Braud et Himsworth.

Les actionnaires familiaux ont prévu de signer un pacte d'actionnaires qui entrera en vigueur lorsque la fusion-absorption sera approuvée par les assemblées générales des actionnaires des sociétés Manitou et de la SFERT devant se réunir le 9 juin 2011.

Ce pacte prévu pour une durée de 6 ans comporte notamment les stipulations suivantes :

- un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;

- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital deManitou ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées ;

- la gouvernance de Manitou continuera d'être assurée par 9 administrateurs ; trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants nommés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité ;

- la présidence non-exécutive de Manitou continuera d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte ;

- toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

3.18.3 Existence d'accords dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de contrôle

Néant.

3.19 Opérations avec les apparentées

Les opérations avec les apparentées sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui se trouve dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 (www.manitou.com/relations investisseurs).

3.20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

3.20.1 Informations financières historiques

Les comptes sociaux et consolidés de Manitou pour les trois derniers exercices figurent dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 (www.manitou.com/relations investisseurs).

Informations financières pro forma

L'impact de l'opération envisagée représente une variation inférieure à 25% des indicateurs de taille de Manitou. De plus, aucune modification significative des valeurs brutes de Manitou n'est prévue. En conséquence, il n'y a pas lieu de fournir une information financière pro forma.

3.20.2 Etats financiers consolidés

Les comptes consolidés de Manitou pour les trois derniers exercices figurent dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 (www.manitou.com/relations investisseurs).

3.20.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles

3.20.3.1 *Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles*

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de Manitou sont attachés aux comptes sociaux et consolidés figurant dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 (www.manitou.com/relations investisseurs).

3.20.3.2 *Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux*

Les commissaires aux comptes ont vérifié les conventions et engagements réglementés et le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. Leurs rapports figurent dans les rapports financiers annuels afférents aux exercices 2008, 2009 et 2010 (www.manitou.com/relations investisseurs). Par ailleurs les Commissaires aux comptes ont revu les informations relatives aux perspectives 2011 communiquées dans ce rapport. Leur rapport sur ces informations figure en Annexe 5.2.

3.20.3.3 *Informations financières non vérifiées et leurs sources*

Néant.

3.20.4 Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

3.20.5 Politique de distribution des dividendes

Compte tenu de la situation économique, le Conseil d'Administration ne proposera pas à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 de distribuer des dividendes. La société envisage toutefois, à moyen terme, la possibilité de procéder de nouveau à des distributions de dividendes.

3.20.6 **Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.20.7 **Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

3.20.7.1 ***Evolution financière et managériale chez Gehl***

Gehl a adopté le 31 mars 2010 une structure managériale redimensionnée, avec la nomination de Dan Miller comme Président de Gehl et Président de la division Compact Equipment et Serge Bosché comme Directeur Commercial & Marketing de Gehl et de la région de ventes « Americas ».

3.20.7.2 ***Projet d'une nouvelle organisation industrielle en France***

Manitou a présenté en avril 2010 à son Comité de Groupe le projet d'une nouvelle organisation industrielle et sociale en France. Ce projet suit les trois mots d'ordre stratégiques du Groupe « Clarifier, Simplifier, Amplifier » en ce qu'il :

- Clarifie les missions de chaque site industriel, en définissant des centres de compétences à masse critique autour des compétences locales, des métiers, et des nouveaux enjeux opérationnels ;

- Simplifie l'organisation en fusionnant les entités légales Aumont BSBH, CIMM, BTMI et MLM dans Manitou, afin d'alléger le cadre administratif, de fluidifier les pratiques de rémunération et d'encourager les mobilités ; et

- Amplifie la réactivité, la responsabilité et la productivité des sites au moment où la société s'éloigne de la crise de sous-activité industrielle de 2009.

Ce projet vise à consolider et renforcer chacune des activités concernées et ne les remet pas en cause ni dans leurs ambitions, ni dans leur dimensionnement, ni dans leur localisation. Il propose toutefois le redéploiement de la ligne de produits Magasinage, actuellement implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (95) vers le site de Beaupréau (49). Ce redéploiement vise à garantir la pérennité de cette activité sur un site à taille critique entièrement dédié à la division IMH (Manutention Industrielle), tout en l'intégrant fonctionnellement dans les structures du Groupe.

La première étape de ce projet a été réalisée le 31 décembre 2010 avec la fusion par transfert universel de patrimoine de la société BTMI située à Beaupreau avec Manitou.

Les prochaines étapes du projet consisteront en la fusion par transmission universelle de patrimoine au profit de Manitou des sociétés Aumont BSBH le 31 janvier 2011 et la fusion de la CIMM au second semestre 2011. Par ailleurs, les activités de développement et d'assemblage de matériels de magasinage de MLM seront transférées par étape du site de Saint Ouen l'Aumône (95) à Beaupreau (49), l'opération devant être finalisée au cours du second semestre 2011.

3.20.7.3 Signature d'un accord de distribution croisé entre Terex AWP et Manitou

Terex Aerial Work Platforms (AWP) et Manitou ont annoncé en avril 2010 un accord réciproque de fourniture et de distribution en vertu duquel, chacune des parties fournit certains modèles de sa gamme de nacelles et plateformes élévatrices de personnes à l'autre partie, qui en assurera également le service après-vente.
L'accord initié en Europe (unités à la norme CE) sera élargi sur d'autres zones géographiques en 2011.

3.21 Informations complémentaires

3.21.1 Capital social

3.21.1.1 *Montant du capital souscrit*

Le capital social de Manitou s'élève actuellement à 37 567 540 euros. Il est divisé en 37 567 540 actions de 1 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

3.21.1.2 *Actions non représentatives du capital*

Néant.

3.21.1.3 *Actions autodétenues par Manitou*

Les actions autodétenues par la Société ont pour objet, d'une part de couvrir des attributions d'achat d'actions et, d'autre part, de contribuer à l'animation du marché ou de la liquidité de l'action à travers un contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement indépendant.

Au 31 décembre 2010, Manitou détenait 342.624 de ses actions en propre pour une valeur globale brute de 9,2 millions d'euros, correspondant à une valeur moyenne de 29,77 euros par action pour une valeur nominale de un euro. Ces actions étaient affectées pour 311.000 actions à des couvertures d'options d'achat d'actions des Membres du Comité de Direction ou des Dirigeants de Filiales (dont 13.000 radiées) et, pour 31.624 actions à un compte d'animation de marché, conformément aux autorisations reçues par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de 2002 à 2010.

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action, la provision pour dépréciation des titres est de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Attributions et levées d'options d'achat d'actions pendant l'exercice :

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice.

3.21.1.4 *Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription*

Le Conseil d'administration du 19 mai 2010 a autorisé l'attribution de 314.200 options de souscriptions d'actions. Voir aussi section 3.15.1 tableau n°4 et section 3.17.2.

3.21.1.5 ***Droits d'acquisition et obligations attachées au capital souscrit***

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
17.12.2009	Délégation de compétence	procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social et imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	30 mois	Non utilisée
24.06.2010	Délégation de compétence	réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues dans la limite de 10% du capital.	30 mois	Non utilisée
24.06.2010	Délégation de compétence	consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 450.000 titres et imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros	30 mois	Non utilisée

3.21.1.6 ***Options***

Néant.

3.21.1.7 ***Historique du capital social***

Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'établit à 37.567.540 euros se décomposant en 37.567.540 actions d'une valeur nominale de un euro, chacune entièrement libérée et toutes de même catégorie.

Évolution du capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009 a approuvé l'annulation de 241.500 actions de 1 euros de valeur nominale et réduit le capital social d'une valeur précédente de 37.809.040 euros à une valeur de 37.567.540 euros. Les actions annulées provenaient d'actions autodétenues, acquises au début de l'année 2008 afin de couvrir des plans d'options d'achats d'actions jamais attribués ainsi que d'actions autodétenues destinées à couvrir des attributions d'options d'achat d'actions radiées.

Au 31 décembre	2010	2009	2008
Capital social (en euros)	37 567 540	37 567 540	37 809 040
Nombre d'actions émises	37 567 540	37 567 540	37 809 040

Franchissement de seuils sur trois exercices

Par les déclarations de franchissement de seuil effectuées les 10 et 11 juillet 2008 auprès des services de l'AMF, la SFERT, et les branches familiales Himsworth et Braud, ont précisé détenir de concert (2) au 5 juin 2008, 23 668 266 actions Manitou représentant autant de droits de vote, soit 62.6% du capital et des droits de vote de la société (3), et répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Epoux Himsworth (4)	1 954 209	5,17
Ancemat (5)	1 890 995	5,00
Sous total branche familiale Himsworth	**3 845 204**	**10,17**
M. Marcel Braud	3 658 096	9,67
HB Holding Braud (6)	132 940	0,35
Sous total branche familiale Braud	**3 791 036**	**10,02**
SFERT (1)	15 801 756	41,79
Autres actionnaires familiaux (7)	230 270	0,61
Total concert familial	**23 668 266**	**62,60**

(1) Détenue à 50% par la branche familiale Himsworth et à 50% par la branche familiale Braud.
(2) Cf. D&I 197C0192 du 18 juin 1997.
(3) Sur la base d'un capital composé de 37 809 040 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(4) Dont 40 000 actions détenues en usufruit.
(5) Contrôlée conjointement par Mme Jacqueline Himsworth et M. Gordon Himsworth.
(6) Contrôlée à 100% par le groupe familial Braud.
(7) Groupe composé des conjoints et descendants de Mme Himsworth et de M. Braud.

3.21.2 Actes constitutifs et statuts

Les actions de Manitou sont entièrement libérées et de même catégorie.

3.21.2.1 *Objet social*

L'article 3 des statuts indique que l'objet social de Manitou est :

« Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,
- la participation, directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, d'alliance ou d'association en participation, ou autrement,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

3.21.2.2 ***Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction***

Lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009, Manitou a adopté un règlement intérieur. Ce document, non public, recouvre les points suivants:

- Concernant le Conseil d'Administration, le règlement intérieur précise:
  - Ses missions: au delà du simple de son rôle défini à l'article L. 225-35 du Code de Commerce, les missions et attributions du conseil, de son Président et du Directeur Général sont précisées ;
  - Sa composition: le nombre d'administrateurs et la liste des critères permettant d'apprécier le caractère indépendant d'un administrateur ;
  - Son fonctionnement: la fréquence, l'organisation, les délibérations des réunions sont définies ainsi que les modes d'information, de rémunération et d'évaluation des administrateurs.

Concernant les Comités spécialisés, le règlement intérieur précise les dispositions générales à l'ensemble des comités avant de préciser la mission, la constitution, et le mode de travail de chacun d'entre eux.

- La charte de l'administrateur, qui précise les droits et obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou dans un souci de bonne gouvernance du Groupe. La charte de l'administrateur pose les quatre devoirs suivants:

  - Devoir de diligence ;
  - Devoir d'indépendance ;
  - Devoir de transparence ; et
  - Devoir de confidentialité.

Pour chacun de ces devoirs, la charte précise les obligations des administrateurs ainsi que les sanctions en cas de manquement à ces obligations.

Droits, privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Néant

3.21.2.3 *Modification des droits des actionnaires*

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, en l'absence de disposition spécifique des statuts.

3.21.2.4 *Assemblées générales ordinaires annuelles et assemblées générales extraordinaires*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Manitou, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier qui doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;

- voter par correspondance ; et

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation par télétransmission.

Les procès-verbaux d'assemblées sont établis, et leurs copies ou extraits sont certifiés et délivrés, conformément à la loi.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce modifié par le décret du 23 juin 2010, une modification des statuts sera soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2011 afin de permette la désignation et la révocation de leur mandataire par voie électronique.

3.21.2.5 *Changement de contrôle*

A la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de Manitou, aucun pacte d'actionnaires ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

3.21.2.6 *Seuils de participation*

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d(actions et de droits de vote quelle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

3.21.2.7 *Modifications du capital*

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.22 **Contrats importants**

Le Groupe dispose de deux contrats significatifs qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe et son résultat d'exploitation : Distribution de produits Toyota pour la France (Echéance Décembre 2012, chiffre d'affaires

2010 de 57 M€) et sous-traitance d'assemblage de mâts pour Toyota (pas d'échéance déterminée, chiffre d'affaires 2010 de 14 M€)

3.23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

3.23.1 Déclarations d'experts

Un expert indépendant est intervenu dans la processus de fusion, son rapport figure au 2.5.2.

3.23.2 Attestation de tiers

Néant.

3.24 Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, 430 rue de l'Aubinière, 44150 ANCENIS et sur le site internet de Manitou www.manitou.com, notamment :

- L'acte constitutif et les statuts de Manitou ;

- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ;

- Les informations financières historiques de Manitou et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

3.25 Informations sur les participations

Voir section 3.7 du présent document.

3.26 Facteurs de risque liés à l'opération

Les facteurs de risques relatifs à Manitou sont présentés au paragraphe 3.4 du présent document.

Manitou ne saurait garantir l'exactitude et l'exhaustivité de la description des risques liés aux apports décrits dans le présent document. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas prise en compte à la date du présent document, pourraient être susceptibles d'avoir un effet significatif favorable ou défavorable sur Manitou, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ainsi que sur le cours de l'action Manitou.

Cette observation s'applique également aux risques relatifs à Manitou dans la mesure où ceux-ci seraient susceptibles d'être accrus et/ou modifiés par la présente opération.

La réalisation de l'opération pourrait affecter le cours de l'action Manitou

Compte-tenu de l'importance de l'opération, le cours de l'action Manitou pourrait être affecté de manière favorable ou défavorable.

Le nombre d'actions Manitou émises en rémunération des apports, demeurera insensible à toute fluctuation de marché.

La rémunération des apports comporte un nombre préétabli d'actions Manitou qui n'est pas susceptible d'ajustements. Le cours de bourse des actions Manitou pourrait varier ou avoir varié significativement à la date de réalisation des apports par rapports à la date du 30 mars 2011, date à laquelle a été arrêtée la parité de fusion.

3.27 Déclaration sur le fonds de roulement net

Manitou atteste que de son point de vue le fonds de roulement net consolidé de Manitou pris isolément est suffisant (c'est-à-dire que celui-ci a accès à des moyens de financement suffisants) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent document par l'AMF.

La SFERT atteste que de son point de vue le fonds de roulement net consolidé de la SFERT pris isolément et hors impact de la Fusion projetée avec Manitou est suffisant (c'est-à-dire que celle-ci a accès à des moyens de financement suffisants) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent document par l'AMF.

Manitou et la SFERT attestent également que de leur point de vue, le fonds de roulement net consolidé du futur ensemble fusionné est suffisant (c'est-à-dire que celui-ci a accès à des moyens de financement suffisants) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent document par l'AMF.

3.28 Capitaux propres et endettement

Total des dettes courantes au 31 mars 2011		**70 416**
	- faisant l'objet de garanties	-
	-faisant l'objet de nantissements	36 212
	-sans garanties ni nantissements	34 204

Total des dettes non courantes au 31 mars 2011		**101 279**
	-faisant l'objet de garanties	-
	-faisant l'objet de nantissements	13 846
	-sans garanties ni nantissements	87 433

Capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2001 (avant résultat 1er trimestre)		**328 425**
	-Capital social	37 567

-Réserve légale	3 757
-Autres réserves	287 100

A	Trésorerie	23 857
B	Equivalents de trésorerie	
	Valeurs mobilières	*23 247*
	Comptes de liquidité actions propres	-
	Certificat de dépôt	-
C	Titres de placement	-
D	**Liquidités (A)+(B)+(C)**	**47 104**

E	**Créances financières à court terme**	360

F	Dettes bancaires à court terme	26
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	62 738
H	Autres dettes financières à court terme	7 652
I	**Dettes financières courantes à CT (F)+(G)+(H)**	**70 416**

J	**Endettement financier net à CT (I)-(E)-(D)**	22 952

K	Emprunts bancaires à plus d'un an	92 853
L	Obligations émises	-
M	Autres emprunts à plus d'un an	8 426
		-
N	**Endettement financier net à moyen et LT (K)+(L)+(M)**	**101 279**

O	**Endettement financier net (J)+(N)**	124 231

3.29 **Intérêt des personnes morales participant à l'opération**

Les intérêts des sociétés participant à l'opération sont rappelés à la section 2.1.2 du présent document.

3.30 **Dilution**

Montant et pourcentage de la dilution résultants de l'apport :

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'émission des 1 980 284 actions Manitou rémunérant l'apport sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe pour le détenteur d'une action ordinaire Manitou préalablement à la réalisation de l'apport.

Ce calcul est effectué sur la base :

- D'un nombre total d'actions Manitou égal à 37.567.540 au 30 mars 2011 comprenant 339.551 actions Manitou autodétenues. (ce nombre ne tenant pas compte d'éventuels exercices d'options de souscription d'actions)

- Du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2010 soit 332.659 milliers d'euros.

En EUR	**Quote-part des capitaux propres consolidés**	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant la fusion	8,85	8,78
Après la fusion	9,61	9,54

** Le calcul sur base diluée prend pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions Manitou soit 314 200 options.*

Incidence de l'apport sur la situation de l'actionnaire :

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des augmentations de capital corrélatives à l'apport sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social total de Manitou préalablement à la réalisation de l'apport.

En %	**Quote-part du capital social total**	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant la fusion	1,000 %	0,992%
Après la fusion	0,949%	0,942%

** Le calcul sur base diluée prend pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions Manitou soit 314 200 options.*

3.31 ***Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des CAC et des experts)***

Le rapport des commissaires à la fusion, désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Nantes en date du 23 février 2011, ont été mis à disposition des actionnaires au siège de Manitou et déposé au greffe du tribunal de commerce de Nantes le 4 avril 2011

4. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBEE : SOCIETE FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES (SFERT)

4.1 Renseignements à caractère général

4.1.1 Dénomination et siège social

Société Financière Etudes Réalisations et Techniques, 318 rue Georges Clémenceau, 44150 Ancenis

4.1.2 Date de constitution et durée de la société

La SFERT a été constituée le 17 décembre 1979 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 28 décembre 2078.

4.1.3 Forme juridique et législation

La SFERT est une société anonyme de droit français ne faisant pas appel public à l'épargne, régie par les lois et règlements en vigueur applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à ses statuts.

4.1.4 Objet social

L'article 3 des statuts indique que l'objet social de la SFERT est :

« La prise de toute participation dans toute entreprise ou société, quel qu'en soit l'objet ou la nature, par voie d'acquisition des parts ou d'actions, souscriptions, apports ou autrement , l'achat, la vente de toute titre ou valeur mobilière, coté ou non coté, et plus généralement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant audit objet ».

4.1.5 Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés

317 614 345 R.C.S Nantes

Code APE 6430Z

4.1.6 Direction

La SFERT est dirigée par Madame Jacqueline HIMSWORTH en tant que Président Directeur Général et d'un Conseil d'Administration composé de :

Madame Jacqueline HIMSWORTH	Administrateur, et président du Conseil d'Administration
Monsieur Gordon HIMSWORTH	Administrateur,

La société HB-HOLDING BRAUD	Administrateur, représentée par Monsieur Marcel-Claude BRAUD.

Rémunération et autres avantages versés par la SFERT

en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	104	1	0	aucune	0	0	36
Autres	104	0	0	aucune	0	0	36

4.1.7 **Exercice social**

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

4.1.8 **Commissaires aux comptes**

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041) représentée par Mme Anne BLANCHE Impasse Augustin Fresnel Saint Herblain 44800 SAINT HERBLAIN	Commissaire aux comptes titulaire
RSM SECOVEC (RCS Nantes 864 800 388) représentée par Monsieur Jean-Michel PICAUD 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Patrick Denis MESSUS 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault 44702 ORVAULT Cedex	Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur Alain PONS 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	Commissaire aux comptes suppléant

4.1.9 **Conventions réglementées**

Les conventions relatées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial établi au titre de la clôture 2010 sont les suivantes :

Conventions avec Madame Jacqueline HIMSWORTH (Administrateur) et Monsieur Marcel BRAUD (Actionnaire)

1 - Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie LA MONDIALE pour la mise en place d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies au profit des personnes mentionnées ci-dessus.
Modalités
Le contrat a pris effet le 1er janvier 2001.
La prime versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 3 421 €, montant identique à celui de l'exercice précédent.

2 - Compte courant de Madame Jacqueline HIMSWORTH et de Monsieur Marcel BRAUD.
Modalités
Les sommes laissées à la disposition de la société au cours de l'exercice ont été rémunérées au taux de 3.82 %.

Au 31 décembre 2010, le montant des comptes courants ainsi que le montant des intérêts pris en charge par la société se répartissent comme suit :

Personnes concernées	Compte courant au 31 décembre 2010 (y inclus les intérêts)	Intérêts
Madame Jacqueline HIMSWORTH	42 839 €	1 722 €
Monsieur Marcel BRAUD	9 416 €	353 €

4.1.10 **Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société**

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

4.2 **Renseignements à caractère général concernant le capital**

4.2.1 **Montant du capital souscrit, nombre et catégories des titres qui le composent**

Après réduction du capital de 14 300 000 euros en faveur de la société HB-Holding Braud, en date 18 avril 2011, le capital social de la SFERT s'élève à 7 760 000 euros. Il est divisé en 388 000 actions de 20 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

4.2.2 **Evolution du capital sur 5 ans**

(au 31 décembre)	2010	2009	2008	2007	2006

Capital social (en euros)	8,020,000	8,020,000	8,020,000	8,020,000	8,020,000
Nombre d'actions	401,000	401,000	401,000	401,000	401,000

4.2.3 **Répartition du capital et des droits de vote**

Le capital social est actuellement réparti de la manière suivante :

	Pleine propriété	Nue-Propriété	Usufruit
- Monsieur Marcel BRAUD	1 action		180 339 actions
- La société HB - HOLDING BRAUD	7 155 actions	180 339 actions	
- Marcel Claude BRAUD :	1 action[5]		
- Catherine BRAUD :	1 action[1]		
- Valérie BRAUD WALSCH :	1 action[1]		
- Sébastien BRAUD :	1 action[1]		
- Emilie BRAUD :	1 action[1]		
- Madame Jacqueline HIMSWORTH	199 840 actions		
- Monsieur Gordon HIMSWORTH	160 actions		
- Monsieur Dominique HIMSWORTH	125 actions		
- Mademoiselle Virginie HIMSWORTH	125 actions		
- Monsieur Christopher HIMSWORTH	125 actions		
- Monsieur David HIMSWORTH	125 actions		

TOTAL	388 000 actions		

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions**.** La SFERT n'a émis aucun titre donnant accès au capital**.**

4.3 **Renseignements relatifs à l'activité de la SFERT**

4.3.1 **Historique**

1979 : Création de la Société Financière, études, réalisations et techniques (SFERT) par les familles BRAUD et HIMSWORTH.

1980 : Apport d'actions de Manitou à la SFERT par les deux familles

2008 : Acquisition de 100% du capital de la société LUCAS G SAS

4.3.2 **Principales activités de la société**

La Société a pour activité principale actuellement la gestion des participations dans les sociétés Manitou et LUCAS G.

[5] Actions prêtées par la société HB-HOLDING BRAUD.

4.3.2.1 **Manitou**

Manitou intervient dans le secteur d'activité des biens d'équipement, lequel a connu un vif rebond en 2010 après avoir traversé une crise sans précédent en 2008-2009.

Depuis 2009, le Groupe est organisé en 3 divisions qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques :

- la division « RTH - Rough Terrain Handling », spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la division « IMH – Industrial Material Handling » centrée sur les matériels de manutention industriel
- la division « CE – Compact Equipment » spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention.
Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.

En 2010, le Groupe connait un rebond de 23% de son chiffre d'affaires et recouvre un niveau de résultat opérationnel à l'équilibre. Le crédit syndiqué américain de Gehl, si délicat lors de la crise de 2008-2009 est entièrement remboursé. Gehl est depuis financé par sa maison mère.

Le processus de déstockage des réseaux de concessionnaires et de réduction des flottes locatives des loueurs qui avait privé le Groupe d'un accès direct à une partie de la demande des utilisateurs finaux a pris fin progressivement sur l'exercice. Cette stabilisation a par ailleurs été accompagnée d'un rebond d'activité dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'industrie. Le chiffre d'affaires a atteint 838 millions d'euros en progression de 23% par rapport à 2009.

4.3.2.2 **La Société LUCAS G**

en millions d'euros	**2010**	**2009**	**2008**
Chiffre d'affaires	14	15	21
Résultat d'exploitation	-1	-1	1
Résultat net	-1	-1	1
Capitaux propres	4	5	6
Total de bilan	11	11	12
Dividendes		1	
Capacité d'autofinancement	-1	-1	2
Endettement financier net	3	-1	2
Effectif total au 31/12	141	146	144

La société LUCAS est une société familiale

Le 01 août 2008, la SFERT rachète LUCAS G, société familiale basée à LA VERRIE (85), dont la marque a été créée en 1940. L'activité de LUCAS G consiste en la conception et la fabrication de matériels essentiellement destinés au marché de l'alimentation des troupeaux (principalement pour le marché des bovins) : pailleuses, déssileuses distributrices, mélangeuses et mélangeuses distributrices.

LUCAS G est considéré comme le leader Européen en paillage avec près de 20 000 machines en en service. Le marché est très concurrentiel puisqu'environ 70 concurrents officient rien qu'en Europe. Les machines sont trainées par un tracteur ou sont automotrices.

LUCAS G possède un Bureau d'Etude de 13 personnes. La conception complète est effectuée en 3D sur PRO-ENGENEER. Toutes les machines LUCAS sont homologuées DRIRE.

LUCAS G est leader sur ce marché avec 6 modèles de tailles différentes, une conception robuste et possède 4 brevets sur ces machines.

La commercialisation s'effectue exclusivement au travers d'un réseau de vente (Concessionnaires, importateurs). Le réseau est très ancien et fidèle.

LUCAS G a réalisé un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros en 2010, dont 70% en France, 30% à l'export, essentiellement en Angleterre et Allemagne. LUCAS G commercialise dans 26 pays, essentiellement en Europe. LUCAS s'appuie sur 7 inspecteurs commerciaux pour animer son réseau, 5 en France, 2 à l'export.

Depuis le rachat par la SFERT, la société Lucas G a développé de nouveaux produits, particulièrement l'automotrice, et s'attache à innover et à compléter la gamme.

De plus, Lucas développe actuellement des chariots articulés destinés principalement au marché Britannique et au Benelux, et qui seront commercialisés exclusivement par Manitou. A ce propos un contrat a été signé entre Manitou et Lucas au deuxième semestre 2010. Les prototypes sont réalisés et la production en série commencera à la fin du deuxième trimestre 2011.

4.3.3 **Principaux indicateurs financiers des comptes sociaux des 3 derniers exercices**

En euros	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	56 000	88 650	77 750
Produits financiers dont : Dividendes Manitou Dividendes Lucas G Autre produits	779 773 0 0 779 773	1 209 383 0 202 300 1 007 083	18 976 247 16 591 844 999 600 1 384 803
Résultat net	534 163	1 391 557	15 920 648
Effectifs	2	2	3

4.3.4 **Information sur les sociétés filiales significative**s

Présentation de Manitou et de la Société LUCAS G en section 4.3.2.

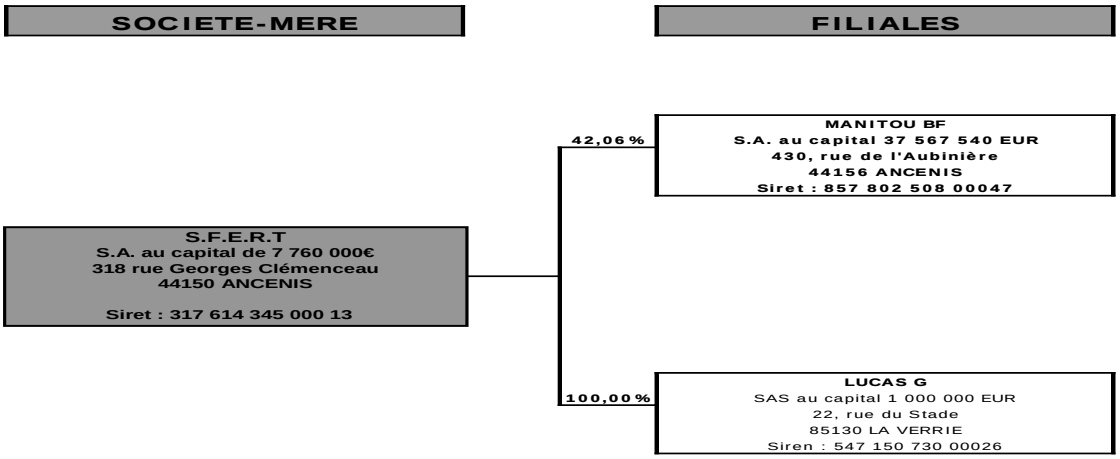

4.3.5 **Faits exceptionnels et litiges**

Il n'y a pas actuellement à la connaissance de la société de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'affecter substantiellement sa structure financière, son activité ou son résultat.

4.4 **Renseignements financiers**

La société a clôturé ses derniers comptes le 31 décembre 2010, lesquels seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2011, au cours de laquelle le résultat de l'exercice se traduira par un bénéfice net comptable de 534 163 euros.

Les comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2010, le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 figurent en Annexe 5.3.

4.5 **Evolution récente**

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2010 a décidé de proposer à ses actionnaires la fusion de leur société avec Manitou, objet du présent document.

5. ANNEXES

5.1 Rapports du commissaire à la fusion

5.1.1 Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports effectués par la SFERT

En exécution de la mission de Commissaire à la fusion qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 23 février 2011 concernant la fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES, en abrégé SFERT, par la société MANITOU BF, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L.236-10 et L.225-147 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur le caractère équitable du rapport d'échange fait l'objet d'un rapport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants concernés en date du 30 mars 2011.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime de fusion.

A aucun moment, nous nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévue par la loi.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées ci-après.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération soumise à votre approbation consiste en la fusion par voie d'absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

La SFERT, holding familiale du groupe, détient une participation significative au capital de MANITOU BF.

Cette opération permettra de réorganiser la structure de détention de MANITOU BF par ses actionnaires familiaux tout en assurant la stabilité de l'actionnariat et du contrôle de MANITOU BF.

Elle permettra également à la société MANITOU BF de bénéficier d'un apport de capitaux.

1.2 –SOCIETES CONCERNEES

Société apporteuse :

- La société SOCIETE FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 8 020 000 euros, divisé en 401 000 actions de vingt euros chacune, libérées intégralement, dont le siège social sis 318, rue Georges Clémenceau - 44152 ANCENIS Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 317 614 345,

Société absorbante :

- La société MANITOU BF, société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 37 567 540 euros, divisé en 37 567 540 actions d'un euro chacune, libérées intégralement, cotées sur EURONEXT Paris (Eurolist compartiment B - Service à Règlement Différé - Code ISIN : FR0000038606), dont le siège social sis 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 - 44158 ANCENIS Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 857 802 508,

Liens entre les sociétés

La société SFERT détient avant l'opération 15 801 756 actions parmi les 37 567 540 actions composant le capital de la société MANITOU BF.

1.3 – NATURE, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

1.3.1. Description des apports

Aux termes du projet de fusion établi le 30 mars 2011 entre la société MANITOU BF et la société SFERT, la société absorbée ferait apport de l'ensemble de ses éléments d'actifs à la société absorbante, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Apports de la société SFERT

L'actif net apporté par la société SFERT se décompose de la manière suivante :

A) Actif apporté

1. Terrains	1.405.362 €
2. Constructions	2.626.358 €
3. Matériel de bureau et informatique mémoire	
4. Participations (évaluées selon la méthode de la mise en équivalence)	145.407.406 €
5. Autres immobilisations financières	436 €
6. Autres créances d'exploitation	296.167 €
7. Créances diverses	1.168.508 €
8. Disponibilités	50.569.514 €
(A) Total de l'actif apporté de	201.473.751 €

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour pertes et charges	72.542 €
1. Dettes financières diverses	52.255 €
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.518 €
3. Dettes fiscales et sociales	268.379 €
4. Autres dettes d'exploitation	27.491 €
(B) Total du passif pris en charge de	434.185 €
SOIT UN ACTIF NET APPORTE (A) - (B) =	201.039 566 €

1.3.2 Caractéristiques essentielles

Pour établir les conditions de l'opération, les parties ont décidé d'utiliser les comptes annuels des sociétés clos au 31 décembre 2010 et arrêtés par les conseils d'administration des sociétés respectives en date du 2 mars 2011. Ces comptes sont actuellement en cours de certification par les commissaires aux comptes et seront soumis aux assemblées des actionnaires prévues le 9 juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, la fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2011.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la SFERT à compter de la date d'effet jusqu'à la date de réalisation de la fusion, seront exclusivement au profit ou à la charge de la société MANITOU BF, ces opérations étant considérées comme accomplies par MANITOU BF.

1.3.3. Evaluation des apports

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, la présente fusion étant réalisée entre sociétés sous contrôle commun, les apports sont effectués sur la base de la valeur nette comptable.

Les éléments d'actif et de passif seront donc apportés, par la société SFERT à la société MANITOU BF, pour la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société, arrêtés au 31 décembre 2010.

Les comptes de la SFERT étant établis en application de la méthode dite de « mise en équivalence », les titres de participations y figurent pour leur valeur réévaluée.

1.3.4. Rémunération des apports de la société SFERT

L'actif net apporté par la SFERT à la société MANITOU BF sur la base des comptes au 31 décembre 2010 s'élève à 201.039.566 euros, étant observé que dans cet actif net apporté sont comprises les 15 801 756 actions de la société MANITOU BF détenues par la SFERT.

Cet apport sera réduit de 14.300.000 euros correspondant à la réduction de capital à intervenir dans SFERT.

En rémunération de l'apport net, 17 782 040 actions nouvelles (388 000 actions x 45,83) de la société MANITOU BF de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient donc créées par la société MANITOU BF à titre d'augmentation de son capital.

Ces actions nouvelles seraient attribuées aux actionnaires de la SFERT à raison de 45,83 actions de la société MANITOU BF pour 1 action de la SFERT.

Les 17.782.040 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition de bénéfices ou de tout remboursement effectué pendant la durée de MANITOU BF décidé à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion ou lors de sa liquidation.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une admission à la cotation sur le marché Eurolist - compartiment B de NYSE EURONEXT PARIS.

1.3.5 Primes de fusion

La prime de fusion sera d'un montant de :

- Valeur de l'actif net apporté	201.039.566 €
- Montant de l'augmentation effective du capital	- 17.782.040 €
	183.257.526 €

Le montant prévu de la prime de fusion sera inscrit au passif du bilan de la société MANITOU BF, dans un compte « prime de fusion » sur lequel sera imputée la distribution de liquidités de 14.300.000 euros effectuée dans le cadre de la réduction inégalitaire de capital de la SFERT qui sera réalisée dans les conditions décrites au traité de fusion.

Le solde de la prime de fusion, soit 168.957.526 euros, demeurera inscrit au passif du bilan de la société MANITOU BF dans le compte « Prime de fusion » sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires de la société absorbante et sur lequel sera éventuellement prélevée la somme nécessaire à la dotation de toutes réserves, en ce compris la réserve légale ou provisions à caractère règlementé résultant, ainsi que l'ensemble des frais occasionnés par la fusion, ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation du capital de MANITOU BF subséquente à la réalisation de la fusion.

Dans les biens transmis par la Société Absorbée figureront 15 801 756 actions de la Société Absorbante, la société MANITOU BF, absorbante, n'ayant pas vocation à les conserver, elle réduira immédiatement son capital de 15 801 756 euros, de sorte qu'à l'issue des opérations le capital de la société MANITOU BF soit d'un montant de 39.547.824 euros.

La réduction de capital par annulation des titres transmis par la Société Absorbée engendrera un écart égal à la différence entre la valeur d'inscription des titres annulés dans les comptes de la Société Absorbée (140.566.493 euros) et la réduction de capital de la Société Absorbante (15 801 756 euros). Cet écart, d'un montant de 124.767.737 euros, viendra en réduction de la prime de fusion.

1.3.6. Avantages particuliers stipulés

Il ne nous a pas été signalé d'avantages particuliers stipulés.

II – DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. – DILIGENCES EFFECTUES

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin de :

- Contrôler la réalité des apports et l'exhaustivité du passif transmis
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité de fusion
- Vérifier la valeur des apports considérés dans leur ensemble
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société MANITOU BF sur la valeur des apports.

Nous avons, en particulier, effectué les travaux suivants :

- nous nous sommes entretenus avec les responsables des sociétés concernées en charge de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- nous avons pris connaissance du projet de traité de fusion ;
- afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui nous ont été communiqués, nous nous sommes entretenus avec les commissaires aux comptes de la société SFERT ;
- nous avons effectué des contrôles complémentaires sur les actifs apportés et les passifs pris en charge ;
- nous nous sommes assurés de la propriété des biens apportés en nous faisant confirmer l'absence de tout gage ou nantissement s'y rapportant ;
- nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants des sociétés concernées par l'opération, nous indiquant que toutes les informations pouvant avoir une incidence sur nos travaux nous avaient été communiquées ;
- nous nous sommes également appuyés sur les travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre mission de commissaires à la fusion chargés d'apprécier la rémunération des apports.

2.2. – APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du contrôle familial de MANITOU BF entre sociétés sous contrôle commun.

Dans ce contexte, et en application du règlement 2004-01 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable des opérations de fusion, les parties ont retenu comme valeur d'apport la valeur nette comptable des biens apportés.

Dans ces conditions, le principe de valorisation retenu par les parties n'appelle pas de notre part de remarque particulière.

► Examen des postes d'actif et de passif

Nous avons analysé les postes d'actif et de passif tels qu'ils figurent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, sachant que ces comptes sociaux seront certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Nous avons vérifié que ces éléments étaient justifiés et expliqués par toute pièce comptable ou acte juridique pouvant concourir à leur validation.

L'appréciation de ces comptes appelle de notre part les observations suivantes :

SOCIETE SFERT :

Les actifs de la société SFERT sont évalués à la valeur nette comptable, à l'exception des titres de la société MANITOU et LUCAS G retenus pour leur valeur d'équivalence.

► Autres engagements

Nous n'avons pas relevé d'engagements autres que ceux mentionnés dans les comptes annuels présentés au conseil d'administration et qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée annuelle des actionnaires.

L'ensemble de nos appréciations permet de valider le total de l'actif net apporté de 201.039.566 €uros par la société SFERT, auxquels il convient de déduire 14 300 000 euros correspondant à la réduction de capital à intervenir.

Aux termes de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale proposée pour les apports.

III – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur nette des apports s'élevant à 186 739 566 €uros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Fait à Nantes, le 20 avril 2011

Le Commissaire à la fusion

STREGO

Roland ROUSSEAU

5.1.2 Rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports effectués par la SFERT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Nantes en date du 23 février 2011 concernant la fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE ETUDES ET REALISATIONS TECHNIQUES –en abrégé SFERT-par la société MANITOU BF, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L.236-10 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2011.

Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange.

A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

A aucun moment, nous nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévue par la loi.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées ci-après.

I – PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération soumise à votre approbation consiste en la fusion par voie d'absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

La SFERT, holding familiale du groupe, détient une participation significative au capital de MANITOU BF.

Cette opération permettra de réorganiser la structure de détention de MANITOU BF par ses actionnaires, familiaux tout en assurant la stabilité de l'actionnariat et du contrôle de MANITOU BF.

Elle permettra, également, à la société MANITOU BF de bénéficier d'un apport de capitaux.

1.2– SOCIETES CONCERNEES

LA SOCIETE ABSORBANTE

► La société MANITOU BF, société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 37 567 540 euros, divisé en 37 567 540 actions d'un euro chacune, libérées intégralement, cotées sur EURONEXT Paris (Eurolist compartiment B - Service à Règlement Différé - Code ISIN :FR000038606), dont le siège social sis 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 - 44158 ANCENIS Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 857 802 508,

La société MANITOU BF est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 de ses statuts, mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2009, est la réalisation, tant en France que dans tous pays, de toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,

LA SOCIETE ABSORBEE

► La société SOCIETE FINANCIERE ETUDES REALISATIONS ET TECHNIQUES, société anonyme à conseil d'administration au capital de 8 020 000 euros, divisé en 401 000 actions de vingt euros chacune, libérées intégralement, dont le siège social sis 318, rue Georges Clémenceau - 44152 ANCENIS Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 317 614 345.

La SFERT est une société par actions dont l'objet, tel qu'indiqué dans les statuts mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 est :

- La prise de toute participation dans toute entreprise ou société, quel qu'en soit l'objet ou la nature, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscriptions ou apports ou autrement,

- L'achat, la vente de tout titre ou valeur mobilière, coté ou non coté, et plus généralement de toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rapportant audit objet.

LIENS ENTRE LES SOCIETES

La société SFERT détient, avant l'opération 15 801 756 actions parmi les 37 567 540 actions composant le capital de la société MANITOU BF, soit 42,06% du capital.

1.3– DESCRIPTION DE L'OPERATION

1.3.1. Caractéristiques essentielles

Pour établir les conditions de l'opération, les parties ont décidé d'utiliser les comptes annuels des sociétés clos au 31 décembre 2010 et arrêtés par les conseils d'administration des sociétés respectives en date du 2 mars 2011. Ces comptes sont actuellement en cours de certification par les commissaires aux comptes et seront soumis aux assemblées des actionnaires prévues le 9 juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, la fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2011.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la SFERT à compter de la date d'effet jusqu'à la date de réalisation de la fusion, seront exclusivement au profit ou à la charge de la société MANITOU BF, ces opérations étant considérées comme accomplies par MANITOU BF.

1.3.2. Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation des comptes clos au 31 décembre 2010 par l'assemblée générale de la SFERT ;

- réalisation de la réduction du capital de la Société Absorbée à hauteur de 260 000 € par annulation de 13 000 actions pour une valeur globale de 14 300 000 € dont le principe a été adopté par l'assemblée des actionnaires du 18 avril 2011 ;

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée, du projet de fusion ainsi que de sa dissolution anticipée, sans liquidation ;

- approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante ainsi que des augmentations et réduction de capital, conséquences de la fusion.

A défaut de réalisation de ces conditions au plus tard le 30 juin 2011, la présente opération serait, sauf prorogation de ce délai, considérée comme nulle et non avenue.

1.3.3. Evaluation et rémunération des apports

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, la présente fusion étant réalisée entre sociétés sous contrôle commun, les apports sont effectués sur la base de la valeur nette comptable.

Les éléments d'actif et de passif seront donc apportés, par la société SFERT à la société MANITOU BF, pour la valeur à laquelle ils figureront dans les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

Les comptes de la SFERT étant établis en application de la méthode dite de « mise en équivalence », les titres de participations y figureront pour leur valeur réévaluée.

1.3.4 Description des apports

Aux termes du projet de traité de fusion, la société SFERT apporte, sous les garanties de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-avant exprimées, à la société MANITOU BF, l'ensemble des biens, droits et obligations actifs et passifs, tels qu'ils existent chez elle au 31 décembre 2010.

Soit en milliers d'euros :

	Brut	Amortissements & provisions	Net
Actif apports			
- immobilisations corporelles	4 316	284	4 032
- immobilisations financières	145 408		145 408
- autres créances	1 465		1 465
- disponibilités	51 546	977	50 569
Total actif apporté	**202 735**	**1 261**	**201 474**
Passif pris en charge			
- provisions pour risques et charges			72
- Autres passifs			362
Total passif transféré			**434**
Actif net comptable apporté de			201 040
Prise en compte réduction de capital			- 14 300
Actif net apporté de			186 740

1.3.5 Rémunération des apports

La parité d'échange de la fusion a été déterminée sur la base de valorisation des deux sociétés selon les méthodes multicritères usuelles établies par la Banque Conseil et confortée par les travaux de l'expert indépendant.

Le calcul de la parité établi sur cette base aboutit à un rapport d'échange de 45,83 actions de la société MANITOU BF pour une action de la société SFERT.

En conséquence, il est prévu qu'en rémunération des apports qui lui sont faits, la société MANITOU BF émette 17 782 040 actions d'un euro de valeur nominale conduisant à une augmentation de capital de 17 782 040 euros.

Les actions nouvelles à émettre seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La différence entre la valeur des apports, soit 186 739 566 euros et le montant de l'augmentation de capital de MANITOU BF, soit 17 782 040 euros s'élève à 168 957 526 euros et constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de MANITOU BF.

Le projet de traité de fusion précise que le montant de la prime de fusion mentionné ci-dessus est donné à titre indicatif devant tenir compte des imputations telles que prévu ci-après.

De convention entre les parties, il est précisé dans le traité de fusion que sur cette prime seront éventuellement prélevées les sommes nécessaires à la dotation de toutes réserves, en ce compris la réserve légale ou provisions à caractère réglementé résultant ainsi que l'ensemble des frais occasionnés par la fusion (sous réserve de la répartition prévue au projet de traité) ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation du capital de MANITOU BF subséquente à la réalisation de la fusion ou de toute autre affectation décidée par l'assemblée générale.

Dans les biens transmis par SFERT, figureront 15 801 756 actions de MANITOU BF qui engendreront une réduction de capital de 15 801 756 euros et une réduction de la prime de fusion de 124 764 737 euros correspondant à la différence entre la valeur d'inscription des titres annulés dans les comptes de la société absorbée et la réduction de capital de la société absorbante.

II – VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

2.1 - DILIGENCES EFFECTUEES POUR VERIFIER LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin de :

- vérifier que les valeurs attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes,

- nous assurer, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptible de remettre en cause les valeurs retenues.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires des sociétés concernées par l'opération sur la rémunération de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de "due diligence" effectuée par un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

• Nous avons en particulier mené les travaux suivants :

- Pris connaissance des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010,
- Pris connaissance du traité de fusion,
- Lecture du rapport d'évaluation établi par la banque LAZARD,
- Lecture du rapport de l'expert indépendant, le cabinet RICOL-LASTEYRIE, désigné pour apprécier la parité d'échange,
- Examen des notes d'informations publiées par les sociétés d'analyses financières des documents prévisionnels élaborés et perspectives retenues et de toute pièce ou acte juridique permettant de valider le montant de l'actif net apporté.

• Nous avons apprécié l'importance des faits et événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports, en examinant notamment les documents prévisionnels.

• Nous nous sommes entretenus avec les responsables des sociétés concernés par l'opération, tant pour appréhender le contexte de l'opération que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales.

• Nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants concernés par l'opération, nous indiquant que toutes les informations pouvant avoir une incidence sur nos travaux nous avaient été communiquées.

• Nous nous sommes entretenus avec les commissaires aux comptes des deux sociétés afin de nous assurer que les comptes des deux sociétés seront certifiés sans réserve.

2.2 - VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES RETENUES POUR L'OPERATION

2.2.1. Présentation des valeurs relatives retenues pour l'opération

Le nombre d'actions à émettre en rémunération des actifs et passifs apportés dépend du rapport existant entre les valorisations respectives retenues pour la société absorbée et pour la société absorbante.

Le rapport d'échange se définit comme l'expression du poids relatif de chaque société par rapport à l'autre.

Ces valeurs résultent des travaux menés dans le cadre d'une mission d'évaluation de chaque société effectuée en mars 2011, mission confiée à la banque LAZARD et à un expert indépendant le cabinet RICOL- LASTEYRIE.

Après analyse de différentes méthodes de valorisation possibles, les dirigeants des deux sociétés ont décidé de retenir les conclusions des rapports d'évaluation de la banque LAZARD et de l'expert indépendant.

Evaluation de la société MANITOU

Une approche multicritère a été retenue :

- approche par le cours de bourse
- approche par les cours cibles des analystes financiers
- approche par des multiples de valorisation des sociétés comparables
- approche par actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs

L'approche par des multiples de valorisation des transactions comparables a été écartée car les transactions en cause sont intervenues avant la crise financière.

Au final, la méthode par actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs a été privilégiée, les autres méthodes retenues venant corroborer la valorisation de cette méthode privilégiée.

Evaluation de la société SFERT

La valorisation de cette société a fait appel à différentes approches en raison de la composition de ses actifs :

- actifs immobiliers
- titres de participation essentiellement MANITOU BF et LUCAS G
- Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La participation MANITOU BF est évaluée à l'aide de la méthode citée au paragraphe ci-dessus.

La participation LUCAS est évaluée par actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement prennent en considération les plus- values de cession.

Les actifs immobiliers sont valorisés sur la base de leur valeur comptable nette à la clôture de l'exercice 2010.

2.2.2 Appréciation des valeurs relatives retenues pour l'opération

• Nous avons analysé la méthodologie retenue pour déterminer la rémunération des apports en nous assurant, notamment :

- du bien-fondé du choix des méthodes retenues pour évaluer les sociétés absorbante et absorbée,

- du caractère homogène et vraisemblable des hypothèses retenues, compte tenu des informations aujourd'hui disponibles.

• Nous avons analysé les comptes consolidés des deux sociétés concernés et nous sous sommes assurés de leur certification sans réserve par les commissaires aux comptes.

• Nous avons pris connaissance de l'environnement de contrôle interne des sociétés concernées par l'opération, afin de nous assurer de l'absence de dysfonctionnement majeur susceptible d'impacter significativement l'information comptable et financière qui nous a été présentée.

• Nous avons examiné les documents prévisionnels de la société absorbante afin de nous assurer qu'ils ne remettaient pas en cause les actifs nets financiers au 31 décembre 2010.

Au terme de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives retenues.

III – APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

3.1 - DILIGENCES EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, pour apprécier le caractère équitable du rapport d'échange.

En particulier, nous nous sommes appuyés sur les travaux précédemment décrits que nous avons mis en œuvre à l'effet de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuée aux actions des sociétés participant à l'opération.

Nous avons apprécié le caractère équitable du rapport d'échange proposé par référence aux valeurs relatives déterminées.

3.2 - APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE PROPOSE

Vos dirigeants proposent de retenir un rapport d'échange de 1 action SFERT pour 45,83 actions MANITOU BF.

Nous constatons que ce rapport d'échange correspond aux conclusions du rapport d'évaluation de la banque LAZARD, ces conclusions étant également partagées par l'expert indépendant commis à cette occasion.

Nous rappelons que l'essentiel de l'actif apporté est constitué d'actions MANITOU BF et qu'en conséquence, la valeur des actions de SFERT est étroitement corrélée à celle des actions de MANITOU BF.

Les modalités de calcul exposées par ces deux expertises n'appellent pas d'observation significative de notre part.

Nous avons pu constater que :

- la sensibilité de la parité de fusion à certaines simulations n'est pas significative, de sorte que la parité retenue constitue une valeur médiane acceptable.

- le rapport d'échange, et par conséquent le nombre d'actions MANITOU BF devant être créées en rémunération des apports, n'est pas significativement impacté par ces simulations.

IV – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 1 action SFERT pour 45,83 actions MANITOU BF est équitable.

Fait à Nantes, le 20 avril 2011
Le Commissaire à la fusion
STREGO
Roland ROUSSEAU

5.2 **Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions**

MANITOU BF

Société Anonyme

430 rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
Impasse Augustin Fresnel
BP 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
Impasse Augustin Fresnel
BP 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

MANITOU BF

Société Anonyme
430 rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

---

Monsieur le Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société MANITOU BF incluses dans la partie 3.13 de son document d'information établi à l'occasion de la fusion-absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société MANITOU BF. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société MANITOU BF.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document d'information auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus comprenant ce document d'information visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Orvault et Nantes, le 9 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel PICAUD	Thierry de GENNES

5.3 **Comptes sociaux et consolidés de la SFERT pour les exercices 2008, 2009 et 2010 et rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes et sur les conventions et engagements réglementés.**

SOCIETE FINANCIERE, ETUDES REALISATIONS & TECHNIQUES

S. A. au capital de 8 020 000 €
Siège social : ANCENIS (44150)
318, rue Georges Clémenceau
317 614 345 RCS NANTES
SIRET 317 614 345 00013
APE 652 E

RAPPORT ANNUEL 2010

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au 31-déc.-10		Exercice au 31-déc.-09	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Ventes :				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services		56 000		88 650
CHIFFRE D'AFFAIRES		**56 000**		**88 650**
Production stockée				
Production immobilisée				
TOTAL VENTES ET PRODUCTION		**56 000**		**88 650**
Achats :				
Achats de marchandises				
Variation stock de marchandises				
Achats matières et autres appros.				
Variation stock matières				
Autres achats et charges externes	67 336		136 439	
CONSOMMATION EN PROV. TIERS	**67 336**		**136 439**	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE		**-11 336**		**-47 789**
Subventions d'exploitation				
Impôts et taxes et assimilés	29 204		55 642	
Charges de personnel	286 603		341 165	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		**-327 143**		**-444 596**
Reprises provisions et transferts de charges		222		0
Autres produits		0		0
Dotations aux amortissements et provisions :				
. Amortissements immobilisations	281 342		2 778	
. Provisions actif circulant				
. Provisions pour risques et charges	1 724		0	
Autres charges	21 371		21 071	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-631 358**		**-468 445**

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au 31-déc.-10		Exercice au 31-déc.-09	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits financiers :				
Autres valeurs mobilières actif immobilisé		0		202 300
Autres intérêts		779 773		1 007 083
Reprise provisions et transferts de charges		2 476 477		398 367
Charges financières :				
Intérêts et charges	1 820 501		2 627	
Dotations aux provisions	0		0	
RESULTAT FINANCIER		**1 435 749**		**1 605 123**
RESULTAT COURANT AVANT IS		**804 391**		**1 136 678**
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion		0		0
Sur opérations en capital		200 000		942 658
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	0		0	
Sur opérations en capital	0		121 385	
Dotations aux amortissements et provisions	22 160		22 160	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**177 840**		**799 113**
Intéressement des salariés				
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	448 068		544 234	0
Total des produits		**3 512 472**		**2 639 058**
Total des charges	**2 978 309**		**1 247 501**	
RESULTAT NET		**534 163**		**1 391 557**

BILAN

en €

ACTIF	Exercice au		31-déc.-10	31-déc.-09
	Montant Brut	Amortissements ou provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 500 836	95 474	1 405 362	546 092
Constructions	2 811 851	185 493	2 626 358	0
Matériel de bureau et informatique	3 329	3 329	0	376
Matériel de transport				
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	3 413 880
Av et acomptes sur commandes d'immobilisations	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence	145 407 406		145 407 406	148 043 406
Autres immobilisations financières	436		436	436
TOTAL I	**149 723 858**	**284 296**	**149 439 562**	**152 004 190**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Clients et comptes rattachés	0		0	0
Autres créances d'exploitation	296 167		296 167	410 755
CREANCES DIVERSES	1 168 508		1 168 508	938 925
DISPONIBILITES	51 546 426	976 912	50 569 514	56 192 288
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0		0	0
TOTAL II	**53 011 101**	**976 912**	**52 034 189**	**57 541 968**
ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF				
TOTAL GENERAL	**202 734 959**	**1 261 208**	**201 473 751**	**209 546 158**

SFERT

BILAN

en €

PASSIF	31-déc.-10 Montant Net	31-déc.-09 Montant Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	8 020 000	8 020 000
Ecart d'équivalence	124 718 000	127 354 000
RESERVES		
. Réserve légale	802 000	802 000
. Réserve IFRS	0	0
. Autres réserves	66 904 463	70 525 406
. Report à nouveau	0	0
Subventions d'équipement	0	0
Amortissements dérogatoires	60 940	38 780
RESULTAT DE L'EXERCICE	534 163	1 391 557
TOTAL I	**201 039 566**	**208 131 743**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provision pour impôts différés		
Provisions pour pertes et charges	72 542	70 818
TOTAL II	**72 542**	**70 818**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes établissements crédit		
Dettes financières diverses	52 255	57 033
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 518	667 379
Dettes fiscales et sociales	68 379	51 630
Autres dettes d'exploitation	227 491	23 321
DETTES DIVERSES		
Dettes fiscales IS	0	544 234
Autres dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL III	**361 643**	**1 343 597**
ECARTS DE CONVERSION DE PASSIF		
TOTAL GENERAL	**201 473 751**	**209 546 158**
	0	0

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 2010

(en €)

BENEFICE COMPTABLE				534 162,59
A DEDUIRE				
. Revenus des titres de participation			0,00	
- Brut	0,00	0,00		
- Total	0,00			
- Quote-part de frais 5 %		0,00		
A REINTEGRER				
. Dotations aux provisions pour IFC				1 724,00
. Plus-value latente sur OPCVM				360 249,00
. Impôt sur les bénéfices 33,33 %				448 068,00
TOTAL			0,00	1 344 203,59
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE				
Bénéfice ou **Déficit**				1 344 203,59
Impôt sur les bénéfices		**33,33%**	**448 067,86**	

ANNEXE

AU BILAN AVANT REPARTITION, DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010, DONT LE TOTAL EST DE 201.473.751 €,

ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE, PRESENTE SOUS FORME DE LISTE, DONT LE TOTAL DES PRODUITS EST DE 3 512.472 € ET LE TOTAL DES CHARGES EST DE 2 978.309 €, ET DEGAGEANT UN BENEFICE NET DE 534 163 €.

LES NOTES OU TABLEAUX N° I A IV CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DES COMPTES ANNUELS

LA DUREE DE L'EXERCICE EST DE 12 MOIS. LES ETATS PRESENTES SONT ETABLIS EN EUROS.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83 - 1020 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 début, 24 - 1°, 24 - 2° et 24 - 3°).

ANNEXE - ELEMENT 1

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* Continuité de l'exploitation,

* Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

* Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les aménagements de terrains sont amortis au taux de 10,00 %

Les constructions ont été ventilées par éléments et sont amorties sur 15 ou 20 ans.

Les aménagements des constructions sont amortis sur 10 ans.

Le matériel de bureau et d'informatique sont amortis sur une durée de 3 ans, soit au taux de 33,33 %

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans, soit au taux de 25 %

Le total des actions MANITOU détenues au 31 décembre 2010, inchangé depuis le 31 décembre 2009, s'élève à 15.801.756, entrés à l'actif à la valeur historique de 12.893.493,54 €, soit à un prix de revient unitaire moyen de 0,82 €.

Il est précisé que le cours de bourse de l'action MANITOU à la date de clôture est de 17,305 €.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Pour la première fois en 2007 l'engagement de retraite avait fait l'objet de constitution d'une provision. Il a été constitué une dotation complémentaire de 1.724 € au titre de l'exercice 2010 et le montant total de la provision à la clôture est de 72.542 euros.

TITRES DE PARTICIPATION - METHODE DE VALORISATION :

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre comptes sociaux et comptes consolidés, il a été décidé, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et l'article 11 du décret du 17 janvier 1986, d'opter pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive, en fonction de la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent, déterminée d'après les règles de consolidation.

Cette méthode de valorisation entraîne une augmentation du poste "titres de participation", et des capitaux propres (ligne "écart d'équivalence"). L'incidence globale, analysée ci-après, s'élève à 124.718.000 €.

Il doit être précisé que le Groupe MANITOU a adopté les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés 2010. La valeur d'équivalence retenue dans les comptes de la SFERT est donc basée sur ces normes.

GROUPE S.F.E.R.T. * MISE EN EQUIVALENCE AU 31.12.2010

(en €)

	A l'ouverture de l'exercice 2010				A la clôture de l'exercice 2010			
SOCIETE	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**
MANITOU BF	42,06%	12 893 493,54	142 025 493,54	129 132 000,00	42,06%	12 893 493,54	140 566 493,54	127 673 000,00
LUCAS G	100,00%	7 795 912,96	6 017 912,96	-1 778 000,00	100,00%	7 795 912,96	4 840 912,96	-2 955 000,00
TOTAL		20 689 406,50	148 043 406,50	127 354 000,00		20 689 406,50	145 407 406,50	124 718 000,00

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE - ELEMENT 1

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

(en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Variations (Dont écarts d'équivalence)	Valeur brute à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Terrains	546 092		546 092
* Aménagements de terrains		954 744	954 744
* Constructions		2 335 385	2 335 385
* Aménagements des constructions		476 466	476 466
* Matériel de bureau et informatique	3 329		3 329
* Matériel de transport			0
* Immobilisations corporelles en cours	3 413 880	-3 413 880	0
* Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations			0
* FINANCIERES			
* PARTICIPATIONS :			
* MANITOU BF	142 025 493	-1 459 000	140 566 493
* LUCAS G	6 017 913	-1 177 000	4 840 913
* AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :			
* Dépôts et cautionnements	436		436
	152 007 143	-2 283 285	149 723 858

(en €)

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Variations	Valeur à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Aménagements de terrains		95 474	95 474
* Constructions		137 846	137 846
* Aménagements des constructions		47 647	47 647
* Matériel de bureau et informatique	2 953	376	3 329
* Matériel de transport			0
	2 953	281 343	284 296

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7°)

1 - CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* ACTIF IMMOBILISE			
* Autres immobilisations financières	0		
* ACTIF CIRCULANT			
* Clients et comptes rattachés	0		
* Groupe et Associés	1 168 508	1 168 508	
* Produits à recevoir	200 000	200 000	
* Etat, demande de remboursement de TVA	0		
* Etat, TVA récupérée sur immobilisations	0		
* Etat, impôt sur les bénéfices	96 167	96 167	
TOTAL	**1 464 675**	**1 464 675**	**0**

2 - DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* Emprunts et dettes établissements de crédit	0		
* Emprunts et dettes financières divers	52 255	52 255	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 518	13 518	
* Dettes sociales	48 054	48 054	
* Etat, impôt sur les bénéfices	0		
* Autres impôts et taxes	20 325	20 325	
* Autres charges à payer	27 491	27 491	
* Autres créditeurs	200 000	200 000	
TOTAL	**361 643**	**361 643**	**0**

TITRES DE PLACEMENTS

DESIGNATION	Valeur d'inventaire	Intérêts courus à recevoir	Plus/Moins-values latentes	Dont : plus/moins-values 2010	Dépréciations	Reprise provisions en 2010
- FCP B*CAPITAL	1 119 780		154 530	154 530		1 805 031
- Actions de sociétés	1 832 022		-976 912		976 912	671 446
- OPCVM Société Générale	8 848 615					
- OPCVM Crédit Mutuel	22 608 570		1 799			
- FCP Crédit Mutuel	4 000 000		915 120	203 920		
- C.A.T. Crédit Mutuel	12 000 000	1 038 141				
TOTAL	**50 408 987**	**1 038 141**	**94 537**	**358 450**	**976 912**	**2 476 477**

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur cours d'achat. Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » au 31 décembre 2010 et les intérêts ont été comptabilisés en produits financiers à cette date.

Conformément à la réglementation fiscale, les plus-values latentes sur les autres titres de placements qui n'ont pas fait l'objet d'un « acheté-vendu », ont été calculées sur la base des valeurs liquidatives au 31 décembre 2010 et ont été soumises à l'impôt sur les résultats. Les moins-values latentes ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions détenues au 31 décembre 2010 et comptabilisées en titres de placements ont été valorisées au cours de bourse à cette date et la moins-value constatée a fait l'objet d'un ajustement de la provision pour dépréciation constituée en 2009.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 1°

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 10 et 24-15°)

(en €)

Postes du bilan	Montants concernant les entreprises		Montants représentés par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a des liens de participation	
Participations	145 407 406		
Autres créances	1 168 508		
Autres créditeurs	200 000		
Prestations de services	56 000		
Produits financiers de participation	0	0	
Autres produits financiers	30 414		
Charges financières	0		

ANNEXE - ELEMENT 6 - 11°

CHARGES A PAYER
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

(en €)

Montants des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fiscales et sociales	0
Autres dettes d'exploitation	27 491

ANNEXE - ELEMENT 6 - 14°

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en €)

	Capital social	Ecart d'équivalence	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2009	**8 020 000**	**127 354 000**	**802 000**	**70 525 406**	**0**	**1 391 557**	**38 780**	**208 131 743**
Résultats 2009					1 391 557	-1 391 557		0
Dividendes				-3 620 943	-1 391 557			-5 012 500
Ecart d'équivalence 2010		-2 636 000						-2 636 000
Amort. dérogatoires							22 160	22 160
Résultats 2010						534 163		534 163
Au 31 décembre 2010	**8 020 000**	**124 718 000**	**802 000**	**66 904 463**	**0**	**534 163**	**60 940**	**201 039 566**

COMPOSITION DU CAPITAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions composant le capital au début de l'exercice	401 000	20 €
2 - Actions émises pendant l'exercice	0	
3 - Actions composant le capital à la fin de l'exercice	401 000	20 €

ANNEXE - ELEMENT 6 - 17°

VENTILATION DES PRODUITS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21°)

a) Répartition par secteurs d'activité

(en €)

	Montants
* Prestations de service	56 000
* Transferts de charges	222
* Intérêts de comptes-courants	30 414
* Revenus de filiales	0
* Intérêts bancaires	749 359
	835 995

b) Répartition par marchés géographiques

(en €)

	Montants
* France	835 995
* Etranger	0
	835 995

ANNEXE - ELEMENT 6 - 18°

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-20°)

(en €)

	Résultat avant impôt	Impôt
* Résultat courant	804 391	388 794
* Résultat exceptionnel	-270 228	59 274
* Résultat comptable	534 163	448 068

ANNEXE - ELEMENT 7

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

ACCROISSEMENT

(en €)

	Montant	Accroissement de la dette future d'impôt
* Amortissements dérogatoires	60 940	20 311
* Autres évaluations dérogatoires	0	0
* Accroissement de la dette future d'impôt		20 311

ALLEGEMENT

(en €)

	Montant	Allègement de la dette future d'impôt
* Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	0	0
* Autres	1 071 449	357 114
* Allègement de la dette future d'impôt		357 114

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS DONNES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9° et 24-16°)

(en €)

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Néant	

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	0	
Ouvriers	0	
TOTAL	**2**	**0**

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)

(en €)

	Capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES			
1 - Filiales (plus de 50 %)			
* LUCAS G	1 000 000	100,00%	
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
* MANITOU BF	37 567 540	42,06%	

III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en €)

	Participation (> à 50 %)	Participation (10 à 50 %)
	LUCAS G	MANITOU BF
Capital social	1 000 000	37 567 540
Réserves	3 760 665	284 304 980
Nombre d'actions composant le capital	23 800	37 567 540
Nombre d'actions détenues	23 800	15 801 756
Quote-part capital détenu	100,00%	42,06%
Valeur d'inventaire titres	7 795 913	12 893 494
Valeur d'équivalence	4 840 913	140 566 494
Garanties fournies	0	0
Compte-courant d'Associé	1 168 508	0
Chiffre d'affaires 2010	14 018 322	544 957 041
Résultats 2010	-895 446	-2 631 409
Dividendes encaissés	0	0

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Un projet de fusion-absorption de la SFERT par MANITOU BF est en cours de mise en oeuvre. Préalablement à cette fusion, il est prévu une réduction de capital inégalitaire de la SFERT à hauteur de 14,3 millions d'euros au profit de la société HB HOLDING BRAUD.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000
b) Nombre d'actions émises	401 000	401 000	401 000	401 000	401 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	6 303	70 750	88 650	56 000
b) Bénéfice avant impôts, amort. et provisions	14 799 660	18 261 102	18 055 180	1 562 362	-1 189 020
c) Impôt sur les bénéfices	467 323	787 977	-1 317 158	544 234	448 068
d) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	14 332 337	16 983 777	15 920 648	1 391 557	534 163
e) Montant des bénéfices distribués	2 205 500	4 010 000	12 030 000	5 012 500	0
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amort. et prov.	35,74	43,57	48,31	2,54	-4,08
b) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	35,74	42,35	39,70	3,47	1,33
c) Dividende versé à chaque action	5,50	10,00	30,00	12,50	0,00
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	2	3	3	2	2
b) Montant de la masse salariale	184 750	236 895	271 482	246 025	208 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	69 108	93 136	105 274	95 140	78 603

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318 rue Georges Clémenceau
44150 Ancenis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV « Autres éléments significatifs » de l'annexe concernant le projet de fusion-absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note de l'annexe intitulée « Titres de participation – méthode de valorisation » expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MANITOU, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Orvault et Saint-Herblain, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318 rue Georges Clémenceau
44150 ANCENIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec Madame Jacqueline HIMSWORTH (Administrateur) et Monsieur Marcel BRAUD (Actionnaire)

1 - Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie LA MONDIALE pour la mise en place d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies au profit des personnes mentionnées ci-dessus.

Modalités

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2001.

La prime versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 3 421 €, montant identique à celui de l'exercice précédent.

2 - Compte courant de Madame Jacqueline HIMSWORTH et de Monsieur Marcel BRAUD.

Modalités

Les sommes laissées à la disposition de votre société au cours de l'exercice ont été rémunérées au taux de 3.82 %.

Au 31 décembre 2010, le montant des comptes courants ainsi que le montant des intérêts pris en charge par votre société se répartissent comme suit :

Personnes concernées	Compte courant au 31 décembre 2010 (y inclus les intérêts)	Intérêts
Madame Jacqueline HIMSWORTH	42 839 €	1 722 €
Monsieur Marcel BRAUD	9 416 €	353 €

Orvault et Saint-Herblain, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

SFERT

Groupe SFERT

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

Compte de résultat 2010 par nature

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

Bilan au 31 décembre 2010

Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010

Information sur les secteurs opérationnels

Périmètre de consolidation du Groupe SFERT au 31 décembre 2010

Périmètre de consolidation du Groupe MANITOU au 31 décembre 2010

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

en milliers d'euros	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires	Note 18	852 327	698 795
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		6 007	-53 098
Achats consommés		-572 624	-445 707
Charges de personnel	Note 22	-135 680	-120 908
Charges externes		-116 609	-104 726
Impôts et taxes		-7 733	-8 514
Dotations aux amortissements		-33 983	-36 599
Dotations aux provisions		25 169	-8 925
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	-14 287	-1 765
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**2 587**	-81 447
Perte de valeur des actifs	Note 5	0	-51 429
Autres charges opérationnelles non courantes		-2 200	-13 361
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**387**	-146 237
Produits financiers		12 038	20 279
Charges financières		-22 996	-35 871
Résultat financier	Note 23	**-10 958**	**-15 592**
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		**-10 571**	-161 829
Impôt	Note 17	**-7 403**	33 201
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 6	**1 097**	-1 080
RÉSULTAT NET			
Part du Groupe		**-7 228**	-53 697
Intérêts minoritaires		**-9 649**	-76 011
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du Groupe	Note 1	**-18,02**	-133,91
Résultat dilué par action	Note 1	**-18,02**	-133,91

2. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

en milliers d'euros	**31.12.2010**	31.12.2009
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**-16 877**	-129 708
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	**0**	0
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres	0	0
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période	0	0
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	**12 039**	-1 162
Dont part revenant au Groupe	5 029	-527
Dont part revenant aux minoritaires	7 010	-535
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	**-658**	982
Dont part revenant au Groupe	-277	413
Dont part revenant aux minoritaires	-381	569
Instruments de couverture de taux d'intérêts	**906**	-383
Dont part revenant au Groupe	381	-161
Dont part revenant aux minoritaires	525	-222
TOTAL DES GAINS ET PERTES INSCRITS EN FONDS PROPRES	**12 287**	-563
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	**-4 590**	-130 271
DONT PART REVENANT AU GROUPE	***-2 095***	*-53 972*
DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES	***-2 495***	*-76 299*

GROUPE SFERT

SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE

ACTIF	Notes	Montant net	
en milliers d'euros		31.12.2010	31.12.2009
ACTIF NON COURANT			
GOODWILL	Note 3	1 306	1 306
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	31 969	32 412
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	158 730	168 230
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 6	19 355	26 331
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7	720	3 482
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	18 335	61 023
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		3 776	621
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	Note 17	5 966	5 826
		240 157	**299 231**
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 8	224 975	230 696
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 9	189 766	160 262
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	54 196	63 802
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	Note 17	26 839	32 923
Autres créances	Note 11	26 511	14 678
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	2 340	10 112
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 7	104 575	119 584
		629 202	**632 057**
TOTAL GÉNÉRAL		**869 359**	**931 288**

GROUPE SFERT

SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE

PASSIF	Notes	Montant net	
en milliers d'euros		31.12.2010	31.12.2009
Capital social	Note 13	8 020	8 020
Primes			
Actions propres			
Réserves consolidées		205 877	263 151
Ecarts de conversion monétaire		-5 316	-10 345
Résultat (part du Groupe)		-7 228	-53 697
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		**201 353**	**207 129**
INTÉRÊTS MINORITAIRES		**193 074**	**193 991**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**394 427**	**401 120**
PASSIF NON COURANT			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 17	15 069	15 640
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 14	31 219	35 534
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7		
Emprunts et dettes		105 137	142 399
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		1 159	3
		152 584	193 576
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 14	20 051	28 110
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 16	144 550	81 461
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 17	6 826	4 225
Autres dettes	Note 16	60 322	47 856
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	90 599	174 940
		322 348	336 592
TOTAL GÉNÉRAL		**869 359**	931 288

CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Reserves (1)	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2008	8 020			276 571	-1 508	-9 835		**273 248**	273 443	**546 691**
Résultats 2008				-1 508	1 508			0		0
Résultats au 31.12.2009					-53 697			-53 697	-76 011	-129 708
Dividendes hors Groupe				-12 030				-12 030	-427	-12 457
Variation écarts de conversion						-510		-510	-635	-1 145
Ecarts d'évaluation IFRS				-261				-261	-336	-597
Mouvements sur titres d'auto-contrôle				671				671	924	1 595
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				413				413	569	982
Variation de périmètre et divers				-322				-322	-3 785	-4 107
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-383				-383	249	-134
Situation au 31.12.2009	8 020	0	0	263 151	-53 697	-10 345	0	**207 129**	193 991	**401 121**
Résultats 2009				-53 697	53 697			0		0
Résultats au 31.12.2010					-7 228			-7 228	-9 649	-16 877
Dividendes hors Groupe				-5 013				-5 013	-120	-5 133
Variation écarts de conversion						5 029		5 029	7 010	12 039
Ecarts d'évaluation IFRS				493				493	678	1 171
Mouvements sur titres d'auto-contrôle				1 221				1 221	1 681	2 902
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-277				-277	-381	-658
Variation de périmètre et divers								0	-96	-96
Variation des pactes d'actionnaires (2)				0				0	-40	-40
Situation au 31.12.2010	8 020	0	0	205 877	-7 228	-5 316	0	**201 353**	193 074	**394 427**

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	802
Réserve facultative	66 904
Report à nouveau	0

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2010 s'élève à -343 K€

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros		31.12.2010	31.12.2009
RÉSULTAT NET		**-16 877**	-129 708
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-1 097	1 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+	Amortissements	33 983	36 599
+/-	Variation de provisions	-23 456	62 840
-	Variation des impôts différés	37	-4 495
-	Produits de cession éléments de l'actif	-12 207	-1 400
+	Valeur nette comptable des éléments cédés	12 590	1 220
+/-	Autres	381	-329
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		**-6 646**	-34 193
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation			
+/-	Variations des stocks	**18 137**	171 794
+/-	Variations des créances clients	**-27 589**	143 175
+/-	Variation des créances de financement des ventes	**66 355**	69 472
+/-	Variations des autres créances d'exploitation	**-4 097**	-6 683
+/-	Variations des dettes fournisseurs	**61 859**	-63 670
+/-	Variations des autres dettes d'exploitation	**15 770**	-15 556
+/-	Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	**-30 487**	-72 743
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		**93 302**	**191 596**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+	Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**709**	848
+	Cessions d'actifs financiers non courants	**11 497**	551
-	Acquisition d'immobilisations incorporelles	**-5 123**	-6 409
-	Acquisition d'immobilisations corporelles	**-16 231**	-19 232
-	Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	**-1 336**	-37 218
-	Augmentation de capital des entreprises associées	**-2 967**	0
+	Dividendes reçus d'entreprises associées	0	
+/-	Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-1 379	-6 757
+/-	Actifs financiers non courants		622
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		**-14 830**	**-67 595**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
-	Distributions mises en paiement	-5 133	-12 457
	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		592
+/-	Vente/rachat d'actions propres	-11	154
+/-	Variation des dettes financières	-102 553	-87 993
+/-	Variation des actifs financiers courants	1 900	1 605
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		**-105 797**	-98 099
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		**-27 325**	25 902
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		129 183	102 043
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		1 911	1 238
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE		**103 769**	129 183
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)		**2 340**	10 112

GROUPE SFERT

INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Suite à l'acquisition de GEHL fin 2008, le Groupe MANITOU a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe est désormais organisé autour de trois divisions :
- Division RTH (manutention tout terrain) :
assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain
- Division IMH (Manitou industrie) :
assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- Division CE (compact equipment) :
assemblage et distribution des matériels compacts (matériels assemblés par GEHL)

Les autres activités du Groupe SFERT ont été définies sous la rubrique « machines agricoles »

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS

31.12.2010 *en milliers d'euros*	Machines agricoles	RTH Manutention tout terrain	IMH Manutention industrielle	CE Compact Equipment	Total
Chiffre d'affaires	14 018	586 474	123 766	128 069	852 327
Marge brute	7 635	202 953	36 121	39 001	285 710
Charges de personnel	-5 631	-83 860	-20 711	-25 478	-135 680
Charges externes	-2 574	-80 008	-13 743	-20 283	-116 609
Dotations aux amortissements	-960	-21 240	-5 527	-6 256	-33 983
Dotations nettes aux provisions risques et charges	40	5 313	743	11 658	17 754
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	15	2 288	769	4 373	7 445
Autres produits et charges d'exploitation	-188	362	-1 220	-21 004	-22 050
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**-1 663**	**25 809**	**-3 569**	**-17 991**	**2 587**
Perte de valeur des actifs					0
Autres charges opérationnelles non courantes	41	-210	-2 031		-2 200
RESULTAT OPERATIONNEL	**-1 622**	**25 599**	**-5 600**	**-17 991**	**387**
EBITDA	**811**	**38 063**	**-34**	**-27 765**	**11 074**

31.12.2009 *en milliers d'euros*	Machines agricoles	RTH Manutention tout terrain	IMH Manutention industrielle	CE Compact Equipment	Total
Chiffre d'affaires	14 684	485 248	123 762	75 101	698 795
Marge brute	7 823	151 072	39 247	1 848	199 990
Charges de personnel	-5 997	-76 188	-21 213	-17 510	-120 908
Charges externes	-2 806	-72 523	-14 306	-15 091	-104 726
Dotations aux amortissements	-622	-20 606	-6 847	-8 524	-36 599
Dotations nettes aux provisions risques et charges	29	7 561	1 363	3 345	12 298
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	95	-7 761	-2 025	-11 531	-21 222
Autres produits et charges d'exploitation	1 094	-248	75	-11 201	-10 280
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**-384**	**-18 693**	**-3 706**	**-58 664**	**-81 447**
Perte de valeur des actifs			-1 422	-50 007	-51 429
Autres charges opérationnelles non courantes		-9 776	-2 643	-942	-13 361
RESULTAT OPERATIONNEL	**-384**	**-28 469**	**-7 771**	**-109 613**	**-146 237**
EBITDA	**1 710**	**-7 415**	**1 078**	**-41 955**	**-46 582**

EBITDA : Résultat courant + /- dot. - rep. amortissements + / - dot. - rep. prov. actifs circulants + / - dot. - rep. prov. risques

2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS ET ZONES GEOGRAPHIQUES

31.12.2010

Division	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
Machines agricoles	10 287	3 731			14 018
RTH	183 679	301 522	29 609	71 639	586 450
IMH	87 544	24 496	3 824	7 925	123 789
CE	933	34 498	80 186	12 452	128 070
Total	**282 443**	**364 248**	**113 620**	**92 016**	**852 327**

31.12.2009

Division	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
Machines agricoles	14 684				14 684
RTH	163 450	250 027	22 685	49 059	485 221
IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	123 789
CE	758	23 018	44 768	6 557	75 101
Total	**257 375**	**300 469**	**72 122**	**68 829**	**698 795**

S.F.E.R.T.

PERIMETRE DU GROUPE SFERT AU 31 DECEMBRE 2010

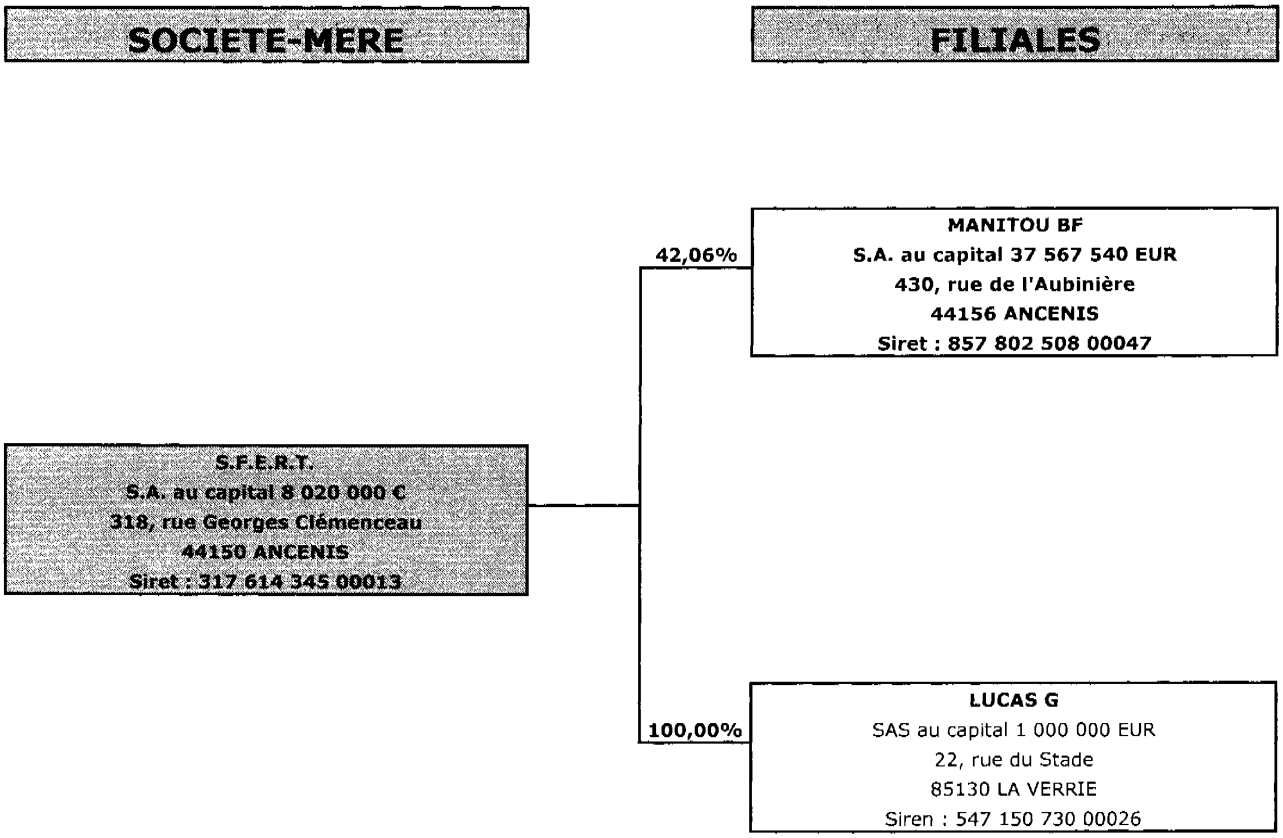

PÉRIMETRE DU GROUPE MANITOU AU 31 DECEMBRE 2010

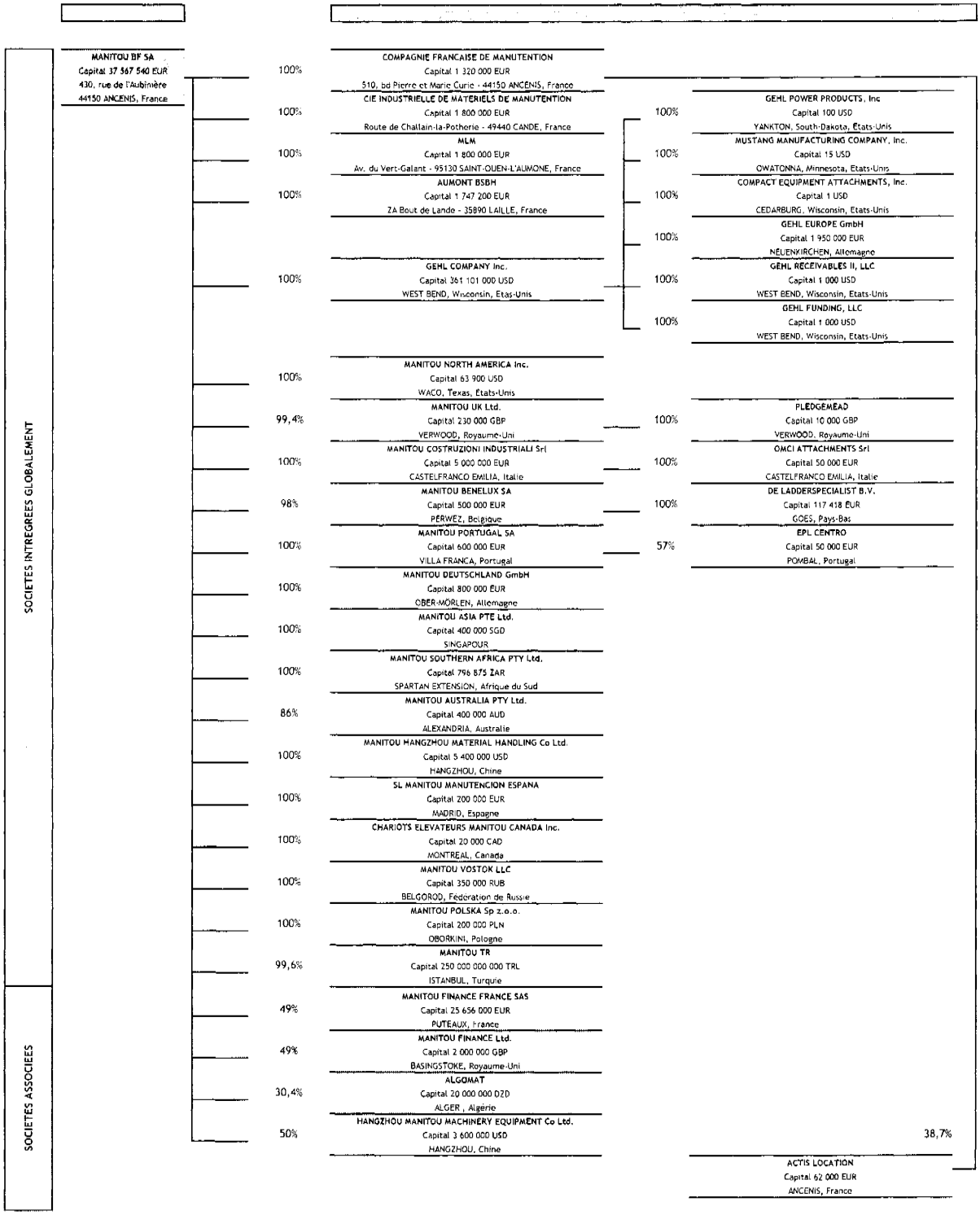

INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La SOCIETE FINANCIERE, ETUDES, REALISATIONS ET TECHNIQUES (SFERT) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français au capital de 8 020 000 euros composé de 401.000 actions de 20 euros nominal, entièrement libérées.

Le siège social de la Société Mère est : 318, rue Georges Clémenceau - BP 40051 - 44152 - ANCENIS CEDEX France.

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :
317 614 345 RCS Nantes - SIRET : 317 614 345 00013 - Code NAF : 6430Z

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe MANITOU ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 avril 2011.

FAITS MARQUANTS 2010 - Groupe MANITOU

Janvier '10	Manitou Next! Définition du plan stratégique Manitou
mars	Nouvelle MT625. Télescopique compact dédié à la construction
Avril	Annonce de la réorganisation industrielle et sociale des sites industriels français
Avril	Accord croisé avec Genie/Terex sur la distribution de nacelles
mai	Plan Synapse. Support à la filière des sous traitants des pays de la Loire
Juin	Initiative Red Series. Lancement de 12 modèles phares en production par lot.
Juin	Nouvelle chargeuse articulée Gehl lancée aux US
Juillet	Accord Toyota Industries. Cession de la participation de Manitou dans TIE sans remise en cause des accords de distribution et d'assemblage de mâts.
Août	Changement du code de gouvernance, adoption du code MiddleNext.
Septembre	Refinancement de Gehl par Manitou BF en substitution du pool bancaire US et nouvel accord de financement des utilisateurs finaux aux US avec DLL.
Septembre	Lancement des plans de synergie des organisations commerciales Gehl et Manitou.
Octobre	EN15000. Nouvelle norme de blocage des mouvements aggravants sur les machines télescopiques (UE)
Novembre	Convention Fournisseurs divisions RTH IMH
Novembre	Nouveau modèle en Chine. Repositionnement des opérations et de la stratégie.
Janvier '11	Manitou Up! qui ambitionne de mobiliser le groupe autour de deux axes : - une focalisation sur la capture de la croissance à travers la création de nouveaux relais de croissance et à travers la stimulation des marchés existants. - une focalisation sur la capacité de délivrer la croissance à travers une plus grande culture des prévisions et une amélioration de la prédictibilité des opérations.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe MANITOU

Dans le cadre des put de minoritaires existants, Manitou BF a acquis au cours du premier semestre 2010 10% de Manitou Portugal désormais détenue à 100% par le Groupe, et au second semestre, 6% de Manitou Australia, faisant passer sa participation de 80% à 86% au 31.12.2010.

Manitou BF a aussi procédé à un apport en activité à la société Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd , apport faisant passer sa participation de 40% à 50%. Cette société désormais sous contrôle conjoint a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 31.12.2010.

Enfin, Manitou BF a cédé en juillet 2010 les 20% de la société Toyota Industrial Equipment S.A. à Toyota Industries. Cette opération, qui permet à Toyota de reprendre le contrôle intégral de son usine française, ne remet aucunement en cause le partenariat entre les deux groupes.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1 - Normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe SFERT au 31.12.2010 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 et parus au journal officiel à la date de clôture des comptes annuels sont également appliqués pour la première fois au 31.12.2010 :
- les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : présentation » relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » relatif à la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe applicable aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 ;
- les améliorations annuelles des normes IFRS d'avril 2009 applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 ;
- les interprétations IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 pour la première et à compter du 01.07.2009 pour les suivantes.

La première application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31.12.2010.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :
Le Groupe SFERT n'a pas opté pour l'application par anticipation des normes suivantes parues au journal officiel et dont l'application n'est pas obligatoire au 31.12.2010
- la norme IAS 24 revisée "information relative aux parties liées";
- l'amendement d'IFRIC 14 portant sur le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimales et leur interaction (norme IAS 19)
- l'interprétation IFRIC 19, "Extinction de passifs financiers avec des instruments de captaux propres".

Ces normes et interprétations seront applicables aux exercices ouverts au 01.01.11. Le Groupe n'anticipe à aujourd'hui aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces normes, interprétations et amendements..

Note 1.2 - Principales bases d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le Groupe revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.6 à 1.8),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16),
- avantages du personnel (cf. note 1.17),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

La SFERT et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles la SFERT exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Depuis Novembre 2010 et l'apport en activité réalisé par Manitou BF, HMME est détenue conjointement par Manitou BF et son partenaire Hangcha. Le Groupe a opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises) et consolide donc HMME selon cette méthode au 31.12.2010.

A l'exception de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, de MANITOU FINANCE Ltd., d'ALGOMAT , d'ACTIS LOCATION et de HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2010.

Le Groupe SFERT ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2010 ni sur les exercices antérieurs.

Note 1.4 - Présentation des états financiers

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts liés à l'activité du Groupe, que ces derniers résultent de l'activité récurrente ou de décisions, opérations ou situations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant exclut quant à lui les éléments suivants :
- constatation de pertes de valeur (impairment);
- coûts de restructurations;
- autres opérations sur des titres consolidés.

Les éléments retenus dans la détermination du résultat opérationnel courant sont conformes à la recommandation CNC 2009-R.03.

Note 1.5 - Méthode de conversion des opérations et transactions en monnaie étrangère

- Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :
> actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
> produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

> Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

- Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :
> en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,

> en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

Note 1.6 - Regroupements d'entreprises et goodwills

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

Note 1.7 - Immobilisations incorporelles

- **Les frais de développement** sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

> le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;

> le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;

> la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;

> l'Entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;

> il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;

> des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

- Les coûts encourus dans le cadre de la **mise en place d'un système d'information intégré (ERP)** dans le groupe MANITOU sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

- Evaluation postérieure :
La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

- **Les amortissements** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

Note 1.8 - Immobilisations corporelles

- Comptabilisation initiale

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

> en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;

> en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

- **Les amortissements** sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

- Matériels pris ou donnés en location

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

Note 1.9 - Perte de valeur d'un actif immobilisé

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwills, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).
Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe SFERT, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du Groupe MANITOU. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 9,7% pour l'exercice 2010, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et État-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Note 1.10 - Valorisation et dépréciation des stocks

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

Note 1.11 - Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

1.11.1 Créances de financement des ventes

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.11.2- Titres disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.11.3- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.11.4- Actifs financiers court terme

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

Note 1.12 - Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

1.12.1 - Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.12.2 - Valorisation des pactes d'actionnaires (puts de minoritaires)

La société MANITOU BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

Les pactes d'actionnaires ont été valorisés valorisés à 3 274 K€ au 31.12.2009 et à 2 554 K€ au 31.12.2010.

Note 1.13 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

1.13.1 Evaluation

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.13.2 Documentation

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable.

1.13.3 Comptabilisation

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.
Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

> Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

> Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en "autres produits et charges d'exploitation" (couverture de flux opérationnels).

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

Note 1.14 - Titres d'auto-contrôle

Le titres Manitou d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et , dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Note 1.15 - Options d'achat d'actions

1.15.1 Options d'achat d'actions MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe MANITOU après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le conseil d'administration (ou le directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés.
Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :
- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.
Ces hypothèses sont décrites dans la note 13.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

1.15.2 Option de souscription d'actions attribuée dans une société non cotée et comportant une clause de rachat par MANITOU BF SA

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par MANITOU BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe MANITOU. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

Note 1.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

Mesures de restructuration / Indemnités de fin de contrat de travail

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Note 1.17 Avantages au personnel

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

> Les **régimes à cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

> Les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe SFERT ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 14 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2010 (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

Note 1.18 - Impôts

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

- Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée comme cette dernière en charges opérationnelles ;

- la CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne "impôts" du compte de résultat.

Note 1.19 - Traitement des subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période

Note 1.20 - Information sectorielle

Le Groupe est depuis fin 2009 organisé autour de quatre divisions :

- Machines agricoles : fabrication de matériel agricole par la société LUCAS G.
- Division RTH (manutention tout terrain) :
  assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain
- Division IMH (Manitou industrie) :
  assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- Division CE (compact equipment) :
  assemblage (matériels assemblés par GEHL) et distribution des matériels compacts

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du Groupe.
Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Elles intègrent les éléments suivants :
- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Note 1.21 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoces et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsques les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

Note 1.22 - Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de MANITOU BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 - MOUVEMENTS DE PERIMETRE

2.1 Liste des mouvements sur les filiales

Groupe MANITOU

2010	Activité	Date d'opération	% contrôle début de l'exercice	% de titres acquis	% de titres cédés	% de contrôle fin de l'exercice
MUK - Royaume Uni	Distribution	03 & 04/2010	98,7%	0,7%		99,4%
MPT - Portugal	Distribution	30/06/2010	90,0% 0,0%	10,0%		100,0%
MAU - Australie	Distribution	13/09/2010	80,0%	6,0%		86,0%
TIE - France	Production	20/07/2010	20,0% 0,0%		20,0%	0,0%
HMME - Chine	Distribution	26/11/2010	40,0%	10,0%		50,0%

Dans le cadre des put de minoritaires existants, Manitou BF a acquis au cours du premier semestre 2010 10% de Manitou Portugal désormais détenue à 100% par le Groupe, et au second semestre, 6% de Manitou Australia, faisant passer sa participation de 80% à 86% au 31.12.2010.Manitou BF a aussi procédé à un apport en activité à la société Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd , apport faisant passer sa participation de 40% à 50%. Cette société désormais sous contrôle conjoint a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 31.12.2010.

Manitou BF a cédé en juillet 2010 les 20% de la société Toyota Industrial Equipment S.A. pour un montant de 11,5 M€ à Toyota Industries. Cette opération, permet à Toyota de reprendre le contrôle intégral de son usine française.

NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 Evolution de la valeur nette comptable

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2009	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2010
Goodwill	56 957				4 672	61 629
Frais de développement	24 900	4 289	142	0	62	29 110
Marques	25 184				956	23 949
Autres immobilisations incorporelles	47 488	3 027	65		2 674	53 124
Total Immobilisations incorporelles	97 572	7 316	207	0	3 692	106 182

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2009	Dotation	Reprise	Virts / Var. de périmetre	Ecart de conv.	31.12.2010
Goodwill	55 651				4 672	60 323
Frais de développement	6 574	2 688	142	55	1	9 177
Marques	22 993				956	23 949
Autres immobilisations incorporelles	35 593	3 057	28	-54	2 520	41 088
Total Immobilisations incorporelles	65 160	5 745	170	2	3 477	74 214

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Goodwill	1 306	1 306
Frais de développement	19 933	18 326
Marques	0	2 191
Autres immobilisations incorporelles	12 036	11 895
Total Immobilisations incorporelles	31 969	32 412

Les principaux investissements incorporels 2010 concernent les frais de développement.
Aucune dépréciation ni reprise de dépréciation n'a été constatée en 2010 sur des actifs incorporels (cf. Note 5).

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31.12.2010 s'élèvent à :

en milliers d'euros	31.12.2010
Frais de développement	189
Marques	23 949
Autres immobilisations incorporelles	23 319
Total Immobilisations incorporelles	47 457

3.2 Détail des goodwills nets à la clôture de l'exercice

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
LUCAS G	49	49
MANITOU PORTUGAL SA	70	70
EPL ALGARVE	0	0
EPL CENTRO	6	6
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	0	0
GEHL	0	0
DLS	964	964
BTMI	9	9
CIMM	34	34
OMCI	174	174
TOTAL	1 306	1 306

3.3 Dépréciation des goodwills

Les goodwills ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.9. Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation de dépréciations complémentaires.

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 5.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2010
Terrains	23 835	360		295	616	25 106
Constructions	123 359	901		2 173	2 422	128 855
Installations techniques, matériel et outillages	125 409	5 036	377	1 707	1 712	133 487
Autres immobilisations corporelles	50 454	8 970	1 646	1 498	-3 328	55 948
Immob. corporelles en cours	4 515	958		64	-4 745	792
Avances et acomptes	34	7			-18	23
TOTAL	327 606	16 232	2 023	5 737	-3 341	344 211

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2009	Dotation	Reprise	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2010
Terrains	4 489	477		15		4 981
Constructions	48 691	6 125		490		55 306
Installations techniques, matériel et outillages	74 853	14 415	360	444	8	89 359
Autres immobilisations corporelles	31 343	7 221	1 002	781	-2 509	35 834
Immob. corporelles en cours						0
Avances et acomptes						0
TOTAL	159 376	28 238	1 362	1 731	-2 502	185 481

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Terrains	20 125	19 346
Constructions	73 548	74 668
Installations techniques, matériel et outillages	44 128	50 556
Autres immobilisations corporelles	20 114	19 111
Immob. corporelles en cours	792	4 515
Avances et acomptes	23	34
TOTAL	158 730	168 230

Les investissements de la période concernent principalement la flotte locative (10 M€). Ces investissements, pour l'essentiel réalisés au sein de la division IMH, sont liés pour 7 M€ au contrat de manutention signé en début 2010 avec PSA Aulnay.

NOTE 5 - DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Compte tenu de la persistance d'indices de pertes de valeur sur l'UGT Compact Equipment, le Groupe a réalisé un test de dépréciation qui n'a pas amené à constater de dépréciation complémentaire ni de reprise de dépréciation au 31.12.2010

La valeur nette de l'Unité Génératrice de Trésorerie Compact Equipment, a été comparée au 31.12.2010 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans le cas ou la valeur recouvrable constatée serait inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation serait enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces derniers sont maintenus à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le Groupe se base sur des estimations internes et externes.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :
- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 9,7% au 31.12.2010;
- le taux de croissance perpétuelle est de 2%

	31.12.2010	31.12.2009 (rappel)
Taux sans risque	3,60%	3,50%
Prime de risque	5,80%	6,01%
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Coût de la dette avant impôt	Euribor 3M + 300bps	Euribor 3M + 300bps

Les flux de trésorerie déterminés sur cette base s'élèvent à 102 M€ pour une valeur nette totale de l'UGT de 101 M€. La sensibilité des flux de trésorerie aux variations des hypothèses d'actualisation et de croissance est détaillée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	Impact sur les flux de trésorerie
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	-7 619
Taux de croissance à l'infini -0,5%	-624
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	-7 941

Le montant de la dépréciation energistrée étant limitée à le juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

NOTE 6 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

6.1 Évolution des participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31.12.2009	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2010
TIE SA	11 823	70		-11 893		0
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	10 693	920		2 967		14 580
MANITOU FINANCE Ltd.	2 156	230			68	2 454
ALGOMAT	207	31			8	246
ACTIS LOCATION	44	2				46
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	1 408	-156		574	202	2 028
TOTAL	26 331	1 097		-8 351	278	19 355

6.2 Quote-part de résultat et de capitaux propres des entreprises associées

	Résultat		Capitaux propres	
en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
TIE SA	70	-1 667		7 954
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	920	283	2 010	1 089
MANITOU FINANCE Ltd.	230	335	971	674
ALGOMAT	31	41	172	132
ACTIS LOCATION	2	-1	21	19
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	-156	-71	807	414
TOTAL	1 097	-1 080	3 981	10 282

6.3 Détail par société des éléments significatifs

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2010 Quote-part détenue
TIE SA (du 1er janvier au 30 juin 2010)	Production	58 402	352	82 963	58 250	
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	10 270	1 878	175 420	29 757	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	1 998	469	22 677	5 007	49,0%
ALGOMAT	Distribution	102	102	2 060	809	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	293	5	245	119	38,7%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	1 802	-312	4 469	4 057	50,0%

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2009 Quote-part détenue
TIE SA	Production	104 043	-8 335	77 669	57 898	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	12 848	579	196 568	21 823	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	2 642	684	27 998	4 400	49,0%
ALGOMAT	Distribution	179	134	1 974	679	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	452	-3	220	114	38,3%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	1 307	-187	3 861	3 520	40,0%

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Réconciliation des lignes du bilan - Actif

				31.12.2010
en milliers d'euros	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2010
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	15		705	720
Actifs financiers courants (Note 7.3)			2 340	2 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			104 575	104 575
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		18 335		18 335
Autres actifs non courants		3 776		3 776
Clients (Note 9)		189 766		189 766
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		54 196		54 196
Autres créances courantes (Note 12)		26 511		26 511
TOTAL	15	292 583	107 620	400 218

				31.12.2009
en milliers d'euros	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2009
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	16		3 466	3 482
Actifs financiers courants (Note 7.3)			10 112	10 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			119 584	119 584
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		61 023		61 023
Autres actifs non courants		621		621
Clients (Note 9)		160 262		160 262
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		63 802		63 802
Autres créances courantes (Note 12)		14 678		14 678
TOTAL	16	300 386	133 162	433 564

7.2 Actifs financiers non courants

						Montant brut
en milliers d'euros	31.12.2009	Variation	Juste valeur	Inc. Monétaire	Rec / Var. de périmetre	31.12.2010
Titres disponibles à la vente :						
- Autres titres	22			0		22
	0					
Autres actifs financiers non courants	3 466	-3 134		292	82	705
TOTAL	3 488	-3 134	0	292	82	727

	Provision		Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010
Titres disponibles à la vente :				
- Autres titres	6	7	16	15
			0	0
Autres actifs financiers non courants			3 466	705
TOTAL	6	7	3 482	720

7.3 Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

	Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Divers	2 340	10 112
TOTAL	2 340	10 112

7.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	Montant net	
	31.12.2010	31.12.2009
Disponibilités	33 075	46 611
SICAV monétaires et autres	71 500	72 973
TOTAL	**104 575**	**119 584**

7.5 Réconciliation des lignes du bilan - Passifs

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 6.6 ci-dessous.

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers non courants (Note 7.6)	105 137	142 399
Autres passifs non courants	1 159	3
Passifs financiers courants (Note 7.6)	90 599	174 940
Fournisseurs (Note 16)	144 550	81 461
Autres dettes courantes (Note 16)	60 322	47 856
TOTAL	**401 767**	**446 659**

7.6 Passifs financiers courants et non courants

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

en milliers d'euros	Courant	
	31.12.2010	31.12.2009
Financements à court terme et découverts bancaires	2 688	18
Emprunts bancaires	37 173	107 860
Emprunts sur locations financement	4 274	4 694
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)	0	28 460
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	41 490	28 619
Dérivés passifs - taux		
Autres emprunts	2 420	2 015
TOTAL	88 045	171 666
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	2 554	3 274
TOTAL	**90 599**	**174 940**

en milliers d'euros	Non courant			
	31.12.2010	un à cinq ans	+ cinq ans	31.12.2009
Financements à court terme et découverts bancaires				
Emprunts bancaires	85 117	85 117		105 444
Emprunts sur locations financement	6 499	6 499		9 005
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)				0
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	10 372	10 372		19 079
Dérivés passifs - taux	2 788	2 788		8 179
Autres emprunts	361	361		691
TOTAL	105 137	105 137	0	142 399
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)				
TOTAL	**105 137**	**105 137**	**0**	**142 399**

Les emprunts bancaires intègrent principalement un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ à l'origine, mis en place pour financer l'acquisition de GEHL et enregistré pour un coût amorti de 118 M€ (en dette financière court terme pour 34 M€ et en dette financière moyen et long terme pour 84 M€) au 31.12.2010. Le Groupe a procédé en mai 2010 au remboursement anticipé de 33 M€ , montant remboursable du fait de l'application de la clause "d'excess cash flow" figurant au contrat.

Les dettes liées aux créances de financement des ventes (titrisation et ventes avec recours) ont été profondément remaniées sur l'exercice. Gehl a cédé en mai 2010 à un organisme de financement tiers des contrats de financement des ventes pour un montant de 36 MUSD. Le produit de ces ventes avec recours limité a permis, entre autres, de rembourser l'intégralité du solde du programme de titrisation qui est totalement amorti au 31.12.2010.

7.6.1 Caractéristiques des principaux emprunts bancaires

en milliers d'euros	31.12.2010 Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	25 941	84 310	EUR	T3/2013	5,71%
Crédit syndiqué - France (1)	7 484		USD	T1/2011	2,76%
Ventes avec recours limité	41 490	10 372	USD	variable	5,76%

en milliers d'euros	31.12.2009 Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	65 480	105 302	EUR	T3/2013	5,22%
Crédit syndiqué - USA (2)	37 059		USD	T2/2011	8,36%
Titrisation - USA (3)	28 460	0	USD	Amort.	4,93%
Ventes avec recours limité	28 619	19 079	USD	variable	5,95%

Les emprunts bancaires intègrent principalement :

(1) - Un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de GEHL. Cet accord de crédit porte sur un emprunt de 210 M€ à l'origine et amortissable de façon linéaire sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 40 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 45 MUSD ou équivalent en euros contre-garantie sur les créances de la société.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à un sur la durée du crédit,
- ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 (<6 au 30.06.2011, 4,2 au 31.12.2011, entre 3 et 2,5 ultérieurement)
- cash cover ratio (cash flow / service de la dette) > 0,8 au 31.12.2010
- liquidités supérieures à 25 M€ au 31.12.2010.

Au 31.12.2011, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 41% selon les critères de la convention de crédit.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.
(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

(2) - Le credit syndiqué porté par GEHL pour l'équivalent en USD de 36,6 M€ au 31.12.09 a été totalement remboursé sur le second semestre 2010. Manitou BF a désormais la possibilité de financer directement sa filiale dans la limite de 45M$ tirables uniquement sur la ligne multi-devises.
En conséquence de ce remboursement le montant résiduel de frais associés reportés en moins de la dette a été enregistré en compte de résultat pour un montant de 1,3 million de dollars US

(3) Le programme de titrisation de Gehl a été remboursé dans sa totalité sur l'exercice. Le remboursement de la dette de titrisation et du swap associé a entrainé le débouclage du swap d'échange d'intérêt variable par un taux fixe qui lui était associé. L'impact du remboursement du programme de titrisation sur les comptes 2010 est non significatif (481 KUSD).

7.6.2 Encours vis-à-vis des établissements financiers

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2010 Encours autorisé	Encours utilisé	31.12.2009 Encours autorisé	Encours utilisé
Financement à court terme et découvert bancaire	47 357	2 688	57 054	5 316
Emprunts sur location financement	10 773	10 773	4 694	4 694
Dette financière portée par les véhicules de titrisation	28 460	28 460	28 460	28 460
Autres emprunts bancaires				
- Emprunt à terme amortissable	122 080	120 196	193 895	186 673
- Crédits renouvelables	73 851	7 671	149 917	26 632

7.7 Dérivés

Le Groupe MANITOU a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de GEHL (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008-04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2010.

	31.12.2010		
en milliers d'euros	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2010
Inférieur à un an	2,96%	56 000	
1 à 2 ans	3,74%	30 000	
2 à 5 ans			
Total notionnel à la clôture		86 000	-2 818

	31.12.2009		
en milliers d'euros	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2009
Inférieur à un an	2,96%	72 000	
1 à 2 ans	3,69%	30 000	
2 à 5 ans	3,74%	30 000	
Total notionnel à la clôture		132 000	-4 170

Comme précisé dans la note 7.6.1, il a été mis fin sur l'exercice au contrat de swap associé au programme de titrisation.

Au 31.12.2010, le Groupe détient des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD, GBP et AUD en Euro pour un montant de 25 M€. La couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat pour -0,2 M€

7.8 Analyse de sensibilité aux variations de taux de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2010 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.
La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

en milliers d'euros	USD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	AUD/EUR +5%
Créances	911	264	300
Dettes	94	-81	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215	132	-18
Effet en résultat	1 220	315	355

7.9 Gestion des risques financiers

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers, qui concerne essentiellement le Groupe MANITOU, est sous la responsabilité de la Direction Financière de MANITOU BF et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du Groupe MANITOU sont gérées par sa Direction Financières dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion du Groupe Manitou.

NOTE 8 - STOCKS

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2009	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Matières premières	88 529	38	-2 531	1 296	87 332
Encours de fabrication	15 833		4 939	249	21 021
Produits finis	79 602	-162	-6 709	2 939	75 670
Marchandises	72 517	997	-13 836	2 564	62 242
TOTAL	**256 481**	**872**	**-18 137**	**7 049**	**246 265**

Provision

en milliers d'euros	31.12.2009	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Matières premières	8 579	-2 416	3 248	318	9 729
Encours de fabrication			162	0	162
Produits finis	3 829	1 079	-3 870	26	1 064
Marchandises	13 377	1 337	-4 487	107	10 335
TOTAL	**25 785**	**0**	**-4 947**	**452**	**21 290**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2009	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Matières premières	79 950	2 454	-5 779	978	77 603
Encours de fabrication	15 833	0	4 777	249	20 859
Produits finis	75 773	-1 241	-2 839	2 913	74 606
Marchandises	59 140	-341	-9 349	2 457	51 907
TOTAL	**230 696**	**872**	**-13 190**	**6 597**	**224 975**

NOTE 9 - CLIENTS

en milliers d'euros		31.12.2009	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
COURANT						
Clients - brut	(Note 11)	173 718	46	25 019	6 546	205 329
Clients - dépréciation	(Note 11)	13 456		1 303	804	15 563
Clients - net		160 262	46	23 716	5 742	189 766
NON-COURANT						
Clients - brut				3 524		3 524
Clients - dépréciation						0,000
Clients - net		0		3 524		3 524
TOTAL		**160 262**	**46**	**27 240**	**5 742**	**193 290**

En dehors du marché américain, le Groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, la société GEHL a avec ses distributeurs des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces "floor plans" les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

NOTE 10 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Gehl, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros		31.12.2009	Variation de perimètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Brut						
Créances de location financement	(Note 11)	4 342	0	16	302	**4 660**
Financement des clients finaux	(Note 11)	146 356		-66 371	11 957	**91 941**
Créances de financement des ventes - Brut		**150 698**	**0**	**-66 355**	**12 259**	**96 602**
Dépréciation						
Créances de location financement	(Note 11)			14	0	14
Financement des clients finaux	(Note 11)	25 874		-3 868	2 052	**24 057**
Créances de financement des ventes - Dépréciation		**25 874**	**0**	**-3 855**	**2 052**	**24 071**
Net						
Créances de location financement		4 342	0	2	302	**4 647**
Financement des clients finaux		120 482	0	-62 503	9 905	**67 884**
Créances de financement des ventes - Net		**124 824**	**0**	**-62 500**	**10 207**	**72 531**
Dont						
Part non courante		**61 023**				**18 335**
Part courante		**63 802**				**54 196**

Les financements aux clients finaux concernent principalement la société GEHL et comprennent 49 M€ de créances vendues avec recours limité non décomptabilisées au 31.12.2010.

Au 31.12.2010, un test de valeur a été réalisé sur les créances de financement des ventes. Les critères de dépréciation sont basés sur une revue client par client pour les plus significatifs (la notion de significatif étant définie pour partie en fonction de l'encours et pour partie en fonction des retards de paiements). Par ailleurs, une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de vente avec recours limité est mentionné en note 7.6.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

en milliers d'euros	31.12.2010	1 à 2 ans	3 à 5 ans
Créances de location financement - Net	2 412	1 723	689
Financement des clients finaux - Net	15 923	9 097	6 826
Créances de financement des ventes - part non courante	**18 335**	**10 820**	**7 515**

NOTE 11 - ACTIFS FINANCIERS - ANALYSE DES CREANCES ECHUES ET DEPRECIATION

11.1 Analyse des créances échues et dépréciations liées

31.12.2010

en milliers d'euros	Non échu	Echu <30j	Echu 31 - 90j	Echu 91 - 120j	Echu +120j	TOTAL
Créances clients	162 882	14 057	9 810	3 132	15 448	**205 329**
Dépr. créances clients	2 513	95	364	1 042	11 548	**15 563**
Créances clients - Net	**160 369**	**13 962**	**9 446**	**2 089**	**3 900**	**189 766**
Créances de financement des clients finaux	36 398	9 074	6 107	1 187	15 910	**68 677**
Dépr. Créances de financement clients finaux	748	1 259	284	284	14 141	**16 716**
Créances de financement des clients finaux- Net	**35 650**	**7 815**	**5 824**	**903**	**1 770**	**51 961**
Créances de location financement	2 235					**2 235**
Dépr. créances location financement						**0**
Créances de location financement- Net	**2 235**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 235**
TOTAL	**198 254**	**21 777**	**15 269**	**2 992**	**5 669**	**243 961**

11.1 Mouvements des dépréciations sur actifs financiers

		31.12.2009	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclass/autres	Ecart de conv.	31.12.2010
Dépr. créances clients		13 456	4 931	-3 374	-254		804	15 563
Dépr. Créances de financement clients finaux		25 874	4 372	-8 240			2 052	24 057
Dont	Courants	25 874						16 716
	Non courants							7 341
Dépr. créances location financement		0	14					14

NOTE 12 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	#REF !	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Créances fiscales et sociales	6 199	1	7 244	16	**13 460**
Autres créances	3 784	-100	2 215	66	**5 965**
Avances et acomptes sur commandes	1 217		-132	24	**1 109**
Charges constatées d'avance	3 477	119	2 290	91	**5 977**
TOTAL	**14 677**	**20**	**11 617**	**197**	**26 511**

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

13.1 Capital social

Le capital social est composé de 401.000 actions de même catégorie d'un nominal de 20 eurox.

13.2 Proposition de distribution de dividendes

Le Conseil d'administration propose de ne pas distribuer de dividendes en 2010.

13.3 Titres d'auto-contrôle détenus par la société MANITOU BF

en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2009	% du capital	Réalisations au 31.12.2010	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	704 000		462 500	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)				
Ventes d'actions			-151 500	
Levées d'options d'achat				
Réduction de capital par annulation d'actions détenues en auto-contrôle (Assemblée Générale Mixte du 04.06.2009)	-241 500			
Détention à la clôture (plan d'actions)	**462 500**	1,22%	**311 000**	0,82%
Couverture des options d'achats	0		0	
Contrat de liquidité	40 160		31 624	
Somme des titres en auto-contrôle	**502 660**	1,33%	**342 624**	0,91%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

13.4 Options d'achat d'actions par certains salariés dans le Groupe Manitou

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte de Manitou BF du 17.12.2009, un plan de stock options a été octroyé le 19 mai 2010.

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15 aux états financiers, ce plan d'attribution d'options a été valorisé à sa juste valeur à la date d'attribution.
Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits de ce nouveau
plan sont les suivants :
- durée d'acquisition de 4 ans à partir de la date d'octroi des actions (acquisition par quart);
- condition de présence ;
- conditions internes : si le taux de rendement de l'action ou le taux de dividende est inférieur à 3% à chaque date d'anniversaire de la date d'octroi du plan, aucune option de la tranche n'est acquise (condition non appliquée pour le premier quart d'options) ;
- conditions externes : si l'évolution du cours de l'action est inférieure à 5% à chaque date
anniversaire de la date d'octroi, aucune option de la tranche n'est acquise;
- cours à la date d'octroi : 12,44€ ;
- prix d'exercice des options : prix fixé à 13,16 € conforme au règlement du plan ;
- volatilité : volatilité constatée sur une période de 5 ans ;
- dividendes attendus sur une période de 4 ans ;
- taux : taux sans risque défini à la date d'octroi du plan pour une maturité de 1 à 5 ans.

La valorisation initiale du plan à la date d'octroi s'élève à 821 K€. La charge relative à ce plan enregistrée au 31.12.2010 s'élève à 265 K€.

13.4.1 Caractéristiques

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

caractéristiques	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	29 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	8 000
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	17 000
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	51 000
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	38 500
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	38 500
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	54 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	5 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	38 000
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	19 000
Plan du 19.05.2010	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	314 200
Total des options attribuées					**612 200**
Options radiées - actions disponibles			1		13 000
Actions non attribuées					
Total des actions détenues					**311 000**

13.4.2 Evolution du nombre d'options en cours de validité

en unités	Options en circulation au 31.12.2009	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2010
Plan du 14.06.2003	29 000				29 000
Plan du 05.08.2003	8 000				8 000
Plan du 20.09.2004	17 500			-500	17 000
Plan du 13.12.2004	52 500			-1 500	51 000
Plan du 05.09.2005	40 000			-1 500	38 500
Plan du 19.12.2005	40 000			-1 500	38 500
Plan du 10.07.2006	58 000			-4 000	54 000
Plan du 21.08.2006	5 000				5 000
Plan du 26.04.2007	41 000			-3 000	38 000
Plan du 10.10.2007	20 000			-1 000	19 000
Plan du 19.05.2010		314 200			314 200
Total	311 000	0	0	-13 000	612 200
Prix moyen pondéré pour la période					

13.4.3 Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2010 à leur juste valeur à la date d'attribution.

en milliers d'euros	Plans 2010	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	821	916	706	801	793	767	4 804
Charge de l'exercice 2010	265	229	93				587

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

> prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre MANITOU précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
> volatilité : volatilité historique du titre MANITOU sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
> taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan;
> durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
> taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans;
> durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

NOTE 14 - PROVISIONS

14.1 Détail des provisions

	31.12.2010	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	15 903	13 124	2 779
Provisions pour risques divers	11 727	5 504	6 223
	27 630	18 628	9 002
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	23 639	1 423	22 216
TOTAL	**51 270**	**20 051**	**31 219**

	31.12.2009	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	19 816	13 417	6 399
Provisions pour risques divers	15 507	9 108	6 399
	35 323	22 525	12 798
Provisions pour avantages au personnel (Note 15)	28 321	5 585	22 736
TOTAL	**63 644**	**28 110**	**35 534**

14.2 Mouvement des provisions - Hors avantages au personnel

en milliers d'euros	31.12.2009	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement/ Var. de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2010
Provisions pour garantie	19 816	10 453	12 796	1 306	-577	314	15 903
Provisions pour risques divers	15 507	4 702	7 936	1 485	213	727	11 727
	35 323	15 154	20 733	2 792	-364	1 041	**27 630**

Garantie

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Risques divers

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

NOTE 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL

15.1 Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :
- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etat-Unis
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.
La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

15.2 Évaluation

15.2.1 Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2010			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,04%
Evolution des retraites	n/a	3,35%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,25%	5,50%	5,25%	5,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,00%	5,84%	n/a	6,56%

	31.12.2009			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,00%
Evolution des retraites	n/a	3,45%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,30%	5,90%	5,30%	5,60%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,47%	n/a	6,59%

Une évolution de +0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC):

en milliers d'euros	DBO	SC
France	697	55
Royaume-Uni	881	
Autre europe	52	
Etats-unis	2517	15
Total	**4147**	**70**

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie..

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 5,3 % au 31.12.2010. Une variation de 1% de l'inflation médicale aurait un impact de 102K€ sur la dette actuarielle (DBO) et de 27K€ sur le coût d'un année supplémentaire (SC) :

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2008 se situent entre 39 et 50% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

15.2.2 Composition des actifs de couverture (en %)

Au 31.12.2010, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2010			
	France	Royaume-Uni	Etats- Unis - hors Gehl	Etats-Unis - Gehl
Actions	15%	63%	73%	75%
Obligations	5%	12%	12%	13%
Immobilier	80%	25%	3%	0%
Autres	0%	0%	12%	12%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

	31.12.2009			
	France	Royaume-Uni	Etats- Unis - hors Gehl	Etats-Unis - Gehl
Actions	15%	63%	49%	80%
Obligations	80%	37%	16%	16%
Immobilier	5%			
Autres	0%	0%	35%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

15.2.3 Réconciliation des postes de bilan

	31.12.2010					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	9 115	569	8 712	945	48 149	67 490
Juste valeur des actifs financiers	6 416		8 698		26 817	41 931
Coût des services passés	2 065					2 065
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(634)	(569)	(14)	(945)	(21 332)	(23 494)
				Dont :	Provision	(23 639)
					Actif	145

	31.12.2009					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	7 008	513	7 687	896	46 577	62 680
Juste valeur des actifs financiers	6 349		7 201		20 874	34 424
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(659)	(513)	(486)	(896)	(25 703)	(28 257)
				Dont :	Provision	(28 321)
					Actif	64

15.2.4 Evolution des engagements et des actifs de couverture sur l'exercice

en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	31.12.2010 Total
Engagement					
Début de période	7 521	7 687	896	46 577	62 680
Coût des services	2 622	-64	25	260	2 843
Coût de l'actualisation	397	465	35	2 606	3 503
Prestations payées	-37	-139	-77	-3 195	-3 448
Liquidation/réduction	-258			-4 703	-4 961
Entrée de périmètre	0				0
Pertes (Gains) actuariels	-511	521	66	2 948	3 024
Correction taux de change		242		3 656	3 898
Fin de période	9 734	8 712	945	48 149	67 539
Actifs de couverture					
Début de période	6 349	7 201	0	20 874	34 424
Cotisations de l'employeur	40	583		8 845	9 468
Prestations payées		-139		-3 195	-3 334
Rendement réel du fonds	201	829		3 398	4 428
Entrée de périmètre	0				0
Liquidation				-4 703	-4 703
Correction taux de change	0	224		1 598	1 822
Fin de période	6 590	8 698	0	26 817	42 106
Réconciliation de la provision					
Début de période	-1 172	-486	-896	-25 703	-28 257
Charge de l'année	-697	23	-60	-1 354	-2 088
Cotisation employeur	13	583		8 548	9 144
Prestations payées	37		77	297	411
SORIE	470	-117	-66	-1 034	-747
Entrée de périmètre					0
Correction taux de change		-17		-2 086	-2 103
Fin de période	-1 350	-14	-945	-21 332	-23 640

en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	31.12.2009 Total
Engagement					
Début de période	8 754	7 024	965	48 796	65 539
Coût des services	306	407		566	1 279
Coût de l'actualisation	434		38	2 714	3 186
Prestations payées	-201	-1 207	-89	-2 871	-4 367
Liquidation/réduction	-1 581	211		-2 663	-4 033
Entrée de périmètre	0				0
Pertes (Gains) actuariels	-190	742	-18	1 674	2 208
Correction taux de change		509		-1 639	-1 129
Fin de période	7 522	7 687	896	46 577	62 682
Actifs de couverture					
Début de période	6 449	5 991		19 467	31 907
Cotisations de l'employeur	26	845		1 896	2 767
Prestations payées	-175	-1 207		-4 195	-5 576
Rendement réel du fonds	48	1 135		4 435	5 618
Entrée de périmètre	0				0
Correction taux de change	0	436		-729	-293
Fin de période	6 348	7 201	0	20 874	34 423
Réconciliation de la provision					
Début de période	-2 305	-1 033	-965	-29 329	-33 632
Charge de l'année	909	-251	-38	879	1 498
Cotisation employeur	26	845		467	1 338
Prestations payées	27		89	105	221
SORIE	107	26	18	1 266	1 416
Entrée de périmètre					0
Correction taux de change		-73		910	837
Fin de période	-1 236	-486	-896	-25 703	-28 321

Les principales évolutions intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes.

Etats-Unis:
Modification de régime à fin 2010 relative à la réforme santé. Les droits ont été majorés, impactant à la hausse l'engagement de 36k$ (environ +2%). L'impact constitue un coût des services passés et est amorti en charge sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés. L'amortissement annuel relatif à cette modification de droit est ainsi évalué à 3 k$ et débute à partir de l'exercice 2011. Par ailleurs, concernant le régime de retraite chapeau, les droits de pension de 3 bénéficiaires ont été liquidés à fin 2010 pour un montant global de 6.2 m$. Cette liquidation est sans impact sur le résultat.

France:
En août 2010, la convention collective de la métallurgie a été modifiée concernant les droits d'indemnité de départ en retraite (majoration des droits). Le Groupe Manitou a intégré dans l'évaluation de ses engagements cette évolution obligatoire ce qui a généré une hausse de l'engagement IDR d'environ 32%. L'impact constitue un coût des services passés et est amorti en charge sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés. L'amortissement annuel relatif à cette modification de droit est ainsi évalué à 98 k€.

15.2.5 Ventilation de la charge de la période

					31.12.2010
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					0
Coût des services rendus	516	-64		232	684
Coûts de l'actualisation	397	465	60	2 607	3 529
Rendement attendu des actifs	-262	-424		-1 485	-2 171
Amortissement des pertes et gains actuariels	19				19
Coût des services passés	42				42
Réduction	-258				-258
Charge nette	454	-23	60	1 354	1 845

					31.12.2009
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					0
Coût des services rendus	468			566	1 034
Coûts de l'actualisation	434	407	38	2 714	3 593
Rendement attendu des actifs	-290	-367		-1 495	-2 152
Amortissement des pertes et gains actuariels					0
Coût des services passés					0
Réduction	-1 580	211		-2 663	-4 032
Charge nette	-968	251	38	-879	-1 557

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2009	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2010
Fournisseurs et comptes rattachés	**81 461**	**-45**	**62 679**	**454**	**144 550**
Dettes fiscales et sociales	24 976	288	14 784	183	40 232
Autres dettes d'exploitation	17 129	-525	-262	690	17 032
Produits constatés d'avance	5 751	294	-3 411	425	3 058
Autres dettes	**47 856**	**57**	**11 111**	**1 298**	**60 322**
TOTAL PASSIFS COURANTS	**129 317**	**12**	**73 790**	**1 752**	**204 871**

NOTE 17 - IMPÔTS

17.1 Variation des postes de bilan

en milliers d'euros	31.12.2009	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres (1)	31.12.2010
Impôts courants						
Actifs	32 923					26 839
Passifs	4 225					6 826
Total	28 698	-7 011	-2 430	765	-8	20 013
Impôts différés						
Actifs	5 826					5 966
Passifs	15 640					15 069
Total	-9 814	-36		216	531	-9 103

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Impôts sur annulation/cession des titres d'auto-contrôle	975	1 502
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	87	-515
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	-476	-12
Autres	-63	164
TOTAL	**523**	**1 139**

17.2 Impôts enregistrés en compte de résultat

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	7 408	-27 489
Impôts différés de la période	-1 579	-7 733
Changement de taux d'impôts différés	-12	823
Pertes de valeur (+) et activation de déficits non reconnus (-)	1 586	1 198
Total d'impôts différés	-5	-5 712
TOTAL	**7 403**	**-33 201**

- La charge d'**impôts courants** correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

- La charge d'**impôts différés** est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

17.3 Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	-10 571	-161 829
Taux d'impôt légal en France	33,33%	33,33%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	-3 523	-53 938
Incidfence d'écart de taux avec Manitou BF	-117	-1 796
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	2	1 595
Autres impôts	1 473	505
Dépréciation d'actifs		817
Différences permanentes	739	627
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)		
Pertes reportables non activées	8 305	17 246
Différences de taux à l'étranger et autres	524	1 743
Total - Impôts sur le résultat	**7 403**	**-33 201**

17.4 Bases d'impôts différés

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros - Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2010	Impôts différés au 31.12.2010	Différences temporelles au 31.12.2009	Impôts différés au 31.12.2009
Immobilisations incorporelles	-426	-146	-702	-241
Immobilisations corporelles	-36 255	-12 188	-33 655	-11 284
Locations financement	-12 032	-3 824	-9 642	-3 036
Participation			0	
Engagements envers le personnel	27 913	9 756	27 866	9 748
Provisions	12 095	4 055	7 263	2 554
Stocks & créances	9 799	3 065	4 224	1 327
Autres créances & dettes	-1 467	-585	-1 001	-460
Divers	-4 971	-1 657	-3 072	-1 209
Sous- total	-5 343	-1 525	-8 719	-2 601
Crédits d'impôts		474		
Déficits fiscaux reportables		14 458		5 537
Actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine		-22 510		-12 750
TOTAL		**-9 103**		**-9 814**

Les pertes reportables des entités fiscales ayant encouru des pertes en 2009 et 2010 n'ont pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif.

Les actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine concernent pour l'essentiel GEHL pour laquelle la recouvrabilité a été limitée au montant des différences temporelles taxables sur lesquelles les reports déficitaires pourront s'imputer.

NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires par nature

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Ventes de biens	829 908	678 148
Ventes de services	22 419	20 647
TOTAL	**852 327**	**698 795**

Chiffre d'affaire par division et par zone géographique (périmètre courant)

en milliers d'euros	France	Europe	Amériques	Autres régions	31.12.2010 Total
Machines agricoles	10 287	3 731			**14 018**
RTH	183 679	301 522	29 609	71 639	**586 450**
IMH	87 544	24 496	3 824	7 925	**123 789**
CE	933	34 498	80 186	12 452	**128 070**
TOTAL	**282 443**	**364 248**	**113 620**	**92 016**	**852 327**

en milliers d'euros	France	Europe	Amériques	Autres régions	31.12.2009 Total
Machines agricoles	14 684				**14 684**
RTH	163 450	250 027	22 685	49 059	**485 221**
IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	**123 789**
CE	758	23 018	44 768	6 557	**75 101**
TOTAL	**257 375**	**300 469**	**72 122**	**68 829**	**698 795**

NOTE 19 - CHARGES DE RESTRUCTURATION

en milliers d'euros	2010	2009
Coûts de personnel liés aux restructurations	1 022	11 167
Autres charges externes liées aux restructurations	825	969
Dotation provision pour charge de restructuration	1 807	2 820
Reprise de provision pour charges de restructuration	-1 454	-1 596
Total	**2 200**	**13 360**

Les coûts de restructuration enregistrés en 2010 concernent pour l'essentiel le transfert de l'activité magasinage de la société MLM proche de Paris (95) sur le site de Beaupréau (49). L'opération annoncée en avril 2010 devrait être finalisée au cours du second semestre 2011.

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIES				RSM SECOVEC & Membres du réseau RSM Internat.				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
en milliers d'euros	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit														
- Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	8	6	1%	1%	8	6	3%	3%			0%	0%	16	12
- filiales intégrées globalement	678	497	96%	99%	292	222	97%	97%	85	267	93%	89%	1055	986
- Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur			0%	0%			0%	0%					0	0
- filiales intégrées globalement	19	0	3%	0%		0	0%	0%	6	31	7%	11%	25	32
Sous-total	**705**	**503,28**	100%	100%	**300**	**228**	100%	100%	**91**	**298**	100%	100%	**1096**	**1030**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													0	0
Total	**705**	**503,28**			**300**	**228**			**91**	**298**			**1096**	**1030**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 21 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	Produits		Charges		Net	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cession d'actifs	709	1 399	698	1 723	11	-324
Gains et pertes de change	5 239	8 642	5 192	7 426	48	1 216
Autres	24 237	12 458	38 583	15 115	-14 346	-2 657
Total	**30 185**	**22 499**	**44 473**	**24 264**	**-14 287**	**-1 765**

NOTE 22 - CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	2010	2009
Salaires, primes et commissions	95 376	90 461
Intéressement et participation	4 236	176
Charges sociales et autres	36 068	30 271
Total	**135 680**	**120 908**

NOTE 23 - RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	2010	2009
Revenus de placements	213	1 375
Autres produits financiers	11 259	16 819
Swaps de taux d'intérêt	566	2 085
Total Produits	**12 038**	**20 279**
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	15 738	23 502
Achat d'options de change à terme (acquisition de Gehl)		0
Swaps de taux d'intérêt	4 039	9 627
Autres charges financières	3 219	2 742
Total Charges	**22 996**	**35 871**

NOTE 24 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 10 344 K€ contre 11 394 K€ en 2009.

NOTE 25 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Avals, cautions, nantissements (1)	12 334	43 872
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	27 963	7 486
Engagements de reprises de matériels (2)	38 612	44 503

(1) La mise en place du contrat de financement sur Gehl en 2009 était assortie d'une garantie sur les comptes clients et les stocks (37 M€ au 31.12.2009). Ce contrat a pris fin au second semestre 2010

La mise en place du financement de Gehl par tirage de ligne chez Manitou BF est assortie d'une garantie sur les comptes clients (7,5 M€ au 31.12.2010)

(2) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande des dits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 26 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe MANITOU est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion du Groupe MANITOU.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2010 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2010, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 170 681 heures au 31.12.2010.

NOTE 28 - EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE

	2010	2009
SFERT	2	2
LUCAS G	135	144
Manitou BF SA	1 282	1 198
Compagnie Française de Manutention	126	118
Cie Industrielle de Matériels de Manutention	61	63
MLM	70	81
Aumont-BSBH	72	73
BTMi		48
France	**1 748**	**1 727**
Manitou UK Ltd.	40	39
Manitou Costruzioni Industriali Srl.	235	241
OMCI Attachments Srl.	10	10
Manitou Benelux SA	19	21
DLS	7	10
Manitou Portugal SA	50	50
EPL Centro	9	9
Manitou Deutschland GmbH	19	21
Gehl Europe	27	34
Manitou Manutencion Espana SL	7	8
Manitou Vostok	15	12
Manitou Polska	9	8
Europe	**447**	**463**
Gehl Inc.	491	416
Manitou North America Inc.	65	67
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	3	4
Amériques	**559**	**487**
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	47	39
Manitou Australia PTY Ltd.	8	9
Manitou Asia PTE Ltd.	28	26
Manitou Hangzhou Machinery Handling	78	38
Reste du monde	**161**	**112**
TOTAL Groupe	**2 915**	**2 789**

NOTE 29 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

29.1 Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de mise en équivalence

en milliers d'euros	2010		2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Toyota industrial Equipment SA	145	7 254	128	12 227
Manitou Finance France SAS	388	1	524	128
Manitou Finance Ltd	349	46 039	475	48 732
Algomat	0	2 652	11	2 888
Actis location	19	190	114	190
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd			2 729	187

29.2 Opérations avec les filiales

en milliers d'euros	2010			2009		
	Charges	Produits	Vente Titres	Charges	Produits	Vente Titres
MANITOU BF	Néant	Néant	Néant		50	936
LUCAS G		86			35	

29.3 Opérations avec les personnes physiques

en milliers d'euros	2010			2009		
	Intérêts 2010	Solde au 31 décembre 2010		Intérêts 2009	Solde au 31 décembre 2009	
Comptes-courants d'associés :						
Monsieur Marcel BRAUD	1	9		1	9	
Madame Jacqueline HIMSWORTH	1	43		2	48	

29.4 Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

en milliers d'euros	2010						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	104	148		aucune attribution			21

en milliers d'euros	2009						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	459	132	1 034	aucune attribution	0	0	449

NOTE 30 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

30.1 Réorganisation du contrôle familial de Manitou

Les conseils d'administration de Manitou et de sa holding SFERT ont arrêté le 30.03.2011 les termes du projet de traité de fusion absorption de la SFERT par Manitou. Les conseils d'administration ont retenu une parité définitive de 45,83 actions Manitou pour une action SFERT, qui a été appréciée comme équitable dans les conclusions du rapport de Ricol Lasteyrie, expert indépendant mandaté dans le cadre de la fusion.

Ces opérations renforceront Manitou, en confirmant la pérennité du contrôle familial d'une part et en lui apportant 46 millions d'euros d'actifs qui figurent au bilan de la SFERT d'autre part. Elles contribueront par ailleurs à stabiliser l'actionnariat familial en simplifiant les structures de contrôle et en facilitant la transmission aux générations suivantes.

Au terme des opérations, qui se dérouleront au cours du premier semestre 2011 et sous réserve de l'approbation de ce traité de fusion par les Assemblées Générale de Manitou et de la SFERT:

- Les actionnaires familiaux confirmeront agir de concert et détiendront 65,07 de Manitou (contre 63,23% antérieurement).

- D'une durée prévue de 6 ans à compter de la fusion-absorption par Manitou de la SFERT, le pacte familial prévoira notamment un engagement de conservation par les actionnaires familiaux d'un nombre d'actions égal à 40% des actions de Manitou existantes à l'issue de la fusion et une gouvernance de Manitou restant inchangée.

- Au terme des opérations, l'actif net apporté par la SFERT à Manitou sera de 46,2 M€, se décomposant en 36,3 M€ de liquidités, 8,9 M€ relatifs à Lucas G (société spécialisée dans les matériels d'élevage), et 1 million d'euros d'actifs et passifs circulants divers.

Le projet prévoit une ratification de l'ensemble des conditions de l'opération par des Assemblées Générales Extraordinaires à convoquer au premier semestre 2011.

30.2 Acquisition de SAVIM

Le 22.03.2011, Manitou a acquit 75% de SAVIM (Société Audoise de Véhicules Industriels et de Manutention), son concessionnaire du sud de la France (départements 11, 34 et 66) dans un souci de pérennisation de sa présence sur le secteur. Cette opération ne remet pas en question la stratégie du groupe de distribuer avec des concessionnaires indépendants et s'inscrit dans une phase transitoire dont l'issue est programmée le 31 décembre 2012, avec une phase intermédiaire de répartition du capital à hauteur des deux tiers pour Manitou et d'un tiers pour l'actionnaire minoritaire.

30.3 Fusion des entités GEHL et Manitou North America

Dans un souci de rationalisation des ses opérations nord américaine, le groupe a procédé fin mars 2011 à la fusion des entités GEHL et Manitou North America. Ce nouvel ensemble a été renommé Manitou Americas et commercialise l'ensemble des produits des marques Gehl, Manitou, Mustang et Edge.

30.4 Poursuite de la réorganisation industrielle et sociale en France

Dans le cadre du projet, le groupe a procédé à la fusion de Manitou BF et de Aumont BSBH le 31 janvier 2011 et devrait procéder à la fusion des sociéts CIMM et MLM avec Manitou BF avant la fin de l'exercice 2011.

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
BP 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318, rue Georges Clémenceau
44150 ANCENIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n° 30.1 « Réorganisation du contrôle familial de Manitou » de l'annexe concernant le projet de fusion-absorption de la société SFERT par la société MANITOU BF.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe SFERT a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.2 de l'annexe).

  Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Principes comptables

- Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel PICAUD	Anne BLANCHE

SOCIETE FINANCIERE, ETUDES REALISATIONS & TECHNIQUES

S. A. au capital de 8 020 000 €
Siège social : ANCENIS (44150)
318, rue Georges Clémenceau
317 614 345 RCS NANTES
SIRET 317 614 345 00013
APE 652 E

RAPPORT ANNUEL 2009

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au	31-déc.-09	Exercice au	31-déc.-08
	Charges	Produits	Charges	Produits
Ventes :				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services		88 650		70 750
CHIFFRE D'AFFAIRES		**88 650**		**70 750**
Production stockée				
Production immobilisée				
TOTAL VENTES ET PRODUCTION		**88 650**		**70 750**
Achats :				
Achats de marchandises				
Variation stock de marchandises				
Achats matières et autres appros.				
Variation stock matières				
Autres achats et charges externes	136 439		105 144	
CONSOMMATION EN PROV. TIERS	**136 439**		**105 144**	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE		**-47 789**		**-34 394**
Subventions d'exploitation				
Impôts et taxes et assimilés	55 642		58 738	
Charges de personnel	341 165		376 756	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		**-444 596**		**-469 888**
Reprises provisions et transferts de charges		0		0
Autres produits		0		0
Dotations aux amortissements et provisions :				
. Amortissements immobilisations	2 778		1 109	
. Provisions actif circulant				
. Provisions pour risques et charges	0		1 804	
Autres charges	21 071		21 728	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-468 445**		**-494 529**

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au 31-déc.-09		Exercice au 31-déc.-08	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits financiers :				
Autres valeurs mobilières actif immobilisé		202 300		17 612 144
Autres intérêts		1 007 083		1 364 103
Reprise provisions et transferts de charges		398 367		0
Charges financières :				
Intérêts et charges	2 627		429 811	
Dotations aux provisions	0		3 432 157	
RESULTAT FINANCIER		**1 605 123**		**15 114 279**
RESULTAT COURANT AVANT IS		**1 136 678**		**14 619 750**
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion		0		0
Sur opérations en capital		942 658		0
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	0		16 620	
Sur opérations en capital	121 385		0	
Dotations aux amortissements et provisions	22 160			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**799 113**		**-16 620**
Intéressement des salariés				
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	544 234		0	1 317 518
Total des produits		**2 639 058**		**20 364 515**
Total des charges	**1 247 501**		**4 443 867**	
RESULTAT NET		**1 391 557**		**15 920 648**

BILAN

en €

ACTIF	Exercice au 31-déc.-09 Montant Brut	Amortissements ou provisions	31-déc.-09 Montant Net	31-déc.-08 Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	546 092	0	546 092	0
Constructions	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	3 329	2 953	376	1 485
Matériel de transport	0	0	0	8 900
Immobilisations corporelles en cours	3 413 880	0	3 413 880	77 575
Av et acomptes sur commandes d'immobilisations	0	0	0	65 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence	148 043 406		148 043 406	208 620 260
Autres immobilisations financières	436		436	436
TOTAL I	**152 007 143**	**2 953**	**152 004 190**	**208 773 656**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Clients et comptes rattachés	0		0	29 601
Autres créances d'exploitation	410 755		410 755	2 129 660
CREANCES DIVERSES	938 925		938 925	527 701
DISPONIBILITES	59 645 677	3 453 389	56 192 288	67 966 158
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0		0	0
TOTAL II	**60 995 357**	**3 453 389**	**57 541 968**	**70 653 120**
ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF				
TOTAL GENERAL	**213 002 500**	**3 456 342**	**209 546 158**	**279 426 776**

BILAN

en €

PASSIF	31-déc.-09 Montant Net	31-déc.-08 Montant Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	8 020 000	8 020 000
Ecart d'équivalence	127 354 000	187 816 700
RESERVES		
. Réserve légale	802 000	802 000
. Réserve IFRS	0	0
. Autres réserves	70 525 406	62 000 000
. Report à nouveau	0	4 634 759
Amortissements dérogatoires	38 780	16 620
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 391 557	15 920 648
TOTAL I	**208 131 743**	**279 210 727**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provision pour impôts différés		
Provisions pour pertes et charges	70 818	70 818
TOTAL II	**70 818**	**70 818**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes établissements crédit	0	0
Dettes financières diverses	57 033	53 468
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	667 379	7 500
Dettes fiscales et sociales	51 630	69 617
Autres dettes d'exploitation	23 321	14 646
DETTES DIVERSES		
Dettes fiscales IS	544 234	0
Autres dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL III	**1 343 597**	**145 231**
ECARTS DE CONVERSION DE PASSIF		
TOTAL GENERAL	**209 546 158**	**279 426 776**
	0	0

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 2009

(en €)

BENEFICE COMPTABLE				1 391 556,78
A DEDUIRE				
. Revenus des titres de participation			192 185,00	
- Brut	202 300,00	202 300,00		
- Total	202 300,00			
- Quote-part de frais 5 %		10 115,00		
Pour information :montant des charges 2009		*1 246 168,23*		
. Plus-value sur cession titres de participation			822 103,41	
A REINTEGRER				
. Plus-value latente sur OPCVM				711 200,00
. Impôt sur les bénéfices 33,33 %				544 234,00
TOTAL			1 014 288,41	2 646 990,78
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE				
Bénéfice				1 632 702,37
ou				
Déficit				
Impôt sur les bénéfices		**33,33%**	**544 234,12**	

ANNEXE

AU BILAN AVANT REPARTITION, DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009, DONT LE TOTAL EST DE 209.546.158 €,

ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE, PRESENTE SOUS FORME DE LISTE, DONT LE TOTAL DES PRODUITS EST DE 2 639.058 € ET LE TOTAL DES CHARGES EST DE 1 247.501 €, ET DEGAGEANT UN BENEFICE NET DE 1.391.557 €.

LES NOTES OU TABLEAUX N° I A IV CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DES COMPTES ANNUELS

LA DUREE DE L'EXERCICE EST DE 12 MOIS. LES ETATS PRESENTES SONT ETABLIS EN EUROS.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83 - 1020 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 début, 24 - 1°, 24 - 2° et 24 - 3°).

ANNEXE - ELEMENT 1

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* Continuité de l'exploitation,

* Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

* Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le matériel de bureau et d'informatique sont amortis sur une durée de 3 ans, soit au taux de 33,33 %.

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans, soit au taux de 25 %

Le total des actions MANITOU détenues au 31 décembre 2009, inchangé depuis le 31 décembre 2008, s'élève à 15.801.756 et le prix unitaire moyen au 31 décembre 2009 ressort à 0,82 €.

Il est précisé que le cours de l'action à la date de clôture est de 10,38 €.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Pour la première fois en 2007 l'engagement de retraite avait fait l'objet de constitution d'une provision. Il n'a pas été constitué de dotation complémentaire au titre de l'exercice 2009 et le montant total de la provision à la clôture est de 70.818 euros.

TITRES DE PARTICIPATION - METHODE DE VALORISATION :

Au mois de juillet 2009, la société SFERT a cédé à la société MANITOU BF pour 296.470 € les 2.300 actions qu'elle détenait au capital de la société B.T.M.I. La plus-value dégagée à l'occasion de cette opération s'élève à 273.470 €.

Au mois de juillet 2009, la société SFERT a cédé à la société MANITOU BF pour 639.788 € les 2.475 actions qu'elle détenait au capital de la société C.I.M.M.. La plus-value dégagée à l'occasion de cette opération s'élève à 548.634 €.

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre comptes sociaux et comptes consolidés, il a été décidé, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et l'article 11 du décret du 17 janvier 1986, d'opter pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive, en fonction de la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent, déterminée d'après les règles de consolidation.

Cette méthode de valorisation entraîne une augmentation du poste "titres de participation", et des capitaux propres (ligne "écart d'équivalence"). L'incidence globale, analysée ci-après, s'élève à 127.354.000 €.

Il doit être précisé que le Groupe MANITOU a adopté les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés 2009. La valeur d'équivalence retenue dans les comptes de la SFERT est donc basée sur ces normes.

En dépit de l'ensemble de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles. Pour ce faire, il a mis en œuvre le plan « PERFORMANCE 2011 » qui intègre des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

GROUPE S.F.E.R.T. * MISE EN EQUIVALENCE AU 31.12.2009

(en €)

	A l'ouverture de l'exercice 2009				A la clôture de l'exercice 2009			
SOCIETE	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**
MANITOU BF	41,79%	12 893 493,54	200 615 493,54	187 722 000,00	42,06%	12 893 493,54	142 025 493,54	129 132 000,00
C.I.M.M.	11,00%	91 154,09	661 654,09	570 500,00				
B.T.M.I.	10,00%	23 000,00	300 300,00	277 300,00				
LUCAS G	100,00%	7 795 912,96	7 042 812,96	-753 100,00	100,00%	7 795 912,96	6 017 912,96	-1 778 000,00
TOTAL		20 803 560,59	208 620 260,59	187 816 700,00		20 689 406,50	148 043 406,50	127 354 000,00

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE - ELEMENT 1

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

(en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Variations (Dont écarts d'équivalence)	Valeur brute à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Terrains et aménagements		546 092	546 092
* Constructions			0
* Matériel de bureau et informatique	3 329		3 329
* Matériel de transport	8 900	-8 900	0
* Immobilisations corporelles en cours	77 575	3 336 305	3 413 880
* Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations	65 000	-65 000	0
* FINANCIERES			
* PARTICIPATIONS :			
* MANITOU BF	200 615 493	-58 590 000	142 025 493
* CIMM	661 654	-661 654	0
* BTMI	300 300	-300 300	0
* LUCAS G	7 042 813	-1 024 900	6 017 913
* AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :			
* Dépôts et cautionnements	436		436
	208 775 500	-56 768 357	152 007 143

(en €)

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Variations	Valeur à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Terrains et aménagements			0
* Constructions			0
* Matériel de bureau et informatique	1 844	1 109	2 953
* Matériel de transport			0
	1 844	1 109	2 953

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7°)

1 - CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* ACTIF IMMOBILISE			
* Autres immobilisations financières	0		
* ACTIF CIRCULANT			
* Clients et comptes rattachés	0		
* Groupe et Associés	938 925	938 925	
* Débiteurs divers	1 034	1 034	
* Etat, demande de remboursement de TVA	303 785	303 785	
* Etat, TVA récupérée sur immobilisations	105 936	105 936	
* Etat, impôt sur les bénéfices	0		
TOTAL	**1 349 680**	**1 349 680**	**0**

2 - DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* Emprunts et dettes établissements de crédit	0		
* Emprunts et dettes financières divers	57 033	57 033	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	667 379	667 379	
* Dettes sociales	47 833	47 833	
* Etat, impôt sur les bénéfices	544 234	544 234	
* Autres impôts et taxes	3 797	3 797	
* Autres charges à payer	23 321	23 321	
* Autres créditeurs	0		
TOTAL	**1 343 597**	**1 343 597**	**0**

TITRES DE PLACEMENTS

DESIGNATION	Valeur d'inventaire	Intérêts courus à recevoir	Plus/Moins-values latentes	Dont : plus/moins-values 2009	Dépréciations	Reprise provisions en 2009
- FCP B*CAPITAL	11 055 708		-1 805 031		1 805 031	232 827
- Actions de sociétés	2 209 948		-1 648 358		1 648 358	165 540
- OPCVM Société Générale	7 479 252					
- OPCVM Crédit Mutuel	22 405 338					
- FCP Crédit Mutuel	4 000 000		711 200	711 200		
- C.A.T. Crédit Mutuel	12 000 000	471 741				
TOTAL	**59 150 246**	**471 741**	**-2 742 189**	**711 200**	**3 453 389**	**398 367**

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur cours d'achat. Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » au 31 décembre 2009 et les intérêts ont été comptabilisés en produits financiers à cette date.

Conformément à la règlementation fiscale, les plus-values latentes sur les autres titres de placements qui n'ont pas fait l'objet d'un « acheté-vendu », ont été calculées sur la base des valeurs liquidatives au 31 décembre 2009 et ont été soumises à l'impôt sur les résultats. Les moins-values latentes ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions détenues au 31 décembre 2009 et comptabilisées en titres de placements ont été valorisées au cours de bourse à cette date et la moins-value constatée a fait l'objet d'un ajustement de la provision pour dépréciation constituée en 2008.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 1°

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 10 et 24-15°)

(en €)

Postes du bilan	Montants concernant les entreprises		Montants représentés par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a des liens de participation	
Participations	148 043 406		
Autres immobilisations financières	0		
Autres créances	938 925		
Prestations de services	88 650		
Produits financiers de participation	202 300	0	
Autres produits financiers	35 519		
Charges financières	0		

ANNEXE - ELEMENT 6 - 11°

CHARGES A PAYER
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

(en €)

Montants des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fiscales et sociales	0
Autres dettes d'exploitation	23 321

ANNEXE - ELEMENT 6 - 14°

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en €)

	Capital social	Ecart d'équivalence	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2008	**8 020 000**	**187 816 700**	**802 000**	**62 000 000**	**4 634 759**	**15 920 648**	**16 620**	**279 210 727**
Résultats 2008				8 525 406	7 395 241	-15 920 648		0
Dividendes					-12 030 000			-12 030 000
Ecart d'équivalence 2008		-60 462 700						-60 462 700
Amort. dérogatoires							22 160	22 160
Résultats 2009						1 391 557		1 391 557
Au 31 décembre 2009	**8 020 000**	**127 354 000**	**802 000**	**70 525 406**	**0**	**1 391 557**	**38 780**	**208 131 743**

COMPOSITION DU CAPITAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions composant le capital au début de l'exercice	401 000	20 €
2 - Actions émises pendant l'exercice	0	
3 - Actions composant le capital à la fin de l'exercice	401 000	20 €

ANNEXE - ELEMENT 6 - 17°

VENTILATION DES PRODUITS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21°)

a) Répartition par secteurs d'activité

(en €)

	Montants
* Prestations de service	88 650
* Intérêts de comptes-courants	35 519
* Revenus de filiales	202 300
* Intérêts bancaires	971 564
	1 298 033

b) Répartition par marchés géographiques

(en €)

	Montants
* France	1 298 033
* Etranger	0
	1 298 033

ANNEXE - ELEMENT 6 - 18°

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-20°)

(en €)

	Résultat avant impôt	Impôt
* Résultat courant	1 136 678	551 620
* Résultat exceptionnel	254 879	-7 386
* Résultat comptable	1 391 557	544 234

ANNEXE - ELEMENT 7

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

ACCROISSEMENT

(en €)

	Montant	Accroissement de la dette future d'impôt
* Amortissements dérogatoires	38 780	12 925
* Autres évaluations dérogatoires	0	0
* Accroissement de la dette future d'impôt		12 925

ALLEGEMENT

(en €)

	Montant	Allègement de la dette future d'impôt
* Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	0	0
* Autres	711 200	237 043
* Allègement de la dette future d'impôt		237 043

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS DONNES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9° et 24-16°)

(en €)

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Néant	

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	0	
Ouvriers	0	
TOTAL	**2**	**0**

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)

(en €)

	Capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES			
1 - Filiales (plus de 50 %)			
* LUCAS G	1 000 000	100,00%	
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
* MANITOU BF	37 567 540	42,06%	

III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en €)

	Participation (> à 50 %)	Participation (10 à 50 %)
	LUCAS G	MANITOU BF
Capital social	1 000 000	37 567 540
Réserves	4 364 733	383 833 650
Nombre d'actions composant le capital	23 800	37 567 540
Nombre d'actions détenues	23 800	15 801 756
Quote-part capital détenu	100,00%	42,06%
Valeur d'inventaire titres	7 795 913	12 893 494
Valeur d'équivalence	6 017 913	142 025 494
Garanties fournies	0	0
Compte-courant d'Associé	938 094	831
Chiffre d'affaires 2009	14 684 205	433 075 596
Résultats 2009	-604 068	-99 348 904
Dividendes encaissés	202 300	0

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

N E A N T

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000
b) Nombre d'actions émises	401 000	401 000	401 000	401 000	401 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	6 303	70 750	88 650
b) Bénéfice avant impôts, amort. et provisions	11 756 683	14 799 660	18 261 102	18 055 180	1 562 362
c) Impôt sur les bénéfices	537 300	467 323	787 977	-1 317 158	544 234
d) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	11 219 383	14 332 337	16 983 777	15 920 648	1 391 557
e) Montant des bénéfices distribués	1 704 250	2 205 500	4 010 000	12 030 000	5 012 500
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amort. et prov.	27,98	35,74	43,57	48,31	2,54
b) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	27,98	35,74	42,35	39,70	3,47
c) Dividende versé à chaque action	4,25	5,50	10,00	30,00	12,50
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	3	2	3	3	2
b) Montant de la masse salariale	177 905	184 750	236 895	271 482	246 025
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	63 753	69 108	93 136	105 274	95 140

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318 rue Georges Clémenceau
44150 Ancenis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note de l'annexe intitulée « Titres de participation – méthode de valorisation » expose :

- Les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MANITOU, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.
- Les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe MANITOU ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Orvault et Saint-Herblain, le 8 juin 2010

Les Commissaires aux comptes

RSM Secovec

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

RSM Secoveo
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318 rue Georges Clémenceau
44150 ANCENIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec la société MANITOU BF

Personnes concernées : Madame Jacqueline HIMSWORTH et Monsieur Marcel BRAUD.

Lors de sa réunion du 12 juin 2009, votre Conseil d'administration a autorisé le rachat par la société MANITOU BF des titres CIMM et BTMI détenus par votre société. La cession a été réalisée sur la base de la valeur de la situation nette de ces filiales au 31 décembre 2008. Les montants ainsi payés par la société MANITOU BF sont les suivants :

- Actions CIMM (2 475 actions) : 639 788 euros
- Actions BTMI (2 300 actions) : 296 470 euros

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec Madame Jacqueline HIMSWORTH et Monsieur Marcel BRAUD, administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009

1 - Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie LA MONDIALE pour la mise en place d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies au profit des administrateurs ci-dessus mentionnés.

Modalités

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2001.

La prime versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 3 421 €, montant identique à celui de l'exercice précédent.

2 - Compte courant de Madame HIMSWORTH Jacqueline et de Monsieur BRAUD Marcel, administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009.

Modalités

Les sommes laissées à la disposition de votre société, au cours de l'exercice par vos administrateurs, ont été rémunérées au taux de 4,81 %.

Au 31 décembre 2009, le montant des comptes courants des administrateurs de votre société ainsi que le montant des intérêts pris en charge par votre société se répartissent comme suit :

Administrateurs	Compte courant au 31 décembre 2009 (y inclus les intérêts)	Intérêts
Madame Jacqueline HIMSWORTH	47 548 €	2 175 €
Monsieur Marcel BRAUD	9 485 €	451 €

Orvault et Saint-Herblain, le 8 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec

Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

GROUPE SFERT
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	**30**
Autres éléments du résultat global	**31**
Bilan au 31 décembre 2009	**32**
Variation des capitaux propres consolidés	**34**
Tableau des flux de trésorerie	**35**
Compte de résultat consolidé par divisions	**36**
Périmètre de consolidation du Groupe SFERT	**37**
Annexe aux comptes consolidés	**39**
Rapport des Commissaires aux Comptes	**87**

Etats du résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en milliers d'euros	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	Note 17	698 795	1 293 487
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-53 098	-22 254
Achats consommés		-445 707	-858 768
Charges de personnel	Note 21	-120 908	-133 208
Charges externes		-104 726	-141 951
Impôts et taxes		-8 514	-11 913
Dotations aux amortissements		-36 599	-26 493
Dotations aux provisions		-8 925	-9 735
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	-1 765	7 232
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**-81 447**	96 397
Perte de valeur des actifs	Note 5	-51 429	-51 634
Autres charges opérationnelles non courantes		-13 361	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**-146 237**	44 763
Produits financiers		20 279	5 070
Charges financières		-35 871	-17 880
Résultat financier	Note 22	**-15 592**	-12 810
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		**-161 829**	31 953
Impôt	Note 16	**33 201**	-27 300
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 6	**-1 080**	2 455
RÉSULTAT NET			
Part du Groupe		**-53 697**	-1 508
Intérêts minoritaires		**-76 011**	8 616
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du Groupe	Note 1	**-133,91**	-3,76
Résultat dilué par action	Note 1	**-133,91**	-3,76

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL ET RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-129 708	7 108
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	3 336
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres	0	3 336
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période	0	0
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	-1 162	-18 471
Dont part revenant au Groupe	-527	-7 568
Dont part revenant aux minoritaires	-535	-10 903
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	982	-7 653
Dont part revenant au Groupe	413	-3 198
Dont part revenant aux minoritaires	569	-4 455
Instruments de couverture de taux d'intérêts	-383	-2 167
Dont part revenant au Groupe	-161	-906
Dont part revenant aux minoritaires	-222	-1 261
TOTAL DES GAINS ET PERTES INSCRITS EN FONDS PROPRES	-563	-24 955
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	-130 271	-17 847
DONT PART REVENANT AU GROUPE	*-53 972*	*-11 786*
DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES	*-76 299*	*-6 061*

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les impôts relatifs aux écarts actuariels sur engagements de retraite et aux instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés en annexe 16.1.

Situation financière consolidée

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.2009 Montant net	31.12.2008 Montant net
ACTIF NON COURANT			
GOODWILL	Note 3	1 306	4 149
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	32 412	76 727
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	168 230	186 306
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 6	26 331	27 954
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7	3 482	4 767
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	61 023	91 813
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		621	814
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	Note 16	5 826	5 020
		299 231	**397 550**
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 8	230 696	408 537
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 9	160 262	309 237
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	63 802	116 513
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	Note 16	32 923	25 139
Autres créances	Note 11	14 678	17 692
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	10 112	9 678
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 7	119 584	115 929
		632 057	1 002 725
TOTAL GÉNÉRAL		**931 288**	1 400 275

PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.2009 Montant net	31.12.2008 Montant net
Capital social	Note 12	8 020	8 020
Primes			
Actions propres			
Réserves consolidées		263 151	276 571
Ecarts de conversion monétaire		-10 345	-9 835
Résultat (part du Groupe)		-53 697	- 1 508
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		**207 129**	**273 248**
INTÉRÊTS MINORITAIRES		**193 991**	**273 443**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**401 120**	**546 691**
PASSIF NON COURANT			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 16	15 640	19 426
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 13	35 534	39 319
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7		
Emprunts et dettes		142 399	86 041
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		3	2 947
		193 576	**147 733**
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 13	28 110	29 390
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 15	81 461	144 430
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 16	4 225	1 086
Autres dettes	Note 15	47 856	78 303
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	174 940	450 642
		336 592	**705 851**
TOTAL GÉNÉRAL		**931 288**	1 400 275

Capitaux propres consolidés au 31/12/2009

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total Général des capitaux propres
Situation au 31.12.2007	**8 020**			**245 448**	**36 892**	**-2 267**		**288 093**	**307 053**	**595 146**
Résultats 2007				36 892	-36 892			0		0
Résultats au 31.12.2008					-1 508			- 1 508	8 616	7 108
Dividendes hors Groupe				-4 010				-4 010	-25 766	-29 776
Variation écarts de conversion						-7 568		-7 568	-10 903	-18 471
Ecarts d'évaluation IFRS				879				879	1 226	2 105
Mouvements sur titres d'auto-contrôle				-709				-709	-988	-1 697
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-3 198				-3 198	-4 455	-7 653
Variation de périmètre et divers				2 285				3 385	1 608	4 993
Variation des pactes d'actionnaires				-2 116				-2 116	-2 948	-5 064
Situation au 31.12.2008	**8 020**			**276 571**	**-1 508**	**-9 835**		**273 248**	**273 443**	**546 691**
Résultats 2008				1 508	-1 508			0		0
Résultats au 31.12.2009					-53 697			-53 697	-76 011	-129 708
Dividendes hors Groupe				-12 030				-12 030	-427	-12 457
Variation écarts de conversion						-510		-510	-635	-1 145
Ecarts d'évaluation IFRS				-261				-261	-336	-597
Mouvements sur titres d'auto-contrôle				671				671	924	1 595
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				413				413	569	982
Variation de périmètre et divers				-322				-322	-3 785	-4 107
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-383				-383	249	-134
Situation au 31.12.2009	**8 020**			**263 151**	**-53 697**	**-10 345**		**207 129**	**193 991**	**401 120**

(1)

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	802
Réserve facultative	70 525
Report à nouveau	0

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2009 s'élève à - 3 274 K€

Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2009

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
RÉSULTAT NET	**-129 708**	**7108**
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	1 080	-2 455
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
+ Amortissements	36 599	26 494
+/- Variation de provisions	62 840	65 343
- Variation des impôts différés	-6 328	5 228
Correction variation impôts différés	1 833	
- Produits de cession éléments de l'actif	-1 400	-2 665
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	1 220	1 621
+/- Autres	-329	1 296
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**-34 193**	**101 970**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation		
+/- Variations des stocks	171 794	-17 732
+/- Variations des créances clients	143 175	81 374
+/- Variation des créances de financement des ventes	69 472	495
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-6 683	11 784
+/- Variations des dettes fournisseurs	-63 670	-141 043
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-15 556	-15 313
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-72 743	2 339
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	**191 596**	**23 874**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
+ Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	848	2 116
+ Cessions d'actifs financiers non courants	551	549
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-6 409	-11 172
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-19 232	-37 262
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-37 218	-240 217
- Augmentation de capital des entreprises associées	0	-2 940
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		1 131
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-6 757	3 960
+/- Actifs financiers non courants	622	
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	**-67 595**	**-283 835**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
- Distributions mises en paiement	-12 457	-29 777
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	592	
+/- Vente/rachat d'actions propres	154	-1 724
+/- Variation des dettes financières	-87 993	202 984
+/- Variation des actifs financiers courants	1 605	42 769
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	**-98 099**	**214 252**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	**25 902**	**-45 709**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	102 043	150 766
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	1 238	-3 014
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE	**129 183**	**102 043**
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)	**10 112**	**9678**

Le groupe a décaissé sur l'exercice 24 367 K€ au titre des impôts courants (cf. note 16.1).

Information sur les secteurs opérationnels

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe Manitou a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe Manitou est désormais organisé autour de trois divisions :

—Division RTH (Rough terrain handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.

—Division IMH (Industrial Material Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.

—Division CE (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts (matériels assemblés par Gehl).

Les autres activités du Groupe sfert ont été définies sous la rubrique « machines agricoles ».

Ces périmètres opérationnels ayant été définis courant 2009 et la division Compact Equipment n'ayant eu que deux mois d'activité sur 2008, les reportings opérationnels transmis au management du Groupe sur 2009 n'intègrent pas de comparatif 2008.

31.12.2009 *en milliers d'euros*	Machines agricoles	Manutention tout terrain (RTH)	Manitou industrie (IMH)	Compact Equipment (CE)	Total
Chiffre d'affaires	14 684	485 220	123 790	75 101	698 795
Marge brute	7 823	151 072	39 247	1 848	199 990
Charges de personnel	-5 997	-76 188	-21 213	-17 510	-120 908
Charges externes	-2 806	-72 523	-14 306	-15 091	-104 726
Dotations aux amortissements	-622	-20 606	-6 847	-8 524	-36 599
Dotations nettes aux provisions risques et charges	29	7 561	1 363	3 345	12 298
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	95	-7 761	-2 025	-11 531	-21 222
Autres produits et charges d'exploitation	1 094	-248	75	-11 201	-10 280
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**-384**	**-18 693#**	**-3 706**	**-58 664#**	**-81 447**
Perte de valeur des actifs			-1 422	-50 007	-51 429
Autres charges opérationnelles non courantes		-9 776	-2 643	-942	-13 361
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**-384**	**-28 469**	**-7 771**	**-109 613#**	**-146 237**
EBITDA	**1 710**	**-7 661**	**1 160**	**-42 896**	**-47 687**

CA PAR DIVISIONS ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

2008						2009				
France	Europe	Amériques	Autres régions	Total	Divisions	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
15 770				15 770	Mach. Agric.	14 684				14 684
338 055	560 666	40 819	94 421	1 033 961	RTH	163 450	250 026	22 685	49 059	485 220
156 290	48 161	8 936	10 972	224 360	IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	123 789
1 566	44 301	158 283	18 529	222 679	CE	758	23 018	44 768	6 557	75 101
511 681	**653 128**	**208 039**	**123 923**	**1 496 770**	**Total**	**257 375**	**300 468**	**72 122**	**68 830**	**698 795**

Périmètre de consolidation du Groupe SFERT au 31 décembre 2009

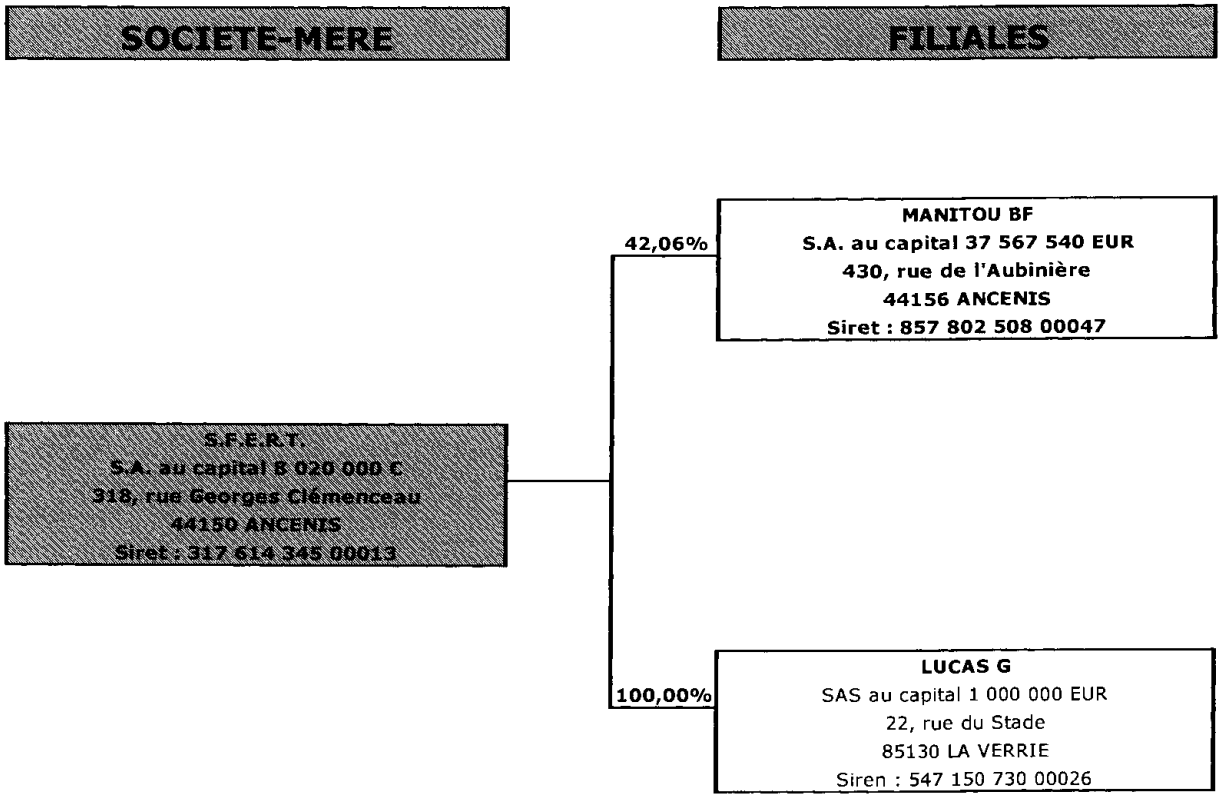

Périmètre de consolidation du Groupe Manitou au 31 décembre 2009

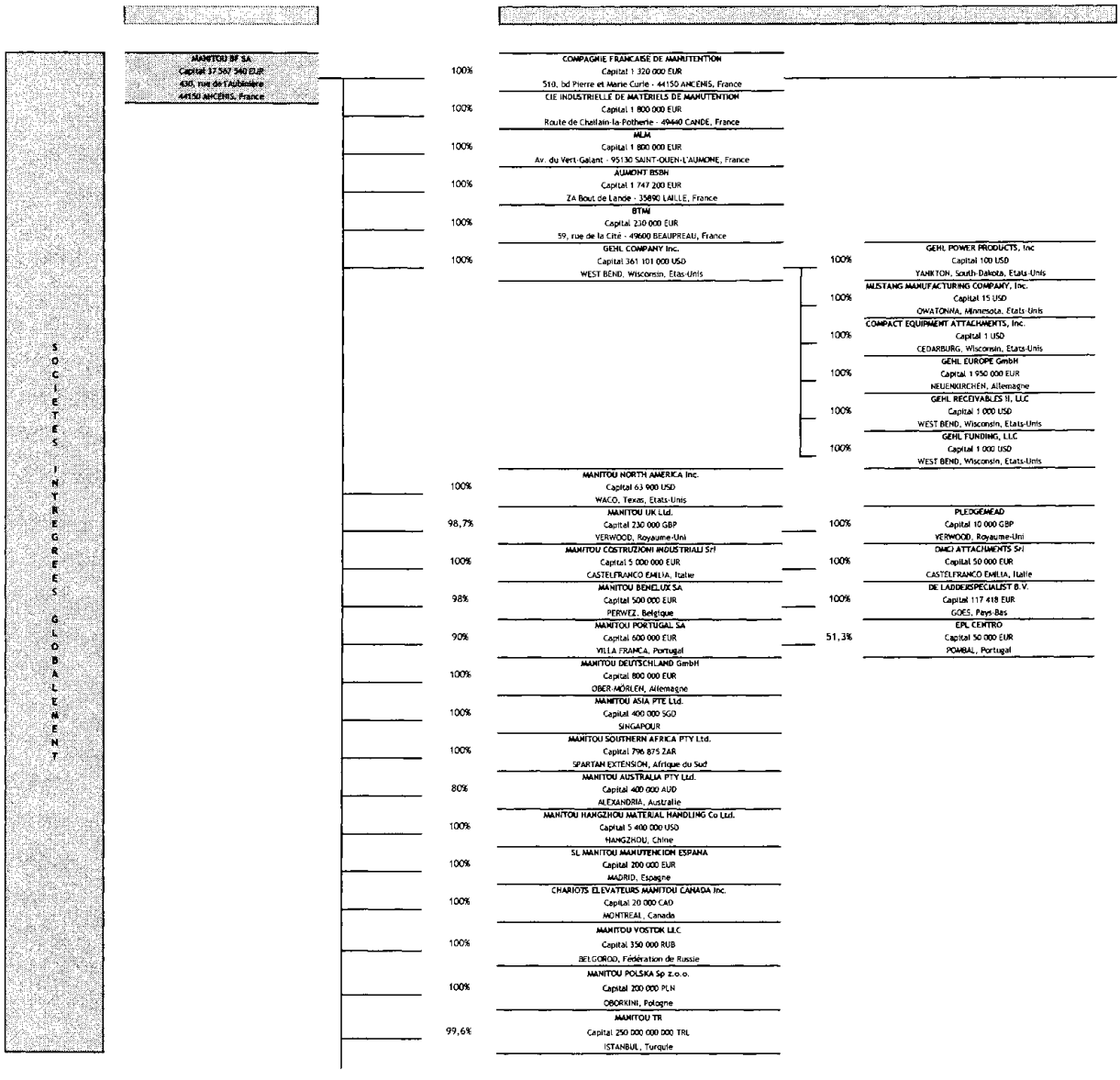

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009

Informations générales

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ
La SOCIETE FINANCIERE, ETUDES, REALISATIONS ET TECHNIQUES (SFERT) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français au capital de 8.020.000 euros composé de 401.000 actions de 20 euro nominal, entièrement libérées.

Le siège social de la Société Mère : 318 rue Georges Clémenceau - BP 40051 - 44152 - ANCENIS CEDEX France.

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :
317 614 345 RCS Nantes - SIRET : 314 614 345 00013 - Code NAF : 6430Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES
Les comptes consolidés du Groupe SFERT ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2010.

FAITS MARQUANTS 2009 - Groupe MANITOU

Evoluant dans un contexte économique très difficile, le groupe a du affronter simultanément en 2009

- une crise économique d'une ampleur inégalée avec un retrait de 54% de son chiffre d'affaires à périmètre constant nécessitant d'adapter les structures du groupe à ce brutal retournement,

- une crise financière qui l'a obligée à renégocier dans des conditions difficiles les financements de sa nouvelle filiale aux Etats-Unis puis ceux de la Société Mère,

- une crise de gouvernance qui a conduit les familles fondatrices à se retirer de la gestion opérationnelle du groupe pour se concentrer sur la gouvernance et la stratégie. Monsieur Marcel-Claude Braud a été, à ce titre, remplacé par Monsieur Jean-Christophe Giroux, dirigeant indépendant.

Dans la foulée de ces évolutions, la forme juridique de la société MANITOU BF a été convertie le 17.12.2009 en une structure à Conseil d'administration, conseil au sein duquel Monsieur Marcel Braud assume la fonction de Président non exécutif, alors que Monsieur Jean-Christophe Giroux devient Directeur Général.

L'organisation du Groupe a par ailleurs été refondue en trois divisions afin de mieux répondre aux besoins des différents marchés.

- la division « RTH - Rough Terrain Handling », division spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,

- la division « IMH - Industrial Material Handling » division de matériel de manutention industriel

- la division « CE - Compact Equipment » spécialisé dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers du Groupe Manitou (conception, assembleur et distributeur de produits de manutention), auquels il y lieu d'ajouter l'activité de fabrication de matériel spécifique pour l'agriculture.

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Groupe SFERT

Au mois de juin 2009, les participations détenues par la SFERT au capital des sociétés CIMM (11 %) et BTMI (10 %) ont été cédées à Manitou BF qui détient désormais 100% du capital de ces sociétés (voir ci-après).

Groupe MANITOU

Fin octobre 2008, le Groupe Manitou a acquis par la voie d'une offre public d'achat amicale 100% des actions de la société Gehl Company. Le résultat intègre donc l'activité de Gehl sur deux mois en 2008 et 12 mois en 2009. Un compte de résultat 2008 pro-forma sur 12 mois est proposé dans la note 2.2 aux états financiers.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe Manitou a procédé à l'acquisition d'intérêts minoritaires significatifs.

Le 27.02.2009, l'actionnaire minoritaire à 25% de la société Manitou Costruzioni Industriali a notifié à la société Manitou BF que conformément au pacte d'actionnaires existant, il souhaitait exercer son put de minoritaires. Manitou BF a procédé à l'acquisition des 25% de Manitou Costruzioni Industriali détenus par ce minoritaire au cours du premier semestre 2009 pour un montant de 33 M€. La société est désormais détenue à 100% par Manitou BF.

En parallèle avec cette opération, Manitou Costruzioni Industriali a acquis 50% des titres de OMCI Attachments qui est désormais détenue à 100% par le Groupe.

Dans le cadre des put de minoritaires existants, Manitou BF a aussi acquis au cours du premier semestre 2009, 5% de Manitou Australia et 7% de Manitou Asia.

Enfin, Manitou BF a acquis au mois de juin 2009, les intérêts minoritaires de ses filiales CFM (1,2%), CIMM (18%), MLM (0,1%), Aumont (0,1%) et BTMI (18%) que le Groupe détient désormais à 100%.

Enfin, l'année 2009 a aussi vu la cession des filiales EPL Algarve détenue à 51,3% et FIMAN détenue à 49%.

L'ensemble de ces opérations permet au groupe de disposer d'une structure plus lisible en facilitant la gouvernance.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes pour 2010 :

- prévision d'une croissance entre 5 et 10% par rapport à 2009
- un équilibre au niveau de l'EBITDA, avec RTH et IMH de nouveau positifs et CE montrant une amélioration significative après le creux de 2009.
- Renégociation des contrats de financement aux Etats-Unis

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de Manitou est confiante quant à l'aboutissement des négociations de réaménagement des financements de Gehl qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Le Groupe MANITOU, à l'instar des acteurs du marché, devra continuer à faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1 - Normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe SFERT au 31.12.2009 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Nouveaux textes applicables obligatoirement aux comptes 2009 :

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et parus au journal officiel au 31.12.2009 sont également appliqués pour la première fois :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en remplacement de la norme IAS 14 « information sectorielle » ;
- la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », amendement relatif aux conditions d'acquisition et annulations ;
- les amendements contenus dans le premier projet annuel d'amélioration des IFRS publié en 2008;
- les interprétations IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » et IFRIC 14 « IAS 19 » Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » ;
- Amendement IFRS7 « améliorations à fournir sur les instruments financiers » ;
- Amendements à IAS32 et à IAS1 portant sur les instruments financiers remboursables au gré du porteur et les obligations à la suite d'une liquidation.

La première application de ces normes, amendements et interprétations a amené le Groupe Manitou à publier des informations par divisions dans le cadre de la norme « IFRS 8 ».

Les amendements à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts », avaient fait l'objet d'une application par anticipation dès l'exercice 2008.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :

Le Groupe n'a pas opté pour l'application par anticipation des normes suivantes parues au journal officiel au 31.12.2009 :

les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;

- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : présentation » relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- les interprétations IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 pour la première et à compter du 01.07.2009 pour les suivantes.
- Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

Les états financiers étant préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31.12.2009, aucune norme applicable par anticipation mais non adoptée par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes ainsi n'a été appliquée.

Note 1.2 - Changements de présentation et correction d'erreur

A l'exception d'un reclassement de 29M€ effectué au sein du poste stocks (c.f note 8), il n'y a pas d'autre reclassement significatif à mentionner entre les exercices 2008 et 2009.

Note 1.3 - Principales bases d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le Groupe revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influer sur les montants retenus dans les états financiers. Manitou a également été amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants:

valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.6 à 1.8) ;
provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16) ;
avantages du personnel (cf. note 1.17) ;
valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15) ;
traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12) ;
juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

Note 1.4 - Méthodes de consolidation

La SFERT et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles la SFERT exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Il n'y a pas, dans le périmètre du Groupe SFERT, de société contrôlée conjointement. Dans le cas de Manitou Finance France SAS et de Manitou Finance Ltd., détenues par Manitou BF à 49%, le co-actionnaire dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration. La SFERT exerce en conséquence sur ces deux sociétés une influence notable.

A l'exception de Toyota Industrial Equipment SA, de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd., d'Algomat, d'Actis Location et d'Hangzhou Manitou Machinery Equipment, mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2009.

Le Groupe SFERT ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2009 ni sur les exercices antérieurs.

Note 1.5 - Méthode de conversion des opérations et transactions en monnaie étrangère

- CONVERSION DES ETATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVISES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice ;
toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

- CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières ;
en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

Note 1.6 - Regroupements d'entreprises et goodwills

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3.

L'excédent du coût d'acquisition (y compris coûts accessoires) sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

En cas de prise de contrôle par achats successifs de titres, un goodwill est calculé au titre de chaque transaction significative prise séparément.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

Note 1.7 - Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
l'Entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) dans le Groupe Manitou sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Evaluation postérieure :

La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

fonds commercial : 5 ans ;
brevets : 5 ans ;
logiciels informatiques : 3 ans ;
systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans ;
frais de développement : 5 ans.

Note 1.8 - Immobilisations corporelles

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements);

en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

Les amortissements sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
installations techniques : 10 ans ;
matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
outillage industriel et moules : 3 ans ;
matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
mobilier de bureau : 10 ans.

Matériels pris ou donnés en location :

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.
Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

Note 1.9 - Perte de valeur d'un actif immobilisé

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwills, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).

Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe SFERT, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du Groupe Manitou. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 10,6% pour l'exercice 2009, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Note 1.10 - Valorisation et dépréciation des stocks

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel). Les en-cours et produits finis sont valorisés sur les bases d'un niveau normal d'activité.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

Note 1.11 - Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

▪ 1.11.1 - CREANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

▪ 1.11.2 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

▪ 1.11.3 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

▪ 1.11.4 - ACTIFS FINANCIERS COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

Note 1.12 - Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

▪ 1.12.1 - EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (Hors instruments dérivés)

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

▪ 1.12.2 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (Puts de minoritaires)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

Note 1.13 - Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

▪ 1.13.1 - EVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivés. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

▪ 1.13.2 - DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable.

▪ 1.13.3 - COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

Comptabilisation des opérations de couverture

—La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

—La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

Classification au compte de résultat

—Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation » (couverture de flux opérationnels).

—Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

Note 1.14 - Titres d'auto-contrôle

Le titres Manitou d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Note 1.15 - Options d'achat d'actions

▪ 1.15.1 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe Manitou après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'Administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) de Manitou consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés.

Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

—prix d'exercice ;

—cours de l'action à la date d'attribution ;

—durée de vie estimée ;

—taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon) ;

—volatilité estimée ;

—taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la note 12.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

- **1.15.2 - OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUEE DANS UNE SOCIETE NON COTEE ET COMPORTANT UNE CLAUSE DE RACHAT PAR MANITOU BF SA**

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par Manitou BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe Manitou. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

Note 1.16 - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **GARANTIE**

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

- **MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL**

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Note 1.17 - Avantages du personnel

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe SFERT ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 14 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2009 (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

Note 1.18 – Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Par ailleurs, a loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

—la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;

—la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

—la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;

—la CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabliliser dès le 31.12.2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date pour un montant de 577 K€, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne.

Note 1.19 - Traitement des subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche, précédemment enregistré en réduction de la charge d'impôt, est à compter de l'exercice 2008 comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

Note 1.20 - Information sectorielle

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe SFERT a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe est désormais organisé autour de quatre divisions :

- Machines agricoles : fabrication de matériel agricole par la société LUCAS G.
- RTH (Rough Terrain Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.
- Division IMH (Industrial Material Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- Division CE (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reporting opérationnels transmis au management du Groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Elles intègrent notamment les éléments suivants :

chiffre d'affaires,
résultat opérationnel,

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du Groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

Ces périmètres opérationnels ayant été définis courant 2009 et la division Compact Equipment n'ayant eu que deux mois d'activité sur 2008, les reporting opérationnels transmis au management du Groupe sur 2009 n'intègrent pas de comparatif 2008 en terme de résultat opérationnel.

Note 1.21 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoces et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

Note 1.22 - Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la SFERT ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 - MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Note 2.1 - Liste des mouvements sur les filiales

Groupe SFERT

2009	Activité	Date de cession	% contrôle début de l'exercice	% de titres acquis	% de titres cédés	% de contrôle fin de l'exercice
CIMM - France	Production	26.06.2009	11,0%	0,0%	11,0 %	0,0%
BTMI - France	Production	26.06.2009	10,0%	0,0%	10,0 %	0,0%

Groupe MANITOU

2009	Activité	Date d'acquisition	% contrôle début de l'exercice	% de titres acquis	% de titres cédés	% de contrôle fin de l'exercice
CFM - France	Distribution	26.06.2009	98,9%	1,1%		100,0%
CIMM - France	Production	26.06.2009	82,0%	18,0%		100,0%
MLM - France	Production	26.06.2009	99,9%	0,1%		100,0%
Aumont - France	Production	26.06.2009	99,9%	0,1%		100,0%
BTMI - France	Production	26.06.2009	82,0%	18,0%		100,0%
MCI - Italie	Production	28.05.2009	75,0%	25,0%		100,0%
OMCI - Italie	Distribution	28.05.2009	50,0%	50,0%		100,0%
MAS - Singapour	Distribution	08.04.2009	93,0%	7,0%		100,0%
MAU - Australie	Distribution	26.02.2009	75,0%	5,0%		80,0%
FIMAN - Israël	Financier	02.07.2009	49,0%		49,0%	0,0%
EPL Algarve - Portugal	Distribution	31.03.2009	51,3%		51,3%	0,0%

Le groupe Manitou a procédé lors de l'exercice 2009 à l'acquisition d'intérêts minoritaires, principalement les minoritaires de MCI en application du put de minoritaires exercé par l'actionnaire italien, et les minoritaires des sociétés françaises. Le prix d'acquisition relatif à ces différentes opérations s'est élevé à 37 218 K€ sur l'exercice 2009.

Note 2.2 - Entrée de périmètre 2008 : comparatif 2008 pro-forma

Si la société Gehl avait été incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe Manitou pour la totalité de l'exercice 2008, les principaux agrégats du compte de résultat auraient été les suivants :

en millions d'euros	Apport de la société Gehl du 01.112008 au 31.12.2008	Pro-forma apport de la société Gehl du 01.01.2008 au 31.10.2008	Pro-forma 2008 Groupe Manitou intégrant la société Gehl sur 12 mois
Chiffre d'affaires	20	204	1 481
Résultat opérationnel	-6	-32	13
Résultat net part du Groupe	-6	-21	-17

Ces impacts n'intègrent pas les frais financiers qui auraient été pris en charge par Manitou BF si l'opération avait été réalisée au 01.01.2008, mais incluent des charges non récurrentes liées à l'opération et supportées par Gehl pour un montant avant impôts de 9,1 M€

NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Note 3.1 - Evolution de la valeur nette comptable

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2008	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2009
Goodwill	**58 873**	**217**	**11**	**-21**	**-2 101**	**56 957**
Frais de développement	19 944	3 824		1 162	-30	**24 900**
Marques	22 993	12		2 179		**25 184**
Autres immobilisations incorporelles	49 833	2 569		-3 295	-1 620	**47 488**
Total Immobilisations incorporelles	**92 771**	**6 405**	**11**	**46**	**-1 650**	**97 572**

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	Virts / Var. de périmètre	Ecart de conv.	31.12.2009
Goodwill	**54 724**	**3 073**		**-51**	**-2 094**	**55 651**
Frais de développement	4 050	2 573		50	-1	**6 574**
Marques		22 948		13 947	2 236	**11 237**
Autres immobilisations incorporelles	11 994	25 050		13 902	-3 696	**47 349**
Total Immobilisations incorporelles	**16 044**	**50 572**		**5**	**-1 461**	**65 160**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2009
Goodwill	**4 149**	**1 306**
Frais de développement	**15 894**	**18 227**
Marques	**22 993**	**13 947**
Autres immobilisations incorporelles	**37 839**	**238**
Total Immobilisations incorporelles	**76 727**	**32 412**

Les investissements de l'exercice 2009 en « autres immobilisations corporelles » concernent principalement la mise en place du système d'information Groupe intégré (ERP) qui s'est poursuivie sur l'exercice. Les coûts activés dans le cadre de ce projet s'élèvent à 14 004 K€ au 31.12.2009 dont 2 205 K€ investis sur l'exercice. L'ERP a été déployé en mai 2009 pour l'ensemble des fonctions de Manitou BF SA hors gestion des pièces de rechange.

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur certaines Unités Génératrices de Trésorerie, le Groupe a été amené à constater des dépréciations sur certaines immobilisations incorporelles, en particulier sur les actifs incorporels de Gehl. Ont été dépréciées :

- les marques Gehl et Mustang pour un montant de 22 942 K€ ;
- les autres actifs incorporels liés au au savoir-faire technologique et au réseau de distribution de Gehl pour un montant de 19 411 K€.

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la note 5.

Note 3.2 - Détail des goodwills nets à la clôture de l'exercice

	Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
LUCAS G	49	49
Manitou Portugal SA	70	70
EPL Algarve		11
EPL Centro	6	6
Manitou Hangzhou Machinery Handling		542
Gehl		2 538
DLS	964	933
BTMI	9	
CIMM	34	
OMCI	174	
TOTAL	**1 306**	4 149

Note 3.3 - Dépréciation des goodwills

Les goodwills ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.9.

Suite à ces tests de dépréciation, les goodwills de Gehl et de Manitou Hangzhou Machinery Handling ont été dépréciés en totalité (soit respectivement une dépréciation de 2538 K€ et de 542 K€).

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 5.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2009
Terrains	22 435	1 313	55	-38	179	23 835
Constructions	114 601	271	242	-513	9 241	123 359
Installations techniques, matériel et outillages	112 322	4 213	861	-718	10 453	125 409
Autres immobilisations corporelles	51 085	2 666	1 916	-18	-1 363	50 454
Immob. corporelles en cours	14 921	10 735		-43	-21 098	4 515
Avances et acomptes	395	34			-395	34
TOTAL	**315 759**	**19 232**	**3 073**	**-1 330**	**-2 982**	**327 606**

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2009
Terrains	4 063	432		-7		4 489
Constructions	39 173	9 844	180	-96	-50	48 691
Installations techniques, matériel et outillages	59 790	15 271	407	-179	379	74 853
Autres immobilisations corporelles	26 427	8 835	1 441	51	-2 527	31 343
Immob. corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	**129 453**	**34 381**	**2 029**	**-230**	**-2 199**	**159 376**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2009
Terrains	18 372	19 346
Constructions	75 428	74 668
Installations techniques, matériel et outillages	52 532	50 556
Autres immobilisations corporelles	24 658	19 111
Immob. corporelles en cours	14 921	4 515
Avances et acomptes	395	34
TOTAL	**186 306**	**168 230**

Les principaux investissements de l'exercice ont concerné pour la SFERT, l'acquisition du terrain de la Verrie et la construction d'un bâtiment à usage industriel (4 M€), et pour le Groupe Manitou, la fin de la construction du nouveau siège de Gehl, construction largement initiée avant l'acquisition par Manitou (6 M€), le centre logistique des pièces de rechange (1,3 M€), divers matériels industriels (1,9 M€) et la flotte de location (1,5 M€).

Des dépréciations d'actifs corporels ont été constatées pour un montant total de 4,9 M€ suite à la réalisation de tests de dépréciation sur certaines UGT du Groupe. Cf Note 5.

NOTE 5 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Compte tenu de l'existence d'indices de pertes de valeur sur certaines UGT au 31.12.2009, le Groupe a procédé à un certain nombre de tests de dépréciation qui ont amené à constater des pertes de valeur sur des actifs corporels, incorporels et goodwills pour trois UGT, Compact Equipment, les chariots industriels et le magasinage.

La valeur nette de ces Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles des indices de perte de valeur existent, a été comparée au 31.12.2009 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans les cas ou la valeur recouvrable constatée était inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation a été enregistrée en résultat opérationnel et en diminution de la valeur de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces derniers sont maintenus à leur juste valeur.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :

- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 10,6% au 31.12.2009 ;

- le taux de croissance perpétuelle est de 3% pour Compact Equipment (taux retenu par les experts lors de l'évaluation des actifs incorporels de Gehl) et de 2% pour les deux autres UGT pour lesquelles l'activité est principalement située en Europe.

Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le Groupe s'est basé sur des estimations internes et, pour les actifs corporels de Compact Equipment, sur un rapport d'expert établi au 31.12.2009.

Sur la base de ce rapport, la dépréciation qui avait été enregistrée dans les comptes semestriels a fait l'objet d'une réaffectation entre les différentes catégories d'actifs corporels et incorporels.

Le détail des pertes de valeur constatées s'établit comme suit :

en millions d'euros	VNC des actifs avant impairment	Flux de trésorerie actualisés	juste valeur des actifs	Dépréciation
Goodwill	3,1		0,0	3,1
Immobilisations incorporelles	46,0		2,5	43,5
Immobilisations corporelles	45,4		40,5	4,9
BFR	128,7		128,7	0,0
Total	223,2	96,7	171,8	51,4
Dont Compact equipment				50,0
Dont chariots industriels				0,9
Dont magasinage				0,5

Le montant de la dépréciation enregistrée étant limité à la juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

NOTE 6 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

Note 6.1 - Evolution des participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31.12.2008	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2009
TIE SA	13 705	-1 667	-216			11 822
Manitou Finance France SAS	10 410	283				10 693
Manitou Finance Ltd.	2 032	335	-400		190	2 156
FIMAN	57			-57		
Algomat	175	41			-9	206
Actis Location	46	-1		0		44
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	1 530	-71			-51	1 408
TOTAL	27 954	-1 080	-616	-57	130	26 331

Note 6.2 - Quote-part de résultat et de capitaux propres des entreprises associées

	Résultat		Capitaux propres	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
TIE SA	-1 667	1 448	7 954	9 837
Manitou Finance France SAS	283	338	1 089	806
Manitou Finance Ltd.	335	449	674	549
FIMAN		22		-59
Algomat	41	71	132	101
Actis Location	-1	0	19	20
EPL Algarve (du 01.01.2008 au 31.03.2008)		18		
EPL Centro (du 01.01.2008 au 31.03.2008)		6		
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-71	103	414	536
TOTAL	-1 080	2 455	10 282	11 790

Note 6.3 - Détail par société des éléments significatifs

31.12.2009

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	104 043	-8 335	77 669	57 898	20,0%
Manitou Finance France SAS	Financement	12 848	579	196 568	21 823	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	2 642	684	27 998	4 400	49,0%
FIMAN	Sortie					
Algomat	Distribution	179	134	1 974	679	30,4%
Actis Location	Distribution	452	-3	220	114	38,3%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	1 307	-187	3 861	3 520	40,0%

31.12.2008

en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	283 224	7 241	99 205	67 312	20,0%
Manitou Finance France SAS	Financement	11 431	689	222 280	21 245	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	4 075	914	38 632	4 146	49,0%
FIMAN	Dormante		44	1 401	117	49,0%
Algomat	Distribution	4 315	244	2 071	574	30,4%
Actis Location	Distribution	334	0	259	118	38,3%
HANGZHOU Manitou MACHINERY EQUIPMENT	Production	5 148	228	5 565	3 825	40,0%

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 7.1 - Réconciliation des lignes du bilan-Actif

31.12.2009

en milliers d'euros	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2009
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	16		3 466	3 482
Actifs financiers courants (Note 7.3)			10 112	10 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			119 584	119 584
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		61 023		61 023
Autres actifs non courants		621		621
Clients (Note 9)		160 262		160 262
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		63 802		63 802
Autres créances courantes (Note 11)		14 678		14 678
TOTAL	16	300 386	133 162	433 564

en milliers d'euros	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2008 Total bilan 31.12.2008
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	115		4 652	4 767
Actifs financiers courants (Note 7.3)			9 678	9 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			115 929	115 929
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		91 813		91 813
Autres actifs non courants		814		814
Clients (Note 9)		309 237		309 237
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		116 513		116 513
Autres créances courantes (Note 11)		17 692		17 692
TOTAL	115	536 069	130 259	666 443

Note 7.2 - Actifs financiers non courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

					Montant brut	
en milliers d'euros	31.12.2008	Variation	Juste valeur	Inc. Monétaire	Rec / Var. de périmètre	31.12.2009
Titres disponibles à la vente :						
- Autres titres	106	-84		0		22
Autres actifs financiers non courants	4 665	-1 147		-124	72	3 466
TOTAL	**4 771**	**-1 232**		**-124**	**72**	**3 488**

	Provision		Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
Titres disponibles à la vente :				
- Autres titres	4	6	102	16
Autres actifs financiers non courants			4 665	3 466
TOTAL	**4**	**6**	**4 767**	**3 482**

Note 7.3 - Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

	Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Placement structuré à capital garanti		
FCP à capital garanti		
Autres	10 112	9 678
TOTAL	**10 112**	9 678

Note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Montant net	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	46 611	52 187
SICAV monétaires et autres	72 973	63 742
TOTAL	**119 584**	**115 929**

Note 7.5 - Réconciliation des lignes du bilan - passif

Les différentes catégories de passifs à la date de clôture sont les suivantes. Les passifs financiers sont détaillées dans la note 7.6 ci-dessous.

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers non courants (Note 7.6)	142 399	86 041
Autres passifs non courants	3	2 947
Passifs financiers courants (Note 7.6)	174 940	450 642
Fournisseurs (Note 15)	81 461	146 430
Autres dettes courantes (Note 15)	47 856	78 303
TOTAL	**446 660**	**764 363**

Note 7.6 - Passifs financiers courants et non courants

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

	Courant	
en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Financements à court terme et découverts bancaires	18	23 008
Emprunts bancaires (note 7.6.1)	107 860	293 383
Emprunts sur locations financement	4 694	4 258
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)	28 460	55 702
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	28 619	36 140
Dérivés passifs - taux		
Autres emprunts	2 016	1 868
TOTAL	171 666	414 358
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	3 274	36 284
TOTAL	**174 940**	**450 642**

	Non courant			
en milliers d'euros	31.12.2009	un à cinq ans	+ cinq ans	31.12.2008
Financements à court terme et découverts bancaires				
Emprunts bancaires (note 7.6.1)	105 444	105 444		238
Emprunts sur locations financement	9 005	8 972	33	11 808
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)				37 134
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	19 079	19 079		24 093
Dérivés passifs - taux	8 179	8 179		11 969
Autres emprunts	691	691		798
TOTAL	142 399	142 366	33	86 041
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)				
TOTAL	**142 399**	**142 366**	**33**	**86 041**

Les emprunts bancaires intègrent :

- un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ à l'origine, mis en place pour financer l'acquisition de Gehl et enregistré pour un coût amorti de 170 M€ (en dette financière court terme pour 32 M€ et en dette financière moyen et long terme pour 138 M€) au 31.12.2009 ;

- un crédit syndiqué porté par Gehl tiré à hauteur de 36 M€ au 31.12.2009.

Les dettes financières liées au programme de titrisation ainsi que les dettes financières relatives aux ventes avec recours figurent au bilan de Gehl et sont liées à son activité de financement des ventes aux clients finaux. Suite au changement de contrôle intervenu sur Gehl en 2008, le fonctionnement du programme de titrisation a été basculé en mode d'amortissement le 23.02.2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement en vue d'une extinction naturelle d'ici à fin 2010.

▪ NOTE 7.6.1 - CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

	31.12.2009				
	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	65 480	105 302	EUR	T3/2013	5,22%
Crédit syndiqué - USA (2)	37 059		USD	T2/2011	8,36%
Titrisation - USA (3)	28 460		USD	Amort.	4,93%
Ventes avec recours limité	28 619	19 079	USD	variable	5,95%

	31.12.2008				
	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Crédit syndiqué - France (1)	207 168		EUR	T3/2013	4,44%
Crédit syndiqué - USA (2)	80 810		USD	T4/2011	5,49%
Titrisation - USA (3)	55 702	37 134	USD	Amort.	4,07%
Ventes avec recours limité	36 140	24 093	USD	variable	5,74%

Les emprunts bancaires intègrent principalement :

(1) un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de Gehl. Cet emprunt était enregistré en totalité en dette financière court terme au 31.12.2008, une clause restrictive du contrat de financement n'étant pas respectée à cette date. Il a été reclassé en dette Moyen Long Terme au 31.12.2009 pour la part à échoir à plus d'un an, le réaménagement de l'accord de crédit ayant été signé le 23.07.2009. La part court terme de l'emprunt intègre, outre l'amortissement 2010, un montant de 33 M€ remboursable en 2010 du fait de l'application de la clause d' « excess cash flow » figurant au contrat.

Cet accord de crédit porte sur 210 M€ d'emprunt amortissable de façon linéaire sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 50 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 62,5 M€ ou équivalent en euros contre-garantie sur les créances de la société.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à 1 sur la durée du crédit ;
ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 ;
un engagement permanent de liquidité du Groupe de 25 M€ jusqu'au 31.12.2010.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

Au 31.12.2009, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 0,73 selon les critères de la convention de crédit. La clause relative à l'EBITDA ne s'exercera qu'à compter du 01.01.2011.

(2) Un crédit syndiqué porté par Gehl pour l'équivalent en USD de 36,6 M€ au 31.12.09. La ligne de 125 M$ en défaut au 31.12.2008 a fait l'objet d'une renégociation sur le premier semestre 2009. Un

nouvel accord de crédit de 105 M$ a été signé le 26.06.09 pour une durée de 24 mois. Cet accord se décompose en un crédit revolving d'un montant de 80 M$, garanti sur des actifs de Gehl aux Etats-Unis, dont la maturité est fixée au 26 juin 2011, et un crédit de 25 M$ remboursable par échéances trimestrielles jusqu'au 26 juin 2011. Au 31.12.2009, certaines clauses restrictives de ce contrat n'étant pas respectées, la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme est classée en dette financière courante.

(3) Gehl a mis en place en 2006 un programme de titrisation dont le fonctionnement a été basculé en mode d'amortissement le 23.02.2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement en vue d'une extinction naturelle d'ici à mi-2010. Tous les encaissements perçus sur les créances inclues dans le programme de titrisation sont, depuis le 23.02.2009, affectées en priorité au remboursement de la dette du créditeur et que le taux d'intérêt appliqué sur l'emprunt depuis cette date est le taux de défaut prévu dans le contrat.

- **NOTE 7.6.2 - -ENCOURS VIS-A-VIS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financement à court terme et découvert bancaire	57 054	5 316	82 850	23 008
Emprunts sur location financement	4 694	4 694	4 258	4 258
Dette financière portée par les véhicules de titrisation	28 460	28 460	118 560	92 836
Autres emprunts bancaires				
- Emprunt à terme amortissable	193 895	186 673	211 018	211 018
- Crédits renouvelables	149 917	26 932	236 108	85 282

Note 7.7 - Dérivés

Le Groupe Manitou a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de Gehl (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008- 04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2009.

en milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2009	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2008
Inférieur à un an	2,96%	72 000		3,45%	35 000	
1 à 2 ans	3,69%	30 000		3,54%	65 000	
2 à 5 ans	3,74%	30 000		3,73%	60 000	
Total notionnel à la clôture		**132 000**	**-4 170**		**160 000**	**-3 305**

Par ailleurs, en lien avec le programme de titrisation, Gehl a mis en place un swap de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux évolutions des taux variables. Les conditions de ce contrat de swap, ainsi que le montant du notionnel ont été basés à la date de souscription sur une prévision d'évolution du portefeuille des créances titrisées. Au 31.12.2009, le notionnel s'élève à 82 M€, pour diminuer progressivement et atteindre une valeur nulle en 2013. Compte tenu de la réduction de l'encours du programme de titrisation, le swap est considéré comme inefficace au 31.12.2009 et la variation de juste valeur de 3 975 K€ lui étant affectée a été enregistrée en charge financière dans le compte de résultat.

Au 31.12.2009, Gehl paye un taux fixe de 4,932% et reçoit un taux variable LIBOR 30 jours.

Au 31.12.2009, le Groupe détient des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD en Euro pour un montant de 2 M€. Ces derniers n'étant pas affectés à des couvertures précises d'actif et de passif, la couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat pour -0,1 M€.

Note 7.8 - Analyse de sensibilité aux variations de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2009 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

en milliers d'euros	USD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	AUD/EUR +5%
Créances	102	49	-8
Dettes	38	-54	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302	-21	-68
Effet en résultat	**442**	**-26**	**-76**

NOTE 8 - STOCKS

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement (1)	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Matières premières	122 945		-33 831	-585	88 529
Encours de fabrication	17 008		-1 261	86	15 833
Produits finis	229 632	-29 931	-122 025	1 926	79 602
Marchandises	57 147	30 285	-14 676	-238	72 518
TOTAL	**426 732**	**354**	**-171 794**	**1 189**	**256 481**

(1) - Le reclassement de 29 M€ enregistré au sein des stocks en 2009 correspond au reclassement du stock de pièces de rechange de Gehl de « produits finis » à « marchandises »

Provision

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Matières premières	4 580	215	3 906	-122	8 579
Encours de fabrication	27		-27		
Produits finis	6 068	-696	-1 6584	115	3 829
Marchandises	7 520	578	5 213	65	13 377
TOTAL	**18 195**	**97**	**7 435**	**58**	**25 785**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Matières premières	118 365	-215	-37 737	-463	79 950
Encours de fabrication	16 981		-1 234	86	15 833
Produits finis	223 564	-29 235	-120 367	1 811	75 773
Marchandises	49 627	29 707	-19 890	-303	59 141
TOTAL	**408 537**	**256**	**-179 229**	**1 132**	**230 696**

NOTE 9 - CLIENTS

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009	Dont créances échues depuis plus de 90 jours
COURANT						
Clients - brut	319 374	-1 108	-144 506	-42	173 718	27 402
Clients - dépréciation	10 137	80	3 434	-195	13 456	12 793
Clients - net	309 237	-1 188			160 262	14 609
NON-COURANT						
Clients - brut	48		-48		0	0
Clients - dépréciation	3		-3		0	
Clients - net	45				0	
TOTAL	**309 282**				**160 262**	**14 609**

En dehors du marché américain, le Groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, la société Gehl a avec ses distributeurs des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne « Dotations aux provisions » du compte de résultat.

NOTE 10 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Gehl, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Brut					
Créances de location financement	5 314		-1 358	386	**4 342**
Financement des clients finaux	219 764		-68 114	-5 294	**146 356**
Créances de financement des ventes - Brut	**225 078**		**-69 472**	**-4 908**	**150 698**
Dépréciation					
Créances de location financement					
Financement des clients finaux	16 751		10 010	-887	**25 874**
Créances de financement des ventes - Dépréciation	**16 751**		**10 010**	**-887**	**25 874**
Net					
Créances de location financement	5 314		-1 358	386	**4 342**
Financement des clients finaux	203 014		-78 124	-4 407	**120 482**
Créances de financement des ventes - Net	**208 328**		**-79 482**	**-4 022**	**124 824**
Dont					
Part non courante					**61 023**
Part courante					**63 802**

Les financements aux clients finaux comprennent 71 M€ de créances titrisées en valeur nette ainsi que 47 M€ de créances vendues avec recours limité non décomptabilisées au 31.12.2009.

Gehl a mis en place en 2006 un véhicule de titrisation avec une institution financière par lequel la société a la possibilité de vendre ses créances de financement des ventes aux clients finaux. Ce programme de titrisation de 165 M$ est assorti de clauses de changement de contrôle. Ces clauses n'ont pas pu être levées après l'acquisition par Manitou. Le programme de titrisation a été mis en amortissement le 23.02.2009, fermant le programme au financement de nouveaux dossiers. Eu égard à cette évolution, ce dernier devrait naturellement s'éteindre fin 2010. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de titrisation est mentionné en note 7.6.

NOTE 11 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Créances fiscales et sociales	7 987	2 061	-3 840	-8	**6 199**
Avances et acomptes sur commandes	1 435		-289	71	**1 217**
Charges constatées d'avance	5 087	-2 065	436	19	**3 477**
Autres créances	3 183	-276	860	18	**3 784**
TOTAL	**17 692**	**-281**	**-2 833**	**100**	**14 678**

NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES

Note 12.1 - Capital social

Le capital social est composé de 401.000 actions de même catégorie d'un nominal de 20 euros.

Note 12.2 - Proposition de distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende de 12,50 € par action contre 30,00 € pour l'exercice précédent.

Note 12.3 - Opérations sur la capital de la société MANITOU BF

L'Assemblée Générale mixte du 04.06.2009 a approuvé une réduction de capital par annulation de 241 500 actions détenues en auto-contrôle. Suite à cette opération, le capital social est composé de 37 567 540 actions de même catégorie d'un nominal de 1 euro. Il est entièrement libéré.

L'Assemblée Générale mixte du 04.06.2009 a, par ailleurs, autorisé le renouvellement, pour une période de 18 mois, d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales aux conditions prévues par la loi,
- remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI,
- procéder éventuellement à leur annulation par voie de réduction de capital,
- réaliser plus généralement toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 30 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Note 12.4 - Titres d'auto-contrôle détenus par la société MANITOU BF

L'Assemblée Générale Mixte du 04.06.2009 de Manitou BF a décidé d'annuler 241 500 actions détenues en auto-contrôle acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions et de réduire corrélativement le capital.

en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2008	% du capital	Réalisations au 31.12.2009	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	**665 800**		**704 000**	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)	101 500			
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat	-63 300			
Réduction de capital par annulation d'actions détenues en auto-contrôle (Assemblée Générale Mixte du 04.06.2009)			-241 500	
Détention à la clôture (plan d'actions)	**704 000**	1,86%	**462 500**	1,22%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	36 417		40 160	
Somme des titres en auto-contrôle	**740 417**	1,96%	**502 660**	1,33%

Le coût d'acquisition des titres achetés, le produit de la cession des titres vendus et le résultat lié à l'annulation d'actions détenues en auto-contrôle ont été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

Note 12.5 - Options d'achats d'actions par certains salariés dans le Groupe Manitou

L'Assemblé Générale Extraordinaire du 05.06.2008 a autorisé le Directoire à consentir au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la société et des sociétés liées, des options d'achat d'actions existantes de la société mère du Groupe Manitou et ce dans la limite de 450 000 titres. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31.12.2009, aucune option n'a été consentie dans le cadre de cette autorisation.

▪ 12.5.1 - CARACTERISTIQUES

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

caractéristiques	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	29 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	8 000
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	17 500
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	52 500
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	40 000
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	40 000
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	58 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	5 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	41 000
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	20 000
Total des options attribuées					**311 000**
Options radiées - actions disponibles			2		151 500
Actions non attribuées					
Total des actions détenues					**462 500**

▪ 12.5.2 - EVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITE

en unités	Options en circulation au 31.12.2008	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2009
Plan du 14.06.2003	34 000			-5 000	29 000
Plan du 05.08.2003	28 500			-20 500	8 000
Plan du 20.09.2004	26 500			-9 000	17 500
Plan du 13.12.2004	79 500			-27 000	52 500
Plan du 05.09.2005	62 500			-22 500	40 000
Plan du 19.12.2005	62 500			-22 500	40 000
Plan du 10.07.2006	98 000			-40 000	58 000
Plan du 21.08.2006	15 000			-10 000	5 000
Plan du 26.04.2007	82 100			-41 100	41 000
Plan du 10.10.2007	28 900			-8 900	20 000
Total	**517 500**			**-206 500**	**311 000**
Prix moyen pondéré pour la période					

▪ 12.5.3 - VALORISATION DES PLANS

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2009 à leur juste valeur à la date d'attribution.

en milliers d'euros	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	916	706	801	793	767	3983
Charge de l'exercice 2009	23	-65	-155			-197

Un produit de 197 K€ a été enregistré au titre de l'exercice 2009. Ce produit est dû aux annulations d'options observées en 2009 sur certains plans suite au départ de certains bénéficiaires au cours de la période d'acquisition des droits.

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants:

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan ;
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans ;
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

E 13 - PROVISIONS

Note 13.1 - Détail des provisions

	31.12.2009	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	19 816	13 417	6 399
Provisions pour risques divers	15 507	9 108	6 399
	35 323	22 525	12 798
Provisions pour avantages au personnel (Note 14)	28 321	5 585	22 736
TOTAL	**63 644**	**28 110**	**35 534**

en milliers d'euros	Au 31.12.2008	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	28 714	21 690	7 024
Provisions pour risques divers	6 363	3 043	3 320
	35 077	24 733	10 344
Provisions pour avantages au personnel (Note 14)	33 632	4 898	28 734
TOTAL	**68 709**	**29 631**	**39 078**

Note 13.2 - Mouvement des provisions - Hors avantages au personnel

en milliers d'euros	31.12.2008	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement/ Var. de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2009
Provisions pour garantie	28 714	7 523	14 404	2 335	215	103	**19 816**
Provisions pour risques divers	6 363	5 867	2 455	540	6 478	-206	15 507
	35 077	13 390	16 858	2 875	6 693	-103	**35 323**

- **GARANTIE**

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne « Dotations aux provisions » du compte de résultat.

- **RISQUES DIVERS**

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

NOTE 14 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 14.1 - Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etat-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Note 14.2 - Evaluation

▪ NOTE 14.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES RETENUES

	31.12.2009			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,00%
Evolution des retraites	n/a	3,45%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,30%	5,90%	5,30%	5,60%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,47%	n/a	6,59%

	31.12.2008			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,70%	5,90%	5,70%	6,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	5,90%	n/a	5,82%

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 8 % en 2009 avec une réduction de 0,5% par an pendant six ans. Une variation de 1% de l'inflation médicale aurait les impacts suivants sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'un année supplémentaire (SC) :

	+1%	-1%
DBO	107	-94
SC	10	-8

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2009 se situent entre 39 et 50% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

▪ NOTE 14.2.2 - COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31.12.2009, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2009			
	France	Royaume-Uni	Etats- Unis - hors Gehl	Etats-Unis - Gehl
Actions	15%	63%	49%	80%
Obligations	80%	37%	16%	16%
Immobilier	5%			
Autres		0%	35%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

	31.12.2008			
	France	Royaume-Uni	Etats- Unis - hors Gehl	Etats-Unis - Gehl
Actions	15%	56%	59%	88%
Obligations	80%	32%	32%	12%
Immobilier	5%	10%		
Autres		1%	9%	
TOTAL	100%	100%	100%	100%

▪ NOTE 14.2.3 - RECONCILIATION DES POSTES DE BILAN

	31.12.2009					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	7 008	513	7 687	896	46 577	62 681
Juste valeur des actifs financiers	6 349		7 201		20 874	34 423
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(660)	(513)	(486)	(896)	(25 703)	(28 258)
				Dont :	Provision	(28 321)
					Actif	63

	31.12.2008					
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats- Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	8 202	552	7 024	965	48 796	65 539
Juste valeur des actifs financiers	6 449		5 991		19 467	31 907
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(1 753)	(552)	(1 033)	(965)	(29 329)	(33 632)
				Dont :	Provision	(33 632)
					Actif	

■ NOTE 14.2.4 - EVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

					31.12.2009
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Engagement					
Début de période	8 754	7 024	965	48 796	65 539
Coût des services	306			566	872
Coût de l'actualisation	434	407	38	2 714	3 593
Prestations payées	-201	-1 207	-89	-2 871	-4 367
Liquidation/réduction	-1 581	211		-2 663	-4 033
Entrée de périmètre					
Pertes (Gains) actuariels	-190	742	-18	1 674	2 208
Correction taux de change		509		-1 639	-1 129
Fin de période	7 522	7 687	896	46 577	62 681
Actifs de couverture					
Début de période	6 449	5 991		19 467	31 907
Cotisations de l'employeur	26	845		1 896	2 767
Prestations payées	-175	-1 207		-4 195	-5 576
Rendement réel du fonds	48	1 135		4 435	5 617
Entrée de périmètre					
Correction taux de change		436		-729	-293
Fin de période	6 348	7 201		20 874	34 423
Réconciliation de la provision					
Début de période	-2 305	-1 033	-965	-29 329	-33 632
Charge de l'année	909	-251	-38	879	1 498
Cotisation employeur	26	845		467	1 338
Prestations payées	27		89	105	221
SORIE	107	26	18	1 266	1 416
Entrée de périmètre					
Correction taux de change		-73		910	837
Fin de période	-1 126	-486	-896	-25 703	-28 321

en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	31.12.2008 Total
Engagement					
Début de période	7 338	8 618	910	2 226	19 092
Ajustement méthodologique					
Coût des services	532		136	198	866
Coût de l'actualisation	425	455	45	613	1 538
Prestations payées	-870	-201	-141	-981	-2 193
Liquidation/réduction					
Entrée de périmètre	548			42 171	42 719
Pertes (Gains) actuariels	781	211	15	6 312	7 319
Correction taux de change		-2 059		-1 743	-3 802
Fin de période	8 754	7 024	965	48 796	65 539
Actifs de couverture					
Début de période	6 625	8 314		1 632	16 571
Cotisations de l'employeur	13	1 173		459	1 645
Prestations payées	-762	-201		-981	-1 944
Rendement réel du fonds	267	-1 463		-1 489	-2 685
Entrée de périmètre	307			20 969	21 276
Correction taux de change		-1 832		-1 124	-2 956
Fin de période	6 450	5 991		19 466	31 907
Réconciliation de la provision					
Début de période	-713	-304	-910	-594	-2 521
Charge de l'année	-641	68	-181	-461	-1 215
Cotisation employeur	81	1 173		340	1 594
restations payées	40		141	119	300
SORIE	-830	-2 197	-15	-8 151	-11 193
Entrée de périmètre	-241			-21 202	-21 443
Correction taux de change		227		619	846
Fin de période	-2 304	-1 033	-965	-29 330	-33 632

L'impact des liquidations ou réductions de régimes représente un produit de 4033 K€ au 31.12.2009. Il concerne principalement :

- les entités françaises pour lesquelles le plan de départ volontaire a été traité comme une réduction de régime ;
- la société Gehl.

Compte tenu du contexte économique, Gehl a annoncé le 3.10.2009 le gel de l'acquisition de droits futurs sur certains régimes et la mise en place d'un régime à cotisations définies « compensatoire ».

▪ NOTE 14.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PERIODE

					31.12.2009
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services rendus	468			566	1 034
Coûts de l'actualisation	434	407	38	2 714	3 593
Rendement attendu des actifs	-290	-367		-1 495	-2 152
Amortissement des pertes et gains actuariels					
Transfert/acquisition				-	
Réduction	-1 580	211		- 2 663	-4 032
Charge nette	-968	251	38	-879	-1 557

					31.12.2008
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	Autres Europe	Etats-Unis	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services rendus	532		136	202	870
Coûts de l'actualisation	425	455	45	610	1 535
Rendement attendu des actifs	-279	-522		-351	-1 152
Amortissement des pertes et gains actuariels	-37				-37
Transfert/acquisition					
Réduction					
Charge nette	641	-68	181	461	1 215

NOTE 15 - AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2008	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009
Fournisseurs et comptes rattachés	**146 430**	**-178**	**-64 945**	**153**	**81 461**
Dettes fiscales et sociales	33 985	-546	-8 554	92	24 976
Autres dettes d'exploitation	34 079	81	-17 045	15	17 129
Produits constatés d'avance	10 239	-4 179	-133	-176	5 751
Autres dettes	**78 303**	**-4 644**	**-25 733**	**-70**	**47 856**
TOTAL PASSIFS COURANTS	**224 733**	**-4 822**	**-90 677**	**83**	**129 317**

NOTE 16 - IMPÔTS

Note 16.1 - Variation des postes de bilan

en milliers d'euros	31.12.2008	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres (1)	31.12.2009
Impôts courants						
Actifs	25 139					32 923
Passifs	1 086					4 225
Total	24 053	27 490	-24 367	-386	1 908	28 698
Impôts différés						
Actifs	5 020					5 826
Passifs	19 426					15 640
Total	-14 406	5 711		20	-1 139	-9 814

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2009
Impôts sur annulation des titres d'auto-contrôle	1 502
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	-515
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	-12
Autres	164
TOTAL	**1 139**

Note 16.2 - Impôts enregistrés en compte de résultat

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	-27 489	26 129
Impôts différés de la période	-7 733	1 045
Changement de taux d'impôts différés	823	14
Activation de déficits non reconnus et pertes de valeur	1 198	112
Total d'impôts différés	-5 712	1 171
TOTAL	**-33 201**	**27 300**

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

Note 16.3 - Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	-161 829	31 953
Taux d'impôt légal en France	33,33%	33,33%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	-53 938	10 650
Incidence d'écart de taux avec Manitou BF	-1 796	405
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	1 595	- 1 106
Autres impôts	505	1 677
Dépréciation d'actifs	817	17 783
Différences permanentes	627	1 276
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)		38
Pertes reportables non activées	17 246	
Différences de taux à l'étranger et autres	1 743	-3 512
Total - Impôts sur le résultat	**-33 201**	27 300

Note 16.4 - Bases d'impôts différés

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros - Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2009	Impôts différés au 31.12.2009	Différences temporelles au 31.12.2008	Impôts différés au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	-702	-241	-45 990	-16 090
Immobilisations corporelles	-33 655	-11 284	-31 820	-10 730
Locations financement	-9 642	-3 036	-8 493	-2 692
Participation			1 014	347
Engagements envers le personnel	27 866	9 748	33 589	11 646
Provisions	7 263	2 554	6 411	2 163
Stocks	4 224	1 327	-3 740	-1 550
Autres créances & dettes	-1 001	-460	11 047	2 480
Divers	-3 072	-1 209	-4 664	-360
Sous-total	-8 719	-2 601	-42 645	-14 785
Déficits fiscaux reportables		5 537		1 832
Actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine		-12 750		-1 453
TOTAL	**-8 719**	**-9 814**	**-42 645**	**-14 406**

Note 17 - Ventilation du chiffre d'affaires par nature, par division et par zone géographique

- CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Ventes de biens	678 148	1 271 929
Ventes de services	20 647	21 557
TOTAL	**698 795**	**1 293 487**

- CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (PERIMETRE COURANT)

					31.12.2009
en milliers d'euros	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
Machines agricoles	14 684				**14 684**
RTH	163 450	250 027	22 685	49 059	**485 221**
IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	**123 789**
CE	758	23 018	44 768	6 557	**75 101**
TOTAL	**257 375**	**300 469**	**72 122**	**68 829**	**698 795**

					31.12.2008
en milliers d'euros	France	Europe	Amériques	Autres régions	Total
Machines agricoles	15 770				**15 770**
RTH	338 091	560 616	40 154	94 390	**1 033 250**
IMH	156 252	48 145	8 934	10 970	**224 300**
CE	65	4 147	13 550	2 404	**20 166**
TOTAL	**510 178**	**612 908**	**62 637**	**107 764**	**1 293 487**

NOTE 18 - CHARGES DE RESTRUCTURATION

en milliers d'euros	2009
Coûts de personnel liés aux restructurations	11 167
Autres charges externes liées aux restructurations	969
Dotation provision pour charge de restructuration	2 820
Reprise de provision pour charges de restructuration	-1 596
Total	**13 360**

L'adaptation des charges de personnel au nouvel environnement économique a été réalisée par le biais de l'arrêt des contrats intérimaires, la mise en place de mesures de chômage partiel et enfin par une réduction des effectifs à travers un plan de départ volontaire en France et par le biais de suppressions de postes dans les autres filiales du Groupe.

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIES				RSM SECOVEC				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
en milliers d'euros	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit														
- Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	6	3	1%	1%	6	3	3%	2%			0%		12	6
- filiales intégrées globalement	497	244	99%	99%	222	173	97%	98%	267	329	89%	95%	985	746
- Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur			0%				0%						0	0
- filiales intégrées globalement	0		0%		0		0%		31	16	11%	5%	32	16
Sous-total	**503**	**247**	100%	100%	**228**	**176**	100%	100%	**298**	**345**	100%	100%	**1 029**	**768**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		654								102			0	756
Total	**503**	**901**			**228**	**176**			**298**	**447**			**1 029**	**1 524**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008 - 1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 20 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Produits		Charges		Net	
en milliers d'euros	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Cession d'actifs	1 399	2 268	1 723	1 620	-324	648
Gains et pertes de change	8 642	10 094	7 426	10 836	1 216	-742
Autres	12 458	11 128	15 115	3 802	-2 657	7 326
Total	**22 499**	**23 490**	**24 264**	**16 258**	**-1 765**	**7,232**

NOTE 21 - CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	2009	2008
Salaires, primes et commissions	90 462	95 617
Intéressement et participation	176	4 119
Charges sociales et autres	30 271	33 472
Total	**120 908**	**133 208**

NOTE 22 - RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	2009	2008
Revenus de placements	1 375	1 884
Autres produits financiers	16 819	3 186
Swaps de taux d'intérêt	2 085	
Total Produits	**20 279**	**5 070**
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	23 502	6 137
Achat d'options de change à terme (acquisition de Gehl)	0	2 500
Swaps de taux d'intérêt	9 627	2 459
Autres charges financières	2 742	6 784
Total Charges	**35 871**	**17 880**

NOTE 23 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 11 394 K€ contre 12 269 K€ en 2007.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Avals, cautions, nantissements (1)	43 872	7 903
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	7 486	6 236
Engagements de reprises de matériels (2)	44 503	43 089

(1) La mise en place du nouveau contrat de financement sur Gehl en 2009 est assorti d'une garantie sur les comptes clients et les stocks (37 M€ au 31.12.2009).

(2) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 25 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe Manitou est développée dans le paragraphe « Information sur la gestion des risques » du Rapport de Gestion du Groupe MANITOU.

NOTE 26 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2009 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2009, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 147 146 heures au 31.12.2009.

NOTE 27 - EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2009	2008
SFERT	2	3
LUCAS G	144	144
Manitou BF SA	1 198	1 462
Compagnie Francaise de Manutention	118	137
Cie Industrielle de Materiels de Manutention	63	89
MLM	81	101
Aumont-BSBH	73	105
BTMI	48	68
Manitou UK Ltd.	39	50
Gehl Inc.	450	657
Manitou North America Inc.	67	71
Manitou Costruzioni Industriali Srl.	241	257
OMCI Attachments Srl.	10	10
Manitou Benelux SA	21	25
DLS	10	9
Manitou Asia Pte Ltd.	26	26
Empilhadores De Portugal	50	58
EPL Algarve		13
EPL Centro	9	9
Manitou Deutschland GmbH	21	2
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	39	51
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	4	4
Manitou Australia PTY Ltd.	9	9
Manitou Hangzhou Machinery Handling	38	56
Manitou Manutencion Espana	8	9
Manitou Vostok	12	12
Manitou Polska	8	6
TOTAL Groupe	**2 789**	**3 466**

NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Note 28.1 - Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de mise en équivalence

en milliers d'euros	2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Toyota Industrial Equipment SA	128	12 227	464	36 882
Manitou Finance France SAS	524	128	624	1 720
Manitou Finance Ltd	475	48 732	1 248	74 010
Algomat	11	2 888	55	2 912
Actis Location	114	190	24	57
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	2 729	187	4 069	2
EPL Algarve			33	846
EPL Centro			25	860

Note 28.2 - Opérations avec la Société-Mère

en milliers d'euros	2009			2008	
	Charges	Produits	Vente Titres	Charges	Produits
MANITOU BF		50	936		551
LUCAS G		35			48

Note 28.3 - Opérations avec les personnes physiques

en milliers d'euros	2009			2008	
	Intérêts 2009	Solde au 31.12.2009	Acquisition titres	Intérêts 2008	Solde au 31.12.2008
Comptes-courants d'associés :					
Monsieur Marcel BRAUD	1	9		1	10
Madame Jacqueline HIMSWORTH	2	48		167	231

Note 28.4 - Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

en milliers d'euros	2009						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	459	132	1 034	aucune attribution	0	0	449

en milliers d'euros	2008						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	764	270		aucune attribution	0	40000	123

NOTE 29 - EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- **Evolution financière et managériale chez Gehl**

Gehl a adopté le 31.03.2010 une structure managériale redimensionnée, avec la nomination de Dan Miller come Président de Gehl et Président de la division Compact Equipment et Serge Bosché comme Directeur Commercial et Marketing de Gehl et de la région de ventes « Americas ».
Gehl progresse également dans ses négociations avec le pool bancaire américain sur un nouvel accord de financement, dont la conclusion devrait intervenir d'ici quelques semaines.

- **Réorganisation industrielle et sociale de Manitou BF en France**

Manitou a présenté le 06.04.2010 à son Comité de Groupe le projet d'une nouvelle organisation industrielle et sociale en France. Ce projet suit les trois mots d'ordre stratégiques du groupe «Clarifier, Simplifier, Amplifier», en ce qu'il :

- Clarifie les missions de chaque site industriel, en définissant des centres de compétences à masse critique autour des compétences locales, des métiers, et des nouveaux enjeux opérationnels ;
- Simplifie l'organisation en fusionnant les entités légales Aumont BSBH, CIMM, BTMI, et MLM dans Manitou BF, afin d'alléger le cadre administratif, de fluidifier les pratiques de rémunération et d'encourager les mobilités ;
- Amplifie la réactivité, la responsabilité et la productivité des sites au moment où la société s'éloigne de la crise de sous-activité industrielle de 2009.

Ce projet vise à consolider et renforcer chacune des activités concernées et ne les remet pas en cause ni dans leurs ambitions, ni dans leur dimensionnement, ni dans leur localisation. Il propose toutefois le redéploiement de la ligne de produits Magasinage, actuellement implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (95), vers le site de Beaupréan (49). Ce redéploiement vise à garantir la pérennité de cette activité sur un site à taille critique entièrement dédié à la division IMH (Manutention Industrielle), tout en l'intégrant fonctionnellement dans les structures du groupe.

Signature d'un accord de distribution croisé entre Terex AWP et Manitou

Terex Aerial Work Platforms (AWP) et Manitou ont annoncé le 19.04.2010 un accord réciproque de fourniture et de distribution, en vertu duquel chacune des parties fournira certains modèles de sa gamme de nacelles et plateformes élévatrices de personnes à l'autre, qui en assurera également le service après-vente.

Initialement, l'accord sera mis en oeuvre en Europe (unités à la norme CE) avec l'intention d'élargir son champ d'application géographique en 2011.

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
BP 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318, rue Georges Clémenceau
44150 ANCENIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe intitulé « informations générales » qui précise les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe SFERT ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation,
- la note 7.6.1 qui expose le reclassement de l'emprunt à terme syndiqué (France) en dette moyen et long terme pour la part à plus d'un an suite au réaménagement de l'accord de crédit intervenu en juillet 2009 et le maintien en dette financière courante de la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme (USA) compte tenu du non-respect des ratios financiers par le Groupe MANITOU,
- la note 1.1 de l'annexe qui expose les évolutions des règles et méthodes comptables, et notamment l'application pour la première fois de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels »,
- la note 1.20 de l'annexe concernant l'information sectorielle qui expose notamment les modalités d'établissement de cette information (détaillée au § 8.1.5) et l'absence de comparaison avec 2008.

II. Justification des appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises, et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe sur les informations générales). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe SFERT a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.3 de l'annexe). Certaines estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans le contexte décrit ci-dessus, notamment les actifs immobilisés parmi lesquels le goodwill relatif à l'acquisition de la société GEHL (notes 1.6, 1.9, 3.3 et 5 de l'annexe).

  Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Principes comptables

- Nous avons examiné les positions comptables retenues par le Groupe SFERT pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et nous nous sommes assurés que la note 1.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

- Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 8 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel PICAUD	Anne BLANCHE

SOCIETE FINANCIERE, ETUDES REALISATIONS & TECHNIQUES

S. A. au capital de 8 020 000 €
Siège social : ANCENIS (44150)
318, rue Georges Clémenceau
317 614 345 RCS NANTES
SIRET 317 614 345 00013
APE 652 E

RAPPORT ANNUEL 2008

COMPTES SOCIAUX
2008

COMPTE DE RESULTAT
2008

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au 31-déc.-08		Exercice au 31-déc.-07	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Ventes :				
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services		70 750		6 303
CHIFFRE D'AFFAIRES		**70 750**		**6 303**
Production stockée				
Production immobilisée				
TOTAL VENTES ET PRODUCTION		**70 750**		**6 303**
Achats :				
Achats de marchandises				
Variation stock de marchandises				
Achats matières et autres appros.				
Variation stock matières				
Autres achats et charges externes	105 144		90 420	
CONSOMMATION EN PROV. TIERS	**105 144**		**90 420**	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE		**-34 394**		**-84 117**
Subventions d'exploitation				
Impôts et taxes et assimilés	58 738		67 639	
Charges de personnel	376 756		330 031	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		**-469 888**		**-481 787**
Reprises provisions et transferts de charges		0		0
Autres produits		0		0
Dotations aux amortissements et provisions :				
. Amortissements immobilisations	1 109		734	
. Provisions actif circulant				
. Provisions pour risques et charges	1 804		69 014	
Autres charges	21 728		16 828	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-494 529**		**-568 363**

COMPTE DE RESULTAT

en €	Exercice au	31-déc.-08	Exercice au	31-déc.-07
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits financiers :				
Autres valeurs mobilières actif immobilisé		17 612 144		16 646 294
Autres intérêts		1 364 103		2 119 615
Reprise provisions et transferts de charges		0		0
Charges financières :				
Intérêts et charges	429 811		6 192	
Dotations aux provisions	3 432 157		419 600	
RESULTAT FINANCIER		**15 114 279**		**18 340 117**
RESULTAT COURANT AVANT IS		**14 619 750**		**17 771 754**
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion		0		0
Sur opérations en capital		0		0
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	0		0	
Sur opérations en capital	0		0	
Dotations aux amortissements et provisions	16 620			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**-16 620**		**0**
Intéressement des salariés				
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	0	1 317 518	787 977	0
Total des produits		**20 364 515**		**18 772 212**
Total des charges	**4 443 867**		**1 788 435**	
RESULTAT NET		**15 920 648**		**16 983 777**

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2008

BILAN

en €

ACTIF	Exercice au 31-déc.-08 Montant Brut	Amortissements ou provisions	31-déc.-08 Montant Net	31-déc.-07 Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	3 329	1 844	1 485	2 595
Matériel de transport	8 900	0	8 900	0
Immobilisations corporelles en cours	77 575	0	77 575	0
Av et acomptes sur commandes d'immobilisations	65 000	0	65 000	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence	208 620 260		208 620 260	227 002 977
Autres immobilisations financières	436		436	436
TOTAL I	**208 775 500**	**1 844**	**208 773 656**	**227 006 008**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Clients et comptes rattachés	29 601		29 601	7 539
Autres créances d'exploitation	2 129 660		2 129 660	0
CREANCES DIVERSES	527 701		527 701	700 073
DISPONIBILITES	71 817 914	3 851 756	67 966 158	66 350 413
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0		0	0
TOTAL II	**74 504 876**	**3 851 756**	**70 653 120**	**67 058 025**
ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF				
TOTAL GENERAL	**283 280 376**	**3 853 600**	**279 426 776**	**294 064 033**

BILAN

en €

PASSIF	31-déc.-08 Montant Net	31-déc.-07 Montant Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	8 020 000	8 020 000
Ecart d'équivalence	187 816 700	213 995 330
RESERVES		
. Réserve légale	802 000	802 000
. Réserve IFRS	0	0
. Autres réserves	62 000 000	50 000 000
. Report à nouveau	4 634 759	3 660 982
Amortissements dérogatoires	16 620	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 920 648	16 983 777
TOTAL I	**279 210 727**	**293 462 089**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provision pour impôts différés		
Provisions pour pertes et charges	70 818	69 014
TOTAL II	**70 818**	**69 014**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes établissements crédit	0	0
Dettes financières diverses	53 468	100 931
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 500	26 267
Dettes fiscales et sociales	69 617	71 164
Autres dettes d'exploitation	14 646	13 952
DETTES DIVERSES		
Dettes fiscales IS	0	320 616
Autres dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL III	**145 231**	**532 930**
ECARTS DE CONVERSION DE PASSIF		
TOTAL GENERAL	**279 426 776**	**294 064 033**
	0	0

RESULTAT FISCAL
2008

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 2008

(en €)

BENEFICE COMPTABLE			15 920 647,84
A DEDUIRE			
. Revenus des titres de participation		16 731 536,61	
- Brut	17 612 143,80	17 612 143,80	
- Total	17 612 143,80		
- Quote-part de frais 5 %		880 607,19	
Pour information :montant des charges 2008		*4 443 867,00*	
. Plus-value latente antérieure sur valeurs mobilières de placements		1 826 427,11	
. Produit sur report en arrière des déficits		1 317 518,00	
A REINTEGRER			
. Plus-value latente sur valeurs mobilières de placements			476,20
. Dotation aux provisions pour IFC			1 804,00
. Impôt sur les bénéfices 33,33 %			0,00
TOTAL		19 875 481,72	15 922 928,04
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE			
Bénéfice ou **Déficit**			-3 952 553,68
Demande de remboursement au titre du carry-back			**1 317 518**

ANNEXE

ANNEXE

AU BILAN AVANT REPARTITION, DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008, DONT LE TOTAL EST DE 279.426.776 €,

ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE, PRESENTE SOUS FORME DE LISTE, DONT LE TOTAL DES PRODUITS EST DE 20 364.515 € ET LE TOTAL DES CHARGES EST DE 4.443.867 €, ET DEGAGEANT UN BENEFICE NET DE 15.920.648 €.

LES NOTES OU TABLEAUX N° I A IV CI-APRES FONT PARTIE INTEGRANTE DES COMPTES ANNUELS

LA DUREE DE L'EXERCICE EST DE 12 MOIS. LES ETATS PRESENTES SONT ETABLIS EN EUROS.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83 - 1020 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 début, 24 - 1°, 24 - 2° et 24 - 3°).

ANNEXE - ELEMENT 1

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

* Continuité de l'exploitation,

* Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

* Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le matériel de bureau et d'informatique sont amortis sur une durée de 3 ans,
soit au taux de 33,33 %.

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans, soit au taux de 25 %

Le total des actions MANITOU détenues au 31 décembre 2008, inchangé depuis le 31 décembre 2007, s'élève à 15.801.756 et le prix unitaire moyen au 31 décembre 2008 ressort à 0,82 €.

Il est précisé que le cours de l'action à la date de clôture est de 8,15 €.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Pour la première fois en 2007 l'engagement de retraite avait fait l'objet de constitution d'une provision. La dotation au titre de l'exercice 2008 est de 1.804 euros et le montant total de la provision à la clôture est de 70.818 euros.

TITRES DE PARTICIPATION - METHODE DE VALORISATION :

La société SFERT a procédé, en date du 1er avril 2008, à l'acquisition de 100 % du capital de la société LUCAS G. SAS pour 7.796 K €. L'activité de cette société, basée à LA VERRIE (85), consiste en la conception et la fabrication de matériels essentiellement destinés au marché de l'alimentation des troupeaux : pailleuses, dessileuses distributrices, mélangeuses et mélangeuses distributrices.

Les titres LUCAS G ont été acquis pour une valeur de 7.685.113 €, à laquelle il y a lieu d'ajouter les frais d'acquisition pour 110.800 €. Ces frais ont été immobilisées et font l'objet d'un amortissement sur 5 années, soit une dotation de 16.620 € pour l'exercice 2008.

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre comptes sociaux et comptes consolidés, il a été décidé, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et l'article 11 du décret du 17 janvier 1986, d'opter pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive, en fonction de la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent, déterminée d'après les règles de consolidation.

Cette méthode de valorisation entraîne une augmentation du poste "titres de participation", et des capitaux propres (ligne "écart d'équivalence"). L'incidence globale, analysée ci-après, s'élève à 187.816.700 €.

Il doit être précisé que le Groupe MANITOU a adopté les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés 2008. La valeur d'équivalence retenue dans les comptes de la SFERT est donc basée sur ces normes.

En dépit de l'ensemble de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles. Pour ce faire, il a mis en œuvre le plan « PERFORMANCE 2011 » qui intègre des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

GROUPE S.F.E.R.T. * MISE EN EQUIVALENCE AU 31.12.2008

(en €)

	A l'ouverture de l'exercice 2008				A la clôture de l'exercice 2008			
SOCIETE	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**	**% Détenu**	**Valeur Comptable** (coût acq. ou valeur réév.1976)	**Valeur équivalence IFRS**	**ECART équivalence IFRS**
MANITOU BF	41,79%	12 893 493,54	225 995 493,54	213 102 000,00	41,79%	12 893 493,54	200 615 493,54	187 722 000,00
C.I.M.M.	11,00%	91 154,09	695 964,09	604 810,00	11,00%	91 154,09	661 654,09	570 500,00
B.T.M.I.	10,00%	23 000,00	311 520,00	288 520,00	10,00%	23 000,00	300 300,00	277 300,00
LUCAS G					100,00%	7 795 912,96	7 042 812,96	-753 100,00
TOTAL		13 007 647,63	227 002 977,63	213 995 330,00		20 803 560,59	208 620 260,59	187 816 700,00

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE - ELEMENT 1

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

(en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Variations (Dont écarts d'équivalence)	Valeur brute à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Terrains et aménagements			0
* Constructions			0
* Matériel de bureau et informatique	3 329		3 329
* Matériel de transport		8 900	8 900
* Immobilisations corporelles en cours		77 575	77 575
* Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations		65 000	65 000
* FINANCIERES			
* PARTICIPATIONS :			
* MANITOU BF	225 995 493	-25 380 000	200 615 493
* CIMM	695 964	-34 310	661 654
* BTMI	311 520	-11 220	300 300
* LUCAS G		7 042 813	7 042 813
* AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :			
* Dépôts et cautionnements	436		436
	227 006 742	-18 231 242	208 775 500

(en €)

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Variations	Valeur à la fin de l'exercice
* INCORPORELLES			
* Logiciels informatiques			0
* CORPORELLES			
* Terrains et aménagements			0
* Constructions			0
* Matériel de bureau et informatique	734	1 110	1 844
* Matériel de transport			0
	734	1 110	1 844

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7°)

1 - CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* ACTIF IMMOBILISE			
* Autres immobilisations financières	0		
* ACTIF CIRCULANT			
* Clients et comptes rattachés	29 601	29 601	
* Groupe et Associés	527 701	527 701	
* Débiteurs divers	0		
* Etat, demande de remboursement de TVA	15 945	15 945	
* Etat, impôt sur les bénéfices	2 113 715	2 113 715	
TOTAL	**2 686 962**	**2 686 962**	**0**

2 - DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
* Emprunts et dettes établissements de crédit	0		
* Emprunts et dettes financières divers	53 468	53 468	
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 500	7 500	
* Dettes sociales	60 036	60 036	
* Etat, impôt sur les bénéfices	0		
* Autres impôts et taxes	9 581	9 581	
* Autres charges à payer	14 646	14 646	
* Autres créditeurs	0		
TOTAL	**145 231**	**145 231**	**0**

TITRES DE PLACEMENTS

DESIGNATION	Valeur d'inventaire	Intérêts courus à recevoir	Plus/Moins-values latentes	Dont : plus/moins-values 2008	Dépréciations	Dont : dépréciations 2008
- FCP B*CAPITAL	11 066 387		-2 037 382	-3 827 419	2 037 858	2 037 858
- Actions de sociétés	2 209 948				1 813 898	1 394 298
- OPCVM Société Générale	20 476 829					
- CDN Crédit Mutuel	37 563 000	485 502				
TOTAL	**71 316 164**	**485 502**	**-2 037 382**	**-3 827 419**	**3 851 756**	**3 432 156**

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur cours d'achat. Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » au 31 décembre 2008 et les intérêts ont été comptabilisés en produits financiers à cette date.

Conformément à la règlementation fiscale, les plus-values latentes sur les autres titres de placements qui n'ont pas fait l'objet d'un « acheté-vendu », ont été calculées sur la base des valeurs liquidatives au 31 décembre 2008 et ont été soumises à l'impôt sur les résultats. Les moins-values latentes ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions détenues au 31 décembre 2008 et comptabilisées en titres de placements ont été valorisées au cours de bourse à cette date et la moins-value constatée a fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

ANNEXE - ELEMENT 6 - 1°

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 10 et 24-15°)

(en €)

Postes du bilan	Montants concernant les entreprises		Montants représentés par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a des liens de participation	
Participations	208 620 260		
Autres immobilisations financières	0		
Autres créances	527 701		
Produits financiers de participation	17 612 144	0	
Autres produits financiers	527 700		
Charges financières	0		

ANNEXE - ELEMENT 6 - 11°

CHARGES A PAYER
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

(en €)

Montants des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montants
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fiscales et sociales	0
Autres dettes d'exploitation	14 646

ANNEXE - ELEMENT 6 - 14°

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en €)

	Capital social	Ecart d'équivalence	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2007	**8 020 000**	**213 995 330**	**802 000**	**50 000 000**	**3 660 982**	**16 983 777**	**0**	**293 462 089**
Résultats 2007				12 000 000	4 983 777	-16 983 777		0
Dividendes					-4 010 000			-4 010 000
Ecart d'équivalence 2008		-26 178 630						-26 178 630
Amort. dérogatoires							16 620	16 620
Résultats 2008						15 920 648		15 920 648
Au 31 décembre 2008	**8 020 000**	**187 816 700**	**802 000**	**62 000 000**	**4 634 759**	**15 920 648**	**16 620**	**279 210 727**

COMPOSITION DU CAPITAL
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12°)

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions composant le capital au début de l'exercice	401 000	20 €
2 - Actions émises pendant l'exercice	0	
3 - Actions composant le capital à la fin de l'exercice	401 000	20 €

ANNEXE - ELEMENT 6 - 17°

VENTILATION DES PRODUITS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-21°)

a) Répartition par secteurs d'activité

(en €)

	Montants
* Prestations de service	70 750
* Intérêts de comptes-courants	527 700
* Revenus de filiales	17 612 144
* Intérêts bancaires	836 403
	19 046 997

b) Répartition par marchés géographiques

(en €)

	Montants
* France	19 046 997
* Etranger	0
	19 046 997

ANNEXE - ELEMENT 6 - 18°

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-20°)

(en €)

	Résultat avant impôt	Impôt
* Résultat courant	14 619 750	-5 540
* Résultat exceptionnel	1 300 898	-1 311 978
* Résultat comptable	15 920 648	-1 317 518

ANNEXE - ELEMENT 7

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

ACCROISSEMENT

(en €)

	Montant	Accroissement de la dette future d'impôt
* Amortissements dérogatoires	16 620	5 539
* Autres évaluations dérogatoires	0	0
* Accroissement de la dette future d'impôt		5 539

ALLEGEMENT

(en €)

	Montant	Allègement de la dette future d'impôt
* Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	0	0
* Autres	0	0
* Allègement de la dette future d'impôt		0

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS DONNES
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9° et 24-16°)

(en €)

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Néant	

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	0	
Ouvriers	0	
TOTAL	**3**	**0**

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)

(en €)

	Capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES			
1 - Filiales (plus de 50 %)			
* LUCAS G	1 000 000	100,00%	
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
* MANITOU BF	37 809 040	41,79%	
* CIMM	1 800 000	11,00%	
* BTMI	230 000	10,00%	

III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en €)

	Participation (> à 50 %)	Participation (10 à 50 %)	Participation (10 à 50 %)	Participation (10 à 50 %)
	LUCAS G	MANITOU BF	C.I.M.M.	BTMI
Capital social	1 000 000	37 809 040	1 800 000	230 000
Réserves	3 779 162	399 852 792	3 748 895	2 345 679
Nombre d'actions composant le capital	23 800	37 809 040	22 500	23 000
Nombre d'actions détenues	23 800	15 801 756	2 475	2 300
Quote-part capital détenu	100,00%	41,79%	11,00%	10,00%
Valeur d'inventaire titres	7 795 913	12 893 494	91 154	23 000
Valeur d'équivalence	7 042 813	200 615 494	661 654	300 300
Garanties fournies	0	0	0	0
Compte-courant d'Associé	2 144	525 557		
Chiffre d'affaires 2008	21 376 018	1 036 837 302	71 018 955	5 219 560
Résultats 2008	787 871	40 801 349	-192 294	117 254
Dividendes encaissés	999 600	16 591 844		20 700

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Conformément à l'article 220 quinqies du Code Général des Impôts et aux disposition de la Loide Finances rectificative pour 2008, la S.F.E.R.T. a opté pour le report en arrière du déficit de l'année 2008 qui s'élevait à 3.952.554 €, générant ainsi un produit d'impôt et symétriquement une créance sur le Trésor Public de 1.317.518 €.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000	8 020 000
b) Nombre d'actions émises	401 000	401 000	401 000	401 000	401 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	6 303	70 750
b) Bénéfice avant impôts, amort. et provisions	7 718 356	11 756 683	14 799 660	18 261 102	18 055 180
c) Impôt sur les bénéfices	416 617	537 300	467 323	787 977	-1 317 158
d) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	7 301 536	11 219 383	14 332 337	16 983 777	15 920 648
e) Montant des bénéfices distribués	1 403 500	1 704 250	2 205 500	4 010 000	12 030 000
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amort. et prov.	18,21	27,98	35,74	43,57	48,31
b) Bénéfice après impôts, amort. et provisions	18,21	27,98	35,74	42,35	39,70
c) Dividende versé à chaque action	3,50	4,25	5,50	10,00	30,00
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	3	3	2	3	3
b) Montant de la masse salariale	170 260	177 905	184 750	236 895	271 482
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	98 251	63 753	69 108	93 136	105 274

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2008

RSM SECOVEC
213, route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318 rue Georges Clémenceau
44150 Ancenis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note de l'annexe intitulée « Titres de participation – méthode de valorisation » expose :

- Les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MANITOU, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.
- Les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe MANITOU ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Saint-Herblain, le 12 juin 2009

Les Commissaires aux comptes

RSM SECOVEC	Deloitte & Associés
Jean DEGONDE	Anne BLANCHE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2008

RSM SECOVEC
213, route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
B.P. 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

430, rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec Madame Jacqueline HIMSWORTH et Monsieur Marcel BRAUD

1 - Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie LA MONDIALE pour la mise en place d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies au profit des administrateurs ci-dessus mentionnés.

Modalités

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2001.

La prime versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 3 421 €, montant identique à celui de l'exercice précédent.

2 - Compte courant de Madame HIMSWORTH Jacqueline et de Monsieur BRAUD Marcel, administrateurs.

Modalités

Les sommes laissées à la disposition de votre société, au cours de l'exercice par vos administrateurs, ont été rémunérées au taux de 6.21 %.

Au 31 décembre 2008, le montant des comptes courants des administrateurs de votre société ainsi que le montant des intérêts pris en charge par votre société se répartissent comme suit :

Administrateurs	Compte courant au 31 décembre 2008 (y inclus les intérêts)	Intérêts
Madame Jacqueline HIMSWORTH	43 852 €	2 823 €
Monsieur Marcel BRAUD	9 617 €	630 €

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Orvault et Saint-Herblain, le 12 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RSM SECOVEC

Jean DEGONDE

Deloitte & Associés

Anne BLANCHE

COMPTES CONSOLIDES
2008

Groupe SFERT

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

SOMMAIRE

Compte de résultat 2008 par nature	29
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2008	30
Bilan au 31.12.2008	31
Capitaux propres consolidés au 31.12.2008	33
Périmètre de consolidation du Groupe SFERT au 31.12.2008	35
Annexe aux comptes consolidés au 31.12.2008	37
Rapport des Commissaires aux Comptes	70

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

en milliers d'euros	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires	Note 16	1 293 487	1 260 246
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-22 254	19 796
Achats consommés		-858 768	-870 087
Charges de personnel	Note 19	-133 208	-121 202
Charges externes		-141 951	-135 564
Impôts et taxes		-11 913	-10 199
Dotations aux amortissements		-26 493	-18 836
Dotations aux provisions		-9 735	-3 838
Dépréciation des actifs incorporels	Note 3	-51 634	
Autres produits et charges d'exploitation	Note 18	7 232	7 176
Produit des cessions d'activités			3 050
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**44 763**	**130 542**
Produits financiers		5 070	6 882
Charges financières		-17 880	-2 702
Résultat financier	**Note 20**	**-12 810**	**4 180**
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		**31 953**	**134 722**
Impôt	Note 15	**-27 300**	**-45 879**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 5	**2 455**	**4 278**
RÉSULTAT NET			
Part du Groupe		**-1 508**	**36 892**
Intérêts minoritaires		**8 616**	**56 229**

RESULTAT PAR ACTION

en euros			
Résultat net part du Groupe	Note 1	**-3,76**	**92,00**
Résultat dilué par action	Note 1	**-3,76**	**92,00**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros			31.12.2008	31.12.2007
RÉSULTAT NET			**7 108**	**93 121**
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées			-2 455	-4 278
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité				
+	Amortissements		**26 494**	18 836
-	Variation de provisions		**65 343**	5 349
-	Variation des impôts différés		**5 228**	3 087
-	Produits de cession éléments de l'actif		**-2 665**	-18 292
+	Valeur nette comptable des éléments cédés		**1 621**	14 144
+/-	Autres		**1 296**	584
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT			**101 970**	**112 551**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation				
+/-	Variations des stocks		**-17 732**	-64 366
+/-	Variations des créances clients		**81 374**	-29 737
+/-	Variation des créances de financement des ventes		**495**	
+/-	Variations des autres créances d'exploitation		**11 784**	-1 947
+/-	Variations des dettes fournisseurs		**-141 043**	46 794
+/-	Variations des autres dettes d'exploitation		**-15 313**	-7 434
+/-	Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		**2 339**	
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			**23 874**	**55 861**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement				
+	Cession d'immobilisations incorporelles		**61**	
+	Cession d'immobilisations corporelles		**2 055**	2 773
+	Cessions d'actifs financiers non courants		**549**	15 520
-	Acquisition d'immobilisations incorporelles		**-11 172**	-13 191
-	Acquisition d'immobilisations corporelles		**-37 262**	-43 518
-	Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	Note 2	**-240 217**	-1 645
-	Augmentation de capital des entreprises associées		**-2 940**	0
+	Dividendes reçus d'entreprises associées		**1 131**	1 136
+/-	Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations		**3 960**	-4 171
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			**-283 835**	**-43 096**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement				
+	Augmentation de capital			
-	Réduction de capital			
-	Distributions mises en paiement		**-29 777**	-28 038
+/-	Vente/rachat d'actions propres		**-1 724**	-4 338
+/-	Variation des dettes financières		**202 984**	-460
+/-	Variation des actifs financiers courants		**42 769**	29 779
+/-	Incidence variations périmètre de consolidation			0
+/-	Autres			
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			**214 252**	**-3 077**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES			**-45 709**	**9 688**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture			**141 579**	134 053
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie			**-3 014**	-2 162
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES A LA CLÔTURE			**92 856**	**141 579**
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)			**9 679**	**51 686**

Le Groupe a décaissé sur l'exercice 26 129 K€ au titre des impôts courants (cf. note 15.1).

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF *en milliers d'euros*	Notes	MONTANT NET 31.12.2008	 31.12.2007
ACTIF NON COURANT			
GOODWILL	Note 3	4 149	612
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	76 727	23 206
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	186 306	121 678
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 5	27 954	24 848
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 6	4 767	19 315
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 9	91 813	
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		814	5 155
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	Note 15	5 020	4 815
		397 550	**199 629**
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 7	408 537	306 996
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 8	309 237	265 681
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 9	116 513	
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	Note 15	25 139	8 798
Autres créances	Note 10	17 692	26 956
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 6	9 678	51 686
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 6	115 929	141 579
		1 002 725	**801 696**
TOTAL GÉNÉRAL		**1 400 275**	**1 001 325**

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF *en milliers d'euros*	Notes	MONTANT NET 31.12.2008	 31.12.2007
Capital social	Note 11	8 020	8 020
Primes			
Actions propres			
Réserves consolidées		276 571	245 448
Ecarts de conversion monétaire		-9 835	-2 267
Résultat (part du Groupe)		-1 508	36 892
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		**273 248**	**288 093**
INTÉRÊTS MINORITAIRES		**273 443**	**307 053**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**546 691**	**595 146**
PASSIF NON COURANT			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 15	19 426	4 418
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 12	39 319	10 289
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 6		
Emprunts et dettes		86 041	9 073
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		2 947	0
		147 733	**23 780**
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 12	29 390	17 198
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 14	146 430	254 582
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 15	1 086	1 944
Autres dettes	Note 14	78 303	69 813
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 6	450 642	38 862
		705 851	**382 399**
TOTAL GÉNÉRAL		**1 400 275**	**1 001 325**

CAPITAUX PROPRES

1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2006	**8 020**			**217 369**	**37 448**	**-270**		**262 567** (1)	296 305	**558 872**
Résultats 2006				37 448	-37 448			0		0
Résultats au 31.12.2007					36 892			36 892	56 229	93 121
Dividendes hors Groupe				-2 206				**-2 206**	-25 832	-28 038
Variation écarts de conversion						-1 997		**-1 997**	-2 814	**-4 811**
Ecarts d'évaluation IFRS Groupe Manitou				-7 272				**-7 272**	-10 129	-17 401
Mouvements sur actions propres Manitou				-1 805				**-1 805**	-2 515	**-4 320**
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				825				**825**	1 173	1 998
Variation de périmètre et divers				664				**664**	496	1 160
Variation des pactes d'actionnaires				425				**425**	-5 860	**-5 435**
Situation au 31.12.2007	**8 020**	**0**	**0**	**245 448**	**36 892**	**-2 267**	**0**	**288 093** (1)	307 053	**595 146**
Résultats 2007				36 892	-36 892			0		0
Résultats au 31.12.2008					-1 508			**-1 508**	8 616	7 108
Dividendes hors Groupe				-4 010				**-4 010**	-25 766	**-29 776**
Variation écarts de conversion						-7 568		**-7 568**	-10 903	**-18 471**
Ecarts d'évaluation IFRS				879				**879**	1 226	**2 105**
Mouvements sur titres d'auto-contrôle				-709				**-709**	-988	**-1 697**
Ecarts actuariels sur avantages au personnel				-3 198				**-3 198**	-4 455	**-7 653**
Variation de périmètre et divers				3 385				**3 385**	1 608	**4 993**
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-2 116				**-2 116**	-2 948	**-5 064**
Situation au 31.12.2008	**8 020**	**0**	**0**	**276 571**	**-1 508**	**-9 835**	**0**	**273 248** (1)	273 443	**546 691**

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	802
Réserve facultative	62 000
Report à nouveau	4 635

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2008 s'élève à -36 284 K€

2. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**7 108**	93 121
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	3 336	-17 401
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres	3 336	-17 401
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période	0	0
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	-18 471	-4 811
Dont part revenant au Groupe	-7 568	-1 997
Dont part revenant aux minoritaires	-10 903	-2 814
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-7 653	1 998
Dont part revenant au Groupe	-3 198	825
Dont part revenant aux minoritaires	-4 455	1 173
Instruments de couverture de taux d'intérêts	-2 167	0
Dont part revenant au Groupe	-906	
Dont part revenant aux minoritaires	-1 261	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	**-17 847**	**72 907**
DONT PART REVENANT AU GROUPE	*-11 786*	*28 448*
DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES	*-6 061*	*44 459*

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008

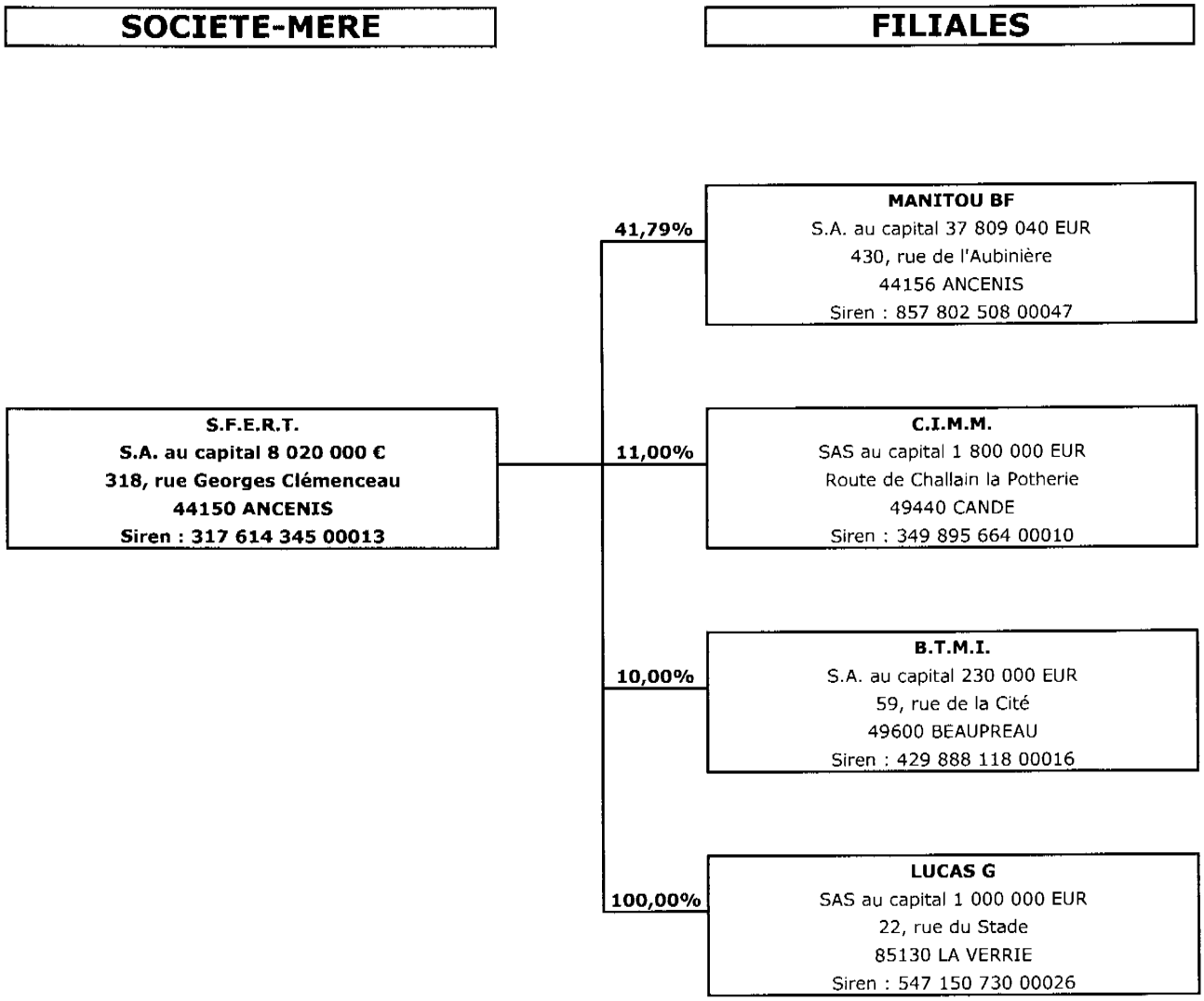

SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

SOCIETE MERE

MANITOU BF SA
Capital 37 809 040 EUR
430, rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS, France

FILIALES

98,9%	**COMPAGNIE FRANCAISE DE MANUTENTION** Capital 1 320 000 EUR 510, bd Pierre et Marie Curie - 44150 ANCENIS, France
82%	**CIE INDUSTRIELLE DE MATERIELS DE MANUTENTION** Capital 1 800 000 EUR Route de Challain-la-Potherie - 49440 CANDE, France
99,9%	**MLM** Capital 1 800 000 EUR Av. du Vert-Galant - 95130 SAINT-OUEN-L'AUMONE, France
99,9%	**AUMONT BSBH** Capital 1 747 200 EUR ZA Bout de Lande - 35890 LAILLE, France
82%	**BTMI** Capital 230 000 EUR 59, rue de la Cité - 49600 BEAUPREAU, France
100%	**GEHL Company Inc.** Capital 361 101 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis
100%	**MANITOU NORTH AMERICA Inc.** Capital 63 900 USD WACO, Texas, Etats-Unis
98,7%	**MANITOU UK Ltd.** Capital 230 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni
75%	**MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl.** Capital 5 000 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie
98%	**MANITOU BENELUX SA** Capital 500 000 EUR PERWEZ, Belgique
90%	**EMPILHADORES DE PORTUGAL SA** Capital 600 000 EUR VILLA FRANCA, Portugal
100%	**MANITOU DEUTSCHLAND GmbH** Capital 800 000 EUR OBER - MÖRLEN, Allemagne
93%	**MANITOU ASIA PTE Ltd.** Capital 400 000 SGD SINGAPOUR
100%	**MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.** Capital 796 875 ZAR SPARTAN EXTENSION, Afrique du Sud
75%	**MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.** Capital 400 000 AUD ALEXANDRIA, Australie
100%	**MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co Ltd.** Capital 5 400 000 USD HANGZHOU, Chine
100%	**SL MANITOU MANUTENCION ESPANA** Capital 200 000 EUR MADRID, Espagne
100%	**CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc.** Capital 20 000 CAD MONTREAL, Canada
100%	**MANITOU VOSTOK LLC** Capital 350 000 RUB BELGOROD, Fédération Russe
100%	**MANITOU POLSKA Sp z.o.o.** Capital 200 000 PLN OBORKINI, Pologne
99,6%	**MANITOU TR** Capital 250 000 000 000 TRL ISTANBUL, Turquie

100%	**GEHL POWER PRODUCTS, Inc.** Capital 100 USD YANKTON, South-Dakota, Etats-Unis
100%	**MUSTANG MANUFACTURING COMPANY, Inc.** Capital 15 USD OWATONNA, Minnesota, Etats-Unis
100%	**COMPACT EQUIPMENT ATTACHMENTS, Inc.** Capital 1 USD CEDARBURG, Wisconsin, Etats-Unis
100%	**GEHL EUROPE GmbH** Capital 1 950 000 EUR NEUENKIRCHEN, Allemagne
100%	**GEHL Receivables II, LLC** Capital 1 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis
100%	**GEHL Funding, LLC** Capital 1 000 USD WEST BEND, Wisconsin, Etats-Unis
100%	**PLEDGEMEAD** Capital 10 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni
50%	**OMCI ATTACHMENTS Srl** Capital 50 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie
100%	**DE LADDERSPECIALIST B.V.** Capital 117 418 EUR GOES, Pays-Bas
51,3%	**EPL ALGARVE** Capital 50 000 EUR St BARTHOLOMEU DE MESSINES, Portugal
51,3%	**EPL CENTRO** Capital 50 000 EUR POMBAL, Portugal

SOCIETES ASSOCIEES

SOCIETE MERE

MANITOU BF SA
Capital 37 809 040 EUR
430, rue de l'Aubinière
44150 ANCENIS, France

FILIALES

20%	**TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA** Capital 9 000 000 EUR ANCENIS, France
49%	**MANITOU FINANCE FRANCE SAS** Capital 19 600 000 EUR PUTEAUX, France
49%	**MANITOU FINANCE Ltd.** Capital 2 000 000 GBP BASINGSTOKE, Royaume-Uni
49%	**FIMAN** Capital 2 600 ILS TEL AVIV, Israël
30,4%	**ALGOMAT** Capital 20 000 000 DZD ALGER , Algérie
40%	**HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd.** Capital 3 000 000 USD HANGZHOU, Chine

38,7%	**ACTIS LOCATION** Capital 62 000 EUR ANCENIS, France

INFORMATIONS GENERALES

IDENTITÉ DE LA SOCIETÉ

La SOCIETE FINANCIERE, ETUDES, REALISATIONS ET TECHNIQUES (S.F.E.R.T.) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français au capital de 8 020 000 euros composé de 401 000 actions de 20 euros nominal, entièrement libérées.

Le siège social de la maison mère est : 318, rue Georges Clemenceau - BP 40051 – 44152 - ANCENIS CEDEX France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :
317 614 345 RCS Nantes - SIRET : 317 614 345 00013 - Code APE : 6430Z

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe SFERT ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 26 mai 2009.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe SFERT

Le 1er avril 2008, la SFERT a pris une participation de 100 % du capital de la société LUCAS G à la Verrie(85), pour un montant de 7.796 K€. L'activité de cette société consiste en la conception et la fabrication de matériels essentiellement destinés au marché de l'alimentation des troupeaux : pailleuses, déssileuses, distributrices, mélangeuses et mélangeuses distributrices.

Groupe MANITOU

Au cours de l'exercice 2008, le périmètre du Groupe MANITOU a évolué de façon significative, principalement du fait de l'acquisition de la société GEHL COMPANY dont MANITOU BF SA détenait jusqu'alors 14,4% du capital.

GEHL COMPANY, cotée au NASDAQ jusqu'en octobre 2008 a fait l'objet d'une offre publique d'achat amicale lancée le 08.09.2008 par la société TENEDOR CORPORATION, filiale à 100% de MANITOU BF SA. L'opération, entièrement réglée en numéraire, a valorisé l'action GEHL à 30$. Le coût d'acquisition des actions GEHL COMPANY non détenues par MANITOU BF SA s'élève en conséquence à 331 M$.

Le nombre de titres détenus à l'issue de la période d'offre dans les sociétés TENEDOR et MANITOU BF SA a dépassé le seuil de 90% de participation et permis de procéder à un rachat obligatoire des actions non encore apportées. La société GEHL COMPANY désormais détenue à 100% par le Groupe MANITOU, a été délistée du NASDAQ le 27.10.2008, date à laquelle les sociétés GEHL COMPANY et TENEDOR ont procédé à une fusion. La société résultant de cette opération, GEHL COMPANY est détenue à 100% par MANITOU BF SA.

D'autres opérations moins significatives sont aussi intervenues au cours de l'exercice :

> Au mois d'avril 2008, la société EMPILHADORES DE PORTUGAL SA a acquis 8% du capital des entités EPL ALGARVE et EPL CENTRO portant son pourcentage de contrôle à 51,3%. Ces deux entités, antérieurement sociétés associées, sont désormais intégrées globalement.

> Au mois de juillet 2008, MANITOU BENELUX SA a acquis 100% de la société néerlandaise DE LADDERSPECIALIST B.V. (DLS) spécialisée dans la location de matériel d'élévation de personnes.

NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent cependant pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières difficiles. Pour ce faire, il a mis en oeuvre le plan « PERFORMANCE 2011 » qui intègre des mesures importantes d'adaptation qui devraient, compte tenu du positionnement commercial du Groupe, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise.

Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1 - Normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe SFERT au 31.12.2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 31.12.2008 :

Au 31 décembre 2008, seul l' amendement aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » est d'application obligatoire dans l'Union européenne. Le Groupe SFERT n'est pas concerné par cet amendement.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :

Les interprétations IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe", IFRIC 13 "Programmes de fidélisation" et IFRIC 14 "IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction", d'application facultative, sont sans impact sur les états financiers du Groupe SFERT.

Le Groupe SFERT n'a par ailleurs pas opté pour l'application par anticipation des normes et interprétations suivantes :
> IFRS 8 "Secteurs opérationnels",
> IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 révisée "Etats financiers consolidés et individuels",
> IAS 1 révisée "Présentation des états financiers",
normes applicables à compter du 01.01.2009.

Le Groupe SFERT a par contre appliqué par anticipation les amendements apportés à la norme IAS 23 et a capitalisé en 2008 les coûts d'emprunt directement attribuables aux actifs qui nécessitent une période longue avant de pouvoir être utilisés.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

Les états financiers étant préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31.12.2008, les normes et interprétations suivantes applicables par anticipation ou pour les exercices ouverts à compter du 1.01.2008 mais non adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes n'ont pas été appliquées :
- amendements contenus dans le premier projet annuel d'amélioration des IFRS publié en mai 2008,
- IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier",
  IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger".

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

Note 1.2 - Changements de présentation et correction d'erreur

Correction d'erreur

Les dettes financières relatives aux pactes existant avec les actionnaires minoritaires du Groupe Manitou (put de minoritaires) ont été reclassées en dettes financières courantes, les minoritaires ayant la possibilité d'exercer le put à tout moment. La dette relative aux pactes d'actionnaires s'élève à 31 032 K€ au 31.12.2007 et à 36 284 K€ au 31.12.2008.

Changements de présentation

Les créances relatives aux opérations de location-financement classées au 31.12.2007 en comptes clients pour la part court terme et en autres actifs non courants pour la part moyen et long terme ont été reclassées dans les lignes de créances de financement des ventes courantes et non courantes.
Les créances de financement des ventes, qui incluent les créances de location financement ainsi que les financements accordés aux clients finaux, sont devenues significatives en 2008 du fait de l'acquisition de GEHL et sont en conséquence présentées sur des lignes séparées au bilan.

Le tableau des flux de trésorerie a lui aussi été modifié pour présenter sur des lignes distinctes la variation des créances de financement des ventes ainsi que celle des dettes qui leur sont liées.

Note 1.3 - Principales bases d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le Groupe revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influer sur les montants retenus dans les états financiers. La direction du Groupe a été également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.7 à 1.9),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16),
- avantages du personnel (cf. note 1.17),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

Note 1.4 - Méthodes de consolidation

La SFERT et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles la SFERT exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Il n'y a pas, dans le périmètre du Groupe SFERT, de société contrôlée conjointement. Dans le cas de MANITOU FINANCE FRANCE SAS et de MANITOU FINANCE Ltd., détenues par MANITOU BF à 49%, le co-actionnaire dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration. La SFERT exerce en conséquence sur ces deux sociétés une influence notable.

A l'exception de TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA, de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, de MANITOU FINANCE Ltd., de FIMAN, d'ALGOMAT, d'ACTIS LOCATION et d'HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT, mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe SFERT contrôle au 31.12.2008 les sociétés EPL ALGARVE et EPL CENTRO sur lesquelles il exerçait auparavant une influence notable.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2008.

Le Groupe SFERT ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2008 ni sur les exercices antérieurs.

Note 1.5 - Méthode de conversion des opérations et transactions en monnaie étrangère

- Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

> actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,

> produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

> Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe SFERT n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

- Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

> en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,

> en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

Note 1.6 - Regroupements d'entreprises et goodwills

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3.

L'excédent du coût d'acquisition (y compris coûts accessoires) sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

En cas de prise de contrôle par achats successifs de titres un goodwill est calculé au titre de chaque transaction significative prise séparément.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

Note 1.7 - Immobilisations incorporelles

- **Les frais de développement** sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

> le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;

> le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;

> la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;

> l'Entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;

> il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;

> des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés à compter de la date de décision de développement et d'industrialisation jusqu'aux phases de tests et de fabrication en pré-série sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

- Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) dans la société MANITOU BF sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

- Evaluation postérieure :
La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

- **Les amortissements** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

fonds commercial : 5 ans,
brevets : 5 ans,
logiciels informatiques : 3 ans,
systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
frais de développement : 5 ans.

Note 1.8 - Immobilisations corporelles

- Comptabilisation initiale

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

> en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;

> en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

- **Les amortissements** sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
installations techniques : 10 ans,
matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
outillage industriel et moules : 3 ans,
matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
mobilier de bureau : 10 ans.

- Matériels pris ou donnés en location

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

> Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

Note 1.9 - Perte de valeur d'un actif immobilisé

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwills, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).
Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe SFERT, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés dans le Groupe MANITOU proviennent de plans sur 5 ans validés par le Directoire de Manitou BF et par la direction de la SFERT. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 10% pour l'exercice 2008, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et État-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Note 1.10 - Valorisation et dépréciation des stocks

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,

- matières premières : valorisées au prix moyen pondéré,

- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

Note 1.11 - Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

1.11.1 Créances de financement des ventes

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.11.2- Titres disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.11.3- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.11.4- Actifs financiers court terme

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

Note 1.12 - Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

1.12.1 - Emprunts et autres passifs financiers (hors instruments dérivés)

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.12.2 - Valorisation des pactes d'actionnaires (puts de minoritaires)

La société MANITOU BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

Note 1.13 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

1.13.1 Evaluation

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché ; Celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.13.2 Documentation

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable.

1.13.3 Comptabilisation

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.
Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

> Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

> Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en "autres produits et charges d'exploitation" (couverture de flux opérationnels).

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

Note 1.14 - Titres d'auto-contrôle

Le titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et , dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Note 1.15 - Options d'achat d'actions

1.15.1 Options d'achat d'actions MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe MANITOU après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Directoire de Manitou BF consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans : - prix d'exercice, - cours de l'action à la date d'attribution, - durée de vie estimée, - taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon), - volatilité estimée, - taux de dividende par action. Ces hypothèses sont décrites dans la note 11.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

1.15.2 Option de souscription d'actions attribuée dans une société non cotée et comportant une clause de rachat par MANITOU BF SA

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par MANITOU BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe MANITOU. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

Note 1.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientéle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

Mesures de restructuration / Indemnités de fin de contrat de travail

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Note 1.17 Avantages du personnel

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

> Les **régimes à cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

> Les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe SFERT ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 13 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

Note 1.18 - Impôts

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Note 1.19 - Traitement des subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche, précédemment enregistré en réduction de la charge d'impôt, est à compter de l'exercice 2008 comptabilisé comme une subvention :
> la part relative aux dépenses de recherche et développement enregistrées en charges de la période est considérée comme un produit de la période,
> la part relative aux frais de développement comptabilisés à l'actif du bilan est enregistrée initialement au passif du bilan et rapportée au compte de résultat au rythme de l'amortissement des frais de développement activés.

L'impact de ce retraitement à l'ouverture de l'exercice a été estimé non significatif ; en conséquence, l'application a été faite de façon prospective.

Note 1.20 - Information sectorielle

Bien que distribuant ses produits sur trois principaux marchés, la construction, l'agriculture et les industries, le Groupe SFERT n'évolue que dans un seul secteur d'activité. Par ailleurs, les moyens de production et de distribution du Groupe ne peuvent être identifiés selon les produits ou les marchés.

Le Groupe MANITOU travaille actuellement, en partie du fait de l'acquisition de GEHL fin 2008, à la redéfinition de son organisation et de son reporting interne. La norme IFRS8, qui sera appliquée par le Groupe à compter de l'exercice 2009, impliquera la mise en place d'une information sectorielle basée sur les périmètres organisationnels qui seront mis en place dans le courant de l'année 2009 (cf. note 27).

Note 1.21 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoces et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsques les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

Note 1.22 - Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la SFERT ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 - ACQUISITON DE FILIALES

2.1 Liste des acquisitions

2008	Activité	Date d'acquisition	% de titres acquis	% d'intérêt à la fin de l'exercice
Groupe SFERT				
LUCAS G – La Verrie (85) – France	Production	01.04.2008	100,0%	100,0%
Groupe MANITOU				
GEHL COMPANY - Etats-Unis	Production, distribution & financement	23.10.2008	86,1%	100,0%
DLS - Pays-Bas	Location	15.07.2008	100,0%	100,0%
EPL Algarve, EPL Centro - Portugal	Distribution	01.04.2008	8,0%	51,3%

Le prix d'acquisition relatif à ces opérations s'est élevé à 7.796 K€ pour le Groupe SFERT, et à 253 084 K€ pour le Groupe MANITOU sur l'exercice 2008.

Les comptes de LUCAS G ont été intégrés dans le périmètre du Groupe SFERT à compter du 1er avril 2008, et ceux de GEHL COMPANY ont été intégrés dans le périmètre du Groupe MANITOU à compter du 01.11.2008.

Aucun événement significatif pouvant impacter le bilan et le compte de résultat n'est intervenu entre la date d'acquisition de GEHL et le 31.10.2008.

2.2 Analyse des actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition se détaille comme suit :

en milliers d'euros (date d'acquisition)	Valeur comptable	Ajustement de juste valeur	Juste valeur
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles non amortissables (1)	0	24 272	24 272
Immobilisations incorporelles amortissables (2)	1 519	23 513	25 033
Immobilisations corporelles	45 238	9 233	54 471
Autres actifs non courants	100 493	0	100 493
Actifs courants			
Stocks	91 196	4 929	96 125
Autres éléments de BFR actif	279 459		279 459
PASSIF			
Passifs non courants			
Intérêts minoritaires			398
Provisions non courantes	4 311	0	4 311
Dettes financières non courantes	81 036		81 036
Autres dettes non courantes	3 128		3 128
Impôts différés passif	-8 219	24 235	16 016
Passifs courants			
Provisions courantes	22 798		22 798
Eléments de BFR passif	59 176		59 177
Dettes financières courantes	184 539		184 539
ACTIF NET TOTAL ACQUIS 100%			**208 450**
Goodwill (3)			58 612
- Impact des titres GEHL antérieurement détenus			26 894
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACQUISITION			**240 168**
Prix d'acquisition			260 880
- Gain relatif à la couverture de change de l'acquisition GEHL (affecté au goodwill GEHL) (3)			7 722
- Trésorerie acquise			12 990

Les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs ont été réalisées à la date d'acquisition.
Les immobilisations corporelles et incorporelles de GEHL ont été évaluées par des experts indépendants.

(1) Les immobilisations incorporelles non amortissables correspondent principalement aux marques GEHL et MUSTANG valorisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des marques a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital retenu par le Groupe (10%) auquel s'ajoute une prime de risque spécifique à l'actif valorisé.

(2) Les immobilisations incorporelles amortissables réévaluées à la juste valeur correspondent pour l'essentiel au savoir-faire technologique et au réseau de distribution.
> technologie : la juste valeur de l'actif technologique a elle aussi été déterminée selon une méthode d'actualisation des flux de redevances en prenant en compte une hypothèse de renouvellement des technologies utilisées au bout de 8 ans sur le marché américain.
> réseau de distribution : la juste valeur du réseau de distribution a été déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés futurs nets de la rémunération attendue des autres actifs d'exploitation. L'actif ainsi valorisé est amorti sur une durée d'utilité de 20 ans.

(3) Le goodwill de 58 612 K€ en date d'acquisition se décompose comme suit :
> GEHL COMPANY : 57 613 K€
> DLS : 933 K€
> EPL ALGARVE et EPL CENTRO : 17 K€
> LUCAS G : 49 K€

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill relatif à l'acquisition de GEHL COMPANY est la somme des goodwills positifs et négatifs constatés lors des achats successifs de titres intervenus entre juillet 2004 et octobre 2008. Le goodwill ainsi déterminé est impacté du montant net d'impôts de la couverture de change à terme contractée lors de l'acquisition (basis adjustment), soit 7,7 M€.

Il comprend la juste valeur des synergies attendues dans les domaines des achats et de la recherche et développement, ainsi que la juste valeur des développements de marchés futurs rendus possibles par la position de GEHL sur le marché américain.

2.3 Impacts des acquisitions sur les résultats du Groupe

Les impacts significatifs concernent GEHL COMPANY.

Si le regroupement avait eu lieu au 01.01.2008, les principaux agrégats du résultat du Groupe MANITOU auraient été impactés comme suit :

en millions d'euros	**Apport de GEHL COMPANY du 1.11.2008 au 31.12.2008**	**Pro-forma - Apport de la société Gehl du 01.01.2008 au 31.10.2008**	**Pro-forma- Comptes consolidés 2008 intégrant la société GEHL sur 12 mois**
Chiffre d'affaires	20	204	1 481
Résultat opérationnel	-6	-32	13
Résultat net part du Groupe	-6	-21	-17

Ces impacts n'intègrent pas les frais financiers qui auraient été pris en charge par MANITOU BF si l'opération avait été réalisée au 01.01.2008, mais incluent des charges non récurrentes liées à l'opération et supportées par GEHL pour un montant avant impôts de 9,1 M€.

NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 Evolution de la valeur nette comptable

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2007	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Ecart de conv.	31.12.2008
Goodwill	**3 702**			**58 612**	**-3 441**	**58 873**
Frais de développement	16 140	4 022	218			**19 944**
Marques				24 272	-1 278	**22 993**
Autres immobilisations incorporelles	19 211	7 150	256	24 945	-1 216	**49 833**
Total Immobilisations incorporelles	**35 351**	**11 172**	**474**	**49 216**	**-2 494**	**92 771**

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2007	Dotation	Reprise	Virts / Var. de périmètre	Ecart de conv.	31.12.2008
Goodwill	**3 090**	**51 634**				**54 724**
Frais de développement	1 663	2 148		239		**4 050**
Marques						
Autres immobilisations incorporelles	10 482	2 004	198	-328	34	**11 994**
Total Immobilisations incorporelles	**12 145**	**4 152**	**198**	**-89**	**34**	**16 043**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Goodwill	**612**	**4 149**
Frais de développement	14 477	**15 894**
Marques		**22 993**
Autres immobilisations incorporelles	8 729	**37 840**
Total Immobilisations incorporelles	**23 206**	**76 727**

Les investissements de l'exercice 2008 hors variations de périmètre sont principalement liés à la mise en place, chez MANITOU BF, du système d'information Groupe intégré (ERP) qui s'est poursuivie sur l'exercice. Les coûts activés dans le cadre de ce projet s'élèvent à 11 865 K€ au 31.12.2008 dont 6 325 K€ investis sur l'exercice. Le déploiement de cet ERP pour l'ensemble des fonctions de MANITOU BF SA devrait être finalisé en 2009. Les variations de périmètre concernent pour l'essentiel l'acquisition de la société GEHL (cf. note 2.2).

Pour les UGT sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

3.2 Détail des goodwills à la clôture de l'exercice

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
LUCAS G		49
EMPILHADORES DE PORTUGAL SA	70	70
EPL ALGARVE		11
EPL CENTRO		6
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	542	542
GEHL		2 538
DLS		933
TOTAL	**612**	**4 149**

3.3 Dépréciation des goodwills

Les goodwills ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.9.

GEHL COMPANY est considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill constaté lors de l'acquisition est affecté.

La valeur nette de cette Unité Génératrice de Trésorerie a été comparée au 31.12.2008 aux flux futurs de trésorerie les plus probables déterminés en prenant en compte des hypothèses d'évolution de l'activité et de la structure de financement des ventes.

Comme précisé dans la note 1.9, le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 10% au 31.12.2008. Le taux de croissance perpétuelle est de 3%, il correspond au taux retenu par les experts lors de l'évaluation des actifs incorporels de GEHL.

Sur la base de cette comparaison, une dépréciation de 51 634 K€ a été enregistrée, dépréciation entièrement affectée au goodwill constaté lors de l'acquisition

La sensibilité de la dépréciation du goodwill de GEHL aux variations des hypothèses décrites ci-dessus est présentée dans le tableau suivant.

en milliers d'euros	Augmentation de la dépréciation du goodwill
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	17 382
Taux de croissance à l'infini -0,5%	13 020
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	8 721

Les tests réalisés sur les autres goodwills n'ont pas conduit à enregistrer de dépréciation.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2008
Terrains	14 665	2 632	24	-225	5 386	22 435
Constructions	89 507	3 395	794	-1 038	23 531	114 602
Installations techniques, matériel et outillages	77 982	15 950	344	-627	19 361	112 322
Autres immobilisations corporelles	40 973	6 611	4 005	-164	7 670	51 085
Immob. corporelles en cours	6 273	8 575	7	-1 011	1 091	14 921
Avances et acomptes	2 064	97		0	-1 766	395
TOTAL	**231 464**	**37 261**	**5 174**	**-3 065**	**55 273**	**315 759**

Amortissements

en milliers d'euros	31.12.2007	Dotation	Reprise	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	31.12.2008
Terrains	3 623	450	15	5		4 063
Constructions	34 269	5 176	41	-273	41	39 172
Installations techniques, matériel et outillages	50 193	9 638	325	61	223	59 790
Autres immobilisations corporelles	21 701	7 077	2 844	-46	539	26 427
Immob. corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes						0
TOTAL	**109 786**	**22 340**	**3 224**	**-252**	**803**	**129 453**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Terrains	11 042	18 371
Constructions	55 238	75 429
Installations techniques, matériel et outillages	27 789	52 532
Autres immobilisations corporelles	19 272	24 658
Immob. corporelles en cours	6 273	14 921
Avances et acomptes	2 064	395
TOTAL	**121 678**	**186 307**

Les principaux investissements ont concerné, chez MANITOU BF, l'usine de production des flèches (10 M€), le site de production des mâts (3 M€) ainsi que diverses extensions capacitaires (6 M€).

Pour les UGT sur lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Note 5 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

5.1 Évolution des participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31.12.2007	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	31.12.2008
TIE SA	12 660	1 448	-403			13 705
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	7 132	338		2 940		10 410
MANITOU FINANCE Ltd.	3 088	449	-1 002		-502	2 032
FIMAN	33	22			3	58
ALGOMAT	108	71			-4	174
ACTIS LOCATION	45	0				45
EPL ALGARVE	445	18		-463		0
EPL CENTRO	84	6		-91		0
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	1 253	103			174	1 530
TOTAL	**24 848**	**2 455**	**-1 406**	**2 386**	**-329**	**27 954**

Au 01.04.2008 le Groupe MANITOU a acquis 8% complémentaires du capital des sociétés EPL Algarve et EPL Centro ce qui porte son pourcentage de contrôle à 51,3% et lui confère le contrôle exclusif de ces sociétés. Ces dernières sont en conséquence intégrées globalement à compter de cette date.

5.2 Quote-part de résultat et de capitaux propres des entreprises associées

	Résultat		Capitaux propres	
en milliers d'euros	**31.12.2007**	**31.12.2008**	**31.12.2007**	**31.12.2008**
TIE SA	2 794	1 448	8 792	9 837
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	527	338	468	806
MANITOU FINANCE Ltd.	490	449	1 605	549
FIMAN	-16	22	-84	-59
ALGOMAT	18	71	34	101
ACTIS LOCATION	3	0	20	20
EPL ALGARVE (du 01.01.2008 au 31.03.2008)	38	18	378	0
EPL CENTRO (du 01.01.2008 au 31.03.2008)	27	6	54	0
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	398	103	258	536
TOTAL	**4 278**	**2 455**	**11 525**	**11 790**

5.3 Détail par société des éléments significatifs

31.12.2007

en milliers d'euros	**Activité**	**Chiffre d'affaires**	**Résultat net**	**Total bilan**	**Actif net**	**Quote-part détenue**
TIE SA	Production	253 237	7 471	113 958	62 087	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	8 556	1 074	184 814	14 555	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd	Financement	4 558	999	62 435	6 300	49,0%
FIMAN	Dormante		-32	640	67	49,0%
ALGOMAT	Distribution	3 405	58	2 728	356	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	316	8	225	118	38,3%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	7 570	994	4 203	3 132	40,0%

31.12.2008

en milliers d'euros	**Activité**	**Chiffre d'affaires**	**Résultat net**	**Total bilan**	**Actif net**	**Quote-part détenue**
TIE SA	Production	283 224	7 241	99 205	67 312	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	11 431	689	222 280	21 245	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	4 075	914	38 632	4 146	49,0%
FIMAN	Dormante		44	1 401	117	49,0%
ALGOMAT	Distribution	4 315	244	2 071	574	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	334	0	259	118	38,3%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	5 148	228	5 565	3 825	40,0%

Note 6 - INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Réconciliation des lignes du bilan - Actif

31.12.2007

en milliers d'euros	**Titres disponibles à la vente**	**Prêts et créances**	**Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**	**Total bilan 31.12.2007**
Actifs financiers non courants (Note 6.2)	19 315			19 315
Actifs financiers courants (Note 6.3)			51 686	51 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.4)			141 579	141 579
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 9)				
Autres actifs non courants		5 155		5 155
Clients (Note 8)		265 681		265 681
Créances de financement des ventes - part courante (Note 9)				
Autres créances courantes (Note 10)		26 956		26 956
TOTAL	**19 315**	**297 792**	**193 265**	**510 372**

31.12.2008

en milliers d'euros	**Titres disponibles à la vente**	**Prêts et créances**	**Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**	**Total bilan 31.12.2008**
Actifs financiers non courants (Note 6.2)	115		4 652	4 767
Actifs financiers courants (Note 6.3)			9 678	9 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.4)			115 929	115 929
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 9)		91 813		91 813
Autres actifs non courants		814		814
Clients (Note 8)		309 237		309 237
Créances de financement des ventes - part courante (Note 9)		116 513		116 513
Autres créances courantes (Note 10)		17 692		17 692
TOTAL	**115**	**536 069**	**130 259**	**666 443**

6.2 Actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation	Juste valeur	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	Montant brut 31.12.2008
Titres disponibles à la vente :						
- GEHL COMPANY	19 046				-19 046	0
- Autres titres	273	-174		0	7	106
Autres actifs financiers non courants		-150		-277	5 092	4 665
TOTAL	**19 319**	**-324**	**0**	**-277**	**-13 947**	**4 771**

en milliers d'euros	Provision		Montant net	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
Titres disponibles à la vente :				
- GEHL COMPANY			19 046	0
- Autres titres	**4**	4	269	102
Autres actifs financiers non courants			0	4 665
TOTAL	**4**	**4**	**19 315**	**4 767**

Au 31.12.2007, MANITOU BF SA détenait 1 748 046 titres pour 14,41% du capital de GEHL valorisés au cours du dernier jour de bourse et convertis en euros au cours de clôture de l'USD. Cette valorisation avait conduit à constater une diminution cumulée au 31.12.07 de 3 337 K€ des titres disponibles à la vente, ainsi qu'une réduction symétrique des capitaux propres pour le même montant.

Au cours de l'exercice 2008, MANITOU BF SA a acquis 100% GEHL (voir note 2).
S'agissant d'une prise de contrôle par achats successifs, la juste valeur des actifs et passifs acquis ainsi que le goodwill ont été déterminés à chaque date d'échange. Le prix d'acquisition des titres pris en compte pour les achats successifs antérieurs à la prise de contrôle correspond à leur valeur historique. L'ajustement à la juste valeur de 3 337 K€ constaté au 31.12.2007 a été annulé, ce qui a généré un mouvement symétrique dans les capitaux propres.

6.3 Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur au 31.12.2008.

	Montant net	
en milliers d'euros	**31.12.2007**	**31.12.2008**
Placement structuré à capital garanti	10 100	0
FCP à capital garanti	41 160	0
Autres	426	9 678
TOTAL	**51 686**	**9 678**

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Montant net	
en milliers d'euros	**31.12.2007**	**31.12.2008**
Disponibilités	62 827	52 187
SICAV monétaires et autres	78 752	63 742
TOTAL	**141 579**	**115 929**

6.5 Réconciliation des lignes du bilan - Passifs

Les différentes catégories de passifs financiers au 31.12.2008 sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 6.6 ci-dessous.

en milliers d'euros	**31.12.2007**	**31.12.2008**
Passifs financiers non courants (Note 6.6)	9 073	86 041
Autres passifs non courants		2 947
Passifs financiers courants (Note 6.6)	38 862	450 642
Fournisseurs (Note 14)	254 582	146 430
Autres dettes courantes (Note 14)	69 813	78 303
TOTAL	**372 330**	**764 363**

6.6 Passifs financiers courants et non courants

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

	Courant		Non courant			
en milliers d'euros	**31.12.2007**	**31.12.2008**	**31.12.2007**	**31.12.2008**	**un à cinq ans**	**+ cinq ans**
Financements à court terme et découverts bancaires	562	23 008				
Emprunts bancaires		293 383		238	219	19
Emprunts sur locations financement	2 581	4 258	7 957	11 808	11 804	4
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 9)		55 702		37 134	37 134	
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 9)		36 140		24 093	24 093	
Dérivés passifs - taux				11 969	11 969	
Autres emprunts	4 688	1 868	1 116	798	696	102
TOTAL	7 830	414 359	9 073	86 041	85 916	125
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	31 032	36 284				0
TOTAL	**38 862**	**450 642**	**9 073**	**86 041**	**85 916**	**125**

Les dettes relatives aux pactes d'actionnaires ont été reclassées en dettes financières court terme, les actionnaires minoritaires ayant la possibilité d'exercer le put à tout moment.

L'accroissement des dettes financières est lié à l'acquisition de GEHL.

Les emprunts bancaires intègrent :
- un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de GEHL et enregistré pour un coût amorti de 207 M€ en dette financière court terme au 31.12.2008, une clause restrictive du contrat de financement n'étant pas respectée à cette date (cf. 6.6.1).
- un crédit syndiqué porté par GEHL tiré à hauteur de 81 M€ au 31.12.2008 pour lequel la clause de changement de contrôle consécutive à l'acquisition de la filiale n'était pas levée au 31.12.2008.

Les dettes financières liées au programme de titrisation ainsi que les dettes financières relatives aux ventes avec recours figurent au bilan de GEHL et sont liées à son activité de financement des ventes aux clients finaux. Le programme de titrisation comprend lui aussi une clause de changement de contrôle consécutive à l'acquisition de la société GEHL par le Groupe MANITOU, clause non levée au 31.12.2008

6.6.1 Caractéristiques des principaux emprunts bancaires

	31.12.2008				
	Courant	**Non courant**	**Monnaie**	**Échéance**	**Taux effectif**
Crédit syndiqué - France (1)	207 168		EUR	T3/2013	4,44%
Crédit syndiqué - USA (2)	80 810		USD	T4/2011	5,49%
Titrisation - USA (3)	55 702	37 134	USD	T1/2009	4,07%
Ventes avec recours limité	36 140	24 093	USD	variable	5,74%

(1) Un crédit de 260 M€ plus 125 M$ ou équivalent en euros d'une durée de 5 ans a été signé en septembre 2008 puis syndiqué courant octobre 2008 auprès de huit partenaires bancaires français. Le crédit se décompose en 210 M€ de dette d'acquisition amortissable de façon non linéaire sur 5 ans, et en deux lignes de crédits renouvelables de 50 M€ et de 125M$ ou équivalent euros. Au 31.12.2008, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :
- durée : 5 ans,
- remboursement : annuel, à la date anniversaire de la signature (16% du montant initial de la première à la troisième échéance, 17% à la quatrième échéance et 35% à la dernière échéance),
- Taux : Euribor plus une marge fixée à 1,2% jusqu'au 30/06/2009 et dépendant par la suite du ratio de leverage (dette nette sur EBITDA).

Ce contrat de crédit contient des clauses restrictives, notamment en terme de ratios financiers :

ratios financiers	**Limites contractuelles**
Endettement net sur capitaux propres (gearing) (1)	< 1
Endettement net sur EBITDA (leverage) (2)	< 3

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.
(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

Au 31.12.2008, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres consolidés du Groupe MANITOU (gearing) ressort à 0,875 selon les critères de la convention de crédit et l'endettement net représente 3,5 fois l' EBITDA. Cette dernière clause restrictive n'étant pas respectée, la totalité de la dette d'acquisition a été reportée en dette financière court terme au 31.12.2008.

Pour faire face à cette situation, le Groupe MANITOU a initié un processus de renégociation de ses financements avec les banques. Un accord a été obtenu le 25 février 2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL et d'un montant maximum de 125 M$. Cet accord est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord a été renouvelé le 27 avril 2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

(2) Au 31.12.2008, GEHL COMPANY dispose d'un contrat de crédits renouvelable de 125 M$ non assorti de sûretés, conclu en octobre 2006 avec un syndicat de banques américaines et expirant en octobre 2011, dont l'encours au 31.12.2008 s'élève à 112 M$, soit 81 M€.

La chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans ce contrat de crédit. Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a depuis négocié par deux fois des waivers d'une durée de quelques semaines ainsi qu'un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16 avril 2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contre partie :
- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,
- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de suretés sur les actifs de la société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours pour en assurer sa mise en oeuvre effective.

(3) GEHL a mis en place en 2006 un programme de titrisation de 165 M$ (118 M€) réalisé et utilisé à hauteur de 93 M€ au 31.12.2008.

La société GEHL a reçu le 23 février 2009 une notification de l'établissement bancaire assurant le programme de titrisation de sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi 2010.

6.6.2 Encours vis-à-vis des établissements financiers

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit au 31.12.2008 :

	31.12.2008	
en milliers d'euros	**Encours autorisé**	**Encours utilisé**
Financement à court terme et découvert bancaire	82 850	23 008
Dette financière portée par les véhicules de titrisation	118 560	92 836
Autres emprunts bancaires		
- Emprunt à terme amortissable	211 018	211 018
- Crédits renouvelables	236 108	85 282

6.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe MANITOU a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de GEHL (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008-04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2008.

	31.12.2008		
	Taux fixe payé (moyenne)	**Notionnel**	**Juste valeur au 31.12.2008**
Inférieur à un an	3,45%	35 000	
1 à 2 ans	3,54%	65 000	
2 à 5 ans	3,73%	60 000	
Total notionnel à 31.12.08		**160 000**	**-3 305**

Par ailleurs, en lien avec le programme de titrisation, GEHL a mis en place un swap de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux évolutions des taux variables. Les conditions de ce contrat de swap, ainsi que le montant du notionnel ont été basés à la date de souscription sur une prévision d'évolution du portefeuille des créances titrisées. Au 31.12.2008, le notionnel s'élève à 142 M€, pour diminuer progressivement et atteindre une valeur nulle en 2013. Compte tenu de la réduction de l'encours du programme de titrisation, le swap est considéré comme inefficace au 31.12.2008 et la variation de juste valeur de 2 459 K€ lui étant affectée a été enregistrée en charge financière dans le compte de résultat.

Au 31.12.2008, GEHL paye un taux fixe de 4,932% et reçoit un taux variable LIBOR 30 jours.

Le Groupe détient au 31.12.2008 des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD en Euro pour un montant de 2 M€. Ces derniers n'étant pas affectés à des couvertures précises d'actif et de passif, la couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat pour -0,1 M€.

6.8 Analyse de sensibilité aux variations de taux de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2008 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

	USD/EUR	GBP/EUR	AUD/EUR
en milliers d'euros	+5%	+5%	+5%
Créances	258	332	190
Dettes	-596	-69	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	294	288	33
Effet en résultat	**-44**	**551**	**289**

Note 7 - STOCKS

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	104 547	21 383	-2 228	-758	122 945
Encours de fabrication	57 048	2 147	-41 970	-217	17 008
Produits finis	104 920	71 222	59 015	-5 527	229 631
Marchandises	50 503	5 315	2 914	-1 585	57 147
TOTAL	**317 019**	**100 068**	**17 731**	**-8 087**	**426 732**

Provision

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	1 154	3 320	281	-175	4 580
Encours de fabrication	0		27		27
Produits finis	3 848	-727	3 317	-369	6 068
Marchandises	5 021	1 350	1 266	-116	7 520
TOTAL	**10 023**	**3 942**	**4 890**	**-660**	**18 195**

Montant net

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Matières premières	103 393	18 064	-2 509	-584	118 364
Encours de fabrication	57 048	2 147	-41 997	-217	16 981
Produits finis	101 073	71 949	55 698	-5 157	223 563
Marchandises	45 482	3 965	1 649	-1 469	49 627
TOTAL	**306 996**	**96 126**	**12 841**	**-7 427**	**408 537**

Note 8 - CLIENTS

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008	Dont créances échues depuis plus de 90 jours
COURANT						
Clients - brut	269 047	142 567	-80 660	-11 581	319 373	20 278
Clients - dépréciation	3 367	7 070	475	-775	10 137	6 828
Clients - net	**265 681**				**309 237**	**13 449**
NON-COURANT						
Clients - brut	5 103		-5 103		0	0
Clients - dépréciation					0	0
Clients - net	**5 103**				**0**	**0**
TOTAL	**270 784**				**309 237**	**13 449**

En dehors du marché américain, le Groupe MANITOU a, en général, recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, la société GEHL a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces "floor plans" les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

Les créances clients relatives aux financements des ventes aux clients finaux (location financement et autres financements) incluses en 2007 dans le poste clients pour 5 055 K€ ont été reclassées en créances de financement des ventes (cf. note 1.2).

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Note 9 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Gehl, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Brut					
Créances de location financement		815	4 664	-166	**5 313**
Financement des clients finaux		237 739	-5 160	-12 815	**219 764**
Créances de financement des ventes - Brut	**0**	**238 554**	**-496**	**-12 980**	**225 077**
Dépréciation					
Créances de location financement					**0**
Financement des clients finaux		17 650	29	-928	**16 751**
Créances de financement des ventes - Dépréciation	**0**	**17 650**	**29**	**-928**	**16 751**
Net					
Créances de location financement	0	815	4 664	-166	**5 313**
Financement des clients finaux	0	220 089	-5 188	-11 887	**203 014**
Créances de financement des ventes - Net	**0**	**220 904**	**-524**	**-12 052**	**208 327**
Dont					
Part non courante					**91 813**
Part courante					**116 513**

Les financements aux clients finaux comprennent 150 M€ de créances titrisées ainsi que 59 M€ de créances vendues avec recours limité non décomptabilisées au 31.12.2008.

GEHL a mis en place en 2006 un véhicule de titrisation avec une institution financière par lequel la société a la possibilité de vendre ses créances de financement des ventes aux clients finaux. Ce programme de titrisation de 165 M$ est assorti de clauses de changement de contrôle. Ces clauses n'ont pas pu être levées lors de l'acquisition par MANITOU et ne sont pas régularisées à la date de signature de ce rapport. Le programme de titrisation a été mis en amortissement le 23.02.2009, fermant le programme au financement de nouveaux dossiers. Eu égard à cette évolution, ce dernier devrait naturellement s'éteindre mi 2010.
Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de titrisation est mentionné en note 6.6.

Note 10 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Créances fiscales et sociales	19 271		-11 284	0	**7 987**
Autres créances	1 784	651	763	-15	**3 183**
Avances et acomptes sur commandes	1 211	-6	273	-43	**1 435**
Charges constatées d'avance	4 690	1 774	-1 525	148	**5 087**
TOTAL	**26 956**	**2 419**	**-11 773**	**90**	**17 692**

Note 11 - CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital social

Le capital social est composé de 401 000 actions de même catégorie d'un nominal de 20 euros. Aucune opération sur le capital social n'est actuellement prévue.

11.2 Proposition de distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende de 30,00 € par action contre 10,00 € pour l'exercice précédent.

11.3 Opération sur le capital de la société MANITOU BF

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.06.2007 a accordé une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres de créances sur la Société portant sur un montant nominal maximal de 1 200 000 euros (auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société) et / ou d'un montant maximal de 120 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise).

Cette délégation de compétence, non mise en œuvre par le Directoire à la date de signature de ce rapport, et n'ayant par conséquent pas d'effet dilutif sur le résultat par action, expire le 06.08.2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 05.06.2008 a par ailleurs conféré au Directoire tous pouvoirs avec faculté de délégation pour renouveler, pour une période de 18 mois, un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales aux conditions prévues par la loi,
- remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € et le prix minimum de vente à 15 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

11.4 Titres d'auto-contrôle détenus par la société Manitou BF

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires, des actions de la société MANITOU BF ont été rachetées. La part du capital social a évolué de la façon suivante :

en nombre d'actions	**Réalisations au 31.12.2007**	**% du capital**	**Réalisations au 31.12.2008**	**% du capital**
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	**607 300**		**665 800**	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)	126 000		101 500	
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat	-67 500		-63 300	
Détention à la clôture (plan d'actions)	**665 800**	1,76%	**704 000**	1,86%
Couverture des options d'achats	0		0	
Contrat de liquidité	13 856		36 417	
Somme des titres en auto-contrôle	**679 656**	1,80%	**740 417**	1,96%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

11.5 Options d'achat d'actions par certains salariés dans le Groupe Manitou

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 05.06.2008 a autorisé le Directoire à consentir au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des sociétés liées, des options d'achat d'actions existantes de la société mère du Groupe MANITOU et ce dans la limite de 450 000 titres. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31.12.2008, aucune option n'a été consentie dans le cadre de cette autorisation. Aucune option n'a été accordée sur l'exercice 2008.

11.5.1 Caractéristiques

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

caractéristiques	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	34 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	28 500
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	26 500
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	79 500
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	62 500
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	62 500
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	98 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	15 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	82 100
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	28 900
Total des options attribuées					**517 500**
Options radiées - actions disponibles	30.10.2008		1		85 000
Actions non attribuées					101 500
Total des actions détenues					**704 000**

11.5.2 Evolution du nombre d'options en cours de validité

en unités	Options en circulation au 31.12.2007	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2008
Plan du 29.03.2001	23 300		-23 300		0
Plan du 12.09.2001	40 000		-40 000		0
Plan du 14.06.2003	54 000			-20 000	34 000
Plan du 05.08.2003	28 500				28 500
Plan du 20.09.2004	31 500			-5 000	26 500
Plan du 13.12.2004	94 500			-15 000	79 500
Plan du 05.09.2005	70 000			-7 500	62 500
Plan du 19.12.2005	70 000			-7 500	62 500
Plan du 10.07.2006	108 000			-10 000	98 000
Plan du 21.08.2006	20 000			-5 000	15 000
Plan du 26.04.2007	95 200			-13 100	82 100
Plan du 10.10.2007	30 800			-1 900	28 900
Total	**665 800**	**0**	**-63 300**	**-85 000**	**517 500**
Prix moyen pondéré pour la période			15,17 €		

11.5.3 Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.12, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2008 à leur juste valeur à la date d'attribution.

en milliers d'euros	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	1352	1024	1112	793	767	5048
Charge de l'exercice 2008	338	256	278	63	0	935

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

> prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre MANITOU précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
> volatilité : volatilité historique du titre MANITOU sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
> taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan;
> durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
> taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans;
> durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

Note 12 - PROVISIONS

12.1 Détail des provisions

en milliers d'euros	31.12.2007	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an	31.12.2008	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel						
Provisions pour garantie	21 232	14 555	6 677	28 714	21 690	7 024
Provisions pour risques divers	3 454	2 643	811	6 363	3 043	3 320
	24 686	17 198	7 488	35 077	24 733	10 344
Provisions pour avantages au personnel (Note 13)	2 801		2 801	33 632	4 898	28 734
TOTAL	**27 487**	**17 198**	**10 289**	**68 709**	**29 631**	**39 078**

12.2 Mouvement des provisions - Hors avantages au personnel

en milliers d'euros	31.12.2007	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement/ Var. de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2008
Provisions pour garantie	21 232	16 904	9 828	2 448	3 668	-815	28 714
Provisions pour risques divers	3 454	1 457	260	138	2 055	-205	6 363
TOTAL	**24 686**	**18 360**	**10 088**	**2 585**	**5 724**	**-1 020**	**35 077**

Garantie

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Risques divers

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

Note 13 - AVANTAGES AU PERSONNEL

13.1 Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :
- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux Etat-Unis
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.
La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

13.2 Évaluation

13.2.1 Principales hypothèses actuarielles retenues

Les principales hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants.

	31.12.2007			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,50%	5,80%	5,50%	6,30%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,50%	n/a	7,00%

	31.12.2008			
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,70%	5,90%	5,70%	6,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	5,90%	n/a	5,82%

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. La variation de 0,25 point du taux d'actualisation utilisé impacterait la valeur actuelle de l'obligation de 1,9 M€.

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2008 se situent entre 42 et 49% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.
Concernant ces mêmes indemnités de fin de carrière en France, le Groupe a décidé d'appliquer de manière restrictive l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 dans ses comptes consolidés. L'application d'une interprétation plus large qui aurait conduit à aligner le montant des indemnités de départ à la retraite sur l'indemnité légale de rupture aurait majoré l'engagement du Groupe d'environ 5 M€.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

13.2.2 Composition des actifs de couverture (en %)

Au 31.12.2008, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2008				31.12.2007		
	France	**Royaume-Uni**	**Etats- Unis - hors Gehl**	**Etats-Unis - Gehl**	**France**	**Royaume-Uni**	**Etats-Unis - hors Gehl**
Actions	15%	56%	59%	88%	15%	65%	53%
Obligations	80%	32%	0%	12%	80%	9%	30%
Immobilier	5%	10%	32%		5%	24%	
Autres		1%	9%			2%	17%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pour l'exercice 2009, le Groupe ne contribuera pas aux actifs de couverture en France compte tenu de l'évolution attendue des effectifs dans le cadre des mesures d'adaptation à la crise économique (cf. note 27).

13.2.3 Réconciliation des postes de bilan

						31.12.2007
en milliers d'euros	**France IFC**	**France Autres**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats- Unis**	**Total**
Valeur actuelle de l'obligation	6 793	545	8 618	910	2 226	19 092
Juste valeur des actifs financiers	6 625		8 314		1 632	16 571
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(168)	(545)	(304)	(910)	(594)	(2 521)
				Dont :	Provision	(2 802)
					Actif	281

						31.12.2008
en milliers d'euros	**France IFC**	**France Autres**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats- Unis**	**Total**
Valeur actuelle de l'obligation	8 202	552	7 024	965	48 796	65 539
Juste valeur des actifs financiers	6 449		5 991	0	19 467	31 907
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(1 753)	(552)	(1 033)	(965)	(29 329)	(33 632)
				Dont :	Provision	(33 632)
					Actif	

13.2.4 Evolution des engagements et des actifs de couverture sur l'exercice

					31.12.2007
en milliers d'euros	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats-Unis**	**Total**
Engagement					
Début de période	8 070	10 783	2 038	2 506	23 397
Ajustement méthodologique	298				298
Coût des services	638		28	159	825
Coût de l'actualisation	437	539	60	132	1 168
Prestations payées	-399	-234	-431	-143	-1 207
Liquidation/réduction			-364		-364
Entrée de périmètre	6				6
Pertes (Gains) actuariels	-1 712	-1 651	-421	-170	-3 954
Correction taux de change		-819		-258	-1 077
Fin de période	7 338	8 618	910	2 226	19 092
Actifs de couverture					
Début de période	6 690	7 866		1687	16 243
Cotisations de l'employeur	13	1365		175	1 553
Prestations payées	-365	-234		-143	-742
Rendement réel du fonds	287	60		100	447
Correction taux de change		-743		-187	-930
Fin de période	6 625	8 314	0	1 632	16 571
Réconciliation de la provision					
Début de période	(436)	(2 917)	(2 038)	(154)	-5 545
Reclassement Médailles du travail	(944)				-944
Charge de l'année	(1 020)	(1)	678	(713)	-1 056
Cotisation employeur	13	1365		175	1 553
Prestations payées	34		431		465
SORIE	1 638	1 173	20	53	2 884
Correction taux de change		76		46	122
Fin de période	(715)	(304)	(909)	(593)	(2 521)

					31.12.2008
en milliers d'euros	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats-Unis**	**Total**
Engagement					
Début de période	7 338	8 618	910	2 226	19 092
Ajustement méthodologique					0
Coût des services	532		136	198	866
Coût de l'actualisation	425	455	45	613	1 538
Prestations payées	-870	-201	-141	-981	-2 193
Liquidation/réduction					0
Entrée de périmètre	548			42 171	42 719
Pertes (Gains) actuariels	781	211	15	6 312	7 319
Correction taux de change		-2 059		-1 743	-3 802
Fin de période	8 754	7 024	965	48 796	65 539
Actifs de couverture					
Début de période	6 625	8 314	0	1 632	16 571
Cotisations de l'employeur	13	1 173		459	1 645
Prestations payées	-762	-201		-981	-1 944
Rendement réel du fonds	267	-1 463		-1 489	-2 685
Entrée de périmètre	307			20 969	21 276
Correction taux de change		-1 832		-1 124	-2 956
Fin de période	6 450	5 991	0	19 466	31 907
Réconciliation de la provision					
Début de période	-713	-304	-910	-594	-2 521
Reclassement Médailles du travail					0
Charge de l'année	-641	68	-181	-461	-1 215
Cotisation employeur	81	1 173		340	1 594
Prestations payées	40		141	119	300
SORIE	-830	-2 197	-15	-8 151	-11 193
Entrée de périmètre	-241			-21 202	-21 443
Correction taux de change		227		619	846
Fin de période	-2 304	-1 033	-965	-29 330	-33 632

13.2.5 Ventilation de la charge de la période

					31.12.2007
en milliers d'euros	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats-Unis**	**Total**
Ajustements méthodologiques	300			531	831
Coût des services rendus	638		28	159	825
Coûts de l'actualisation	437	539	60	132	1 168
Rendement attendu des actifs	-291	-538		-109	-938
Amortissement des pertes et gains actuariels	-69				-69
Transfert/acquisition	5				5
Réduction			-766		-766
Charge nette	**1 020**	**1**	**-678**	**713**	**1 056**

					31.12.2008
en milliers d'euros	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres Europe**	**Etats-Unis**	**Total**
Ajustements méthodologiques					0
Coût des services rendus	532		136	202	870
Coûts de l'actualisation	425	455	45	610	1 535
Rendement attendu des actifs	-279	-522		-351	-1 152
Amortissement des pertes et gains actuariels	-37				-37
Transfert/acquisition					0
Réduction					0
Charge nette	**641**	**-68**	**181**	**461**	**1 215**

Au 31.12.2008, le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs ont été enregistrés en résultat financier pour une charge nette de 382 K€. Le coût des services rendus et l'amortissement des pertes et gains actuariels sont enregistrés en résultat opérationnel pour 833 K€.

NOTE 14 - AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2007	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2008
Fournisseurs et comptes rattachés	**254 582**	**38 658**	**-145 496**	**-1 314**	**146 430**
Dettes fiscales et sociales	41 093	7 573	-13 654	-1 027	33 985
Autres dettes d'exploitation	28 303	2 916	3 639	-779	34 079
Produits constatés d'avance	417	8 543	1 618	-340	10 238
Autres dettes	**69 813**	**19 032**	**-8 396**	**-2 146**	**78 302**
TOTAL PASSIFS COURANTS	**324 395**	**57 690**	**-153 892**	**-3 460**	**224 733**

NOTE 15 - IMPÔTS

15.1 Variation des postes de bilan

en milliers d'euros	31.12.2007	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres	31.12.2008
Impôts courants						
Actifs	8 798					25 139
Passifs	1 944					1 086
Total	**6 854**	**-26 129**	**33 364**	**-316**	**10 279**	**24 053**
Impôts différés						
Actifs	4 815					5 020
Passifs	4 418					19 426
Total	**397**	**-1 171**		**974**	**-14 606**	**-14 406**

(1) En 2008, les autres mouvements d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2008
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	4 349
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	1 077
Impôts différés liés à la couverture de change relative à l'acqusition de GEHL (basis adjustment)	-4 057
Entrée de périmètre	-16 003
Autres	27
TOTAL	**-14 606**

15.2 Impôts enregistrés en compte de résultat

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Impôts courants	42 792	26 129
Impôts différés de la période	2 992	1 045
Changement de taux d'impôts différés	-72	14
Activation de déficits non reconnus et pertes de valeur	167	112
Impôts différés	3 087	1 171
TOTAL	**45 879**	**27 300**

- La charge d'**impôts courants** correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

- La charge d'**impôts différés** est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

15.3 Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	134 722	31 953
Taux d'impôt légal en France	33,33%	33,33%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	44 903	10 650
Incidence de l'écart de taux avec Manitou BF	1495	405
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	-1 288	-1 016
Autres impôts - Italie	1 582	1 677
Plus-value de cession TIE non taxable	-823	
Dépréciation du goodwill		17 783
Différences permanentes	708	1 276
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-127	38
Différences de taux à l'étranger et autres	-571	-3 511
Total - Impôts sur le résultat	**45 879**	**27 300**

15.4 Bases d'impôts différés

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros - Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2007	Impôts différés au 31.12.2007	Différences temporelles au 31.12.2008	Impôts différés au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	-1 542	-531	-45 990	-16 090
Immobilisations corporelles	-10 794	-3 507	-31 820	-10 730
Locations financement	-7 970	-2 552	-8 493	-2 692
Participation	3 663	1 260	1 014	347
Engagements envers le personnel	588	181	33 589	11 646
Provisions	4 886	1 613	6 411	2 163
Stocks	10 829	3 660	-3 740	-1 550
Autres créances & dettes	-81	-22	11 047	2 480
Divers	377	121	-4 664	-360
Sous- total	-45	223	-42 645	-14 786
Crédits d'impôts		0		
Déficits fiscaux reportables		1 216		1 832
Actifs sur déficits non reconnus à l'origine		-1 216		-1 453
TOTAL	**-45**	**223**	**-42 645**	**-14 406**

NOTE 16 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Chiffre d'affaires par nature		
Ventes de biens	1 241 172	1 271 915
Ventes de services	19 074	21 571
TOTAL	**1 260 246**	**1 293 487**
Chiffre d'affaires par zone géographique		
France	**461 783**	**505 838**
Zone Euro	390 744	343 356
UE hors zone Euro	236 860	220 646
Autres pays d'Europe	38 909	53 247
Autres pays du monde	131 950	170 400
Total Export	**798 463**	**787 649**
TOTAL	**1 260 246**	**1 293 487**

NOTE 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIES				RSM SECOVEC				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
en milliers d'euros	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Audit														
- Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	3	3	2%	1%	3	3	2%	2%			0%	0%	6	6
- filiales intégrées globalement	165	244	98%	99%	136	173	98%	98%	211	329	94%	95%	512	746
- Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur				0%				0%					0	0
- filiales intégrées globalement									13	16	6%	4%	13	16
Sous-total	**168**	**247**	100%	100%	**139**	**176**	100%	100%	**224**	**345**	100%	100%	**531**	**768**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		654								102				756
Total	**168**	**901**			**139**	**176**			**224**	**447**			**531**	**1524**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 18- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Produits		Charges		Net	
en milliers d'euros	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Cession d'actifs (hors TIE)	2 772	2 268	1 668	1 620	1 104	648
Gains et pertes de change	2 345	10 094	3 902	10 836	-1 557	-742
Autres	12 819	11 128	5 190	3 802	7 629	7 326
Total	**17 936**	**23 490**	**10 760**	**16 258**	**7 176**	**7 232**

NOTE 19 - CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	**2007**	**2008**
Salaires, primes et commissions	82 973	95 617
Intéressement et participation	8 749	4 119
Charges sociales et autres	29 480	33 472
Total	**121 202**	**133 208**

NOTE 20 - RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	2007	2008
Revenus de placements	2 201	1 884
Autres produits financiers	4 681	3 186
Total Produits	**6 882**	**5 070**
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	1 124	6 137
Achat d'options de change à terme (acquisition de Gehl)		2 500
Part non efficace des swaps de taux d'intérêt		2 459
Autres charges financières	1 578	6 784
Total Charges	**2 702**	**17 880**

NOTE 21 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.6 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 12 269 K€ contre 8 795 K€ en 2007.

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Avals, cautions, nantissements	6 696	7 903
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	1 647	6 236
Engagements de reprises de matériels (1)	43 908	43 089

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.
Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 23 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe MANITOU est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion.

NOTE 24 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2008 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2008, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 156 117 heures au 31.12.2008.

NOTE 25 - EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE

	2007	2008
SFERT	3	3
LUCAS G		144
MANITOU BF SA	1 440	1 462
COMPAGNIE FRANCAISE DE MANUTENTION	130	137
CIE INDUSTRIELLE DE MATERIELS DE MANUTENTION	110	89
MLM	110	101
AUMONT-BSBH	107	105
BTMI	68	68
MANITOU UK Ltd.	46	50
GEHL Inc.		657
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	83	71
MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl.	264	257
OMCI ATTACHMENTS Srl.	10	10
MANITOU BENELUX SA	23	25
DLS		9
MANITOU ASIA PTE Ltd.	25	26
EMPLIHADORES DE PORTUGAL	56	58
EPL Algarve		13
EPL Centro		9
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	24	25
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	44	51
CHARIOTS ÉLÉVATEURS MANITOU CANADA Inc.	4	4
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	9	9
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	87	56
MANITOU MANUTENCIÓN ESPAÑA	12	9
MANITOU VOSTOK	7	12
MANITOU POLSKA	8	6
TOTAL Groupe	**2 670**	**3 466**

NOTE 26 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

26.1 Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de mise en équivalence

	2007		2008	
en milliers d'euros	Charges	Produits	Charges	Produits
TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA	5 072	33 176	464	36 882
MANITOU FINANCE France SAS	272	3 777	624	1 720
MANITOU FINANCE Ltd	1 448	115 593	1 248	74 010
ALGOMAT	0	2 845	55	2 912
ACTIS LOCATION	19	176	24	57
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd	7 379	2 050	4 069	2
EPL ALGARVE	59	2 412	33	848
EPL CENTRO	75	3 152	25	860

26.2 Opérations avec les personnes physiques

en milliers d'euros	2007		2008	
	Intérêts 2007	Solde au 31 décembre 2007	Intérêts 2008	Solde au 31 décembre 2008
Comptes-courants d'associés :				
Monsieur Marcel BRAUD	17	41	1	10
Madame Jacqueline HIMSWORTH	135	3 899	167	231

26.3 Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

en milliers d'euros	2007					
	Salaires	Mandats	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	703	264	20 000 actions Manitou	790		144

en milliers d'euros	2006					
	Salaires	Mandats	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil d'Administration	764	270	aucune attribution		40 000	123

NOTE 27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE (concerne le Groupe MANITOU)

> Plan « PERFORMANCE 2011»

Le Groupe MANITOU a initié un plan d'entreprise destiné à faire face à l'ampleur de la crise rencontré. Ce programme s'articule autour de deux priorités que sont l'adaptation des structures et des coûts au niveau d'activité et l'amélioration de la génération du cash flow. Il se donne pour objectif d'assurer le retour à une marge bénéficiaire dès 2010 avec un niveau d'activité comparable à 2009 et de pérenniser les financements du Groupe.

La mise en œuvre du plan « PERFORMANCE 2011 » dont le coût global est estimé à 20 M€ en 2009 est organisé autour de trois axes destinés à améliorer sa rentabilité:
- Un plan d'action sur les achats destiné à accélérer la mise en œuvre d'une politique achat Groupe et des synergies intra Groupe, le rapatriement de certaines fabrications de pièces mécano soudées, et qui se donne pour objectif d'améliorer la marge brute de 2 points en deux ans.
- Un plan d'action sur les frais généraux qui ambitionne une baisse de 15% des frais fixes en 2009 et de 20% en 2010 par rapport à 2008,
- Un plan d'adaptation des effectifs au niveau d'activité anticipé pour 2009 qui correspond à celui de la période 2000/2004. L'objectif d'une réduction de 650 personnes dans toutes les entités du Groupe annoncée en avril 2009 doit permettre d'abaisser les charges de personnel de 20% en 2009 et de 30% en 2010 par rapport à 2008 afin de les ramener d'ici 2010 à 12,6% du chiffre d'affaires, niveau proche de celui de la période 2000/2004. Depuis l'été 2008, le Groupe a déjà procédé à la mise en place des mesures d'ajustement de sa main d'œuvre par un arrêt de l'ensemble des contrats intérimaires, une mise en place de mesures de chômage partiel auprès du personnel direct de production et du personnel indirect des entités de production et du siège ainsi que la mise en place de plans de départs volontaires dans les sociétés MANITOU BF, CIMM, AUMONT, BTMI et CFM. Le Groupe n'exclut pas de devoir mettre en œuvre des mesures d'ajustement complémentaires dans l'ensemble de ses sociétés afin d'atteindre son objectif de réduction.

Parallèlement à au plan d'amélioration des résultats, le Groupe ambitionne d'améliorer la génération de son cash flow à travers une réduction du niveau de stocks de 120 M€, un réduction de son poste clients de 100 M€ et une mise sous contrainte des investissements plafonnés à un montant de 20 M€ pour la période 2009 2012.

> Renégociation des contrats de financement en France et aux Etats-Unis

La société MANITOU BF n'a pas respecté au 31.12.2008 les obligations de ratio relatives à son crédit syndiqué de 260 M€ et de 125 M$ ou équivalent en euros. Face à cette situation, la société a entamé une négociation avec son pool bancaire afin de renégocier sa dette. Un accord a été obtenu le 25 février 2009 levant l'interdiction de mettre sous garantie les actifs de la société GEHL envers son pool bancaire américain en contrepartie de l'obtention d'un financement d'au moins 24 mois pour un montant correspondant aux nouveaux besoins d'exploitation de GEHL et d'un montant maximum de 125 M$. Cet accord est assorti d'une exemption de la clause de cross default entre les contrats de financement de la société GEHL et la convention de crédit française d'une durée de 60 jours. Cet accord a été renouvelé le 27 avril 2009 pour une durée de 90 jours de façon à permettre de trouver une solution aux financements de la société GEHL avant une renégociation des termes et conditions du crédit syndiqué.

La société GEHL a reçu le 23 février 2009 une notification de l'établissement bancaire assurant le programme de titrisation de 165M$ de financement des ventes de contrats de crédits destinés aux utilisateurs de produits finaux de sa volonté de mettre fin au programme. En conséquence, aucun nouveau contrat de financement ne peut alimenter le programme qui s'amortit désormais au rythme des encaissements réalisés sur le stock de contrats le constituant, étant précisé que l'intégralité des encaissements perçus à travers le programme sera affectée en priorité à la diminution de la dette envers le partenaire bancaire. Le programme devrait s'éteindre naturellement mi 2010.

Par ailleurs, la chute de l'activité économique au quatrième trimestre 2008 a entraîné une baisse de la rentabilité de la société GEHL et provoqué le non respect de certains ratios financiers (covenants) requis dans le contrat de crédit de 125 M$. Afin d'éviter de se trouver dans une situation de remboursement anticipé, GEHL a depuis négocié par deux fois des waivers d'une durée de quelques semaines ainsi qu'un accord de prorogation qui s'est terminé fin mars. Le 31 mars, GEHL a reçu une lettre de son pool bancaire l'informant de l'exigibilité immédiate de sa dette. De nouvelles négociations sont alors intervenues et ont débouché sur un nouvel accord de prorogation signé le 16 avril 2009 et qui sursoit pendant 30 jours à l'exigibilité de la dette en contre partie :
- d'un remboursement partiel des lignes utilisées en fonction d'une affectation partielle des encaissements réalisés et de la trésorerie disponible,
- et d'une négociation sur la conclusion d'un contrat de financement moyen terme assorti de suretés sur les actifs de la société.

Si dans ce délai de 30 jours un accord intervient sur les principes et conditions liés à ce crédit, l'accord sera automatiquement prorogé de 45 jours pour en assurer sa mise en oeuvre effective.

Ces négociations de refinancement avec les pools bancaires français et américains seront particulièrement délicates au sein de la société GEHL compte tenu de sa structure financière et de la sévérité de la crise qui touche à la fois la filiale et ses partenaires bancaires. Le Groupe MANITOU a par ailleurs clairement annoncé sa volonté de cantonner les risques financiers de sa nouvelle filiale tant qu'une stabilisation de ses financements ne serait pas assurée à moyen terme. En dépit de l'ensemble des difficultés connues à la date de signature du rapport de gestion du Directoire, les perspectives d'activité ne mettent pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe MANITOU qui, à l'instar des acteurs du marché, devra faire face en 2009 à des conditions économiques et financières complexes et difficiles. Il met en oeuvre depuis la fin 2008 des mesures importantes d'adaptation qui devrait, compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, lui permettre de ressortir renforcé de la situation à laquelle il doit faire face.

> Nouvelle organisation du Groupe MANITOU

Pour faire face à la diversité croissante de ses activités et à un développement rapide de son chiffre d'affaires qui a été multiplié par 3 en 10 ans, le Groupe a profondément modifié son organisation à la fin du premier trimestre 2009. Il a mis en place une nouvelle organisation managériale plus fortement orientée vers la spécificité de ses métiers et de ses grandes zones géographiques. Cette nouvelle organisation opérationnelle, qui est devenue effective, s'articule autour de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate et l'autorité du Président du Directoire. En modifiant ainsi son organisation, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre des axes stratégiques inclus dans sa Vision en plein accord avec les orientations fixées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité Exécutif du Groupe

Compte tenu de la profonde mutation du Groupe, le Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, a décidé le 20 mars 2008 de modifier et d'adapter le schéma organisationnel du Groupe avec la constitution de trois grandes divisions placées sous le contrôle d'une Direction Générale Corporate, L'ensemble de l'organisation est placée sous l'autorité du Président du Directoire. A cette même date, a été constitué un Comité Exécutif de 5 membres comprenant le Président du Directoire, le Directeur Général Corporate et les trois Directeurs de Division.

Une organisation opérationnelle en divisions

L'ensemble des activités opérationnelles du Groupe s'articulent dorénavant autour de trois divisions distinctes.

- Une Division MANUTENTION TOUT TERRAIN
qui regroupe les activités « core business » du Groupe dans les chariots à mâts, les chariots télescopiques à châssis fixes et rotatifs et les nacelles hors du continent américain.

- Une Division MANITOU INDUSTRIE :
qui regroupe les activités du Groupe dans la manutention industrielle et le magasinage..

- Une Division COMPACT EQUIPMENT AMERIQUES:
qui regroupe les activités du Groupe sur le continent américain.

Conformément à la norme IFRS 8, applicable à partir du 1er janvier 2009, le Groupe MANITOU communiquera une information financière segmentée par division dès le premier semestre 2009, avec des données comparatives sur 2008.

> Exercice du put de minoritaire par le partenaire minoritaire de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI

L'actionnaire minoritaire à 25% de la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI a notifié le 27 février 2009 à la société MANITOU BF que conformément au pacte d'actionnaires qu'il avait signé avec la société MANITOU BF le 28 avril 2005, il souhaitait exercer son put de minoritaire.

L'opération devrait conduire, conformément au pacte d'actionnaires et après réalisation des opérations de vérification financières au rachat par MANITOU BF de la part du minoritaire pour un montant de l'ordre de 33 M€. L'opération pourrait être finalisée aux alentours avant la fin du premier semestre 2009.

> L'action MANITOU

A compter du 21 janvier 2009, l'action MANITOU est transférée du compartiment A au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2008

RSM Secovec
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex

Deloitte & Associés
7 impasse Augustin Fresnel
BP 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex

SFERT

Société Anonyme

318, rue Georges Clémenceau
44150 ANCENIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SFERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe intitulé « informations générales » qui précise les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe SFERT ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation,

- la note 6.6 qui expose le reclassement des emprunts à terme syndiqués d'un montant de 288 M€ en dette financière court terme compte tenu du non-respect des ratios financiers par le Groupe MANITOU,

- la note 1.2, qui expose les corrections et changements de présentation effectués par le Groupe SFERT en vertu de la norme IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »).

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe sur les informations générales). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Lors de l'arrêté des comptes, le Groupe SFERT a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.3 de l'annexe). Certaines estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans le contexte décrit ci-dessus, notamment les actifs immobilisés parmi lesquels le goodwill relatif à l'acquisition de la société GEHL (notes 1.6, 1.9, 2.2 et 3.3 de l'annexe).
  Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients.
  Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Absence de norme ou d'interprétation IFRS spécifique

Nous avons examiné les positions comptables retenues par le Groupe SFERT pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et nous nous sommes assurés que la note 1.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 12 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec	**Deloitte & Associés**
Jean DEGONDE	Anne BLANCHE